St. Albert's College Library

STANISLAUS MA[illegible]

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

II

LA LIBERTÉ

STANISLAUS McDERMOTT, O. P.

CONFÉRENCES DE N.-D. DE PARIS

EXPOSITION

DE LA

MORALE CATHOLIQUE

II

St. Albert's College Library

LA LIBERTÉ

CONFÉRENCES ET RETRAITE

CARÊME 1904

PAR

Le P. M.-Albert JANVIER
des Frères Prêcheurs

COLLEGE of SAINT ALBERT THE GREAT
STUDENTS' LIBRARY
No. 312
Oakland, California

PARIS

P. LETHIELLEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

10, RUE CASSETTE, 10

Nihil obstat :

Fr. Antonin Villard,
Censeur.

Fr. J. Hébert,
Censeur.

IMPRIMATUR :

Paris, le 10 juillet 1912.

Fr. R. Boulanger.

IMPRIMATUR:

Paris, le 15 juillet 1912.

‡ Léon-Adolphe, Cardinal Amette,
Archevêque de Paris.

L'auteur et l'éditeur réservent tous droits de reproduction et de traduction.

Cet ouvrage a été déposé, conformément aux lois, en octobre 1904.

LETTRE

DE

S. ÉM. LE CARDINAL MERRY DEL VAL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT A L'AUTEUR

Monsieur l'Abbé,

Par l'intermédiaire de Mgr Montagnini, me sont parvenus les deux exemplaires, offerts aimablement en présent par Votre Paternité, et contenant les Conférences que vous avez prononcées sur la Liberté, *à Notre-Dame, pendant le Carême de 1904. Répondant au désir de Votre Paternité, je me suis empressé de mettre aux mains du Souverain Pontife le volume qui Lui était destiné. Il m'est particulièrement agréable de porter à votre connaissance que Sa Sainteté a reçu avec un grand plaisir et beaucoup apprécié ce filial hommage, et qu'avec une haute satisfaction, Elle a fait remarquer que l'éclat de l'actuel Conférencier de Notre-Dame tenait noblement et bien haut les traditions de la célèbre chaire.*

Aussi Sa Sainteté a-t-Elle voulu affectueusement bénir votre personne, et les études auxquelles vous vous livrez en vue de votre fructueuse prédication. Je suis heureux de vous faire savoir tout cela, et en vous remerciant de l'exemplaire des Conférences que vous m'avez courtoisement destiné, je me plais à me déclarer avec des sentiments de particulière estime,

de Votre Paternité,
le très affectueux dans le Seigneur.

RAPHAEL, CARDINAL *MERRY DEL VAL.*

Rome, 31 janvier 1905.

PRÉFACE

Il n'est pas bien difficile de voir le lien des présentes Conférences sur *la Liberté* avec les Conférences de l'an passé sur *la Béatitude* : la liberté n'étant autre chose que la faculté de choisir les moyens qui mènent à la béatitude. Il n'est pas difficile, non plus, de reconnaître dans notre travail le fonds de ce que les théologiens appellent d'ordinaire : *le traité des actes humains*. De même que tout être a une fin particulière proportionnée à sa nature, de même il est doué de facultés propres, qui lui permettent d'atteindre cette fin. Dans l'homme ces facultés se nomment la raison et la volonté : par ces deux puissances, l'homme se distingue des créatures inférieures, il est maître de ses opérations, c'est-à-dire libre. *Actionum quæ ab homine aguntur*, dit saint Thomas (1), *illæ solæ proprie dicuntur humanæ quæ sunt propriæ hominis, in quantum est homo. Differt autem ab aliis irrationalibus creaturis in hoc quod est suorum actuum dominus. Unde illæ solæ actiones vocantur proprie humanæ quarum homo est dominus. Est autem homo dominus suorum actuum per rationem et voluntatem; unde et liberum arbitrium esse dicitur facultas voluntatis et rationis. Illæ ergo actiones proprie humanæ dicuntur quæ ex voluntate deliberata procedunt.* Les théologiens ont posé la question de savoir si l'acte libre et l'acte moral se confondaient absolument. Les meilleurs tien-

(1) Iª IIæ, q. 1, art. 1.

nent que la moralité ajoute une qualité accidentelle à l'acte libre ; mais tous, à part peut-être Arauxo et Lorca, enseignent qu'il ne peut y avoir d'acte moral sans liberté. Ils se rallient à l'axiome de saint Thomas : *Idem sunt actus morales et actus humani* (1). Cependant, comme la vraie doctrine catholique fait consister essentiellement la liberté dans le pouvoir d'agir ou de ne pas agir, que l'on appelle la *liberté d'exercice*, et non dans le pouvoir de bien ou de mal faire, que l'on appelle la *liberté de spécification*, la seule liberté qu'exige l'acte moral, c'est la liberté d'exercice (2).

Nous avons fait une allusion rapide à ce problème dans notre seconde et dans notre sixième conférence.

Mais toutes ces discussions prouvent que si le fondement extérieur de la moralité est la béatitude, son fondement subjectif et dans l'homme même est la liberté. Mgr d'Hulst a dit très justement : « Le premier fondement de la moralité c'est le libre arbitre, non pas que l'homme par sa liberté crée le bien moral, mais parce que la liberté seule le rend capable de l'embrasser (3). »

Saint Thomas traite des actes humains proprement dits de la question sixième à la question vingt et unième de la *Prima Secundæ*. Le sujet était trop vaste pour que nous en pussions exposer tous les détails. On trouvera pourtant la plupart des idées du saint Docteur dans notre travail. La première Conférence est un simple tableau historique. La seconde est à la fois une explication de l'article premier de la question quatre-vingt-troisième de la première partie, des articles premier, second et sixième de la question sixième de la *Prima Secundæ*. La troisième nous conduit aux moteurs de la

(1) Iª IIæ, q. I, art. 3.
(2) Voyez Salmanticenses, Iª IIæ, q. XVIII, disp. 1.
(3) Troisième conférence, 1891, p. 100.

volonté dont l'Ange de l'École parle aux questions neuvième et dixième de la même partie. La question dix-septième, *De actibus imperatis a voluntate*, fait l'objet de notre quatrième discours : *le Domaine de la Liberté*. Les questions dix-huitième et dix-neuvième nous ont fourni la doctrine de la conférence intitulée : *la Règle morale de la Liberté*. Enfin nous avons puisé dans les questions onzième, dix-huitième et vingt et unième la matière de la dernière conférence.

Comme l'an passé, nous avons emprunté nos commentaires et nos développements aux autres œuvres de saint Thomas, spécialement à ses traités *De Veritate, De Malo*, etc., et aux interprètes anciens et modernes les plus compétents de la somme théologique.

Les *Instructions de la Retraite* complètent cet enseignement et portent sur le rôle, la formation, l'autorité, les qualités de la conscience. Ces quatre sermons sont le développement pratique et détaillé de la cinquième Conférence, dans laquelle nous avons établi que la raison conforme à la vérité des choses et à la loi éternelle est la règle de la volonté et de la liberté. Tout en résolvant un certain nombre des problèmes que les moralistes discutent au sujet de la conscience, nous nous sommes très principalement efforcé de signaler à l'attention des fidèles les maximes propres à les éclairer et à les diriger immédiatement dans la vie de chaque jour, imitant en cela Bourdaloue, qui de son sermon sur *la Fausse Conscience* fait un examen plus qu'une dissertation spéculative.

Beaucoup en lisant le titre de nos Conférences, *la Liberté*, ont cru que nous parlerions de ce qu'on appelle les *libertés modernes* de la pensée, des cultes, de la presse, etc. Ces questions appartiennent surtout au traité de la foi, mais les principes que nous avons

expliqués serviront plus tard à les résoudre. Car de l'idée que l'on se fait de la liberté, dépend la doctrine que l'on adopte sur la conduite à tenir vis-à-vis de l'erreur et de l'hérésie. D'autres pensaient que nous étudierions le rôle de la causalité divine dans le mal, la grâce, la prédestination. C'eût été encore empiéter sur l'avenir, et il nous suffisait d'indiquer d'une manière générale que la liberté créée dépend dans son essence et dans ses actes de la puissance divine et que cette dépendance est la cause et non la mort de la liberté. Dans les questions du mal et de la grâce, on appliquera les maximes universelles aux traités spéciaux.

Nous avons préparé ces Conférences pendant une année qui restera une des époques les plus humiliantes et les plus cruelles de notre histoire. Nous avons vu éclater, avec toutes ses conséquences, ce faux libéralisme que l'Église n'a pas cessé de dénoncer depuis plus de cent ans. Le mal enrichi de privilèges et couvert de protection, le bien poursuivi avec une haine dont la violence a dépassé les prévisions des plus pessimistes, les meilleurs des Français et des Françaises jetés sans pitié sur les chemins de l'exil, les œuvres les plus nécessaires de religion, d'éducation, de moralisation, de charité anéanties en un jour par des décrets d'iniquité que l'on a l'impudence d'appeler des lois, tel est le spectacle que nous avons eu sous les yeux. Nous-même, expulsé de notre monastère, nous avons dû quitter la vie de notre choix et l'habit religieux qui en était l'innocent symbole. Durant soixante ans, tous les gouvernements avaient respecté ces blanches livrées de Saint-Dominique. Un jour, confiant dans son pays, le P. Lacordaire les avait fait reparaître, et nul n'avait osé y toucher. Depuis, pendant trente-sept stations d'Avent

ou de Carême, elles avaient été accueillies par la sympathie de l'auditoire qui se pressait à Notre-Dame sans que jamais on eût essayé de les proscrire (1). C'est à nous, le plus humble des successeurs du P. Lacordaire, qu'a été imposé le dur sacrifice de nous dépouiller de l'habit religieux, et à l'heure même où nous entreprenions d'expliquer les droits et le domaine de la liberté, l'on nous ravissait une partie de notre liberté personnelle. — En chaire, nous ne nous sommes pas permis une allusion à notre situation, bien que notre silence cachât un chagrin profond. L'on comprendra que nous n'eussions guère envie de sacrifier à ces erreurs contemporaines que nous voyions s'incarner, non plus dans les livres et dans les théories, mais dans les lois, dans les événements, dans les actes et préparer à notre pays des jours peut-être sans nombre de souffrance, de ruine et de malheur. Dieu seul pourrait compter les larmes qui depuis quatre ou cinq ans ont été versées, Dieu seul pourrait sonder la profondeur des blessures que portent nos âmes. Pourtant nous espérons contre toute espérance, sachant que notre cause est invincible, et présentant au Très-Haut nos vies brisées, nous Le supplions d'avoir pitié de la France dont nous resterons les fils et les serviteurs jusqu'à la mort, de rendre à tous les honnêtes gens la liberté d'enseigner le vrai et de faire le bien.

Paris, en la fête de saint Pie V, pape, 5 mai 1904.

(1) Le P. Lacordaire, a prêché comme dominicain neuf années à Notre-Dame, de 1843 à 1851 ; le P. Monsabré, vingt ans, en 1869 et de 1873 à 1890 ; le P. Ollivier, deux ans, en 1871 et en 1897 ; le P. Étourneau, cinq ans, de 1898 à 1902.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LES LUTTES DE LA RELIGION EN FAVEUR DU DOGME DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Résumé des Conférences de 1903 sur *la Béatitude*. — Rapport de la liberté avec la béatitude ; la liberté tient les rênes de l'activité dans le chemin qui mène à la béatitude. — Énumération des sujets qui seront traités pendant le Carême de 1904. — Première question : L'homme est-il libre ? — Deux voies pour la résoudre : la Révélation et la Raison. — La première Conférence sera consacrée à raconter les principales péripéties de la lutte que la religion a engagée en faveur du dogme du libre arbitre : 1° contre l'hérésie ; 2° contre la fausse sagesse, p. 17-21.

I

1. *a*) Presque toutes les hérésies ont nié le libre arbitre directement ou indirectement : Arius, Apollinaire, Eutychès, monophysites, monothélites, p. 21. *b*) La grande ennemie du libre arbitre, c'est l'hérésie des deux principes. Divers pays qu'elle a envahis ; divers noms qu'elle a pris : gnostiques, manichéens, euchites, priscilliens, enfants du Soleil, pauliciens ; catharres, albigeois ; wicleïtes, hussites, protestants, jansénistes ; libéraux, p. 21-22. *c*) Diverses explications invoquées pour soutenir le dualisme : un seul Dieu auteur du bien et du mal : deux divinités, le dieu bon et le dieu mauvais ; deux anges ; deux astres ; deux âmes et deux volontés : l'esprit et la chair ; la grâce et le péché originel, p. 22-24. *d*) Divers textes et divers faits de la Bible et de l'Histoire sacrée appelés en témoignage pour prouver que l'homme est soumis en tout à la nécessité, p. 24-25. *e*) Vanité de ce système, p. 25-26.

2. Lutte de la religion contre l'hérésie du dualisme. Premières révélations des Livres saints pleines du dogme du libre arbitre. — Les inspirés et les prophètes comme les personnages historiques enseignent la même chose. — Jésus-Christ ajoute à cette doctrine le poids de son autorité. — L'Église tient tête à l'hérésie par l'explication des textes, par la réfutation des fausses exégèses et des fausses interpréta-

tions; elle combat chaque manifestation du dualisme : Jésus-Christ contre les sadducéens ; saint Pierre et saint Jean contre Simon le Mage; saint Ignace, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène contre les gnostiques; saint Augustin contre les manichéens; saint Léon le Grand et les conciles d'Espagne contre les priscilliens; les patriarches de Constantinople contre les pauliciens et les bogomiles ; les croisades contre Mahomet; les papes et saint Dominique contre les albigeois; le concile de Trente contre les protestants; Innocent X, Alexandre VII, Clément XI contre les jansénistes, p. 26-33.

II

I. 1. *a*) Philosophes partisans du libre arbitre : Aristote, Platon, Epicure; Arabes dissidents, modernes, p. 33-34.

b) Philosophes ennemis du libre arbitre. Ceux qui le nient : écoles d'Ionie; contradictions de Platon; moyen âge: Amaury de Chartres, David de Dinan, Guillaume Occam; modernes : Voltaire, Diderot, Spinoza, Darwin, Herbert Spencer, Littré, Taine, etc. Ceux qui y croient en soutenant qu'on ne peut en prouver l'existence. Ceux qui le confessent en adoptant des systèmes inconciliables avec lui : Malebranche, Leibniz, p. 34-37.

2. Lutte de l'Eglise contre la philosophie ennemie du libre arbitre. *a*) Elle affirme le libre arbitre, p. 37-38. *b*) Elle affirme que c'est une vérité accessible à la raison, p. 38-39. *c*) Elle prouve son assertion, p. 39-40. *d*) Elle réfute les objections des stoïciens, des sensualistes, du fatalisme théologique, p. 40-41.

II. 1. Lutte de l'Eglise contre les institutions de la raison pratique opposées au dogme de la liberté : l'esclavage. Ce qu'est l'esclavage, comment on essaie de le justifier en divisant les hommes en deux catégories, les uns doués de la liberté intérieure, les autres qui en sont privés, p. 41-43.

2. Opposition de l'Eglise à la doctrine et à l'institution de l'esclavage. *a*) Ancien Testament, p. 43-44. *b*) Saint Paul proclame immédiatement l'égalité essentielle des hommes, p. 44-45. *c*) De la liberté intérieure, l'Eglise conclut au droit à la liberté extérieure, p. 45. *d*) Efforts de l'Eglise pour abolir l'esclavage sous l'empire romain et du XVI^e^ au XX^e^ siècle, p. 45-48.

Conclusion, p. 48.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LES LUTTES DE LA RELIGION EN FAVEUR DU DOGME DE LA LIBERTÉ

Éminence (1),
Excellence (2),
Messieurs,

Nous savons que la vie humaine a un but suprême où elle puise sa dernière perfection ; but unique pour chacun de nous et le même pour tous ; but sublime par excellence, puisque ce n'est ni la poussière des biens terrestres, ni l'ivresse ténébreuse des voluptés, ni la fumée de la gloire, ni la contemplation bornée de la science, ni les délices honnêtes de l'amitié ou de la vertu, mais la vision émouvante et la possession de Dieu.

Nous savons que cette haute destinée, « plus haute que le bonheur même (3) », inabordable si nous en

(1) S. Em. Mgr le cardinal Richard, archevêque de Paris.
(2) S. E. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique.
(3) Cajetan, Ia P., q. LXXXII, art. 2.

étions réduits aux seules forces de la nature, surtout de la nature que la corruption du mal originel a si profondément altérée, nous est redevenue accessible, je dirai même, pour encourager votre effort et votre espérance, facilement accessible, grâce à la miséricorde infinie du Seigneur.

Enfin, nous avons la certitude que par son déploiement merveilleux notre activité arrivera jusqu'à l'essence et jusqu'au cœur de l'Être souverain, que l'homme établi dans la béatitude trouvera l'exaltation de son esprit, le ravissement de son amour, l'impeccabilité de son vouloir, la transfiguration de sa chair et de ses facultés sensibles, la société de ses anges, de ses amis, de ses proches, et que *Dieu sera tout en tous* (1).

Dans le chemin qui mène à la béatitude, une puissance tient les rênes de notre activité, elle « porte un bien grand nom, dit le P. Lacordaire, elle s'appelle la liberté (2) ». C'est le don que nous avons de choisir les moyens ordonnés à la fin. Tout acte né de son sein ou éclos sous son empire nous rapproche ou nous éloigne du bien parfait, toute opération que n'a point pénétrée son énergie demeure étrangère à la réalisation de la félicité.

Le mouvement de nos méditations nous amène donc à traiter de ce grand sujet de la liberté. Une

(1) *I Cor.*, xv, 28.
(2) *Conférences de Toulouse*, deuxième conférence, p. 572. Edition 1900.

fois de plus, dans ce temple auguste et au nom de Dieu, on entendra louer ce pouvoir unique sur la terre par sa sublimité, en vertu duquel l'âme humaine s'élance aux sommets ou se précipite aux abîmes. Car c'est la glorification de cette faculté magnifique et redoutable que nous entreprenons aujourd'hui. Soit que, contre les aberrations de l'hérésie et de la vaine sagesse, contre les maximes de la politique et du mercantilisme, nous proclamions la réalité de son existence au fond de notre être; soit que, lui arrachant le manteau de faux or et de fausse pourpre dont on a voulu la couvrir en la confondant avec la liberté première et divine, nous la revêtions de la splendeur de raison et d'énergie qui lui appartient en propre; soit que, la relevant du sépulcre de fange dans lequel trop souvent on l'a ensevelie, nous la montrions grandissant par sa docilité à suivre la loi éternelle et transfigurée dans le bien; soit enfin qu'après avoir tracé les dimensions et les limites de son vaste domaine, nous fassions briller devant vos yeux la couronne de perfection, de responsabilité, de mérite, d'allégresse, qu'on aperçoit à sa cime, nous ne cesserons pas de développer l'hymne que la religion et la philosophie ont composé à l'honneur de la liberté.

Le nouveau pontife préposé par le Christ au gouvernement de son Église, et aux pieds duquel nous déposons l'hommage de notre vénération et de notre obéissance absolue, disait dans une audience que le

faux *libéralisme* contient en lui presque toutes les erreurs et toutes les hérésies de notre temps ; c'est une preuve que le problème est aujourd'hui d'importance et d'actualité (1). Puissé-je trouver des accents capables de convaincre à jamais vos esprits et de rendre vos âmes dévouées jusqu'à la mort à la cause de la vraie liberté !

Suis-je réellement libre ? Y a-t-il une sphère de mon activité dans laquelle je reste le maître de moi-même, ou bien, en croyant à la souveraineté de ma volonté sur ses décisions, suis-je victime d'une illusion ? Cette question met en jeu l'existence du libre arbitre.

Deux voies se présentent à quiconque entreprend de la résoudre, la voie de la Révélation et la voie de la philosophie. Nous explorerons aujourd'hui la première, dimanche nous suivrons la seconde.

Le dogme de la liberté humaine a été très principalement battu en brèche par les fausses interprétations de l'hérésie et par les sophismes de la raison. La religion leur a tenu tête et elle s'est livrée à des luttes sans trêve, pour sauver une vérité qui joue un

(1) Voici à peu près les paroles adressées aux supérieurs de l'ordre de Saint-Dominique par S. S. le pape Pie X. « Gardant avec soin la gloire attachée à leur passé, les Frères Prêcheurs sauront encore s'opposer avec énergie aux erreurs et aux hérésies de notre temps, à celles surtout qui, sous le nom de faux *libéralisme*, s'élevant contre l'autorité de l'Eglise et du Souverain Pontife, contiennent presque toutes les autres. » (*Annales dominicaines*, janvier 1904.)

rôle si capital dans l'existence humaine et dans l'organisation de la morale. Je vous invite à examiner rapidement les principales péripéties de cette lutte, vous serez à même de voir en quelle certitude inviolable et surnaturelle la foi a maintenu le principe en vertu duquel nous sommes maîtres de nos actes, et combien il faut d'audace, d'ignorance ou de déloyauté, pour oser représenter l'Eglise comme l'ennemie de la liberté.

I

Chose bizarre, presque toutes les hérésies sont tombées dans le fatalisme ! Celles mêmes qui semblent étrangères à la question, si on les applique à l'âme, asservissent celle-ci aux lois d'une absolue nécessité. Ainsi les idées d'Arius, d'Apollinaire, d'Eutychès sur Jésus-Christ, les doctrines des monophysites et des monothélites ont leur retentissement dans la psychologie, dans la morale, dans la métaphysique, et entraînent l'absorption de la volonté divine par la volonté humaine ou l'absorption de la volonté humaine par la volonté divine. Mais il est une secte qui, directement, ruine le dogme de la liberté et résume en son action tous les efforts théologiques tentés contre cet article de notre foi. Née aux extrémités de l'Asie par le commerce du parsisme avec l'Évangile, et nous appliquant la fameuse théorie du dualisme, elle passe de l'Orient à l'Occi-

dent, de l'Afrique en Sicile, en Espagne, en Italie de l'Égypte en Arménie et en Thrace ; de la Bulgarie en Allemagne, en Belgique, en Lombardie, en Gascogne, tantôt se dissimulant comme une société de conspirateurs, tantôt se présentant comme une religion publique et organisée avec son culte, ses temples, son sacerdoce ; appelant ses adeptes gnostiques et manichéens aux premiers siècles du christianisme, euchites et priscilliens du quatrième au septième, enfants du Soleil et pauliciens du septième au douzième, catharres, albigeois, tisserands au treizième et au quatorzième ; changeant de nom et de tactique sans changer de substance, pactisant avec l'Islam aux confins de la Perse, inspirant secrètement Wiclef et Jean Huss, se cachant encore dans l'erreur de Luther, de Calvin, de Baïus, de Jansénius, arrivant jusqu'à nous pour soutenir les thèses qui mettent sur le même pied le bien et le mal ; troublant l'Église primitive, révolutionnant le moyen âge, conduisant à des catastrophes le monde moderne, mais séduisant des hommes comme Augustin ou Bayle, des princes comme Raymond de Toulouse, des peuples et des races comme les Saxons, et abaissant l'homme devant une fatalité inexorable à laquelle seule il appartient de nous rendre saints ou infâmes, de nous sauver à jamais ou de nous damner.

Pour expliquer cette doctrine d'une nécessité universelle, s'imposant en tout à la chair comme à

l'esprit, et décidant de tout, on a fait appel à des systèmes divers.

Les uns ont vu en Dieu l'auteur direct du bien et du mal. Ils ont montré le Très-Haut, nous forçant, en vertu d'une prédestination ou d'une réprobation invincibles, à remplir les décrets de sa volonté éternelle. « Dieu est Dieu », disait Mahomet. Et ce mot ne signifiait pas seulement qu'il n'y a de Dieu que Dieu, mais encore qu'il n'y a de causalité qu'en l'Esprit suprême, que lui seul agit, à l'exclusion de tous les êtres créés qui sont purement passifs sous sa main.

Les autres ont cru découvrir au sommet des choses deux principes, l'un éternellement bon, l'autre éternellement mauvais : divinités ennemies, toujours en lutte, ayant chacune leur domaine dans toute créature, n'engendrant, la première, que la vertu, la seconde, que le vice, provoquant cette guerre intime qui fait de nous le théâtre d'un combat qui ne cesse pas.

Tantôt un ange saint ou un ange pervers ont dominé nos énergies ; tantôt nous avons été soumis à l'influence irrésistible d'un astre bienfaisant ou d'un astre sinistre. Ceux-ci ont enseigné que deux âmes, deux volontés habitaient en nous et enfantaient en notre sein l'honneur ou l'infamie comme l'arbre enfante son fruit ; ceux-là ont soutenu que, par nature, l'esprit est père de la perfection, que la chair, essentiellement corrompue, ne produit que la corruption. Aux yeux de Luther, de Calvin, de Baïus,

de Jansénius, la grâce contraignait les élus à bien faire, la prévarication originelle contraignait les réprouvés à mal faire.

Mais que les deux principes fussent en nous ou hors de nous, en Dieu, dans les anges ou dans les astres, dans les âmes ou dans la grâce, dans la chair ou dans la faute primitive, l'hérésie manichéenne condamnait toujours le dogme de la liberté.

D'ordinaire, elle cherchait son appui dans la Révélation et elle avait la prétention de tenir sa pensée de la Divinité même. C'est au nom des oracles mystiques, des traditions communes et primitives que les sectaires répandaient leur erreur. Ils appliquaient à la puissance du bien ce que les Livres sacrés ont dit de Dieu, de l'Esprit-Saint, de Jésus-Christ, de la grâce, de la vertu, de l'âme; à la puissance du mal ce que les prophètes ou les apôtres nous apprennent du démon, du péché, de la chair, de la concupiscence. Ils en appelaient aux tableaux que les Pères ont tracés de la double loi qui commande dans nos veines et dans notre être; ils invoquaient des faits et des paroles de la Bible. Ils nous montraient les réprouvés précipités malgré eux dans l'orgueil comme Lucifer, dans le meurtre et le fratricide comme Caïn, dans le rire honteux comme Cham, dans l'outrage de soi comme Onan, dans le trafic du droit comme Esaü, dans l'injustice et dans la persécution comme Pharaon, dans les mœurs infâmes comme Sodome, dans l'avarice comme

Judas, dans le déicide comme Caïphe ou Pilate : les hommes d'iniquité voudraient s'arrêter, mais l'aiguillon du crime s'enfonce dans leurs flancs et les force à marcher. Ils entendent retentir à leurs oreilles l'implacable sentence qui les voue de toute éternité au mal : *Je rendrai ton cœur dur comme la pierre et il sera insensible au bien. Avant que tu ne fusses né, avant que tu n'eusses fait ni bien ni mal, je t'ai haï* (1). Les élus, au contraire, ont été aimés, bénis, sanctifiés, dans le sein de leur mère. Abel, Jacob, Moïse, David, Jean-Baptiste, n'avaient ni vouloir, ni raison, et ils tressaillaient en face du bien; leurs idées, leurs instincts, leur milieu et, par-dessus tout, une puissance souveraine, invincible les arrachant au péché, les consacraient à la sainteté, sans qu'ils pussent y échapper.

Nous voilà, Messieurs, en face d'une de ces vastes constructions théologiques étrangères à toute théologie, décorées du nom de science et contraires à toute science, qui prétendent sortir des textes et qui en faussent partout le sens, qui se glorifient de ne tenir compte que des faits et qui en abstraient; pareilles à ces *hypothèses* et à ces *anecdotes* qu'au dire de Taine « nous sommes trop habitués en France et en Allemagne à recevoir... sous le nom de lois historiques... et... sous le nom d'événements incontestés ». Vous reconnaissez là ces

(1) *Rom.*, IX, 11.

systèmes fondés, selon le même auteur, « du jour au lendemain, au caprice d'un écrivain, sortes de châteaux fantastiques dont l'ordonnance régulière simule l'apparence des édifices véritables, et qui s'évanouissent d'un souffle dès qu'on veut les toucher » (1). Peu nous importerait si de pareils efforts ne perdaient pas les simples et ne servaient pas les ennemis du bien et de la vérité (2).

Contre le manichéisme et le dualisme s'élèvent bien haut la vraie parole sacrée, les prophètes, le Christ, les apôtres, et l'Eglise, seule interprète authentique et infaillible de la Bible, des prophètes, du Christ, des apôtres.

Une des premières révélations que le Créateur nous ait faites, c'est la révélation de notre libre arbitre. Dès le début le Très-Haut nous enseigne que nous sommes maîtres de nos actes et de nos destinées, qu'il dépend de nous de goûter au fruit de la perfection ou de la perversité. Le récit de la tentation originelle et de la chute, avec la discussion qui le commence et la peinture du remords où il s'achève, est rempli de la même idée. Et lorsque Adam et Ève furent tombés dans le mal, Jéhovah, qui les dépouillait de tant de privilèges et de tant de bonheur, leur laissa la liberté et la responsabilité de leurs actes, tout en leur annonçant au prix de quels travaux ils feraient germer le bien

(1) *Littérature anglaise*, t. V, p. 167.
(2) Append., N. 1, p. 367.

dans le sol ingrat de leur cœur. Même, afin que l'homme fût certain par une parole céleste qu'il n'était pas devenu, par sa prévarication, le jouet impuissant de l'instinct intérieur ou de la nécessité extérieure, le Seigneur apparut au premier héritier de la corruption, à Caïn. A l'heure où celui-ci, la tête embrasée par la fureur et l'âme exaspérée par la passion sanguinaire de la jalousie, sentait sa volonté aux prises avec toutes les énergies du crime, une voix d'en haut lui disait : *Si tu pèches, le mal s'asseoit à ta porte, mais il dépend de toi de le dominer et de le bannir* (1).

L'Ancien Testament nous fait assister au grand drame de la vie humaine, et ce qui excite l'intérêt dans cette lutte, c'est que nous gardons, au milieu de toutes les crises de l'existence et de l'histoire, la faculté de choisir l'eau ou le feu, de boire à notre gré au torrent de l'être ou de la mort. Les livres narratifs ou législatifs, moraux ou prophétiques, sont pour ainsi dire ruisselants de cette idée. Saints ou scélérats, patriarches et voyants, juges ou rois, guerriers ou politiques, familles et nations passent sous nos yeux, affirmant par leurs actes et proclamant par leurs paroles, que l'homme demeure *aux mains de son conseil* (2).

Nulle contradiction, nulle hésitation, nulle interruption, nulle variation dans la Bible antique ; et il

(1) *Genèse*, I, 4.
(2) *Ecclés.*, XV, 14-18.

est permis d'assurer que tout concourt, mots ou gestes, à faire pénétrer dans l'âme des fidèles la certitude de la liberté.

Loin d'atténuer cette doctrine, Jésus-Christ se plaît à y ajouter le poids de son autorité, à répéter qu'après Lui notre pouvoir sur nous-mêmes sera restauré, que son Évangile est un Évangile d'affranchissement et de liberté.

Il remplit son enseignement d'exhortations : *Que votre cœur ne se trouble pas. Vous croyez en Dieu, croyez aussi en moi* (1) ; de prières et de supplications : *Mes petits enfants..., on reconnaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres* (2) ; de préceptes : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne tueras pas... et moi je vous dis : Celui qui se met en colère contre son frère sera puni par les juges* (3) ; de promesses : *Bienheureux les pauvres, car le royaume des cieux leur appartient* (4) ; de menaces : *Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites... car voici : Je vous envoie des prophètes, des sages, des docteurs. Vous tuerez et crucifierez les uns, vous battrez de verges les autres dans les synagogues et vous les persécuterez de ville en ville, afin que retombe sur vous tout le sang innocent répandu*

(1) S. Jean, xiv, 1.
(2). *Ibid.*, xiii, 33-34.
(3) S. Matthieu, v, 21.
(4) *Ibid.*, ii, 3.

depuis le sang d'Abel le juste jusqu'au sang de Zacharie... que vous avez massacré entre le temple et l'autel (1) ; de réprimandes : *Loin de moi, Satan, tu n'as pas le sentiment des choses de Dieu* (2) ; d'approbations : *Tu es heureux, Simon, fils de Jonas, car ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont révélé cela, mais mon Père qui est dans les cieux* (3). Il proclame le pouvoir que nous avons sur le cours de notre pensée et de nos désirs : *Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : Tu ne commettras pas d'adultère, et moi je vous dis : Celui qui a regardé une femme et l'a convoitée, a déjà commis l'adultère dans son cœur* (4). Il répète que nous sommes capables de croire ou de ne pas croire, de nous plonger dans les eaux du baptême et de la pénitence ou dans la folie des passions et des vices, de nous aimer les uns les autres ou de nous haïr, d'être froids, tièdes ou ardents, et son Évangile d'un bout à l'autre suppose la liberté.

L'Église héritière de cette Révélation n'a pas cessé un instant d'en garder le trésor, d'en défendre l'intégrité.

Elle a interprété les textes, leur donnant à jamais le sens que Dieu a voulu leur donner; elle a illuminé les passages obscurs, les faits, la vie des personnages;

(1) *Ibid.*, XXIII, 29-35.
(2) S. MARC, VIII, 23.
(3) S. MATTHIEU, XVI, 17.
(4) *Ibid.*, V, 27-28.

elle nous a montré les méchants au paroxysme de la passion, conservant la faculté de bien faire, et les bons arrivés au faîte du bien, se sentant capables de trahir la justice ou même, parfois, passant tout d'un coup de la sainteté à l'iniquité; elle a discuté pied à pied avec les hérétiques, les suivant dans le détail de leurs négations, dans les subtilités de leur exégèse, dans le dédale compliqué de leurs raisonnements, dans le cours fuyant de leurs systèmes. Elle a tenu tête à chacun d'eux et l'a confondu dans ses conclusions après l'avoir confondu dans ses principes. Déjà Jésus-Christ s'en était pris aux sadducéens, représentant au milieu des Israélites le matérialisme incompatible avec la liberté. Saint Pierre et saint Jean, à Samarie et à Rome, ruinèrent l'enseignement de Simon le Mage, « le père », selon plusieurs docteurs, « de toutes les hérésies (1) ». Contre Basilide, Valentin, Saturnin et Marcion, saint Ignace d'Antioche, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène prouvent qu'il n'y a point deux dieux, le dieu du mal et le dieu du bien, que ni la loi ni la chair ne sont corrompues par essence; saint Augustin démontre aux disciples de Manès: Fortunat, Adimante, Faustus, Secundinus, que la théorie des deux âmes et des deux volontés est contraire à toute la Révélation divine; saint Léon le Grand, les conciles de Saragosse, de Bordeaux, de Tolède, de Galice, condamnent les priscilliens adorateurs de l'Esprit

(1) S. Irénée, *Adv. Hæres.*, I, xxiii.

père de la justice, et de l'Esprit père de l'iniquité; les patriarches de Constantinople réfutent les pauliciens et les bogomiles attachés à un Dieu parfait auteur du ciel et des vertus, et à Satan créateur du monde et du vice. Mais voilà Mahomet qui apparaît aux frontières de l'Europe, faisant de Dieu l'unique cause active et portant dans ses mains le livre de la servitude. Savez-vous pourquoi l'Eglise a soulevé les peuples pour cette œuvre d'héroïsme qui s'appelle les croisades? Ah! sans doute, pour arracher à un pouvoir sacrilège le tombeau du Sauveur, sans doute pour empêcher la violence et la barbarie d'envahir nos patries, mais aussi pour défendre contre le Coran le dogme de la liberté.

Puis la lutte continue. Elle continuera toujours, Messieurs. La lutte c'est le choc des idées, c'est presque nécessairement l'antagonisme cruel des personnes, c'est la tempête des cris et des coups, c'est la tentation de la haine qui empoisonne le bonheur et fait agoniser le cœur, c'est un des grands chagrins de l'existence. Et pourtant il faut lutter jusqu'au sang et jusqu'au trépas, car la vie ne vaut ni la vérité, ni la liberté.

La lutte continue, dis-je, l'Eglise ne sort des batailles, des conciles contre les albigeois, que pour retomber dans la grande révolution du protestantisme qui germe en Angleterre, grandit en Bohême, éclate en Allemagne et en Suisse. Remarquez ici que je ne fais point le procès des individus ou des peu-

ples, que je reconnais en une foule d'entre eux, meilleurs que leur symbole, la loyauté, l'honneur, la vertu, la piété même; je m'attaque aux doctrines, et ma conscience m'oblige à proclamer que la fausse Réforme a ébranlé toute vérité et toute certitude dans l'ordre de la foi, qu'elle a mis un dissolvant mortel à la racine de nos idées et de nos sentiments. Parmi les principes qu'elle a voulu saper, il faut compter l'existence de la liberté. Car, Messieurs, vous ne l'ignorez pas, au nom de la prédestination et de la grâce, au nom de la réprobation et de la corruption originelle, Wiclef nie la liberté, Jean Huss nie la liberté, Luther, Calvin, Zwingle, Mélanchton, nient la liberté; Baïus et Jansénius, fruits tardifs du protestantisme, nient la liberté: la Réforme est une école fondée contre la liberté.

Alors commence la crise des temps modernes, deux esprits se partagent la société occidendale : l'esprit de Luther et l'esprit de Jésus. Hélas ! on ne saurait verser trop de larmes en le rappelant : l'Europe était déchirée, déchirée à jamais peut-être. La moitié des Germains et la moitié des Saxons se séparaient par un abîme des Celtes, des Francs, des Romains, des Ibères : mais, dans les accents de l'Eglise navrée, dans les oracles de Constance et de Trente, on entend, dominant le tumulte et perçant la douleur, ce cri de la vérité : sous la puissance des décrets d'en haut, sous la poussée des instincts d'en bas, l'homme garde sa liberté.

II

Si l'Eglise n'était pas ndispensable pour maintenir dans leur authenticité et dans leur pureté les données de la Révélation, elle serait encore nécessaire pour sauver les trésors de la raison contre les attentats de la raison même, et pour confondre les sophismes préconisés au nom de la sagesse. La vraie science a entrepris des travaux, conduit des démonstrations, réalisé des progrès avec une vigueur digne de toute admiration; mais sous prétexte de science aussi, de prétendus philosophes et de prétendus savants ont nié les vérités les plus claires, révoqué en doute les premiers enseignements du bon sens, méconnu les principes fondamentaux de la vie et de la société, tenté de miner des arguments en eux-mêmes irréfragables. Ce ne sont pas les intelligences populaires, mais les savants qui en sont arrivés à contester l'être et le mouvement dans les choses, le bien et le mal dans les mœurs. Quelles idées absurdes, quelles théories folles n'a-t-on pas jetées dans le monde, et souvent les plus insensés des hommes ont été ceux qui se vantaient d'être les plus sages. La seconde force que le catholicisme a dû combattre pour maintenir dans les esprits la certitude du libre arbitre, c'est la raison égarée.

D'abord, c'est en invoquant la métaphysique et la science spéculative qu'on s'est attaqué à notre thèse.

Certes, Messieurs, les docteurs profanes n'ont pas manqué, qui ont affirmé, expliqué, prouvé que nous avions le domaine de nos actes. Le prince des penseurs dans l'antiquité, Aristote, a fait de notre thèse une démonstration à laquelle le présent n'a rien ajouté de substantiel. Platon nous enseigne par l'une des Parques, la vierge Lachésis, que chaque âme choisit son génie, que la vertu n'a point de maître, qu'elle s'attache à celui qui l'honore et fuit celui qui la méprise, que nous sommes responsables de nos desseins, que Dieu en est innocent, que tous les genres de vie sont ouverts devant les hommes, que la nécessité ne régit pas nos actes, qu'il appartient à chacun de décider de soi (1). Par une heureuse inconséquence Épicure et Lucrèce ont défendu la même vérité : dans les chaires d'Alexandrie souvent la note fut favorable à l'indépendance de la volonté ; la jeune raison des Francs se plaisait à exalter la liberté comme le courage et la patrie ; au sein même des écoles arabes, les docteurs qu'on a appelés *dissidents* se séparaient des idées du Coran et combattaient le fatalisme ; Descartes, Bossuet, Fénelon, ont enveloppé les arguments traditionnels d'une puissante clarté ; et tout près de nous, dans leur enthousiasme, dans leur désespoir, serais-je tenté de dire, Maine de Biran, Proudhon, Jouffroy, Cousin, Jules Simon, et

(1) *République*, liv. X. Traduction Saisset, p. 508-509.

tant d'autres, ont porté à l'erreur des coups d'une éloquence décisive.

Mais dans leurs « hymnes d'or », les sages de l'Ionie et les disciples de Pythagore, mais dans leurs leçons, Xénophon, Parménide, Zénon, Empédocle, nous asservissent aux lois d'une mathématique ou d'un monisme inexorables ; mais parfois Socrate et Platon retiennent notre volonté dans les entraves de l'idée, mais les stoïciens l'enchaînent dans la série des causes régies par le destin. L'école d'Alexandrie hésite et se contredit ; le moyen âge est rempli des noms trop fameux d'Amaury de Chartres, de David de Dinan, de Guillaume Occam ; et à mesure que nous avançons dans l'histoire et que nous approchons davantage de notre époque, la coalition contre le dogme de la liberté devient plus vaste et les thèses plus agressives. En même temps que ce grand mot de liberté est gravé au front de nos monuments et proclamé avec emphase au sein des clubs, des journaux, des parlements, il n'est question dans les écoles, dans les chaires, dans les cours, dans les livres, que de nécessité, de déterminisme, de fatalité, et une parole retentit parmi les docteurs : l'homme n'est ni maître, ni responsable de ses actes.

Vous croirez peut-être, Messieurs, que je viens d'énoncer un paradoxe ? Mais lisez donc les œuvres de nos contemporains. Je ne vous parlerai pas de Voltaire, qui se joue du vrai comme du faux, selon

ses interlocuteurs ou selon ses fantaisies, et tantôt défend, tantôt combat le libre arbitre ; ni de Diderot, incapable de distinguer l'ordre physique et l'ordre moral ; ni de Spinoza, dont « une mathématique intérieure régit les actions comme les passions (1). »

Mais la plupart des systèmes allemands, si on réussit à les tirer de leurs ténèbres, nous montrent l'âme enchaînée, bon gré mal gré, à la suite de la matière ou de l'idéal ; les positivistes ne sont-ils pas allés jusqu'à soutenir qu'il n'y avait aucune action, ni aucune cause dans le monde, que des phénomènes sans connexion se succèdent dont personne n'est le maître ; les idéalistes ont refusé à l'homme toute opération vitale ; les déterministes nous tiennent captifs comme les stoïciens dans une suite d'événements continus qui se commandent les uns les autres, sans qu'il soit possible d'opposer avec avantage un obstacle à cette poussée de l'univers.

Alors, avec Darwin et Herbert Spencer, la transformation de la vie s'opère en vertu d'une évolution toute-puissante et le libre arbitre succombe devant une sorte d' « obligation physique » ; avec Littré, l'esprit est dominé souverainement par les fonctions de nutrition et de reproduction ; avec Taine, il est esclave du sang, du milieu, du climat, du sol, du ciel, de la société ; les criminalistes font mourir le libre arbitre dans les penchants ; les physiologistes,

(1) Fouillée, *Histoire de la philosophie*, p. 292.

les médecins, les physiciens, le déclarent incompatible avec le jeu des sens, de l'organisme, ou avec la conservation de l'énergie. Et si plus d'un spiritualiste le soustrait à la pression des forces brutales, l'instant d'après il l'enferme dans les liens de l'intelligence.

Parmi ceux mêmes qui déclarent la notion de liberté indispensable à la vie morale, les uns, comme les critiques, enseignent qu'il faut croire à cette réalité mystérieuse sans pouvoir la prouver ; les autres, comme Malebranche ou Leibniz, ont des principes généraux inconciliables avec elle. De sorte que la moitié du savoir humain a tourné ses armes contre le principe de la liberté (1).

La plus haute autorité intellectuelle du monde, l'Eglise, n'a jamais consenti à favoriser ces théories de servitude. Au nom de la saine raison et non plus seulement au nom de la Révélation, elle a soutenu la réalité de la liberté. Toutes les écoles qui enseignent sous son inspiration, depuis les plus humbles et les plus populaires jusqu'aux plus savantes, ont fait entendre la même note.

Partout, en effet, où nous ne sommes pas traités comme des parias, où nous avons le droit de communiquer notre pensée : dans les modestes asiles où nous formons l'âme des petits enfants, dans les chaires d'histoire, de médecine, de physiologie,

(1) Append., N. 2, p. 372.

de sciences naturelles, de jurisprudence, dans les leçons de philosophie, dans nos universités, dans nos séminaires, dans nos revues, dans nos ouvrages, dans nos journaux, dans nos discours; partout, en un mot, où un vrai chrétien peut parler, le fatalisme est dénoncé comme contraire à la vraie sagesse, les livres, les romans qui le prêchent sont bannis, les législations qui le supposent sont combattues à outrance.

Nous affirmons que l'homme est libre, non point seulement dans ces mouvements extérieurs qui consistent à remuer la tête, la main ou le pied, et à nous transporter d'un endroit à un autre, mais encore dans son âme, libre de façon à posséder la souveraineté de ses pensées, de ses projets, de ses vouloirs, libre d'une liberté intégrale et non d'une liberté mutilée. Nous nous attachons au principe du libre arbitre comme à un principe vital de la science et de l'existence, comme à la spiritualité de l'âme et à son immortalité, comme à l'un des fondements sur lesquels doivent s'appuyer tous les règlements, toutes les lois, tous les codes, tous les systèmes de gouvernement.

Nous prononçons qu'il s'agit d'une question évidente pour la raison et non d'un mystère. Au sujet de ce problème, sous l'influence de Kant et du criticisme, par des condescendances exagérées à l'égard du positivisme qui déclare impénétrable ce qui n'est pas matière tangible, on a trop parlé

de mystère. L'Eglise proclame que certaines vérités, comme la Trinité et l'Incarnation, recèlent un fond que l'intelligence ne saurait saisir ; mais elle établit qu'il y a une immense région qu'il appartient à la raison d'explorer et de manifester. La liberté fait partie de ce domaine, elle se trahit au dehors par des phénomènes à la portée de notre analyse et de nos procédés philosophiques. Il nous est donné de les appréhender non point dans cette demi-lumière qui laisse place au doute et une chance de vérité à la thèse contradictoire, mais dans une certitude qui fixe à jamais la pensée.

Et ne croyez pas, Messieurs, que la science chrétienne et l'Eglise se contentent d'assertions. Elles appuient leur doctrine sur des preuves irréfragables; elles analysent les actes de l'homme ; elles en étalent pour ainsi dire les éléments au grand jour ; elles démontrent que l'on trouve dans ces éléments une perfection que rien ici-bas ne partage avec nous ; par la connaissance des actes elles arrivent à la connaissance des facultés qui les produisent ; elles distinguent, avec une subtilité merveilleuse, ces facultés les unes des autres ; elles expliquent la nature de leur hiérarchie et de leurs relations ; et prenant leur point de départ non dans des hypothèses gratuites ou dans des observations suspectes, mais dans des expériences que chacun est à même de vérifier en lui et sur les autres, elles parviennent par des ascensions progressives et toujours baignées

de clarté, au sommet de notre être et elles y font apparaître, dominant le mécanisme de notre corps et de notre âme, la liberté. Je ne crains pas de dire que jamais les docteurs profanes n'ont mis en un pareil relief les arguments qui établissent la souveraineté de l'homme vis-à-vis de ses opérations ; que les plus fortes pages en cette matière ont été écrites par les maîtres du moyen âge, car, Messieurs, le progrès, quand il s'agit des sciences positives, consiste à suivre dans le sillon de ses efforts le génie moderne, mais quand il s'agit de philosophie, il consiste à revenir au génie ancien. Léon XIII l'a enseigné dans des documents et des actes innombrables ; Pie X vient de le redire avec cette énergie et cette netteté qui lui sont propres : le prince de la métaphysique humaine, ce n'est pas Descartes, ce n'est pas Kant, c'est saint Thomas d'Aquin.

Quand on a établi une thèse, il reste à la protéger contre les attaques des adversaires qui, du haut de leurs systèmes comme d'autant de forteresses, tentent de la ruiner. L'Église n'a pas manqué à cette tâche, elle a accepté la bataille sur tous les terrains. Autrefois, les fatalistes voyaient dans les astres une force invincible qui commandait aux mouvements du cœur et de la volonté, aujourd'hui on place dans la nature cette puissance victorieuse de la liberté. Les sensualistes de tous les temps attribuent une action triomphante aux tempéraments et aux passions ; la moitié des psychologues asservissaient et asservis-

sent nos décisions à l'empire de l'idée. Notre philosophie a discuté tous ces points dans les moindres détails, elle a assigné son rôle à chacune des influences au milieu desquelles vit notre liberté, elle a déterminé ce que nous devions subir de la part des différentes causes qui pèsent sur nous, et nulle part les sujets n'ont été plus creusés, la matière plus retournée, les solutions plus satisfaisantes.

Restait à faire l'accord des franchises humaines avec les décrets de Dieu. A quelles joutes savantes ne s'est-on pas livré dans l'Église catholique pour répondre à cette difficulté ? L'esprit a fait preuve d'une merveilleuse souplesse, il a sondé avec une vigueur et une subtilité inouïes le fort et le faible des différents systèmes, et, un jour, pour l'élucidation de ce problème, les papes ont convoqué et mis en présence les deux grandes écoles qui se partageaient l'empire de la pensée : l'école de saint Thomas et l'école de Molina. Ces contestations, célèbres au point d'être un événement important de l'histoire, prouvent l'intérêt que l'Église porte à la question de la liberté et le souci qu'elle a d'expliquer au monde comment l'homme choisit « sa pensée, son amour, son sort », et se commande à lui-même, s'il le veut, « plus qu'à personne (1) ».

La raison pratique n'a pas tenté contre le libre

(1) P. Lacordaire, *loco cit.*

arbitre des coups moins multipliés, et elle a incarné son opposition dans la politique et dans l'esprit de trafic.

Dans la société antique, il était un être qui ne possédait ni le travail de ses mains, ni les sueurs de son front, car son travail et ses sueurs tombaient dans un sillon dont le fruit n'était pour lui d'aucun profit ; ni son sang, car un étranger le répandait à son gré ; ni son cœur, car il n'avait pas le droit d'en disposer selon ses sympathies ; ni sa chair, ni sa femme, ni ses enfants, car sa chair, sa femme et ses enfants appartenaient aux caprices, aux passions de son maître plus qu'à lui-même : cet être, c'était l'esclave. L'amour de la domination et la passion de l'or avaient couvert le monde païen de cette lèpre de l'esclavage. Or quel est le principe sur lequel on pouvait bien appuyer une semblable institution ? Le seul principe qui puisse légitimer l'esclavage, surtout au sens absolu que lui donne le paganisme, c'est que les hommes sont divisés en deux races, l'une faite pour commander, l'autre faite pour servir ; la seconde inférieure à la première, autant, dit Aristote, que le corps l'est à l'âme, que la brute l'est à la créature intelligente, la seconde, en un mot, privée de raison, de volonté réfléchie, incapable de vertu ou de béatitude, par conséquent dépourvue de liberté intérieure et destinée par nature à être partout esclave (1).

(1) Append., N. 3, p. 374.

Tel est le motif dans lequel le Stagyrite cherchait l'explication d'une pratique qui embarrassait son génie, tel est l'argument que les marchands d'hommes n'ont pas cessé d'invoquer pour excuser leur criminel trafic (1).

Mais la Religion, qui n'a jamais toléré l'esclavage sinon dans l'impossibilité où elle a été souvent de le supprimer, n'a jamais accepté la seule maxime qui pût paraître le légitimer (2).

Dans l'Ancien Testament on ne supportait pas l'asservissement comme dans les autres nations. Si la loi juive permettait à ses fidèles de posséder des esclaves païens, comme elle permettait parfois la polygamie, elle faisait tous ses efforts pour empêcher l'Israélite de tomber dans cette avilissante condition. Lorsqu'un fils des Hébreux pour sortir de la misère en était réduit à se vendre à un de ses compatriotes, la justice s'appliquait à adoucir son sort et à mettre des limites à sa servitude. Elle en fixait la durée à sept ans, et parfois cette durée pouvait être abrégée par les fêtes jubilaires ; elle refusait au maître le droit de tuer, de blesser, de mutiler son esclave, d'outrager sa personne, d'accaparer sa famille; elle conférait à l'esclave la faculté de se reposer le jour du sabbat, de s'asseoir à la table de son maître.

L'esclavage chez les Juifs n'était « qu'une domes-

(1) *Politique*, I, 2.
(2) Append., N. 4, p. 375.

ticité passagère qui offrait au malheureux le moyen d'acquitter sa dette et l'avantage de vivre aux dépens du riche (1) ». Et quiconque étudie le code mosaïque, sur ce point, y trouve le souci perpétuel de rappeler que l'esclave par nature et devant Dieu est l'égal de son maître, et qu'il possède la liberté intérieure, source de toutes les autres.

Certes, le christianisme ne put pas supprimer, dès le premier jour, un désordre qui couvrait la surface de la terre; mais, dès le premier jour, il s'appliqua à renverser la maxime qui lui servait de base et dès le premier jour, il proclama que, tous, nous sommes libres; que tous, nous possédons la raison et la volonté dans lesquelles fleurit la liberté, que tous nous sommes capables de bien et de mal, de responsabilité, de mérite et de démérite, de béatitude et de damnation; que tous, quelles que soient les différences de castes, d'éducation, d'intelligence, de vertu, nous sommes nés et régénérés dans le même sang : le sang d'Adam et de Jésus-Christ. Il n'y a plus, disait saint Paul, *ni Juif, ni Grec; ni esclave, ni homme libre; tous vous êtes un dans le Christ Jésus* (2). Tous vous avez *le même maître commun dans les cieux, lequel n'a aucun égard à la condition des personnes* (3). *Au lieu d'un esclave*, écrit encore le grand apôtre à Philémon, *je te renvoie un*

(1) Wallon, *Histoire de l'esclavage*, t. I, p. 6-15.
(2) *Galates*, III, 28.
(3) *Eph.*, VI, 9.

frère qui m'est très cher, combien doit-il l'être davantage pour toi et selon la chair et selon le Seigneur (1). Le paganisme disait que l'esclave est un être inférieur, et l'Évangile répond : *Vous êtes tous frères* (2). Le paganisme disait que l'esclave est privé de raison, et saint Paul sans cesse fait appel à sa raison (3). Le paganisme disait que l'esclave est incapable de vertu, et le christianisme enseigne que tous nous sommes les maîtres de nos amours, de nos haines et de nos destinées. Le paganisme disait que les conditions extérieures et douloureuses de l'esclave entraînent la déchéance et l'infériorité intérieures : l'Évangile, pour toute réfutation, nous montre le plus libre de tous les êtres, Jésus-Christ, fils de Dieu, *venant sous les apparences de l'esclavage*, *servant et n'étant point servi*, vendu trente deniers, le prix d'un esclave, et mourant sur la croix, le supplice de l'esclave (4).

Pendant cinq cents ans, l'Église, « seule et sans alliés », ayant « contre elle le monde entier (5) », prêcha et fit pénétrer dans les peuples l'idée que tout homme est libre. Peu à peu on conclut de la liberté intérieure au droit à la liberté extérieure, les esclaves recouvrèrent alors la faculté de se marier à leur

(1) *Philémon*, 16.
(2) S. Matthieu, xxiii, 16.
(3) *I Cor.*, vii, 21-24.
(4) *Philémon*, vii, 7; S. Matthieu, xx, 28.
(5) Allard, *Esclaves chrétiens*, p. 492.

gré, d'une manière légale et indissoluble, de tester et de posséder. Peu à peu et progressivement, cet enseignement prépara l'affranchissement des personnes et du travail; de plus en plus la vieille institution tomba et, c'est Renan qui l'a dit, « la nouvelle foi rendit l'esclavage impossible (1) ».

Si quelqu'un dans le cours de l'histoire fait appel à la théorie que l'Église avait dès le premier jour réprouvée, immédiatement celle-ci proteste et condamne. Que les Portugais se livrent à la traite des Nègres, sous l'éternel prétexte que ceux-ci sont incapables de se conduire eux-mêmes, Pie II blâme sévèrement les trafiquants. Que les Espagnols s'emparent des Indiens et les réduisent en servitude, Barthélemy de Las Casas, évêque et moine, traverse douze fois l'Océan pour plaider et gagner la cause de ces malheureux. Et ce n'est pas une liberté tronquée que les papes revendiquent pour ces peuplades, c'est une liberté complète. Paul III décrète à la face de l'univers qu'elles ont le droit de se posséder elles-mêmes, de vivre en société selon leurs lois, d'acquérir des biens et de les garder. Il est permis de les évangéliser, mais il est interdit de les contraindre à embrasser la foi, qui, disait un grand théologien au roi d'Espagne, est par-dessus tout affaire de conviction morale et de sincérité. Les souverains pontifes portèrent si loin le zèle de

(1) Renan, *Marc-Aurèle*, p. 610-613.

la liberté qu'on vit Alexandre III intimer publiquement, au roi maure de Valence, de ne livrer aucun chrétien à la servitude, « attendu, disait-il, que nul n'est esclave de par la nature, mais que Dieu a fait tous les hommes libres (1) ».

Abolies de l'empire romain, bannies des républiques italiennes, de l'Amérique, des Iles, du Brésil enfin, l'odieuse pratique et l'odieuse erreur vivent encore sur les côtes extrêmes de l'Afrique. Chaque année, plus de quatre cent mille créatures humaines sont arrachées à leur pays et vendues. Et qui donc flétrit ces marchés infâmes? Qui donc les dénonce à l'indignation publique? Qui donc parle plus haut que les gouvernements et plus haut que les philosophes? Qui donc prodigue sa vie, affronte toutes les privations, tous les dangers, répand son sang pour l'affranchissement universel de la race humaine, sinon l'Église (2)?

N'est-ce pas Pie X qui, ces jours-ci encore, créait une mission nouvelle en vue de cette délivrance? N'est-ce pas un congrès catholique qui dernièrement décidait de fonder dans ces contrées lointaines « des villages de liberté »? L'assemblée antiesclavagiste de Bruxelles remplissait donc un devoir de justice lorsque en 1892 elle envoyait un hommage de reconnaissance à Léon XIII, l'adversaire le plus

(1) Léon XIII, Epistola, *In Plurimis*, 5 mai 1888.
(2) Append., N. 5, p. 376.

auguste et le plus résolu de l'esclavage, le docteur par excellence et le défenseur de la liberté (1).

Ah! Messieurs, nous pouvons être fiers de l'Église. Il n'est pas un jour de son histoire où elle n'ait bataillé pour maintenir parmi les hommes la foi à la liberté. Lorsque l'hérésie a chassé ce principe capital de la Bible et de la Révélation, lorsque la philosophie l'a chassé de la sagesse, lorsque la politique et le trafic, n'accordant cette noble faculté à quelques-uns que pour la refuser aux autres, l'ont chassé de la cité et de la vie sociale, l'Église s'est levée et a répété que l'Évangile, la vraie philosophie, la saine politique et la justice unissent leurs lumières pour affirmer non seulement qu'il y a des hommes libres, mais que tous sont libres. Et d'où que viennent les contradictions, c'est une définition positive à laquelle tous les fidèles sont obligés de donner leur adhésion.

Nier le libre arbitre, c'est sortir de l'Eglise : pour être catholique il faut croire à la liberté.

(1) Mgr de T'Serclaes, *Vie de Léon XIII*, t. II, p. 19.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LES ARGUMENTS DE LA RAISON EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Extrémités dans lesquelles tombe l'esprit humain, tantôt s'exagérant ses forces et prétendant pouvoir tout connaître et tout prouver, tantôt se décourageant au point de dire que tous les chemins de l'évidence nous sont fermés. — Il y a des mystères, mais tout n'est pas mystère. — L'existence de la liberté est une des vérités les plus évidentes et les plus indiscutables. — Trois arguments rendent inébranlable cette affirmation : un argument moral, un argument d'expérience, un argument métaphysique, p. 53-56.

I

1. *a*) Une doctrine qui renverse une notion nécessaire au jeu de la vie humaine est fausse, p. 56.

b) La loi morale est évidente à l'esprit et nécessaire à la marche de la vie individuelle ou sociale. — Evidence de la loi morale que tous les peuples admettent. — Texte de Kant. — Nécessité de la loi morale prouvée par l'effroi que nous éprouvons tous en la voyant succomber parmi nous et par l'effort de tous pour la restaurer, p. 56-59.

2. Connexion indissoluble de l'idée de liberté avec l'idée de morale. Cette connexion apparaît dans trois notions fondamentales : *a*) *Notion de devoir* qui renferme un élément de nécessité morale et de liberté physique, car la nécessité imposée par le devoir vient de la cause finale et non de la cause efficiente, p. 59-62. *b*) *Notion de responsabilité*, car on n'impute pas à quelqu'un un acte ou un résultat dont il n'a pas été le maître. — Il ne suffit pas qu'un événement se passe en moi, pour que j'en sois responsable ; — il faut encore que j'en sois l'auteur, — ayant eu la possibilité de le produire ou de ne pas le produire. — Les procédés de la justice humaine s'appuient sur cette théorie, p. 62-64. *c*) *Notion de sanction.* La récompense et le châtiment supposent que volontairement on a mis de soi dans son acte. Degré du châtiment ou de la récompense proportionné au degré de liberté. — Les trois

éléments de la peine inséparables de la liberté. — Témoignage du bon sens populaire en face d'un acte héroïque ou pervers. — Le même principe régit la justice éternelle, p. 64-66.

Conclusion : *l'acte moral et l'acte libre ne font qu'un*, p. 66.

II

1. *Preuve par l'expérience.* — J'ai l'expérience que mon acte sort de moi, que j'en suis le maître, p. 67-68.

Cette expérience porte sur tout le procédé de l'acte libre : *a*) *sur l'attention* en vertu de laquelle je m'arrête à la considération d'un objet, p. 68-69. *b*) sur la *délibération* qui enferme une indétermination et une indécision, p. 69. *c*) *sur le jugement et le choix*, p. 69. *d*) *sur l'exécution* que je puis omettre ou interrompre, p 69. *e*) *sur la joie ou le remords* d'avoir bien ou mal fait, p. 69-70.

2. Cette expérience, nous la faisons tous. Ceux mêmes qui nient la liberté la confessent malgré eux. Texte de Fénelon. Exemple de Manès cité par saint Augustin, p. 70-74.

III

Preuve metaphysique. — L'homme est libre parce qu'il est intelligent, p. 75. *a*) Connexion de la liberté et de l'intelligence, p. 75-76. *b*) L'homme est intelligent, c'est-à-dire dégagé dans son âme des liens de la matière, p. 76. *c*) Il en résulte qu'il a dans son esprit et par suite dans sa volonté la capacité de l'universel. Preuve par un texte de Bossuet que la puissance de l'homme est en quelque sorte infinie, p. 76-78. *d*) Mais une puissance universelle ne peut être dominée par un bien particulier ; or, dans le monde il n'y a que des biens particuliers vis-à-vis desquels la volonté reste souveraine et libre, p. 79-80.

Solidité de ces trois arguments. Il n'y en a pas d'autres en faveur de la liberté. Dans les objections qui se font contre la liberté, il faut se tenir loin du scepticisme et de la crédulité, la vraie science n'a point trouvé d'objection efficace contre la liberté, p. 80-82.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LES ARGUMENTS DE LA RAISON EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ

Éminence (1),
Excellence (2),
Messieurs,

Par une réaction naturelle à l'extrême sensibilité de notre tempérament, après avoir en ce siècle exalté outre mesure les forces de la raison, on a exagéré ses infirmités. Nous avons été fatigués par les déclamations de ceux qui prétendaient que l'intelligence, reine du monde, et la science, fille de l'intelligence, étaient capables de tout connaître, de tout pénétrer, de tout dévoiler; puis subitement, au lendemain d'efforts gigantesques et de déceptions amères, plusieurs se retournèrent, firent appel aux traditions, à la foi, au sentiment, et

(1) S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris.
(2) S. Exc. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique.

déclarèrent que nous étions enveloppés de mystères insondables. Le mot d'un de nos académiciens les plus vigoureux, les plus éminents, les plus ardents aussi, fit fortune. Après cet homme distingué, on répéta sur tous les tons que la science avait fait faillite, et ce succès, qui ne répondit peut-être pas toujours à la vraie pensée de celui qui le remportait, ne fut pas sans inconvénients. Il est probable que le littérateur avait visé les argumentations branlantes dont on voulait nous éblouir, et on fit porter les doutes sur ce que l'on pourrait presque appeler les axiomes fondamentaux des connaissances humaines.

Les nouveautés trouvent toujours crédit. Les vérités les plus évidentes, les démonstrations les plus sévères, les plus rigoureuses se heurtèrent à des partis pris de scepticisme. Il fut de mode de répéter que la raison est impuissante à prouver l'existence de Dieu, que les mots mêmes dont nous sommes contraints de nous servir ne répondent à aucune réalité si on les applique au Très-Haut, que la spiritualité de l'âme et son immortalité nous échappent. L'esprit n'avait point seulement fait faillite, disait-on, il avait fait un naufrage dans lequel il avait perdu toutes ses richesses. Je concède volontiers les échecs de la science, il semble que certains problèmes nous défient et menacent de demeurer inexplorés, bien qu'ils soient du domaine ouvert à nos investigations. Que de questions difficiles, tou-

jours en litige que l'effort intellectuel n'a pas tranchées! Cependant il y a un ensemble de vérités au sujet desquelles Dieu ne nous a point laissés dans les ténèbres, il importe que nous le sachions et que nous accordions aux preuves qui les mettent en évidence la valeur et l'attention qu'elles méritent. L'existence de la liberté fait partie de ce champ lumineux que nous avons la faculté et le devoir d'explorer.

Le dogme de la liberté n'est pas en effet une question inaccessible à l'esprit humain, un mystère au sujet duquel il appartient à la créature de se taire, et à Dieu seul de parler. Que des ombres se mêlent aux clartés quand nous creusons jusqu'aux racines et dans le vif de la liberté, c'est certain; il en est ainsi des problèmes qui relèvent le plus de notre compétence. Mais que nous soyons libres, c'est une des vérités les plus indiscutables du monde intellectuel, et, pour lui refuser son adhésion, il faut fermer les yeux à la lumière qui rayonne en tout homme ici-bas. Trois arguments permettent aux sages de prouver l'existence de la liberté : les deux premiers empruntés à la morale et à l'expérience ont la préférence des modernes; le troisième, tiré de la métaphysique, donne aux deux autres leur pleine valeur, c'est sur lui que s'est principalement concentré l'effort des anciens. Tous les trois ensemble forment un faisceau que les puissances du fatalisme essayeraient en vain de rompre. Nous

verrons donc, Messieurs, que la morale exige la liberté, que l'expérience la constate, que la métaphysique l'explique et la prouve.

I

D'abord, Messieurs, la morale exige la liberté. Une doctrine, dit saint Thomas (1), qui nie une notion nécessaire au jeu humain de la vie ou de la pensée, est une doctrine fausse. Si les hommes, en effet, sont obligés de construire un édifice intellectuel ou social sur cette notion, c'est qu'elle renferme un principe commun évident par lui-même, un objet qui s'impose, c'est qu'elle part d'un fait d'expérience incontestable que l'on ne peut révoquer en doute sans outrager le bon sens. Ainsi, quiconque traiterait d'illusoire le mouvement, phénomène manifeste, passerait pour un insensé.

Or, la loi morale est évidente, si évidente que les peuplades les plus primitives la connaissent et possèdent un code. Il faut, pour oser en discuter l'existence et l'autorité, la nier, arriver à cette perversion de pensée dont l'orgueil rend capables les beaux esprits; encore ceux-ci sont-ils contraints de rétablir en pratique ce qu'ils avaient ruiné en théorie. « Deux choses, dit Kant, remplissent

(1) *De Malo*, VI.

l'âme d'une admiration et d'un respect toujours nouveaux et toujours grandissants à mesure que la réflexion y revient plus souvent et s'y applique davantage; le ciel étoilé au-dessus de moi et la loi morale en moi... Ces deux choses, je n'ai pas besoin de les chercher et de les deviner comme si elles étaient enveloppées de nuages ou situées hors de mon horizon, dans une région inaccessible; je les vois devant moi et je les rattache immédiatement à la conscience de mon existence (1). »

Non seulement la loi morale est évidente, mais elle est nécessaire au point que, sans elle, la vie individuelle aussi bien que la vie sociale sont impossibles. « Ce n'est pas l'Évangile seul qui vous parle ici, dirai-je avec le P. Lacordaire, mais vous-mêmes, vos lois..., l'opinion publique, la raison manifestée dans les œuvres les plus hautes et les plus durables (2). »

S'il n'y a pas une morale pour régler les droits, les devoirs, les relations, le monde devient un enfer inhabitable dans lequel on se heurte, on se déchire, on se bat, on se tue. Dans l'âpre lutte pour l'existence, la force décide de tout. Elle passe de l'une à l'autre classe, de l'une à l'autre secte; tantôt l'élite est écrasée sous la masse, plus souvent c'est la multitude qui sera pressurée par une poignée d'hommes pervers et audacieux ou même par un seul. On voit

(1) *Critique de la raison pure*, fin.
(2) *Loco cit.*, p. 299.

des jours où l'univers tremble sous le regard d'un Néron, où un grand pays comme la France, pris à la gorge, râle sous la main de Robespierre ou de Danton; dès que la morale fléchit, les crimes se multiplient et la terreur règne sous la garde de la violence et de la tyrannie toujours odieuses, qu'elles viennent d'en haut ou qu'elles viennent d'en bas (1).

Messieurs, il ne faut point être pessimiste, et l'on serait injuste, si l'on ne constatait certains progrès dans les idées et dans les sentiments. Mais, d'autre part, on serait en dehors de la vérité, si parallèlement au mouvement de la civilisation, aux impulsions de solidarité, aux élans de charité, l'on ne voyait un déchaînement de brutalité, et comme un torrent de barbarie menacer l'avenir. Le mensonge, la félonie, l'iniquité, passent souvent aujourd'hui sans soulever cette indignation, cette colère et surtout cette réaction spontanée qui sont la protestation et la revanche de la morale parmi les peuples.

Devant cette fureur et cette victoire des appétits immondes, un cri d'effroi a retenti dans l'âme de tous ceux qui aiment leur siècle et leur pays ! Il faut sauver la morale. En dehors du monde catholique même, des entreprises sans nombre se sont édifiées, destinées à protéger ce rempart de la société. Je dois à la justice de dire qu'au sein de notre Université en particulier, les efforts se sont multipliés : tous

(1) Append., N. I, p. 376.

les échos ont parlé d'associations pour la défense de la morale, de la restauration de la morale, de l'enseignement de la morale, du renouvellement de la morale ; l'on a répété dans des conférences, dans des articles : Si nous glissons vers la décadence, c'est que la morale fléchit ; si nous périssons, c'est que la morale succombe (1).

Tout cela prouve, Messieurs, que la loi morale est nécessaire à la vie autant qu'elle est évidente à la pensée.

Mais pas une des notions morales ne survit à la mort de la liberté.

Ramenons, si vous le voulez, ces notions à trois points principaux : le devoir, la responsabilité, la sanction.

D'abord, Messieurs, le devoir est inséparable de la liberté ; il commence, il s'exerce, il finit lorsque commence, s'exerce et finit la liberté. Il n'est pas, en effet, *une sorte de besoin d'agir* qui tient à la plénitude de la vie et qui ne demande qu'une orientation pour se donner cours ; ce n'est pas *l'impulsion, ni la force*, ni *l'expérience* d'un penchant impersonnel *généreux* et *indestructible*, car, hélas ! trop souvent nos besoins d'agir, *ces forces qui demandent à s'exercer*, nous entraînent dans les chemins qui éloignent du devoir (2).

(1) Append , N. 2, p. 377.

(2) Guyau, *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction* p. 121-247 et *passim*.

Ce n'est pas davantage *l'attrait du bien*, car l'objet du devoir, loin de nous offrir toujours cette face séduisante qui excite en nous l'attrait, revêt plus souvent l'apparence austère et redoutable du sacrifice et de l'immolation. Ce n'est pas enfin une *obsession sublime*, ni *un idéal*; car les obsessions sublimes et la passion de l'idéal nous conduisent au delà du devoir, à l'acte héroïque, qui, d'ordinaire au moins, relève du conseil et de la perfection et non du précepte, du devoir et du bien (1).

Le devoir dans la pensée commune est une obligation qui contient essentiellement un élément de nécessité et un élément de liberté (2). Il contient une nécessité et, en cela, il se distingue de la simple indication contenue dans le conseil qui ne nous lie d'aucune façon. Mais cette nécessité est morale et elle nous laisse la possibilité d'agir contrairement au devoir, et en cela elle se distingue de la nécessité physique. Il y a, en effet, une différence radicale entre la nécessité qui vient de la loi physique et la nécessité de la loi morale ou du devoir. La loi physique agit avec une telle efficacité que l'être qui la subit, la subit bon gré mal gré, sans pouvoir s'en affranchir; il marche sous cette impulsion, mû par une énergie à laquelle il est incapable de résister. La raison de cette nécessité, c'est que la cause effi-

(1) Guyau, *op. cit.*, Fargis, *la Liberté et le Devoir;* Fouillée, *l'Idée moderne du droit.*

(2) Ia P, q. xxi, 1-3.

ciente, dont la loi physique est la règle, agit totalement et uniquement par sa propre vertu ; elle porte en elle-même la source suffisante ou même surabondante de son effet, si bien que l'être touché par elle est purement passif et ne concourt en aucune façon à la modification qu'il reçoit. La nécessité morale, au contraire, relève de la cause finale, et la cause finale ne produit point son effet, sans la coopération du sujet qu'elle meut. Elle sollicite celui-ci par le bien qu'elle lui présente, mais elle ne l'ébranle point par sa seule puissance ; pour que l'effet soit réalisé dans l'être tenté, il faut que l'être tenté s'y prête activement et y mette du sien (1).

Et pour qu'il soit contraint d'y mettre du sien et de se mouvoir, il est indispensable qu'il y ait dans l'attrait de l'objet une puissance égale ou supérieure à la force de l'agent sollicité. Or le bien offert à la volonté par le devoir est toujours, ou nous apparaît toujours, comme un bien particulier : il laisse par conséquent la liberté à la volonté qui est d'une capacité universelle (2).

Donc, toute la différence entre la loi physique et la loi morale qui nous impose le devoir, c'est que la loi physique supprime la liberté et que la loi morale la respecte et la suppose toujours. On a de tout temps compris ainsi la notion du devoir : une nécessité absolue dans l'ordre moral, et par rapport à une fin,

(1) Append., N. 3, p. 378.
(2) *Ibid.*, N. 4, p. 379.

mais relative dans l'ordre physique et de laquelle physiquement et en quelque sorte matériellement, si l'on veut, on peut s'affranchir. Sans doute les mots ont la signification qu'il nous plaît de leur donner, mais dans la langue des hommes le terme de devoir a toujours eu le sens que nous venons de lui assigner. Si dans l'idée on met une énergie déterminante, on sort de l'ordre moral pour rentrer dans l'ordre de la nécessité physique : alors pourquoi se servir de mots différents pour désigner la même chose ? A ces discussions vaines et sans fondement, je préfère la brutalité plus franche de ceux qui déclarent « vide de sens la distinction d'un monde physique et d'un monde moral (1) ».

Comme le devoir, la responsabilité est inexplicable sans liberté. Il ne vient pas à la pensée d'imputer à quelqu'un une action dont il n'a pas été le maître. Je porte le poids de mes œuvres, je dois rendre compte de mes vices et de mes crimes, parce que c'est moi qui les ai voulus, pouvant ne pas les vouloir, c'est moi qui les ai engendrés en ma vie, ayant la faculté de m'en libérer à jamais. Voilà ce qu'enseigne le bon sens et la raison. Un vent de folie a souvent passé, Messieurs, dans la tête des philosophes. Il en est qui ont osé prétendre que tout événement se produisant en moi est à moi, est quelque chose de ma personnalité, fait partie de

(1) Diderot, cité par M. Farges, *op. cit.*, p. 40.

mon être, m'appartient, m'est imputable. Mais alors l'enfant qui vient de naître est responsable de la lèpre qui ronge sa chair, du poison qui dévore son sang? Qui donc ne reculerait devant de pareilles conséquences? Et pourtant qui pourrait prouver qu'elles ne ressortent pas du principe étrange qu'un être est responsable de ce qu'il porte en lui, de ce qui fait partie de lui?

La justice humaine reconnaît partout, dans ses procédés, la connexion de la liberté et de la responsabilité. Elle ne se contente pas de constater un fait matériel; avant de demander des comptes, elle fait des enquêtes, elle appelle des témoins, elle multiplie les interrogatoires, elle étudie les circonstances, elle examine les paroles de l'accusé, elle scrute ses pensées, elle essaye de surprendre ses délibérations et ses projets; en un mot, elle analyse tous les éléments de la liberté, leur degré de vigueur, pour juger de la responsabilité. Si la lésion des organes, si le dérangement subit et violent des facultés, si un accident imprévu sont venus paralyser l'exercice du libre arbitre, malgré la gravité de l'acte ou l'horreur du crime, on déclare l'auteur irresponsable. Si, au contraire, la raison est saine, la connaissance parfaite, la préméditation établie, l'exécution froide; si l'homme a gardé sur son acte une souveraineté absolue, il est totalement responsable. La responsabilité est un corollaire de la liberté.

Bienheureux, disent les saints Livres, *l'homme qui a pu transgresser la loi et ne l'a point transgressée, qui a pu faire le mal et ne l'a point fait* (1). La sanction est la réponse à l'acte libre. La récompense est une compensation accordée à celui qui, par un acte volontaire, a donné de soi même et, pour ainsi dire, de son âme ; le châtiment ne mérite ce nom que s'il tombe sur un acte que l'on aurait pu éviter, dont on est parfaitement la cause. Plus une bonne ou une mauvaise œuvre jaillit exclusivement de notre vouloir, plus elle contient de mérite ou de démérite, et l'on doit mesurer la sanction, non pas seulement à l'effet extérieur produit, mais encore à la quantité de liberté que l'on a, pour ainsi dire, versée dans son opération.

La peine, avant d'être médicinale, avant même d'être destinée à sauvegarder les intérêts de la société, est expiatoire et a pour but de rétablir la justice lésée. Si son seul objet était d'amender le coupable et de mettre le bien public à l'abri, aucun des éléments qui la constituent essentiellement ne lui serait nécessaire. La peine, en effet, doit premièrement être proportionnée à la faute, secondement contrarier la volonté, troisièmement contenir une souffrance (2). Par ce triple côté le châtiment regarde d'abord le redressement de l'ordre, car il demeurerait légitime, alors même que d'autres moyens seraient

(1) *Eccles.*, XXXI, 8-10.
(2) S. THOMAS, *De Malo*, I, 4

indispensables pour convertir le délinquant et préserver l'intérêt commun. C'est ainsi que pensent nos tribunaux dans l'application de la sanction, encore qu'une plus grande part doive être faite dans leurs jugements facilement erronés et toujours faillibles, à la considération du criminel et de la société. C'est ainsi que décide le bon sens populaire. En face d'un acte héroïque, accompli avec une pleine possession de soi-même, d'instinct nous éclatons en applaudissements, nous voudrions couvrir de nos faveurs celui qui en est l'auteur et lui rendre en un instant et immédiatement ce qu'il a prodigué de lui-même. En face du forfait réfléchi, préparé, exécuté, tout en nous a crié vengeance, avant que nous nous soyons préoccupés du misérable ou du milieu qui est le sien. Jésus-Christ ne procédait pas autrement, il proférait ses menaces contre les chefs sachant et voulant ce qui est mal, pleinement libres dans l'accomplissement de leur iniquité ; il réservait sa pitié pour la masse incomplètement instruite, et par conséquent victime autant que coupable.

Le même principe régit la justice éternelle. La récompense de la vision, les délices sacrées de la béatitude seront proportionnées à l'intensité du saint amour dans lequel nous aurons vécu sur la terre. Or l'amour dont il s'agit n'aurait aucune valeur s'il ne naissait, s'il n'était pénétré de liberté. L'effroyable châtiment de l'enfer, que l'on peut appeler la peine par excellence, n'est qu'une expiation

St. Albert's College Library

éternelle. Et par conséquent la justice de l'homme et la justice de Dieu seraient une iniquité sans nom et sans mesure, si elles n'atteignaient un être qui s'est perdu par sa faute et parce qu'il l'a voulu. La morale de la nécessité n'est pas une morale, il n'y a de morale que la morale de la liberté.

Je sais, Messieurs, qu'un déchaînement s'est produit contre la doctrine que je vous enseigne : les uns ont inventé les *équivalents du devoir*, les autres ont déclaré les notions de devoir, de responsabilité, de sanction indépendantes de l'idée de liberté ; à quel labeur ne se sont-ils pas livrés pour donner à leurs théories l'apparence de la vérité ! Je ne crains pas de dire qu'ils ont totalement échoué dans leurs tentatives, qu'ils seront éternellement confondus par l'autorité de l'Évangile, du bon sens, de la sagesse ; qu'il faut dire avec Kant : « Une volonté libre et une volonté morale sont une seule et même chose (1) » ; avec saint Thomas : « L'acte moral et l'acte libre ne font qu'un (2) », avec saint Augustin : « Supprimer la liberté, c'est ruiner de fond en comble la vie morale (3) » ; tel est l'enseignement de Dieu, telle est aussi, malgré tout, la doctrine de l'humanité.

(1) *Métaphysique des mœurs.*
(2) Ia, IIæ, q. II. art. 2.
(3) *La Cité de Dieu* V, 9.

II

J'ai dit en second lieu que l'expérience constate en nous l'existence de la liberté. Je suis sûr de la réalité du soleil, car je l'ai vu, j'ai senti sa lumière, je l'ai contemplé remplissant le monde des rayons de sa flamme. Mais mon expérience ne porte pas seulement sur les objets qui sont hors de moi, elle saisit aussi les éléments et les réalités qui sont en moi. Je connais le monde et je me connais. Pour moi-même, je suis transparent, et je passe une partie de ma vie à suivre la pensée qui m'exalte ou me torture, à étudier les mouvements de ma volonté et de mes passions, à redire à mon âme les souvenirs de joie ou de désenchantement que je trouve écrits en moi.

Or, parmi les phénomènes que j'aperçois au fond de mon être, il y a des phénomènes de liberté. Ils ne se produisent pas dans un lointain où les objets se perdent, je les touche avec la pointe de mon regard intérieur, comme je touche ma vie et mon existence, car c'est une part, la part la plus lumineuse de ma vie et de mon existence. Je ne les saisis pas dans le vague où les éléments se mêlent et se confondent. Si parfois il m'est difficile de les distinguer nettement dans les eaux profondes de mon vouloir que tour à tour viennent remuer la liberté et la nécessité, d'ordinaire ces manifestations se présentent à moi d'une manière précise, et revêtues

d'une telle certitude qu'il m'est impossible de douter de leur réalité. *J'ai senti une vertu sortir de moi* (1), disait Jésus. Moi, aussi, je sens que ma résolution sort de moi, comme d'une source d'eau vive, qu'elle ne vient pas du dehors, mais qu'elle puise son origine dans mon propre sein: j'ai la conscience et je fais à tout moment l'expérience que je suis le maître de mes sentiments et de mes actes, que je puis vouloir et ne pas vouloir; vouloir une chose ou vouloir le contraire; agir ou ne pas agir, agir dans un sens ou dans un autre, que les deux partis sont sous ma main, sans s'imposer à moi et laissant à mon choix la faculté de se tourner vers le oui ou vers le non, vers un objet ou vers l'objet opposé (2).

Il y a des fleuves qui n'apparaissent un instant que pour cacher leur lit dans les entrailles mystérieuses du sol; il n'en est point ainsi de la liberté : on peut suivre son cours de la source d'où elle jaillit jusqu'à l'océan du bien dans lequel elle va se perdre ou plutôt se consommer. Un être se présente au regard de mes yeux, de mon imagination, de mon esprit: si j'arrête sur lui mon attention, c'est que je l'ai voulu, car j'aurais pu passer; si je m'attache à contempler dans cet objet le côté de perfection, la face par laquelle il me sourit, c'est que je l'ai voulu, car il dépendait de moi de fixer le côté de misère et la face par laquelle il me dé-

(1) S. Luc, VIII, 46.
(2) Append., N. 5, p. 382.

plaît. Dans la délibération qui succède à l'attention, je me sens tellement maître du parti à prendre, que j'en suis embarrassé, angoissé peut-être, et que non seulement rien ne me nécessite, mais que rien ne m'incline à droite plutôt qu'à gauche. Le jugement et le choix qui décident en telle ou telle matière relèvent encore de moi : j'ai la conscience que le poids de ma volonté fait pencher la balance et que la raison prépondérante de mon vouloir, c'est mon vouloir même. L'exécution laisse toujours prise à ma liberté, car je suis sûr que j'en puis suspendre le cours, et si l'ébranlement des muscles et des nerfs se continue en vertu de l'impulsion donnée et de la vitesse acquise, il me reste la ressource de retourner mon âme contre elle-même, et de renier en mon intérieur l'acte extérieur que j'ai voulu tout à l'heure et que je ne veux déjà plus. Nous avons tous l'expérience que nos actions intérieures et extérieures naissent, se continuent et s'achèvent, que leurs phases successives s'enchaînent par notre vouloir. Il n'est pas un instant où ma conscience ne me dise que j'ai la puissance de diriger à mon gré mon activité, de la ralentir ou de la précipiter, de l'interrompre provisoirement ou de l'interrompre tout à fait, de la faire reculer ou de la détourner de son chemin. Ce flux et ce reflux, c'est toute la vie humaine.

Et quand l'œuvre entreprise est close, je garde le sentiment très vif que j'ai été libre en l'accomplis-

sant : il y a un hommage à ma liberté dans cette joie mélangée d'orgueil qui m'amène à me dire à moi-même : C'est moi qui ai tout fait. Je garde cette conviction dans le remords que je sens comme je sens *le venin cuisant de la vipère*, dans le remords dont j'entends la voix comme on entend le concert échevelé et terrifiant des furies, que *n'accompagne jamais la lyre*, qui me *poursuit rapide comme l'aigle* et me rejoint partout, qui me dévore comme *les chiens affamés dévorent le cerf vaincu* (1) ; ce remords, qui m'obsède, qui ne s'endort jamais, qui m'oblige à adresser à mon âme accablée ce sanglant reproche : Tu as fait le mal que tu pouvais ne pas faire, vient encore du sentiment de la liberté.

Me répondrez-vous, Messieurs, que vous n'avez ni ce sentiment, ni cette expérience? Quand même vous me parleriez ainsi, vous n'ébranleriez pas ma certitude. Vous vous sentez esclaves, Messieurs? tant pis pour vous : moi je me sens libre, comme je me sens parler et vivre. Pauvre grain de sable enveloppé dans la série des choses, ballotté par toutes les tempêtes et jeté de rivage en rivage, je sais un domaine où je suis souverain et plus puissant que le monde : c'est le domaine de la liberté. Il y a des vouloirs que vous ne m'arracherez pas, il y a des actes que vous ne m'imposerez pas, et je

(1) Eschyle, *Euménides*.

puis me les imposer à moi-même. J'ai la haine du mal, du mensonge, de la lâcheté, de la tyrannie, de l'impiété, vous ne ferez pas mourir cette haine dans mon âme, mais moi je puis l'en extirper et la remplacer par un amour sacrilège. J'aime Dieu et le Christ, je leur appartiens par toutes les fibres de mon être, je veux les servir toujours, et vous ne me ferez pas les haïr. Mais moi, demain, tout à l'heure, à mon gré, je puis me retourner, devenir apostat, blasphémer et haïr avec fureur ce que j'adorais avec transport. O liberté, ô liberté, réalité vivante, puissance redoutable et sacrée, dès que je me suis connu, je t'ai senti palpiter dans mon sein! Ma conscience témoigne de ton existence avec des accents que je saurais étouffer : j'ai vécu, j'ai grandi, j'ai bien fait, dans la liberté, j'ai péché, mon Dieu, pardon, j'ai péché, parce que je l'ai voulu, et dans la liberté.

Vous vous sentez esclaves? non, Messieurs, vous vous sentez libres! libres de vous arrêter aux objets ou de passer, libres dans vos conseils intérieurs les plus orageux, libres dans vos actes les plus héroïques ou les plus misérables. Il y a des jours où vous entendez votre âme dans l'allégresse chanter elle-même sa louange; c'est un hymne à la liberté. Et quelquefois, le soir, dans le recueillement des déceptions, quand vous plongez en vous-même votre regard, voilà que votre front s'abaisse. Au milieu du silence, une vision surgit, qui vous épouvante, vous fait frissonner, la vision du bien que vous

deviez faire et que vous n'avez pas fait, la vision du mal que vous deviez éviter et que vous avez commis, c'est-à-dire la vision impérieuse de votre liberté.

L'humanité se sent libre sur toute la surface du globe ; ceux-là mêmes qui remuent ciel et terre pour prouver que nous sommes les jouets d'un inexorable destin ne peuvent se soustraire à l'évidence. Toute leur vie est une confession de la vérité que nient leurs lèvres, et une suite de la conviction intime dont ils ne sauraient avoir raison. « Donnez-moi, dit Fénelon, un homme qui fait le profond philosophe, et qui nie le libre arbitre : je ne disputerai point contre lui, mais je le mettrai à l'épreuve dans les plus communes occasions de la vie, pour le confondre par lui-même. Je suppose que la femme de cet homme lui est infidèle, que son fils lui désobéit et le méprise, que son ami le trahit, que son domestique le vole ; je lui dirai quand il se plaindra d'eux : Ne savez-vous pas qu'aucun d'eux n'a tort, et qu'ils ne sont pas libres de faire autrement? Ils sont, de votre propre aveu, aussi invinciblement nécessités à vouloir ce qu'ils veulent, qu'une pierre l'est à tomber quand on ne la soutient pas. Croyez-vous que cet homme prenne une telle raison en payement? Croyez-vous qu'il excusera l'infidélité de sa femme, l'insolence et l'ingratitude de son fils, la trahison de son ami et le vol de son domestique? N'est-il pas certain que ce bizarre philosophe, qui

ose nier le libre arbitre dans l'école, le supposera comme indubitable dans sa maison, et qu'il ne sera pas moins implacable contre ces personnes que s'il avait soutenu, toute sa vie, le dogme de la plus grande liberté? Il est donc visible que cette philosophie n'en est pas une et qu'elle se dément elle-même sans aucune pudeur (1). »

Heureusement, il est des idées si claires qu'il n'est pas en notre pouvoir d'en douter. « On peut bien disputer du bout des lèvres et par passion, contre cette vérité, dans une école, comme les pyrrhoniens ont disputé ridiculement sur la vérité de leur propre existence, pour douter de tout sans exception, mais on peut dire de ceux qui contestent le libre arbitre ce qui a été dit des pyrrhoniens : c'est une secte non de philosophes, mais de menteurs. Ils se vantent de douter, quoique le doute ne soit nullement en leur pouvoir (2). »

C'est que, Messieurs, nous ne sommes pas les maîtres des choses, elles existent, indépendamment de nous, elles brillent à nos yeux, elles s'imposent à notre connaissance, il ne nous est point loisible d'empêcher leur évidence d'éclater. Pendant que, par de vains et puérils jeux d'esprit, nous disputons, dans le sommet de notre tête, de leur réalité, elles se présentent à nous palpitantes d'être, de vie, d'action. Au moment où notre folie essaye de se

(1) *Lettres sur la religion*, III.
(2) *Lettres sur la religion*, III, 3.

persuader que le soleil n'est qu'une fiction, la lumière du grand astre envahit le monde, baigne tous les objets, remplit mes yeux, touche ma personne, réchauffe jusqu'au moindre atome de ma chair, de mon cœur, et entre, que je le veuille ou non, dans ma connaissance. La liberté est de ces réalités. Manès lui-même, ce grand adversaire du libre arbitre, est vaincu par la force de la vérité. Malgré lui, dit saint Augustin, « il rend témoignage au libre arbitre, sous l'empire de la nature humaine que Dieu a faite en lui, plus puissante sur lui que la fable sacrilège qu'il a forgée lui-même dans son esprit (1) ».

De cette sorte, Messieurs, l'existence de la liberté est si claire, « son exercice journalier d'une évidence si intime » et si irrésistible, « que les pâtres la chantent dans les montagnes, les poètes dans les théâtres, les barbares dans leurs fêtes, les érudits dans leurs bibliothèques, les maîtres dans leurs chaires, les évêques dans les sanctuaires, et le genre humain dans l'univers entier (2) ». Point n'est besoin de science, tant la nature crie haut, et nous enseigne cette vérité plus éclatante que le jour ; le mystère, c'est que quelqu'un puisse ne pas la voir et, en dehors du rêve, soit capable d'en douter (3).

(1) *De Actibus cum Felice*, II, 3.
(2) S. Augustin, *De duabus animis*, XIII, 16.
(3) *Ibid.*, X, 14.

III

Entrons plus profondément dans la nature de l'homme; c'est là que sont l'explication de la preuve expérimentale et le fondement de la preuve morale; c'est là que les anciens, à bon droit, allaient chercher la raison suprême en nous de la liberté (1).

L'homme est libre parce qu'il est intelligent, le libre arbitre est un apanage et un privilège de l'esprit. Partout où il y a de l'esprit il y a de la liberté, la perfection de l'esprit va de pair avec la perfection de la liberté ! Par conséquent, la thèse de la liberté de l'âme et la thèse de sa spiritualité immortelle sont solidaires et inséparables l'une de l'autre. Plusieurs de nos philosophes contemporains n'ont pas compris cette connexion quand ils ont parlé de déterminisme intellectuel, deux termes qui s'excluent à jamais. Par conséquent, si l'homme n'est pas libre, il n'a pas d'âme ; il n'est qu'une matière vivante plus ou moins perfectionnée, mais tirée tout entière de la même argile que les êtres inférieurs. Quiconque repousse la conséquence doit repousser les prémisses ; j'espère vous le démontrer.

Qu'est-ce, en effet, être un esprit? Avant tout, c'est être dégagé de la matière ; c'est porter en soi un élément capable de se soustraire aux étreintes de la matière, de vivre, d'agir, d'accomplir ses évolutions en dehors de tout commerce avec elle. C'est

(1) Append., N. 6, p. 385.

être affranchi des conditions dans lesquelles la matière est enveloppée, conditions de quantité et de mouvement, de temps et d'espace : car vous ririez si l'on disait, autrement que par analogie, que l'âme, l'esprit ou la pensée sont « ronds ou carrés, blancs ou jaunes, chauds ou froids », divisés en dix ou en quinze fragments, assis, debout ou étendus. Donc, vous affranchissez l'esprit des conditions où est enfermée la matière. Mais délier l'esprit des conditions dans lesquelles est ensevelie la matière, c'est le délivrer de tout ce qui détermine, de tout ce qui limite ; c'est abattre les murs des prisons et des frontières, c'est dilater de plus en plus les rivages, c'est s'éloigner de plus en plus du fini pour marcher vers l'infini. L'être qui est en quelque sorte le contraire de la pure matière est l'Infini absolu : il s'appelle Dieu. Mais dans tout esprit, par le seul fait qu'il est immatériel, il y a de l'infini, c'est-à-dire une ampleur d'être, de puissance, d'actualité, qui lui permet de revêtir non point seulement une forme, mais toutes les formes, et chacune d'elles non point à l'état individuel, mais à l'état universel et absolu (1).

Que nous portions en nous cette énergie universelle et comme infinie, capable de tenir en échec toutes les forces créées, c'est ce que prouve l'autorité que nous avons sur la nature. L'homme n'a ni les racines du chêne, ni la hauteur du cèdre,

(1) Ia P., q. XIV, I ; Salmanticenses, tr. III, disp. I, dub. II, n. 38

ni le poids des montagnes, ni les ailes du vent, ni la puissance du lion, ni l'agilité du léopard, ni le regard de l'aigle; « une vapeur, une goutte d'eau suffit pour le tuer (1) », c'est « un roseau (2) », et pourtant il domine. Il « a presque changé la face du monde : il a su dompter... les animaux... ; il a su discipliner leur humeur brutale et contraindre leur liberté indocile. Il a même fléchi par adresse les créatures inanimées : la terre n'a-t-elle pas été forcée par son industrie de lui donner des aliments plus convenables, les plantes à corriger en sa faveur leur amertume sauvage, les venins mêmes à se tourner en remède pour l'amour de lui ? Il serait superflu de vous raconter comme il sait ménager les éléments, après tant de sortes de miracles qu'il fait faire tous les jours aux plus intraitables, je veux dire au feu et à l'eau, ces deux grand ennemis, qui s'accordent néanmoins à nous servir dans des opérations si utiles et si nécessaires. Quoi plus? Il est monté jusqu'aux cieux pour marcher plus sûrement, il a appris aux astres à le guider dans ses voyages ; pour mesurer plus également sa vie, il a obligé le soleil à rendre compte pour ainsi dire de tous ses pas... Pensez, maintenant, Messieurs, comment aurait pu prendre un tel ascendant une créature si faible et si exposée, selon le corps, aux insultes de toutes les autres, si elle n'avait en son esprit une

(1) Pascal, *Pensées*, xxxiii.
(2) *Ibid.*

force supérieure à toute la nature visible, un souffle immortel de l'Esprit de Dieu, un rayon de sa face, un trait de sa ressemblance (1).

Et qu'aurait dit Bossuet, s'il nous avait vus imposer son chemin à la foudre, saisir les vertus les plus redoutables de l'air, de la vapeur, de l'électricité, de la lumière, de la tempête, nous en faire des ailes plus rapides que le vent, pour nous transporter nous-mêmes, ou communiquer notre pensée et notre vouloir en un instant aux extrémités de l'univers ; en modérer en quelque sorte ou en exaspérer l'intensité pour arriver à des effets grandioses de ruine ou de création?

Cette domination de l'homme dans le monde lui vient de cette ampleur presque infinie de son âme, cette ampleur de l'âme vient de l'immatérialité. C'est de la même source que vient la liberté. D'abord, les mots le disent. Pour signifier l'immatérialité de l'âme, nous n'avons parlé que de dégagement, d'affranchissement, de délivrance, des expressions synonymes, à divers degrés, du terme de liberté.

L'âme, en effet, communique à l'intelligence l'abondance de sa vie, l'intelligence devient capable de connaître les objets les plus dissemblables, mais de les connaître abstraits de toute matière, c'est-à-dire dans leur forme universelle. Et comme la forme la plus universelle de l'être, c'est l'être lui-même, l'intelligence conçoit cet élément d'une

(1) Bossuet, *Sermon sur la mort.*

immense extension, puisqu'il s'étend à toutes les réalités, à tous les genres, à toutes les espèces, à la création et à Dieu... Cette idée de l'être en général est si vaste que nous ne pouvons en définir ni en embrasser toute la compréhension.

Mais la faculté de vouloir suit la faculté de connaître, et s'étend aussi loin qu'elle. En conséquence, l'appétit propre à l'homme, immatériel et infini de la même façon que l'esprit, a, vis-à-vis du bien universel, la capacité de l'esprit vis-à-vis de l'être et du vrai universels. Si une réalité se présente, d'une perfection absolue, à laquelle rien ne manque, la volonté s'élance par un mouvement nécessaire et la liberté n'a plus de place. C'est ce qui se passe pour les bienheureux en face de Dieu. Mais toutes les réalités qui sont l'objet de la liberté ne contiennent qu'un bien particulier qui ne suffit pas à remplir notre volonté, qui n'a point assez de force pour que celle-ci soit ébranlée, si elle ne s'y prête, si elle ne s'ébranle d'elle-même, car une énergie particulière ne saurait emporter une énergie universelle. De fait, quand l'esprit s'arrête sur ces objets, il voit qu'ils sont par l'être qu'ils possèdent, et qu'ils ne sont pas par l'être qui leur manque; qu'ils sont attrayants par le côté de l'être et repoussants par le côté du néant; qu'ils ont une face lumineuse et une face obscure : en présence de ce spectacle l'âme reste maîtresse d'elle-même, de son jugement, de son vouloir, de son amour, de son

opération; aussi longtemps qu'elle le veut, elle demeure en suspens dans son jugement, dans son choix, dans son action que rien ne détermine nécessairement.

Lors même que la volonté a donné asile à un être dans son sein, cet objet flotte dans l'âme par le fait qu'il est particulier et fini, et la volonté garde le pouvoir de le rejeter; pareille à la vague qui porte l'épave en gardant la liberté de son flux, de son reflux, de ses tempêtes, et aussi la liberté d'abandonner son fardeau sur une terre qu'elle veut déserter.

Vous le voyez, Messieurs, la volonté humaine est libre, parce qu'elle est capable de saisir le bien universel et absolu; cette dimension immense lui vient de l'intelligence et de l'âme, l'âme et l'intelligence la tiennent elles-mêmes de leur indépendance de la matière ou, si vous le voulez, de leur spiritualité. D'où spiritualité de l'âme et liberté, c'est tout un. Ces deux dogmes de la raison se tiennent entre eux dans nos esprits par le fil d'or de la sagesse, comme ils se tiennent dans la réalité par le lien d'une vie immortelle.

Telles sont, Messieurs, les trois forteresses qui défendent le dogme de la liberté. Il n'y en a point d'autres, car quelles que soient les diverses formes sous lesquelles se présentent les arguments, on peut les ramener à ces trois centres. Ne les abandonnons jamais, et dans la bataille qui se livre autour

du libre arbitre, rallions-nous à ces démonstrations que le génie humain a trouvées dès longtemps et que le génie chrétien a mises en pleine valeur. L'Église nous a donné l'exemple : dans son encyclique *Libertas*, Léon XIII a expliqué la preuve fondamentale qui relève de la spiritualité de l'âme. La force de nos raisons est définitive : par conséquent, elle n'est point susceptible de s'évanouir dans je ne sais quel développement progressif. Elle n'a point été entamée par les tentatives sans nombre du passé, elle n'a rien à craindre de l'avenir. Ne nous effrayons donc pas des menaces que l'on profère contre elle, les expériences et la science sérieuses l'appuient et nous n'avons ni à céder, ni même à trembler devant le bruit des écoles matérialistes. Exigeons de celles-ci qu'elles produisent leurs titres, et soyons sûrs que les faits qu'elles invoquent ou bien sont controuvés ou bien que les conclusions qu'elles en tirent sont illégitimes. On se plaint beaucoup aujourd'hui de la falsification des substances : nulle part la fraude inconsciente ou volontaire n'est plus commune que dans le monde intellectuel. A l'étalage des savants, si abondamment pourvu, dans le déluge d'idées et de théories chaque jour déversées sur les sociétés, les matières saines sont rares, les matières frelatées et empoisonnées sans nombre. A côté des œuvres de sagesse, je ne saurais trop le répéter, les œuvres de folie et d'improvisation se multiplient. On voit des historiens,

des philosophes, des exégètes, des théologiens même jeter au vent de la publicité les théories les plus désastreuses; les volumes s'accumulent, les affirmations se suivent avec une audace déconcertante; le public s'émeut, il se passionne, il se prononce, les meilleurs hésitent. Et pourtant dans ces livres, qui ne manquent peut-être ni de charmes littéraires, ni de détails étudiés, vous chercherez en vain une preuve ou l'ombre d'une preuve. Acceptez, sans parti pris, la vérité, partout où vous la rencontrez; mais ayez la prudence de refuser votre adhésion à ce qui n'est pas démontré. En commençant, je réclamais contre le traditionalisme et le scepticisme; en finissant, je réclame contre la crédulité. Je n'ai point cessé de défendre la raison, car la sagesse marche entre deux excès : l'excès du doute et l'excès de la confiance. En ce qui concerne la liberté, prenez garde aux conclusions louches, aux hypothèses gratuites. Tenez pour réelle une faculté nécessaire à la morale, que le bon sens vous montre à chaque instant, dont votre expérience use mille fois par jour et qui est une propriété essentielle de tout esprit et de toute raison. Si malgré cette évidence votre pensée se trouble encore, il vous reste toujours la ressource de vous tourner du côté du ciel et d'écouter la voix de Dieu arrivant par les lèvres des inspirés et répétant à tous les siècles : l'homme est dans la main de son conseil. Cette voix ne trompe jamais.

TROISIÈME CONFÉRENCE

DÉPENDANCES DE LA VOLONTÉ CONCILIABLES AVEC LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Résumé. — Triple dépendance de la volonté vis-à-vis de l'*intelligence*, du *corps*, de *Dieu*, p. 87-88.

I

1. Dépendance de la volonté vis-à-vis de l'intelligence : *a*) dans son essence, p. 88-89; *b*) dans son acte, p. 89-91.

2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) La liberté dépend de l'intelligence comme de son objet. Divers objets de la volonté : les uns la nécessitant, les autres la laissant libre, p. 91-92. *b*) Objection, p. 92-93. *c*) Preuves de la thèse, par le raisonnement, par la science positive, par l'expérience, p. 93-96.

II

1. Dépendance de la volonté vis-à-vis du corps. *a*) Importance de cette dépendance, p. 96-99. *b*) Il est certain que parfois les états organiques lient la volonté, p. 99-100

2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) Directement, ce qui est matériel ou sensible ne peut atteindre la liberté, p. 100. *b*) Indirectement, par l'intermédiaire des sens et de l'intelligence les états organiques peuvent atteindre la liberté. Cette atteinte est en rapport avec le trouble qu'ils jettent d'abord dans les sens, puis dans l'intelligence : si le jugement est lié, la liberté succombe ; s'il est entravé, la liberté diminue, p. 100-103. *c*) Mais à l'état normal, la volonté n'est pas dominée par la sensibilité ; même aux heures de tempête, elle peut rester maîtresse d'elle-même, dans les maladies, dans l'agonie, p. 103-105.

III

1. Dépendance de la volonté vis-à-vis de Dieu. *a*) Cette dépendance est absolue, p. 106-107. *b*) Preuves : du côté de Dieu, de

sa science, de sa providence, de sa puissance, p. 107-111 ; du côté de l'homme, p. 111-112.

2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) Principe capital dans la question, il ne s'agit pas de liberté première, mais d'une liberté seconde et créée, p. 113. *b*) Si l'accord de ces deux vérités, la liberté et la toute-puissance divine, est pour nous mystérieux, ce n'est pas une raison pour rejeter l'une ou l'autre, p. 113-114. *c*) Ce mystère se retrouve à propos de toutes les causes créées, p. 114-115. *d*) Explication de saint Thomas, p. 115-119.

Conclusion, p. 119-120.

TROISIÈME CONFÉRENCE

DÉPENDANCES DE LA VOLONTÉ CONCILIABLES AVEC LA LIBERTÉ

Éminence (1),
Excellence (2),
Messieurs,

Nous sommes libres, la foi nous l'enseigne avec une netteté, une persévérance qui enlèvent à l'âme chrétienne toute espèce de doute et toute espèce d'hésitation. La morale, la conscience, la métaphysique nous fournissent des arguments irréfragables à l'autorité desquels il est impossible de se soustraire.

Voici un autre problème que je porte au dedans de moi : Je suis libre et je suis dépendant; ma liberté ne m'affranchit pas de toute dépendance, cette dépendance n'asservit pas ma liberté.

(1) S. Em. Mgr le cardinal Richard, archevêque de Paris.
(2) S. Exc. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique.

La volonté, dans tous ses actes comme dans son essence, qu'on la prenne en Dieu, dans les anges ou dans l'homme, dépend de l'intelligence; par conséquent, la liberté, qui est une propriété de la volonté, vit dans cette dépendance. Ce premier assujettissement, nous le partageons avec toutes les libertés.

L'âme humaine et ses puissances sont incessamment en relations avec le corps et avec l'organisme, c'est une seconde dépendance, mais qui nous est propre.

Enfin, notre volonté dépend de Dieu dans son exercice, comme dans son essence; cette troisième dépendance est commune à toutes les libertés créées.

Comment cette triple dépendance est-elle incontestable, et comment se concilie-t-elle avec le libre arbitre? Telle est la question qu'aujourd'hui nous nous efforcerons d'élucider (1).

I

D'abord, il est manifeste, après ce que nous avons dit dans notre dernière Conférence, que la liberté, dans son essence, dépend de l'intelligence puisque la liberté n'appartient et ne peut appartenir qu'aux êtres spirituels; puisque la capacité universelle et d'une certaine façon illimitée de la volonté vient de la dimension correspondante de l'intelli-

(1) Append., N. 1, p. 387.

gence; puisque la liberté dans son fond et dans sa substance mesure sa perfection sur la hauteur de l'esprit dont elle émane; puisque les sages, en parlant de l'acte qui manifeste le plus la nature de la liberté, n'ont pas toujours su dire si c'était un acte de la raison ou de la volonté; puisque ceux qui l'ont le mieux définie l'ont appelée une faculté de la raison et de la volonté (1), tant il est clair que si la liberté vit dans la volonté elle a ses racines dans la raison.

La liberté dépend aussi de l'intelligence dans son acte, car la volonté ne saurait se mouvoir sinon dans la sphère de son objet, pas plus que l'œil ne saurait voir en dehors de la lumière, l'oreille entendre en dehors de l'harmonie. Tout acte, en effet, est un milieu entre deux extrêmes, la puissance d'où il émane et le terme qu'il atteint, et il tient des deux dans sa constitution. Or, l'objet de la volonté, c'est le bien absolu, si nous parlons des actes nécessaires; c'est le bien relatif et particulier, si nous parlons des actes libres; la volonté ne peut donc se mouvoir que vers le bien réel ou apparent, relatif ou absolu, c'est là tout son domaine. L'acte de la volonté, quel que soit son mode de procéder, tient donc à la fois de la volonté même et du bien. Mais pour que la volonté et le bien entrent en communication l'un avec

(1) Append., N. 2, p. 387.

l'autre, il faut qu'ils soient présents l'un à l'autre ; qu'ils puissent en quelque sorte se toucher. Or, il ne suffit pas qu'un objet soit réellement et physiquement présent pour lier un commerce avec la volonté. A chaque instant, la fortune, la gloire, le bonheur sont à notre portée, nous n'aurions qu'à tendre la main pour les saisir, et nous passons, parce que nous ne savons pas. Que dis-je ? Dieu, plus opulent que la fortune, plus resplendissant que la gloire, meilleur que la perfection, plus suave que le bonheur, est au milieu de nous ; il est ici, non point mort, mais vivant, non point inerte, mais agissant, non point muet, mais parlant, non point stérile, mais fécond ; il accomplit, au moment même où je vous interpelle, d'ineffables fonctions, il engendre son Verbe, il respire son Esprit, il verse sur le monde le torrent de ses bontés, il gouverne tous les êtres, il dirige mon bras, il meut mes lèvres : et nous demeurons froids ! Comment se fait-il que nous ne soyons pas frémissants, nous que la moindre beauté transporte? C'est que nous ne voyons pas. Dès que la gloire du Très-Haut nous apparaîtra, le cœur se précipitera en Lui et en Lui demeurera à jamais. Au contraire, à chaque instant, nous nous hâtons vers notre perte, parce que les abîmes sont cachés sous nos pas. Cela prouve qu'il y a de la lumière et de la connaissance dans tous les actes de notre volonté, qu'il ne suffit pas que le bien soit pour émouvoir notre liberté, qu'il doit

encore nous apparaître, nous apparaître dans l'esprit et dans la pensée, car la volonté n'a point de relations directes avec les sens, toute la matière de ses décisions, tous ses aliments lui sont fournis par l'esprit. En un mot, la liberté dans son mouvement dépend de son objet, cet objet, dans son intégrité, est fait de bien et de lumière. *Objectum voluntatis integrum ex duobus integratur, scilicet bonitate et apparentia, bonum enim cognitum tantummodo est appetibile* (1).

Le seul flambeau qui éclaire les objets dans l'âme, c'est la pensée, et par conséquent, la liberté dépend de la connaissance et de la pensée. Toute liberté vit et travaille dans cette dépendance, même la liberté angélique, même la liberté divine.

Cette influence de l'intelligence n'est-elle pas inconciliable avec la liberté? Ne sommes-nous pas esclaves de nos idées, de nos représentations?

Ici, Messieurs, il faut distinguer. Le principe qui doit nous guider, c'est que l'intelligence a sur la volonté un empire égal à la valeur de l'objet qu'elle représente. Si l'objet contenu dans l'idée est bon de tout point et par tous les côtés; si rien ne lui manque; si, pour tout dire, il est le bien absolu et universel, s'il apparaît comme tel, éclairé qu'il est dans son fond et à sa surface; ou bien si, par un artifice des sens et des passions, étant en lui-même borné,

(1) Cajetan, Ia P., q. lxxxii, art. 2.

défectueux, il arrive à revêtir à nos yeux les qualités de l'infini, la volonté ne se maîtrise plus, elle perd sa liberté pour se jeter, par un nécessaire élan, dans le bonheur dont l'homme a eu ou cru avoir la vision. N'allez pas imaginer, Messieurs, soit dit en passant, que cette dépendance absolue et fatale de la volonté vis-à-vis de l'esprit qui a vu le bien infini diminue la grandeur de la volonté. La plus haute sublimité de la volonté, c'est qu'elle est capable du bien absolu, sa seconde noblesse découlant de la première, c'est qu'elle est libre vis-à-vis de la représentation d'un bien fini.

Mais dès que l'objet est limité, relatif, l'idée à travers laquelle il se montre n'a rien qui soit capable de triompher de notre volonté. Il faut le répéter, l'appétit intellectuel est une puissance universelle qui ne saurait être entraînée malgré elle par un bien particulier. Si, d'une part, en effet, l'idée est séductrice, de l'autre elle est rebutante, et ce double aspect tient en équilibre l'âme qui n'est pas plus forcée de pencher d'un côté que de l'autre (1).

Ces affirmations seraient justifiables, dit-on, si les idées en présence, au moment de notre choix, occupaient avec la même véhémence le regard de notre esprit, mais il n'en est pas ainsi. Il y a une hiérarchie entre les idées comme entre les objets qu'elles contiennent, de sorte que, jamais, ni les

(1) S. Thomas, *De Malo*, q. vi, ad 7^um^.

uns ni les autres ne s'offrent à nous sur un terrain de parfaite égalité. D'où il suit que l'objet le meilleur ou qui nous apparaît tel décide de notre préférence et « il ne dépend pas de nous qu'une chose nous paraisse meilleure, toujours la nécessité nous mène ».

Cette objection, Messieurs, ne résiste pas à l'analyse psychologique. L'idée par elle-même, réduite à ses propres ressources, dès lors qu'elle ne montre pas le bien universel et absolu, laisse la volonté maîtresse d'elle-même, et, sans changer absolument de fonction, elle est impuissante à fixer nos résolutions. Même quand l'esprit juge qu'un parti est meilleur, nous ne sommes nullement contraints de prendre ce parti, si le jugement est purement intellectuel. Quotidiennement et cent fois par jour, nous préférons ce que nous pensons pire à ce que nous pensons meilleur. Nous nous soustrayons aux motifs qui nous semblent non seulement les plus raisonnables, mais les seuls raisonnables.

Lorsqu'un jugement triomphe de notre volonté, nous n'avons plus affaire à un élément purement intellectuel, mais à un élément moral et pratique qui contient, en même temps que de l'esprit, de la volonté. Et dans ce jugement pratique, la force victorieuse de la volonté vient de la volonté. La volonté, s'il m'est permis de parler ainsi, complice de l'idée impuissante, vient à son secours, ajoute

son poids dans la balance, et joue par conséquent vis-à-vis d'elle-même le rôle de moteur. La liberté n'est donc pas atteinte et garde sous le rayonnement de l'idée sa faculté d'agir ou de ne pas agir.

La science positive, en se plaçant sur le terrain des faits physiologiques, semble bien d'accord avec nous pour condamner le déterminisme intellectuel. « En réalité, une idée ne produit pas un mouvement, dit M. Ribot, ce serait une chose merveilleuse que ce changement total et soudain de fonction... L'état nerveux qui correspond à une idée se traduit d'autant mieux en mouvement, qu'il est accompagné de ces autres états nerveux qui correspondent à des sentiments (1). » Ainsi donc, jamais nous ne sommes esclaves de nos idées, si nous ne le voulons, et la volonté, dépendante de l'esprit au point de ne pouvoir s'exercer sans une idée, n'est pas plus nécessitée par chaque idée particulière qu'elle n'est nécessitée par les objets finis contenus dans cette idée.

L'expérience atteste la vérité de cet enseignement. D'abord, il y a loin de nos principes spéculatifs à notre conduite, et une partie de notre existence se passe à outrager par nos actes nos convictions les mieux établies. Notre-Seigneur reprochait sans cesse aux pharisiens de parler, de penser d'une manière, puis, d'agir d'une autre. Tous, à certaines heures, nous sommes atteints par le mal du pharisaïsme. Que

(1) *Maladies de la volonté*, p. 10, 11, 12.

d'affirmations d'intransigeance se traduisent par des attitudes dont la dignité rougit et par des compromissions que l'honnêteté réprouve ! Que de fois une prétendue largeur d'esprit s'exprime en des procédés d'une étroitesse odieuse et d'une intolérance farouche ! Que d'apôtres bruyants de la charité universelle, dans le même discours où ils prônent l'indulgence pour les menteurs et les malfaiteurs, profèrent de durs anathèmes contre les gens de bien ! Que de promoteurs fanatiques de l'égalité ne vivent que de privilèges ! Que d'avocats du peuple emploient leurs journées à exploiter les petits et à tromper les humbles ! Tous enfin, Messieurs, à certaines heures, nous trahissons nos idées les plus hautes et nous faisons céder nos convictions devant nos appétits. Par un retour qui fait honneur à l'âme humaine, que d'opérations vertueuses en opposition avec des idées détestables ! Que de philosophes, de savants, de politiques même, meilleurs que leurs principes et que leurs principes n'empêchent pas de pratiquer la bonté ! Du moins, c'est un signe que notre esprit ne contraint pas notre cœur et que nos idées peuvent marcher dans un sens et nos actions dans l'autre.

Loin d'empêcher la liberté, l'intelligence, les idées, la science, l'enrichissent et agrandissent son domaine. Plus, en effet, l'esprit est cultivé, plus la science est exacte et précise, plus la vision est vaste et lumineuse, et plus l'empire de la volonté s'étend,

plus le champ dans lequel nous pouvons choisir se dilate, plus nous sommes à même de nous prononcer en face d'objets toujours plus nombreux, plus variés, plus attirants, plus révélateurs de leur hiérarchie, de leur valeur ou de leur infirmité réelles, du rapport qu'ils ont avec la fin suprême et de l'efficacité avec laquelle ils peuvent nous y conduire. L'ignorance enlève à l'exercice de notre liberté tout ce qu'elle nous dérobe, la connaissance lui fournit tout ce qu'elle nous révèle. En ce sens, je suis encore heureux de me rallier à la théorie de notre temps qui nous montre l'homme marchant d'un même pas vers les conquêtes du savoir et vers les conquêtes de la liberté. Et si en notre qualité de créatures nous n'étions pas des êtres bornés, si jamais, par impossible, nous arrivions à la parfaite vision de tout ce qui est connaissable, nous serions à la fois le Dieu suprême et la suprême Liberté.

II

L'homme n'est ni un ange, ni un dieu, dans sa substance il tient de la matière et de l'esprit; et comme il y a une proportion exacte entre les actes d'un être et sa substance, le corps et l'âme en nous apparaissent sans cesse intimement entrelacés et agissant continuellement l'un sur l'autre et l'un par l'autre.

Nous venons de voir que la volonté libre n'est

point nécessairement asservie à la puissance qui brille à sa cime : l'intelligence ; qu'elle dépend toujours d'une idée dans ses déterminations, et d'autre part qu'elle n'est esclave d'aucune idée. Retournons-nous maintenant vers les régions inférieures de l'être humain, vers ces puissances brutales de l'imagination et des sens, des passions et des instincts, des muscles et des nerfs, des tempéraments et des caractères, de la chair et du sang, dont les impulsions jouent un si grand rôle dans l'existence. Demandons-nous si la nécessité, qui ne descend pas de la pensée et d'en haut, ne monte pas du corps et d'en bas.

J'avoue, Messieurs, que nous avons affaire à une énergie formidable dans laquelle sont conjurés tous les éléments de la nature et tous les éléments du passé. Par les sens, en effet, et par l'organisme, le monde entier nous pénètre et nous enveloppe. Il y a dans nos moelles et dans nos os quelque chose de l'invincible résistance du granit, ou au contraire la souplesse des terres malléables ; les brumes ou les clartés du ciel remplissent notre imagination, on trouverait dans nos cerveaux les âpres luttes des côtes farouches ou les rides légères des flots inconstants et toujours en joie, notre regard emprunte de sa flamme au soleil, dans nos nerfs passent l'électricité de l'air et la colère aiguë des choses : la musique de la nature avec ses mille accords et ses mille dissonances remplit nos oreilles ; sa lumière, les

nuances infinies de ses spectacles et de ses couleurs inondent nos yeux ; les parfums de ses essences enivrent notre odorat; nos lèvres, notre palais, nos entrailles, s'exaltent ou s'irritent dans l'abondance de ses suavités ou de ses amertumes ; à toute sa surface notre corps crie ou se pâme au contact des objets qui le flattent ou le déchirent; en un mot, l'univers envahit notre être, et par l'intermédiaire des organes et des sens va frapper aux portes de notre âme. Tout le passé aussi revit et s'agite dans notre tempérament et dans notre caractère : la fièvre des passions qui a troublé le sang de nos ancêtres trouble le nôtre; le germe des maladies qui ont ébranlé la tête, le cœur, la poitrine de nos pères, nous a souvent été transmis avec la vie; nous entendons en nous un écho des crises, des émotions, des épreuves par lesquelles ont passé nos familles et nos maisons. Que dis-je? A travers les veines et les artères de générations sans nombre est arrivé, jusqu'à chacun de nous, l'amour effréné du bien immédiat et palpable qui a éclaté dans le chef de notre race et que notre foi appelle la concupiscence !

N'est-ce pas plus qu'il n'en faut pour forcer la volonté humaine et lui imposer ses décisions? Beaucoup de philosophes, beaucoup de savants, beaucoup d'hérétiques l'ont cru. Que de sages ont affirmé que les actes de la volonté dépendaient totalement de l'état de l'organisme ! Que de métaphysiciens soutiennent que nul ne saurait vaincre les penchants

qui viennent du tempérament ! Que d'hérétiques ont enseigné comme Luther que la concupiscence était irrésistible et que le premier triomphe de la passion sur la race humaine avait été définitif !

Il est certain, Messieurs, qu'en grande partie l'exercice de notre liberté dépend de l'état de notre organisme et de l'action de nos facultés sensibles. Le sommeil, la fièvre, la folie embarrassent singulièrement le jeu de notre volonté. Les amours et les antipathies, les désirs et les terreurs, les mollesses et les fureurs des passions et des sens, en un instant, montent de la région inférieure de la matière dans le champ supérieur de l'âme. Les dispositions du tempérament et du caractère ont un rôle d'une grande importance dans la vie morale : qu'un orage de l'air, qu'une pression de l'atmosphère, qu'une ardeur excessive du soleil, que l'abondance de nos banquets et le feu de nos coupes viennent exciter nos nerfs et agiter notre imagination, immédiatement nos résolutions les plus fermes chancellent et notre vie intérieure est toute déconcertée.

Ces faits sont incontestables, ils se produisent sans cesse dans l'existence de chacun de nous ; ils prouvent que, dans une certaine mesure au moins, le moral dépend du physique. Comment s'explique cet empire et jusqu'où va-t-il ?

Nombre d'hommes, éminents d'ailleurs, analysant en détail les phénomènes que nous avons signalés, ont expliqué et expliquent que le mécanisme de la

volonté est ébranlé par les états organiques et par les passions aussi directement que le système nerveux ou musculaire. Ils parlent des maladies de la volonté comme des maladies du cœur, du flux des actes intérieurs comme du flux des humeurs ou du sang.

Les expériences qu'on invoque sont souvent exactes, les interprétations qu'on leur donne et la conclusion qu'on en tire sont inacceptables aussi bien pour les écoles spiritualistes que pour la foi. Ces physiciens, ces physiologistes, ces médecins, dit souvent saint Thomas, sont tombés dans une grande erreur, parce qu'ils ont confondu la matière et l'esprit, les sens et l'intelligence.

La volonté, dans sa structure et dans ses actes, est essentiellement immatérielle ; elle n'est la fonction, ni la faculté d'aucun corps, d'aucun muscle, d'aucune fibre ; en conséquence, elle est à l'abri de tout contact immédiat avec ce qui est matériel ou sensible. Le sang, les nerfs, les émotions, les passions, ne sauraient donc la saisir, lui imprimer un mouvement, ouvrir, fermer, précipiter ou arrêter le cours de ses décisions.

C'est indirectement, et seulement par l'intermédiaire de l'intelligence, que le corps et les sens peuvent travailler la volonté et la liberté. Tous les penchants et toutes les convoitises resteraient à la porte de l'âme si la connaissance intellectuelle ne les introduisait. La volonté, nous l'avons dit, manque

d'aliment si l'esprit ne lui fournit l'objet de ses affections. Mais l'esprit, à son tour, reste dans le vide, si les sens et l'imagination ne lui apportent la matière de ses idées, de ses délibérations, de ses jugements. Tout le génie de Raphaël se fût trouvé impuissant, s'il avait été sans crayons et sans couleurs.

Dans la mesure donc où les états maladifs et passionnels, les lésions organiques, les dispositions du tempérament et du caractère, arrêtent, entravent, troublent les actes de la raison, dans la même mesure ils portent atteinte à la liberté.

Or, j'avoue volontiers que la perception, la réflexion et le jugement sont inconciliables avec certains états physiques comme le sommeil, la paralysie, l'atrophie des puissances sensibles. Durant ce temps, l'homme cesse d'être dans la main de son conseil, et toutes ses fonctions s'accomplissent sous l'empire de la nécessité.

Je concède encore que les troubles engendrés dans les puissances sensibles par des accidents ou des phénomènes comme le rêve, le délire, l'hallucination, la folie nous enlèvent notre souveraineté sur nous-mêmes, parce que dans les images confuses, sans ordre, fantastiques qui lui sont offertes, la raison ne trouve ni les éléments de ses perceptions ni la matière suffisante à la formation de ses jugements. Il y a même des heures où les objets impressionnent la sensibilité et l'imagination d'une

manière si intense, où la passion présente les choses sous des couleurs si vives, en dissimulant avec tant de soin leur côté défectueux et décevant, que l'esprit perd pied : les êtres les plus relatifs, les plus imparfaits revêtent à ses yeux les qualités et les attraits de la beauté absolue ; ils lui apparaissent désirables sous tous leurs aspects, et la volonté se précipite dans leur sein par un mouvement nécessaire et instinctif comme s'ils avaient les proportions de l'infini. Cette violence d'émotion, ce vertige de l'imagination et du cœur est une folie passagère dans laquelle la raison sombre avec la liberté. Enfin, Messieurs, sans arriver à cette victoire, les énergies de la chair et les appétits inférieurs réussissent à troubler et à rendre difficiles les fonctions intellectuelles et le jeu du mécanisme volontaire. Bien que l'esprit garde la faculté de saisir la double face des objets, et par conséquent de juger de leur valeur, la passion, par son insistance à ramener l'attention d'un côté, à faire valoir ce qui la flatte et la séduit, tend à nous distraire des autres aspects, à rendre notre jugement partial et notre choix moins libre. C'est de cette façon que le monde physique agit sur le monde moral, que la liberté dépend du tempérament, des états organiques, de la santé. Car ces émotions si vives qui enchaînent en tout ou en partie notre vouloir à un objet, qui aveuglent notre esprit et lient son jugement, viennent sans doute de la puissance des objets extérieurs

sur nous, mais elles tiennent aussi à nos dispositions habituelles ou passagères, à notre état de vigueur ou de faiblesse, à la susceptibilité de nos nerfs ou de notre cerveau. Ainsi, Messieurs, l'univers sensible s'unit aux infirmités et aux convoitises de la chair pour asservir la raison et la liberté. Cet esclavage total ou partiel est douloureux et humiliant, il arrachait à saint Paul des cris de détresse : *Je fais*, disait-il, *le mal que je hais, et je ne fais pas le bien que je veux* (1). Le saint apôtre invoquait les puissances capables de l'arracher aux liens de la matière : *Qui me délivrera de ce corps mortel*? Il pleurait de honte après avoir essuyé les soufflets que l'ange infernal infligeait à son âme. L'homme est un esprit, mais le plus infirme des esprits, c'est une liberté, mais la dernière des libertés (2).

Heureusement, Messieurs, notre vie tout entière ne se consume pas dans cette captivité fatale. Aussi longtemps que nous gardons la possibilité de juger les choses que nous présentent les sens, nous demeurons libres.

D'abord, quand nous sommes à l'état normal et dans le cours ordinaire de l'existence, nous ne sommes pas à la merci du premier fantôme qui passe de notre imagination à notre entendement. A côté de la beauté des objets nous apercevons leur

(1) *Rom.*, VII, 15.
(2) Append., N. 3, p. 390.

infirmité, et entre les deux, la raison et le cœur prononcent à leur gré.

Même quand l'émotion des sens et de l'imagination est à son comble, quand les visions de vengeance ou d'amour, de terreur ou de volupté passent et repassent dans le cerveau, congestionnant la tête, faisant affluer et bondir le sang dans les artères, il reste place pour la liberté : le cœur bat, la poitrine est oppressée, les muscles se tendent, les nerfs s'affolent, tout l'organisme est bouleversé, la tempête en remue tous les atomes; mais la raison dépouille les objets de leur faux prestige, elle les juge à leur valeur, elle résiste, et, dans le sanctuaire de l'âme, la liberté triomphe.

Ne voyons-nous pas la volonté entraîner un corps qui frissonne de peur et qui pâlit au milieu des batailles? La mort accourt, tonnant avec le canon, sifflant avec les balles, éclatant avec les obus, frappant à droite, à gauche, la chair palpite de terreur et n'a qu'un désir, échapper au cauchemar du trépas : fuir, fuir voilà le cri que poussent les instincts alarmés; mais la raison domine et la liberté condamne les instincts, retient le corps dans la mêlée et l'expose à tous les coups.

N'avez-vous pas appris que les bourreaux par des attentats sans nom essayaient en vain de séduire la volonté de nos martyrs, en faisant circuler dans leur chair les ondes de la volupté? Et l'on entendait les vierges proclamer qu'elles étaient restées maîtresses

de leur vouloir intérieur sous les profanations sacrilèges, qu'on avait pu blesser l'intégrité de leurs corps, mais qu'on n'avait pu outrager l'intégrité de leur âme.

Dans les maladies, dans les souffrances, nous restons en possession de nous-mêmes, nous dominons les supplices, les angoisses de l'agonie et l'horreur de la mort, car au moment même où la souffrance nous étreint, au moment même où tout s'effondre dans ce grand naufrage du trépas, il n'est pas rare de voir la pensée se développer avec une pleine sérénité et l'âme se mouvoir en une parfaite liberté.

Je ne sais pas de spectacle plus grand que cette victoire de l'esprit sur les sens et sur la matière, je n'en connais pas qui soit mieux fait pour nous rendre fiers. D'un côté, tous les attraits des biens présents, toutes les fougues du tempérament, toutes les transes de la douleur, toutes les violences des passions nous tirant dans un sens par *notre robe de chair*; de l'autre, et faisant échec à cette puissance formidable, l'esprit et la liberté entraînant notre vie dans un sens opposé, quelle vision! C'est une lutte entre deux mondes, mais quand nous le voulons, le triomphateur, c'est la liberté. Je ne sais pas, dis-je, de drame plus poignant, mais je ne connais pas non plus de preuve plus palpable en faveur de la puissance de notre liberté (1).

(1) Append., N. 4, p. 392.

III

Donc, Messieurs, il n'y a point dans l'homme d'énergie plus forte que la volonté. Regardons maintenant en dehors de l'homme, cherchons sur la terre, dans les cieux, au sommet des cieux, une autorité, un être qui domine notre libre arbitre.

Je ne parle plus de l'univers visible, il n'agit sur nous que par l'intermédiaire des sens, des organes, des passions, nous venons de dire son influence.

Je ne m'arrêterai pas à discuter ce que peuvent à notre endroit les hommes, les anges ou les démons. Les uns et les autres sont à même parfois d'enchaîner notre liberté extérieure; il leur est souvent loisible de solliciter notre volonté intérieure, de l'émouvoir indirectement au moyen des images ou des convoitises; mais, au fond, cette action ne va pas plus loin substantiellement que l'action dont nous avons expliqué le procédé dans notre seconde partie : la seule puissance capable d'attirer victorieusement du dehors la volonté, c'est le bien universel; la seule puissance capable de lui donner effectivement l'impulsion du dedans, c'est l'agent universel. Ni l'ange, ni le démon, ni l'homme ne sont cet agent universel, il ne convient donc pas de leur en assigner le rôle.

Mais ce privilège appartient à Dieu. La liberté dépend de l'ange, de l'homme, du démon tout au

plus, comme elle dépend des sens et de l'intelligence, mais elle dépend de Dieu d'une manière absolue et plus qu'elle ne dépend d'elle-même. Elle lui est soumise dans le début, dans la continuation, dans la consommation, à tous les moments de son action.

Sine me, nihil potestis facere, disait Jésus-Christ. « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » Ce mot n'est pas seulement vrai, quand il s'agit des œuvres surnaturelles, il est vrai de tout acte physique, vivant, intellectuel, volontaire, nécessaire, libre, humain, angélique. Oui, Messieurs, Dieu a la main sur nous, il nous tient par tous les atomes de notre être, par tous les mouvements de notre activité, par toutes les fibres de notre liberté. Il ne nous tient pas par le dehors, mais par le dedans, il fait jaillir de notre vouloir les actes qu'il lui plaît. Cette conclusion s'impose, que nous examinions la question du côté de Dieu ou que nous l'examinions du nôtre (1).

Si les mouvements de notre liberté ne dépendent pas totalement de Dieu, que deviennent la Science, la Providence, la Puissance de Dieu? Dieu ne possède pas la science parfaite, car il ne connaît pas les choses humaines. Où les connaîtrait-il en effet? Pas en elles-mêmes, pas dans les volontés humaines, puisque les choses ne sont pas, puisque les volontés ni ne sont, ni ne sont décidées; pas dans la volonté

(1) Append., N. 5, p. 392.

divine, « dans les décrets de laquelle on ne veut pas qu'elles soient comprises. Et pour démontrer cette vérité, par un principe plus essentiel à la nature divine, je dis qu'étant impossible que Dieu emprunte rien du dehors, il ne peut avoir besoin que de lui-même pour connaître tout ce qu'il connaît. D'où il s'ensuit qu'il faut qu'il voie tout ou dans son essence, ou dans ses décrets éternels : et en un mot qu'il ne peut connaître que ce qu'il est ou ce qu'il opère par quelque moyen que ce soit. Que si l'on supposait dans le monde quelque substance ou quelque qualité, ou quelque action dont Dieu ne fût pas l'auteur, elle ne serait en aucune sorte l'objet de sa connaissance : et non seulement il ne pourrait pas la voir quand elle serait réellement existante. Or, le rapport de cause à effet étant le fondement essentiel de toute la communication qu'on peut concevoir entre Dieu et la créature, tout ce qu'on supposera que Dieu ne fait pas demeurera éternellement sans aucune correspondance avec lui et n'en sera connu en aucune sorte. En effet, quelque connaissant que soit un être, un objet même existant n'en est connu que par l'une de ces manières : ou parce que cet objet fait quelque impression sur lui, ou parce qu'il a fait cet objet, ou parce que celui qui l'a fait lui en donne la connaissance, car il faut établir la correspondance entre la chose connue et la chose connaissante ; sans quoi, elles seront à l'égard l'une de l'autre comme n'étant point du tout. Maintenant, il est

certain que Dieu n'a rien au-dessus de lui qui puisse lui faire connaître quelque chose. Il n'est pas moins assuré que les choses ne peuvent faire aucune impression sur lui, ni produire en lui aucun effet. Reste donc qu'il les connaisse à cause qu'il en est l'auteur, de sorte qu'il ne verra pas dans la créature ce qu'il n'y aura pas mis, et s'il n'a rien en lui-même par où il puisse causer en nous les volontés libres, il ne les verra pas quand elles seront, bien loin de les voir avant qu'elles ne soient (1) ».

La Providence n'est pas moins engagée dans la question, car la liberté a un immense domaine. Elle décide des mouvements dans le cœur de l'homme, elle décide souvent de nos changements extérieurs, et dans le monde une foule d'événements physiques, moraux, individuels ou sociaux dépendent de ses conseils. Mais si tout ce qui vient de la liberté échappe à la providence de Dieu, « on lui ôte la conduite de ce qu'il y a de plus excellent dans l'univers, c'est-à-dire des créatures intelligentes », le gouvernement des peuples qui s'opère et « s'exécute par la liberté des hommes (2) ».

Sa puissance est mutilée, car enfin, elle n'est pas totale sur le monde, nous venons de le voir. Bien plus, il y a du moins des points sur lesquels l'homme est plus puissant que Dieu. Si, dans le cours des choses, un conflit s'élève entre la puissance de

(1) Bossuet, *Traité du libre arbitre*, chap. III.
(2) *Ibid.*

l'homme et la puissance de Dieu, entre la liberté de l'homme et la liberté de Dieu, c'est la puissance et la liberté de Dieu qui dépendent de la puissance et de la liberté de l'homme.

Mais alors, Dieu n'est pas Dieu. Ce nom auguste de Dieu désigne avant tout l'Être qui est par soi tout ce qu'il est, qui fait par soi tout ce qu'il fait, qui est indépendant de tout et de qui tout dépend ; si quelque chose lui échappe, il n'est plus le Dieu de tout ce qui est, car il n'en est ni le maître, ni le créateur. Alors, il n'est plus Dieu, les êtres qui peuvent lui résister sont Dieu plus que lui. Aussi saint Augustin, qui est à la fois le Docteur de la Prédestination divine et le Docteur de la liberté humaine, enseigne-t-il que nous tenterions en vain de « dresser contre le Très-Haut les énergies de notre liberté ». « Que l'homme choisisse, dit-il, ce qu'il voudra. Les œuvres du Seigneur n'ont pas été organisées de façon que la créature en possession du libre arbitre puisse triompher de la volonté de son Créateur, même quand elle agit contre cette volonté. Dieu ne veut pas que vous péchiez, puisqu'il le défend. Cependant, n'allez pas croire, si vous péchez, que l'homme a fait ce qu'il a voulu et qu'une chose s'est produite que Dieu n'ait pas voulue... Ainsi quoi que vous choisissiez, le Tout-Puissant ne sera pas embarrassé pour exécuter en vous sa volonté (1). »

(1) *Confess.*, III, 8; *In Psalm.*, CXI, v. 48.

Parmi les modernes, M. Fouillée a compris cette doctrine. Comme l'idée de liberté lui semblait inséparable de l'indépendance absolue, il a dit : « Pour être certain d'être libre, il faudrait que je fusse entièrement l'auteur de moi-même, de mon être, comme de mes manières d'être... ma propre cause, mon propre créateur, non pas seulement l'auteur de mes actes, mais encore l'auteur de mon existence(1). »

Si nous envisageons la thèse du côté de l'homme, elle n'apparaît pas moins manifeste. Quelle que soit notre perfection, nous ne sommes pas en acte tout ce que nous sommes. Sans cesse dans nos opérations nous allons du repos au mouvement, d'un mouvement à un autre mouvement. La liberté est soumise à cette loi, elle passe par toutes les alternatives, de l'inertie à une activité fiévreuse, d'un dessein au dessein opposé. Qui pourrait raconter la rapidité avec laquelle ses états se succèdent et ses sentiments se contredisent?

Mais un principe de la philosophie la plus profonde nous enseigne que, pour expliquer dans un être ou dans une faculté le moindre passage du repos ou de la puissance à l'acte, il faut faire appel à la vertu divine qui ne sommeille jamais, qui est, a toujours été, sera toujours en acte ce qu'elle est; qui seule, en dernière analyse, peut donner la rai-

(1) *Systèmes de morale*, p. 287.

son suffisante de la modification qui se produit dans le monde. De sorte que l'idée de Divinité est inséparable de l'idée d'indépendance absolue et l'idée de créature inséparable de l'idée de dépendance.

Ah! Messieurs, je n'ai pas ménagé les couronnes à la liberté humaine, je vous l'ai montrée plus puissante que l'esprit, dominant les instincts, bravant les forces de l'univers, commandant à la vie, repoussant les anges, triomphant des démons, insultant la mort. Mais je serais insensé et impie, si je soutenais qu'elle tient Dieu sous son empire. Dieu n'est sous l'empire de personne. *Quis ut Deus?* J'aime la liberté, je défends son existence et ses privilèges avec passion, mais jamais, jamais, devant les autels que la folie et l'orgueil lui ont élevés, je ne brûlerai un encens qui n'est dû qu'à mon Dieu. Arrière donc la grande hérésie du faux libéralisme qui parle de l'homme, qui décrète des lois comme si nous étions indépendants de Dieu. Idolâtrie néfaste qui pervertit les idées les plus nécessaires, conduit l'homme à la monstrueuse adoration de lui-même, et à laquelle nous devons jeter l'anathème que déjà lui infligeait saint Augustin : « Sous prétexte de nous rendre libres, elle nous fait sacrilèges. *Dum vult facere liberos, facit sacrilegos* (1). »

(1) *La Cité de Dieu*, v, 2.

Une liberté dépendante, me direz-vous, n'est pas une liberté. Certes une liberté dépendante n'est pas une liberté première, Messieurs, mais c'est une liberté, comme un être dépendant n'est pas un être premier, mais c'est un être. La plénitude absolue de la liberté, comme la plénitude absolue de l'être, suppose la primauté absolue de l'être et de la liberté. Sans doute, la perfection suprême de l'être, comme de la vie, comme de la liberté, consiste dans l'indépendance absolue : posséder par soi tout ce que l'on possède, être par soi tout ce que l'on est, trouver en soi la raison et l'objet de toute son activité, ne rien emprunter à personne, voilà l'idéal de l'être. Mais nous ne sommes pas l'idéal de l'être, c'est Dieu.

Alors comment concilier ces deux principes qui s'imposent à moi avec une égale évidence et une égale autorité : je suis libre et je suis dépendant? Comment se fait-il que cette dépendance ne tue pas cette liberté, ou que cette liberté ne tue pas cette dépendance?

D'abord, Messieurs, si nous ne voyons pas l'accord entre ces deux vérités, ce n'est pas un motif pour rejeter l'une ou l'autre; qu'elles se relient dans le mystère ou dans la clarté, peu importe, nous leur devons notre adhésion.

Nous sommes sûrs de notre liberté, nous sommes également sûrs que « les actions de notre liberté sont

comprises dans les décrets de la divine Providence, et qu'elle a des moyens certains de les conduire à leurs fins (1) ». Cette double vérité est établie, nous l'avons vu, par *des raisons que nous ne pouvons contredire*. « La vérité ne détruit pas la vérité (2) », il y a une foule de principes dans toutes les sciences qui sont incontestables et que nous sommes incapables de rattacher les uns aux autres, parce que, tenant les deux extrémités de la chaîne, nous ne tenons pas les anneaux intermédiaires.

En second lieu, ce mystère, si mystère il y a, n'est pas particulier à la cause libre, je crois pouvoir dire qu'il se retrouve à des degrés divers dans toutes les causes créées. C'est pourquoi un de mes prédécesseurs dans cette chaire a dit quelque part et très justement que « la cause fatale n'est guère plus facile à comprendre que la cause libre (3) ».

C'est pourquoi nombre de philosophes ont refusé toute activité véritable aux êtres créés et fait de Dieu la seule force agissante. « Il ne suffit pas », en effet, « pour qu'un être soit actif, que Dieu le dote d'une opération, comme il peut lui donner toute autre qualité. Telle est la nature propre de l'opération qu'elle ne peut être reçue intégralement de l'extérieur. Il faut qu'elle résulte de l'opérant lui-même, qu'elle reçoive de lui son existence. Et cette

(1) Bossuet, *Traité du libre arbitre*, chap. III.
(2) *Ibid.*, chap. IV.
(3) Mgr d'Hulst, *Conférences*, 1891 p. 114 et 373.

source créée d'être n'est pas un simple canal, un intermédiaire entre Dieu, qui fait passer sa causalité exclusive, intégrale, par la créature et l'effet produit. Le fini même opère : la créature est cause dans le sens rigoureux du mot, celui qu'Aristote lui attribue dans sa définition : « Ce qui fait est cause « de ce qui est fait, ce qui produit le changement est « cause du changement produit (1). » Mais en même temps cette opération vient de Dieu. Comment peut-elle venir à la fois de Dieu et de l'être créé? Comment la vie peut-elle jaillir de Dieu et de l'être vivant? On pourrait pousser plus loin, et dire que le même mystère se présente si nous parlons non plus des opérations, mais des êtres eux-mêmes et se demander comment, étant par Dieu, ils soient cependant en dehors de Dieu, comment, possédant leur existence propre, ils la tiennent pourtant de l'Être divin?

En ce qui concerne la liberté, si vous me dites ; Dieu ne peut pas faire que nos actes soient et qu'ils soient libres, je vous demande comment il peut faire que l'âme soit et qu'elle soit libre ; s'il ne peut pas mettre la liberté dans l'opération, comment il a pu la mettre dans l'être?

Pourquoi donc, Messieurs, avez-vous peur de Dieu? Pourquoi redoutez-vous qu'en touchant votre liberté qu'il a créée il la tue?

Si on attribuait à un autre de remuer ce méca-

(1) R. P. de Munnynck, *Revue néo-scolastique*, 1901, p. 374.

nisme de la liberté, vous pourriez craindre qu'il n'en brisât le ressort; mais celui qui en est l'auteur, qui en a composé et créé de fond en comble toutes les pièces, n'est-il pas celui qui est le plus capable d'en mettre tous les rouages en l'exercice qui leur convient? Ah! vous ne connaissez pas la souplesse, l'efficacité, la transcendance de son intervention, ni la suavité avec laquelle il traite son œuvre... Au-dessus de toute réalité, au-dessus du nécessaire et du contingent, contenant éminemment en lui-même tous les modes et toutes les perfections de l'être, il peut les communiquer parce qu'il les contient à un degré infini. Et comme l'action est un mode de l'être, dans son action Dieu renferme toutes les sublimités des actions créées et dans une mesure que nul de nous ne saurait comprendre. De même qu'il verse dans le sein de chaque créature, non point, si je puis ainsi parler, la même dose d'être, mais la forme et la quantité qui sont en rapport avec l'espèce et le genre de cette créature; de même, à chaque vertu agissante, il communique la perfection dont elle a besoin pour passer du repos à l'exercice. La liberté est un mode particulier d'être et de puissance opératoire, Dieu lui prodigue le surcroît d'activité spéciale qui ne convient qu'à elle Et ainsi, il meut la matière de façon que le mouvement de celle-ci soit naturel, il meut les vivants de manière que leurs fonctions soient vitales; il meut les esprits, les volontés, les

libertés, et il en fait jaillir des actes spirituels, volontaires, libres. Pour mieux dire, tout ce qui vient de cet Être premier à l'être second est de l'être, tout ce qui vient de ce Vivant suprême aux vivants inférieurs est de la vie, tout ce qui vient de cet esprit pur aux esprits mêlés est de l'esprit, tout ce qui vient de cette Volonté absolue aux volontés relatives est de la volonté, tout ce qui vient de cette Liberté souveraine à la liberté créée est de la liberté. Me direz-vous, Messieurs, que les libertés imparfaites succombent dans leur contact et dans leur commerce avec la liberté infinie? Autant affirmer qu'on épuise un trésor en y jetant des millions, qu'on tarit l'océan en y versant de l'eau, qu'on tue les vivants en leur prodiguant de la vie.

Que signifie ce mot, Messieurs, verser de la liberté? Il signifie que Dieu, par son concours, détermine la volonté à un acte particulier, ou mieux encore, fait qu'elle s'y détermine elle-même. Mais la volonté est d'une capacité universelle qui ne saurait être épuisée par un acte ou un objet particulier. « Sa perfection, dit un jeune et savant théologien, est infiniment plus large, le domaine de sa puissance infiniment plus étendu que n'importe quel acte particulier. Un seul objet correspond à l'*ampleur* intégrale de ses tendances : l'Infini... Il serait donc inexact de croire que, sous l'influx divin vers un objet spécial, la puissance libre se trouve absorbée dans la détermination rigide de

Dieu. Elle déborde de toutes parts et à l'infini sur cette détermination ; et il n'est donc pas absurde de dire que, sous l'influx divin, le libre arbitre reste indéterminé. Or, dans la puissance, et dans la puissance seule, se trouve formellement la liberté (1). »

Si parfois ce problème, dans l'étude duquel se sont agitées toutes les écoles de la sagesse, vous tourmente, regardez avec quelle dextérité l'homme déjà manie les choses ! Comme il varie l'influx qu'il leur imprime, comme son action est diverse selon qu'il touche le soc de la charrue, la plume ou le pinceau ! Puis regardez la toute-puissance de Dieu, mettez en elle à son degré suprême ce que vous avez vu en germe dans la puissance de la créature, et vous concevrez que le Créateur « fait être homme, comme dit Bossuet, ce qui est homme, et corps ce qui est corps, et pensée ce qui est pensée, et passion ce qui est passion, et action ce qui est action, et nécessaire ce qui est nécessaire, et libre ce qui est libre, et libre en acte et en exercice ce qui est libre en acte et en exercice (2) ».

C'est cette grande doctrine de vérité et d'humilité que nous enseignent les livres inspirés et les saints Docteurs quand ils nous disent : *que le cœur du roi est aux mains du Seigneur qui l'incline comme il lui plaît, que Dieu opère en nous le vouloir et l'agir*,

(1) R. P. de Munnynck, O. P. *loco cit.*, p. 374.
(2) Bossuet. *Traité du libre arbitre*, chap. III.

qu'il fait des volontés ce qu'il veut (1). La science profane a publié les mêmes oracles : Homère célébrait la Divinité qui imprime aux desseins des hommes leur cours quotidien ; le chef de l'école péripatéticienne appelait le moteur immobile « le père de tout ce qui se fait dans le monde, l'auteur premier des opérations naturelles ou volontaires, et comme la vie de toutes les réalités créées » ; et saint Thomas considérait que Dieu est comme le cœur du monde, c'est-à-dire la fontaine sacrée d'où jaillissent toutes les évolutions des créatures (2).

Donc, Messieurs, nous essayerions en vain de nous avilir nous-mêmes, au point de nous constituer les esclaves de l'esprit, de la matière ou de la Divinité. Le Créateur a imprimé sur la face de notre âme la lumière de son visage, il ne nous a pas laissé la faculté de l'effacer jusqu'à nous ravaler au rang des êtres que la contrainte ou la nécessité conduisent. Si les idées nous entraînent, c'est que nous nous laissons aller vers les objets qu'elles nous présentent ; si les appétits, les fougues du tempérament, la tyrannie des habitudes dominent, je ne dis pas notre sensibilité, notre imagination, notre organisme, je dis notre âme, je dis notre vouloir inté-

(1) *Philipp.*, II ; *Proverbes*, XXI, 1 ; S. AUGUSTIN, *De Corruptione et gratia*, XIV.
(2) GOUDIN, *Métaphysique*, IV, IV, 6.

rieur et spirituel, c'est que nous avons consenti à leur abandonner le sceptre. Certes, parfois la lutte est dure ; la morale chrétienne, faite d'énergie autant que de prudence, exige que nous bridions d'une main héroïque et sage les convoitises de la chair, mais si haut que monte la tempête, elle n'atteint jamais sans notre concours la cime de notre liberté. Les victoires souvent sont glorieuses, les défaites explicables, ni les unes ni les autres ne sont fatales. Dieu lui-même nous presse à son gré, mais sans froisser aucune fibre de notre libre arbitre. Il est la source infinie d'où jaillit le torrent de la vie et de la liberté. Je chante mon indépendance qui me fait planer au-dessus du fini, mais je relève mes accents pour dire ma dépendance en un hymne d'adoration à Celui à qui je suis lié ; dépendance sacrée à laquelle je dois d'être et d'agir, de laquelle je tiens toute ma fortune, dont je ne saurais briser la chaîne sans tomber dans la misère, dans la mort et dans le néant. Je suis libre : par ce mot, je reconnais le don d'excellence qui m'a été octroyé ; je suis dépendant : par ce mot, je publie la louange qui n'appartient qu'à l'Être par soi et que nous nommons Dieu et Créateur.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EMPIRE DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Double champ de la liberté. — 1° Le champ de la vie intellectuelle. 2° Le champ de la vie matérielle et sensible, p. 125.

I

Principe qui sert à toute l'explication de la thèse : Plus les actes sont immatériels, plus ils sont soumis à l'empire de la raison. Deux courants dans la vie intérieure, courant volontaire, courant intellectuel, p. 126.

1. Empire de la liberté sur la volonté. *a*) Actes *nécessaires* de la volonté, p. 126. *b*) Actes *libres*, p. 126 128. Objection. Rien n'est moins soumis à la volonté que la volonté. Réponse de saint Augustin : *Non ex toto vult, ergo non ex toto imperat*, p. 128-130. *c*) Liberté de vouloir ou de ne pas vouloir, de vouloir le bien ou de vouloir le mal, p. 130-133.

2. Empire de la liberté sur l'intelligence. Actes nécessaires de l'intelligence. Actes libres de l'intelligence. *a*) Raison pour laquelle l'intelligence est soumise à la volonté, p. 133-135. *b*) Liberté de penser ou de ne pas penser, de considérer la science comme un bien ou comme un mal, de choisir le champ de notre labeur, p. 135-136. *c*) Rôle de la liberté dans l'acquisition de la science, p. 136-137.

II

1. Empire de la liberté sur les actes extérieurs. *a*) Nous pouvons à notre gré regarder, marcher, travailler, etc., p. 137-140. *b*) Jusqu'où va cette liberté extérieure, p. 140-141. *c*) C'est par les membres extérieurs que la liberté atteint le monde, p. 142. *d*) Deux limites à la liberté extérieure : l'infirmité, la violence, p. 142-143.

2. Empire de la liberté sur les fonctions végétatives. *a*) *Directement* la volonté n'a pas d'empire sur les fonctions de la vie végétative. Trois raisons de cette affirmation. p. 143-145. *b*) *Indirectement* nous pouvons agir sur la vie

végétative par la réglementation de notre alimentation, de notre hygiène. Comment nous sommes les maîtres de notre vie et de notre mort, p. 145-146.

3. Empire de la liberté sur la sensibilité. *a*) Après l'esprit, les passions et les émotions des sens sont les forces les plus soumises à la volonté. Trois raisons de cette subordination : 1° puissance de la raison sur l'objet présenté par les sens; 2° puissance de la volonté sur l'appétit sensitif; 3° puissance d'arrêter l'explosion de la passion au dehors, p. 146-150). *b*) Limite de cet empire de la liberté sur les facultés sensibles. Moyens de reculer toujours ces limites. Transformation du tempérament et du caractère. Saint-Paul, saint Jérôme, saint Augustin, p. 150-151.

Immensité du royaume gouverné par la liberté. — Récapitulation des éléments soumis à la volonté, p. 151-153.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EMPIRE DE LA LIBERTÉ

Éminence (1),
Monseigneur (2),
Messieurs,

Si nous avons bien compris l'influence de l'esprit et des sens sur la volonté, nous avons pu déjà deviner dans quelle sphère se meut notre liberté. Il importe de définir d'une manière plus précise les limites de son empire, l'œuvre dont est capable son activité, les modifications et les transfigurations qu'elle est susceptible de réaliser dans l'homme et dans le monde. Un double champ est ouvert devant ses efforts : le champ de la vie intellectuelle, le champ de la vie matérielle et sensible; quelle est l'autorité de la liberté dans ces deux régions? Tel sera le sujet de ce discours.

(1) S. Em. le Cardinal Richard, archevêque de Paris.
(2) S. G. Mgr Altmayer, archevêque de Bagdad.

St. Albert's College Library

I

Plus, dit saint Thomas, les actes sont immatériels, plus ils sont nobles et soumis à l'empire de la raison. Mais les actes qui naissent dans le monde de l'esprit sont par excellence affranchis des conditions de la matière et par conséquent subordonnés à la souveraineté du libre arbitre (1).

C'est donc dans ce champ qu'immédiatement et efficacement d'abord s'exerce la puissance que nous avons sur nous ; c'est là que se déploie le gouvernement de l'homme par lui-même, là que s'élabore le premier travail sur notre âme.

Deux courants se partagent la vie intérieure ; le courant volontaire et le courant intellectuel ; la liberté a pouvoir sur l'un et sur l'autre.

Avant tout, elle a pouvoir sur la volonté. En dehors du mouvement nécessaire et instinctif par lequel elle se porte vers le bonheur, en dehors de l'amour irrésistible et sacré qui la prosterne devant Dieu vu face à face, la volonté se régit elle-même de façon à être maîtresse de ses évolutions, elle se commande comme il lui plaît, elle donne à son gré l'être au vouloir ou elle le lui refuse, elle tire de son fond et de sa substance l'action ou elle se plonge dans une paresse et dans un sommeil qu'à peine quelques efforts viendront réveiller, elle fait

(1) Ia, IIae, q. XVIII, art. 8, Ium.

d'elle-même une puissance stérile ou une puissance féconde; en un mot, comme le dit saint Augustin : « Rien n'est au pouvoir de la volonté autant que la volonté : *Nihil tam in potestate nostra quam ipsa voluntas* (1). » Capable de se saisir elle-même comme objet de son acte, elle s'attache à son vouloir, comme à sa fortune la plus précieuse; le préférant à l'or, à la gloire, à la vérité, au salut même; mettant sa félicité à le goûter, à s'en abreuver comme d'une liqueur enivrante, et s'établissant d'une manière si absolue dans cette jouissance intérieure que rien n'est assez fort pour l'en divertir. Elle se plaît à faire de ses fantaisies, de ses caprices, de ses contradictions, de ses perversités, de sa ténacité, de ses efforts d'héroïsme et d'indomptable énergie, la matière de son culte. Ce qui augmente l'orgueil de sa souveraineté, c'est que le sanctuaire où elle joue en même temps le rôle de grand prêtre et de divinité est une citadelle qu'aucune violence ne saurait forcer; Dieu lui-même, qui a la puissance de la détruire, n'est pas à même de contraindre la volonté, car alors l'acte résultant de cette violence viendrait de Dieu, il ne viendrait pas de la volonté. Le spectacle le plus tragique dans l'histoire a été celui de l'homme que l'on avait enchaîné, qui, les fers aux pieds, les mains liées, les lèvres captives, les yeux bandés, restait maître en lui-

(1) *Confessions*, VIII, 8, 9; *De libero arbitrio*, III, 7; *Rétractations*, I, 22.

même et refusait avec dédain de livrer son vouloir ou son amour (1).

Ah! Messieurs, vous opposerez peut-être à ces affirmations absolues un démenti catégorique. Vous me direz : mais la difficulté, au contraire, c'est de vouloir, c'est, pour l'esprit, de se gouverner lui-même ; nulle part il ne trouve plus que dans son propre sein une résistance efficace. Les faits ne parlent-ils pas assez clairement et assez haut? Quand nous ordonnons à notre âme d'aimer, de décider, de vouloir, en un mot, de produire les actes qui lui sont personnels, elle ne décide pas, elle n'aime pas, elle ne veut pas. C'est ce qui a amené les manichéens à admettre en nous deux volontés, l'une qui veut, l'autre qui ne veut pas, l'une qui commande et l'autre qui répond au commandement par une invincible rébellion. Saint Augustin, dans les débats ardents qu'il avait engagés contre lui-même au moment de sa conversion, s'est fait l'objection que vous me posez, il en a aussi donné la solution.

« Dans l'angoisse de mes indécisions, dit-il, je faisais beaucoup de ces mouvements corporels que souvent les hommes veulent et ne peuvent faire, soit absence des membres, soit que les liens les tiennent emprisonnés, soit que la langueur les paralyse, soit que des entraves les retiennent. Si je me suis arraché les cheveux, ou frappé le front, si j'ai

(1) Append., N. 1, p. 392.

embrassé mes genoux de mes doigs entrelacés, je l'ai fait parce que je l'ai voulu. Je pouvais pourtant vouloir tout cela sans le faire, dans le cas, par exemple, où la souplesse de mes membres ne se fût pas prêtée à mon dessein. J'ai donc fait beaucoup de choses où vouloir et pouvoir n'étaient pas tout un. Et je ne faisais pas ce que je désirais d'un désir incomparablement plus intense. Cependant, il ne s'agissait que de vouloir pour pouvoir, c'est-à-dire de vouloir pour vouloir. Car ici la puissance n'était autre que la volonté ; vouloir, c'était faire ; pourtant rien ne se faisait, mon corps obéissait plus facilement à la volonté la plus imperceptible de l'âme qui d'un signe lui commandait un mouvement, que l'âme ne s'obéissait à elle-même pour accomplir dans la seule volonté sa plus forte volonté.

« D'où vient ce prodige ? Pourquoi cela ? Faites, ô mon Dieu, luire sur moi votre miséricorde ! Que j'interroge ces mystères d'expiation et qu'ils me répondent ! Que je pénètre cette nuit de tribulation qui couvre les fils d'Adam ! D'où vient ce prodige et pourquoi cela ? L'esprit commande au corps, il est obéi ; l'esprit se commande et il se résiste. L'esprit commande à la main de se mouvoir, et la main se soumet avec une telle facilité qu'on distingue à peine l'ordre donné du service rendu ; et pourtant l'esprit est esprit, la main est corps. L'esprit se commande de vouloir, et il n'est pas un autre, et pourtant il ne s'obéit pas !... »

Écoutez, Messieurs, la réponse : « L'esprit ne veut qu'à demi, donc il ne commande qu'à demi, car il ne commande qu'autant qu'il veut, et il est désobéi autant qu'il ne veut pas.... Sa volonté n'est pas tout entière dans son commandement, c'est pourquoi elle n'est pas obéie... Quand je délibérais pour entrer au service du Seigneur... qui voulait? Moi. Qui ne voulait pas? Moi. L'un et l'autre étaient moi à demi voulant et à demi ne voulant pas (1). »

Avez-vous entendu, Messieurs? Quand notre volonté n'exécute pas nos ordres, c'est que nous n'avons pas usé de toutes nos forces pour lui commander. *Sed non ex toto vult, non ergo ex toto imperat.* Au contraire, dès que nous avons mis en notre volonté tout ce que nous avons la faculté d'y mettre, sur-le-champ, sans laisser aucun intervalle entre le précepte et l'exécution, elle se soumet à elle-même. *Ea enim prorsus, nullo intervallo, mox ut volumus, præsto est* (2). Pour mouvoir toute la volonté il faut mettre la ressource infinie de la volonté.

Donc, la liberté dispose de nos volontés, de nos intentions, de notre choix, de notre consentement comme elle l'entend. Il dépend de nous de vouloir ou de ne pas vouloir ; de vouloir tout à fait ou de vouloir à moitié ; de vouloir d'une manière suivie ou de vouloir par caprice et par soubresaut; de vou-

(1) *Confessions*, VIII, 8-10.
(2) *Ibid.*, IX.

loir avec persévérance et toujours dans le même sens, ou de vouloir avec contradiction en nous retournant contre nous-mêmes, en dispersant nos énergies sur les entreprises les plus diverses; de vouloir avec égalité ou d'osciller entre les excès d'une activité pleine et d'une inertie totale; de donner à nos projets un cours lent ou tranquille, rapide, impétueux ou précipité; de verser en ce mouvement intérieur la faiblesse, la nonchalance que tout arrête, ou au contraire une intensité montant jusqu'à la passion, jusqu'à la fureur capables de résister aux obstacles, de briser les entraves, de renverser les digues. Il appartient à la liberté de travailler la volonté, de la remuer sans cesse, d'y accumuler des énergies telles et si abondantes, que l'âme devient une source inépuisable au jet puissant et ininterrompu.

Il dépend de nous, Messieurs, de vouloir le bien, le mal, le médiocre; de nous arrêter à l'un ou à l'autre; de passer de la lumière aux ténèbres; de nous élever au mieux, au parfait, à l'héroïsme; de nous abîmer dans la vulgarité, dans la fange; de nous baigner dans l'atmosphère du ciel ou de « nous vautrer, selon le mot de saint Augustin, dans la chair et dans le sang (1) »; de river notre âme à Dieu ou à Satan. Écoutez le cœur chanter sa liberté dans l'effusion de son amour! *Qui donc nous sépa-*

(1) *Confessions*, VIII, 8.

rera de la charité du Christ? Les tribulations, les détresses, la faim, la nudité, les périls, le glaive, la persécution? Ne savons-nous pas qu'il est écrit : C'est à cause de toi qu'on nous met à mort tout le jour, qu'on nous considère comme des brebis destinées à la boucherie? En tous ces maux, nous demeurerons victorieux et au delà par Celui qui nous a aimés. Je m'en tiens assuré, ni les terreurs de la mort, ni les séductions de la vie, — car si nous vivons, nous vivons pour le Seigneur, si nous mourons, nous mourons pour le Seigneur; que nous vivions ou que nous mourions, nous sommes au Seigneur, — ni la supériorité des anges ou des principautés, ni les charmes ou les douleurs du *présent, ni* les promesses ou les menaces de l'*avenir*, — puisque nous sommes prêts, non point à *nous laisser enchaîner, mais à mourir pour le Christ, — nulle puissance, ni les forces d'en haut, ni les forces d'en bas, ni aucune autre créature ne pourra nous séparer de l'amour de Dieu qui est dans le Christ Jésus, Notre-Seigneur* (1).

Entendez maintenant la liberté du mal célébrer son programme de scepticisme, de luxure, d'iniquité : *Venez donc, jouissons des biens présents, des créatures avec l'ardeur de la jeunesse. Buvons à profusion le vin précieux, couvrons-nous de parfums et ne laissons point passer la fleur du prin-*

(1) *Rom.*, XIV, 8; saint Thomas, *loco cit.*

temps. Couronnons-nous de roses avant qu'elles se flétrissent ; qu'il n'y ait point de prairie qui ne soit le théâtre de nos plaisirs. Qu'aucun de nous ne manque à nos orgies ; laissons partout des traces de nos réjouissances ; car c'est là notre part. C'est là notre destinée, opprimons le juste qui est pauvre ; n'épargnons point la veuve et n'ayons pas d'égard pour les cheveux blancs du vieillard chargé d'années. Que la force soit pour nous la loi de la justice : ce qui est faible n'est bon à rien. Traquons donc le juste, puisqu'il est inutile, puisqu'il est contraire à notre manière d'agir, qu'il nous reproche de violer la loi, et nous fait une honte de démentir notre éducation (1).

Oui, Messieurs, nous faisons de notre volonté ce que nous voulons, nous la forgeons à notre gré ; c'est le talent qui sous notre action fructifie ou se stérilise, c'est la puissance qui sous sa propre direction marche si droit, monte si haut, embrasse le bien avec tant d'ampleur que nous sommes stupéfaits devant ses envolées, nous demandant si la créature infirme et à peine ébauchée que nous avons aperçue dans la plaine est la même que nous voyons maintenant aux cimes. C'est l'aigle qui plane dans le soleil ou qui tour à tour s'élève des abîmes dans la nuée ou se précipite du ciel dans les abîmes.

L'intelligence aussi dans son exercice, dans son

(1) *Sagesse*, II, 6.

progrès, marche sous la dépendance de la liberté. Sans doute notre autorité ne va pas jusqu'à communiquer aux objets une lumière qu'ils n'ont pas par eux-mêmes ou par rapport à nous, et il faut expliquer pour qu'il soit juste le fameux mot de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne comprend pas. » La liberté ne saurait pas davantage retenir l'élan irrésistible de l'esprit mis en contact avec des principes évidents par eux-mêmes, pas plus qu'elle n'a le don d'arrêter l'assentiment du savant devant lequel brille la clarté d'une démonstration efficace.

Mais directement la volonté agit sur tous les actes de l'esprit, et la conquête de la vérité ne s'opère pas seulement par la vigueur de la pensée, mais aussi par la force de la volonté.

Tout bien en effet peut déterminer la liberté. L'effort intellectuel s'offre à nous sous sa face séduisante, avec ses résultats de fécondité, ou au contraire avec les privations qu'il commande, les difficultés qu'il présente, les douleurs qu'il coûte, les échecs auxquels il expose et, ainsi, il tente ou il rebute notre volonté.

Penser ou ne pas penser, penser à une chose ou penser à une autre, s'arrêter sur un objet ou ne faire que l'effleurer, y attacher sa vie comme à la source de son bonheur, ou le fuir comme un instrument d'imperfection ou de souffrance, sont des biens ou des maux en faveur desquels ou contre lesquels

l'homme a la faculté de se prononcer. La vérité même, qui est notre plus grande fortune et notre meilleure amie, devient aussi notre plus terrible adversaire et notre plus cruel bourreau, et tantôt nous brûlons de la voir, de la saisir, de la comprendre, de la contempler, tantôt nous la redoutons, nous l'abhorrons, nous ne voulons pas la voir ni lui donner asile dans notre âme dont nous fermons les portes à double tour, afin d'échapper à cette apparition qui nous trouble et nous torture.

A nous de considérer la connaissance, la science, comme un bien ou comme un mal ; comme un bien négligeable ou comme un bien capital ; à nous de marcher dans les ténèbres ou de marcher dans les splendeurs de la contemplation ; à nous de nous tenir à l'écart de cette majesté royale qui s'appelle la vérité, ou de la fréquenter avec passion ; à nous de cultiver notre intelligence jusqu'à son plein épanouissement, ou de condamner au sommeil, à l'inertie, à la stérilité, la plus sublime de nos facultés, de garder jusqu'à la mort une science à peine ébauchée, une foi de charbonnier, une raison d'enfant.

A nous de choisir le champ de notre labeur, de fixer l'œil intérieur de notre âme sur les plantes ou sur les animaux, sur l'homme ou sur Dieu, d'y toucher superficiellement ou de nous pencher avec ardeur sur la matière de notre choix, de poursuivre avec une attention persévérante le filon d'or de la vérité historique, philosophique, religieuse, d'y

penser toujours, comme disait Newton, d'en porter partout la préoccupation et le souci, de nous abstraire dans la recherche solitaire de l'être, du mouvement, de la propriété, de la loi que nous avons la volonté de découvrir ou de comprendre ; à nous de renverser courageusement l'édifice d'arguments qui est notre œuvre, afin de juger avec certitude de sa valeur et de sa solidité, à nous d'examiner et de passer en revue chacune des pierres que notre art avait ajustées, de dresser un réquisitoire contre notre propre théorie, contre notre pensée, afin de l'épurer, de passer au crible chacune des expériences invoquées, chacun des jugements émis; à nous de recommencer le chemin parcouru, de bannir les hypothèses gratuites, de corriger sans cesse les généralisations hâtives, d'en *monter tous les degrés sans en omettre un seul*, de sonder *à chaque instant le terrain*, de n'*ajouter* ni de *ne retrancher rien aux faits* (1) ; voilà, Messieurs, le travail austère, épuisant de l'homme de savoir.

Me direz-vous que l'intelligence, que l'instinct de la vérité, que le génie suffisent? Non, Messieurs, il faut, de plus, la décision de la liberté, l'énergie de la volonté qui ne se lasse pas. L'attention spontanée ou réfléchie, dont le rôle dans la connaissance est s capital qu'Helvétius a dit « que toutes les différences intellectuelles entre nous ne viennent que de

(1) Taine, *Littérature anglaise*, t. V, p. 107.

l'attention (1) », l'étude qui n'est qu'une attention véhémente et persévérante, le jugement qui se forme, le raisonnement qui aboutit à la démonstration et à la science, sortent de l'esprit, mais l'esprit les produit sous l'impulsion vigoureuse de la volonté. C'est l'esprit qui pense, qui scrute, qui analyse, qui compare, qui compose, mais c'est la volonté qui donne le mouvement, qui commande l'application, l'attention, l'intensité et la constance de l'effort, c'est elle qui attache l'esprit à son sujet pendant des jours sans nombre, et qui le tient éveillé durant les nuits glorieuses de la recherche et de la découverte. Il faut saluer dans Socrate, dans Platon, dans Aristote, dans saint Augustin, dans saint Thomas, dans Newton, dans Pasteur, et, proportion gardée, en tous ceux qui savent, non pas seulement des hommes d'intelligence, mais encore des hommes de volonté (2).

II

Malgré sa perfection, l'homme ne joue pas vis-à-vis des diverses parties qui le composent le rôle de Dieu vis-à-vis du monde ; il n'a créé ni son propre corps, ni son âme, et sa volonté n'a pas sur lui-même l'empire absolu, radical de Dieu dans l'univers.

(1) Cité par M. Ribot, *Maladies de la volonté*, p. 110.
(2) Append., N. 2 et 3, p. 394.

Il y a des amours, et ce sont les plus vastes, comme l'amour du bonheur, la passion d'être, de vivre, de voir, qui sont la source de tous les autres et dont nous ne sommes pas les maîtres ; il y a des idées, et ce sont les plus fécondes et les plus éclatantes, qui servent de points de départ et comme de foyers lumineux à toutes les visions et à toutes les sciences, qui s'imposent à nous avec une nécessité que nous tenterions en vain de surmonter.

A mesure que les éléments de notre être s'éloignent par leur nature de la supériorité de l'esprit, ils échappent davantage à l'empire de la raison et de la liberté. Il convient donc de ne rien exagérer en ces matières, et de se tenir à l'abri des excès qui tendraient à diminuer ou à outrer notre puissance.

L'activité inférieure de l'homme se divise en trois sphères : la sphère des opérations et des membres extérieurs, la sphère des fonctions végétatives, la sphère des passions et de la sensibilité.

Il faut avouer que dans ces ressorts si nombreux, si compliqués, susceptibles d'entrer en relation avec tant de choses, capables de subir tant d'influences, l'autorité de l'âme n'est point en tout souveraine ; maints élans obéissent aux lois d'une fatalité que nous ne saurions vaincre.

Que nous soyons soumis à certaines idées et à certaines affections grandioses, c'est de la perfection que nous partageons avec Dieu lui-même ; mais que nous ne puissions échapper à certaines nécessités de

la matière, c'est de l'infirmité. Quand nous montons dans la sublimité de nos pensées et de nos libertés, nous sommes parfois tentés de nous croire des dieux, mais nous traînons après nous cette chair et ces éléments de misère qui nous rappellent et nous crient en ce triomphe que nous sommes des hommes.

Cependant le domaine ouvert à notre volonté est encore immense.

D'abord, nous avons la faculté de faire agir nos membres extérieurs, de mouvoir nos mains et nos pieds, notre tête, nos yeux et nos lèvres. Nous n'avons qu'à nous proposer un but : « regarder, parler, marcher (1) », appréhender, respirer, et immédiatement mille ressorts, des muscles, des nerfs s'ébranlent et se remuent pour produire ce que nous voulons avec une telle rapidité qu'il est difficile de distinguer le moment où l'âme commande et celui où le corps exécute. Et selon notre dessein, l'œil regarde auprès ou au loin, avec tendresse ou avec dureté ; la voix éclate suave ou nerveuse, basse ou aiguë, tremblante ou assurée, modérée ou violente, jouant sur les lèvres, comme sur un instrument d'une souplesse et d'une variété incomparables, tous les airs et dans tous les tons, exprimant avec une intensité unique tous les sentiments, toutes les tempêtes, toutes les émotions et toutes les ivresses de

(1) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

l'âme ; la main saisit avec lenteur ou avec rapidité, elle étreint avec passion ou avec indifférence, avec une énergie de fer ou avec une mollesse d'enfant ; les pas se succèdent dans la nonchalance ou dans la fièvre ; nous marchons, nous courons, nous nous précipitons, nous volons comme si nous avions des ailes ; et il nous est donné, par un effort et une décision de notre liberté, de continuer ces actes ou de les interrompre, de les multiplier ou de les rendre rares, selon notre désir. Tout à l'heure, Messieurs, je vous montrais le pionnier du savoir, condamnant son esprit à fixer le même problème ; voici maintenant la grande armée des petits qui, avec une souveraineté qui n'est pas moins admirable, domine la fatigue et dit aux yeux lassés de s'ouvrir : veillez encore ; aux bras brisés : travaillez ; aux jambes chancelantes : marchez. Entre ces deux légions, qui creusent le monde de l'intelligence ou le monde de la matière parce qu'elles le veulent, passe le troupeau méprisable de ceux qui ne font rien de leurs bras, rien de leurs lèvres, rien de leur raison, car ils ne veulent rien faire.

L'autorité de la liberté sur l'action extérieure va loin : une grande âme continue à régir son corps, même quand celui-ci est immobilisé par la paralysie, étreint par l'angoisse de l'agonie, à moitié perdu dans le sein de la mort. L'histoire ancienne raconte que, par un effort de cœur et de volonté, le fils de Crésus rendit à ses lèvres leur voix et leur mouve-

ment pour sauver la vie de son père, et l'un de nos poètes a fait immortelle la légende du héros qui, perdant son sang à flots par une large blessure, fut plus fort que le trépas et sonna la charge jusqu'au dernier soupir.

Ainsi donc, l'âme envahit jusqu'à ces évolutions physiques de nos facultés extérieures, et la liberté pénètre jusqu'à ces mouvements de muscles et de nerfs par lesquels agissent nos membres, y répandant le bien ou le mal avec une participation de nos vertus ou de nos vices. C'est pourquoi Dieu nous a prévenus par sa sagesse que :

L'homme pervers, l'homme inique,
Marche la fausseté dans la bouche,
Cligne des yeux, parle du pied,
Fait des signes avec les doigts,
Médite le mal en tout temps,
Excite les querelles (1).

Que :

Six choses sont odieuses à l'Éternel,
Et même sept...
Les yeux hautains, la langue menteuse,
Les mains qui répandent le sang innocent,
Le cœur qui médite des projets iniques,
Les pieds qui se hâtent de courir au mal,
Le faux témoin qui dit des mensonges
Et celui qui excite des querelles entre les frères (2).

Les inspirés nous enseignent qu'il y a, dans ces manifestations extérieures du bien et du mal, de

(1) *Proverbes*, VI, 12
(2) *Proverbes*, VI, 16.

la responsabilité et par conséquent de la liberté.

C'est par l'intermédiaire des membres extérieurs que nous atteignons le monde et que la liberté peut y accomplir ces œuvres, ces changements, ces transfigurations qui d'un jour à l'autre le rendent méconnaissable. Car c'est la liberté qui applique la main à ces travaux sans nombre, grâce auxquels nous édifions nos maisons, nous labourons nos champs, nous ouvrons le sol, nous peignons nos tableaux, nous sculptons nos statues, en un mot, nous cultivons nos arts et nos industries. C'est encore la liberté qui, au moyen des signes et des mots, nous fait communiquer avec nos semblables, nous permet d'agir sur eux et de les convertir à notre idée et à notre vouloir. De sorte que c'est par sa puissance sur nos mouvements extérieurs que la liberté nous fait sortir des limites de notre être et de notre personnalité, pour étendre notre action jusque sur la nature, jusque sur la personne, sur le cœur, sur l'âme de nos frères.

Pourtant, cette liberté n'est pas une indépendance absolue. Quelle que soit la vigueur de notre volonté, elle est incapable de triompher de certains états d'infirmité, de mouvoir des membres blessés, rompus, paralysés, épuisés, ou au contraire d'arrêter les agitations maladives se produisant mécaniquement, à la manière de décharges électriques, et malgré nous. Voilà une première limite.

De plus, si la liberté intérieure échappe aux coups

de la violence, il n'en est pas ainsi de la liberté extérieure. Du dehors on peut réduire nos membres à l'impuissance, condamner notre tête à l'immobilité, bander nos yeux, sceller nos lèvres, enchaîner nos pieds, lier nos mains ou, au contraire, leur imprimer des mouvements en opposition avec notre désir le plus ardent. C'est la force brutale qui ravit à notre âme une partie de son domaine et nous retient dans un supplice extrêmement douloureux, le supplice de la prison et de la captivité. Voilà une seconde limite. Mais avec cette double restriction il reste que par nature les membres extérieurs sont les instruments et les organes des facultés sensibles, et que les forces sensibles sont soumises à l'empire de l'âme.

Les membres qui servent les fonctions de la vie végétative sont beaucoup plus indépendants, car, en entrant dans la sphère d'une vie, en grande partie autonome, nous nous rapprochons de la plante qui se nourrit ou s'épuise, grandit ou s'étiole, devient féconde ou stérile, vit ou meurt sans le savoir (1).

Directement, la volonté n'a aucun pouvoir sur ces fonctions. A cette affirmation il y a plusieurs motifs : le premier, c'est qu'il n'y a de soumis à notre liberté que les éléments soumis à notre connaissance.

(1) Append., N. 4, p. 394.

L'objet de la volonté, avons-nous répété, est fait de bien et de lumière, et nous sommes sans pouvoir sur ce que nous ne savons pas. Or les opérations de la vie végétative s'accomplissent en dehors de toute perception, elle s'accomplissent même souvent d'autant mieux que nous en avons moins conscience. Pendant le sommeil, alors que toutes nos connaissances et tous nos sentiments sont endormis, les mouvements de la respiration, de l'assimilation se continuent d'une manière parfaite et sans interruption (1).

Un second motif que nous enseigne Aristote, c'est que nous avons affaire à des principes comme séparés, se suffisant en quelque sorte à eux-mêmes, et trouvant en eux tout ce qui est nécessaire à leur exercice (2). Enfin, la foi nous apprend que le péché originel, en secouant le joug sacré qui nous soumettait à Dieu, a augmenté l'indépendance des facutés inférieures vis-à-vis de nos facultés supérieures.

De ces diverses causes il résulte que les phénomènes de nutrition, de digestion, de développement, de génération, se produisent sans que directement nous puissions rien y changer. Les énergies de la vie végétative travaillent en dehors de notre volonté. Personne d'entre nous ne saurait ajouter un pouce à sa taille, et aux larmes de Rachel qui

(1) Append., N. 5, p. 395.
(2) *De Anima*, N. 3.

se plaignait de sa stérilité, Jacob répondait : *Suis-je donc Dieu, pour conférer la fécondité à tes entrailles* (1) ?

Il ne nous est pas plus loisible d'empêcher la décrépitude, la corruption et la mort dans ces principes de la vie inférieure. Tous nos efforts pour garder de la souplesse à nos membres, pour maintenir captif au dedans de nous le souffle qui nous anime aboutissent à un échec fatal. Notre art, notre science, notre ambition de vivre toujours, les analyses que nous avons faites de notre sang, les fouilles que nous avons pratiquées dans nos veines, dans nos os, n'ont pu rendre immortel en nous l'arbre de notre vie. L'homme naît à l'aurore comme la fleur, il grandit et s'épanouit pendant le jour, il tombe le soir comme elle, et il ne se relève pas.

Indirectement pourtant, nous sommes à même d'agir sur les fonctions de la vie végétative. Il nous est très loisible, en effet, de prendre des aliments ou de n'en pas prendre, de nous condamner au jeûne et à l'austérité, ou de nous jeter dans les excès. Il nous appartient de choisir une nouriture saine et de sages régimes, de boire aux coupes qui entretiennent les forces ou aux coupes qui les surexcitent, les consument et les tuent ; d'activer les énergies de ce mécanisme aveugle jusqu'à atteindre substan-

(1) *Genèse*, xxx, 1.

tiellement les organes qui le servent, jusqu'à en troubler l'équilibre et à en briser le ressort, ou de maintenir l'harmonie établie par Dieu en tout cet appareil si délicat et si compliqué dont les éléments sont si dépendants les uns des autres. De plus, en gouvernant nos facultés intellectuelles et nos facultés sensibles qui ont des rapports constants avec les fonctions inférieures, nous établissons encore notre empire sur celles-ci. Les opérations végétatives sont les bases et les racines de l'existence terrestre : le Très-Haut n'a pas voulu que nous pussions, comme pour les mouvements extérieurs, les mouvements sensibles ou intellectuels, les quitter ou les reprendre à notre gré ; nous nous serions livrés à trop de fantaisies, nous aurions été sans cesse en voyage de la vie à la mort, et de la mort à la vie ; il en a retenu le fil entre ses mains. Mais il nous reste la faculté de dévider ce fil avec précipitation, de le rompre par colère ou par désespoir, ou de le laisser se dérouler selon les desseins de la Providence. Ainsi même dans cette région, théâtre des évolutions qui nous échappent le plus, nous gardons encore le pouvoir de multiplier nos années ou d'en abréger le cours, et, à certains égards, notre liberté commande de notre vie ou de notre mort.

Les émotions et les passions des sens sont sujettes de la liberté : elles sont, après l'esprit, les facultés

les plus immédiatement en relation avec la volonté. Nous pouvons donc agir sur elles de plusieurs manières et agir efficacement.

Premièrement, par l'intermédiaire de la raison. Ces impressions, en effet, ne se produisent pas sans avoir été précédées par une vision, une audition, un contact, une imagination, une connaissance. Mais il y a entre les facultés connaissantes une hiérachie et une subordination. L'intelligence, capable de saisir l'universel, commande au sens qui ne saisit que le particulier. Lorsque les sens s'arrêtent sur un objet qui les séduit ou qui leur répugne, la raison possède le don de changer leur point de vue, d'attirer leur attention sur un côté ou sur l'autre, et d'exciter ainsi dans les appétits la passion de la haine ou de l'amour, de la joie ou de la douleur, du désir ou de la crainte, de la colère ou de la jalousie. Je vous ai dit déjà l'insistance des convoitises à imposer à la considération de l'esprit l'objet qui les flatte, leur habileté à mettre en relief la face qui leur sourit, la puissance de création que possède l'imagination pour exagérer leur valeur et mieux entraîner notre âme (1). La raison a de plus riches ressources encore, non pas seulement pour démasquer à ses propres yeux, réduire à leur véritable prix les biens qu'on lui présente, et résister victorieusement pour son compte à l'influence du mirage

(1) Append., N. 6, p. 395.

et de l'obsession, mais aussi pour ramener l'imagination à la contemplation de la beauté ou de la laideur qui étaient comme voilées, pour travailler la perception sensible jusqu'à ce que celle-ci se soit fixée sur le point qui a les complaisances ou les antipathies de l'esprit, pour gouverner les affections et les appétits inférieurs.

Secondement, comme nous sommes capables de mettre dans l'acte de notre volonté je ne sais quoi d'indomptable, je ne sais quoi d'infini, je ne sais quoi de persévérant dont le temps ne saurait avoir raison, nous sommes capables, par la force et la constance de ce vouloir, de maintenir dans les bornes et dans la loi les instincts sensibles, de les entraîner dans les voies de l'esprit, de les obliger à marcher comme nous entendons qu'ils marchent. Il n'est que de savoir vouloir avec intensité.

Troisièmement, Dieu nous a donné la possibilité de dominer l'explosion de la passion au dehors. « Il faut frapper pour achever ce qu'a commencé la colère, il faut fuir pour achever ce qu'a commencé la crainte (1) ». La haine ou l'amour éclatent dans les yeux ou sur les lèvres. Mais la volonté peut brider les lèvres, fermer les yeux, empêcher les pieds de fuir et les mains de frapper. Cette puissance est importante autant parce qu'elle arrête la consommation du mouvement de la passion que parce que, en im-

(1) Bossuet, *Connaissance de Dieu et de soi-même*, III, 16.

primant aux corps ces actes extérieurs, elle excite, si elle le veut, les passions. Les physiologistes ont remarqué, en effet, qu'à feindre extérieurement les sentiments et les passions que l'on désire exciter en soi, on arrive à entrer dans ces sentiments et dans ces passions ; qu'en se livrant aux gestes et aux paroles de la haine, de la jalousie, de la fureur, on devient irrité, jaloux, haineux. Nous sommes comme des acteurs qui commenceraient par jouer et finiraient par vivre les sentiments des héros qu'ils représentent.

Il est vrai, Messieurs, qu'il y a, nous l'avons dit, des premiers mouvements qui échappent à l'autorité de la liberté.

Mais il nous reste la faculté de les prévoir, de nous approcher ou de nous éloigner des objets qui les provoquent. C'est là un des grands moyens qu'emploie la morale chrétienne pour délivrer l'homme de la servitude des sens et de la tyrannie des premières impressions : écarter du chemin de la vie les harmonies qui grisent, les visions qui éblouissent, en un mot les puissances qui font perdre la tête et la liberté.

Vous me direz qu'à chaque instant les émotions se lèvent en nous par accès aussi violents que subits, et sans que nous puissions ni les prévenir ni les prévoir, sinon d'une manière générale et inefficace ; vous me direz que nous naissons, et nous l'avons concédé, avec des penchants de violence ou de mollesse, sans choisir nos tempéraments qui nous arri-

vent par une voie fatale. C'est vrai ; pourtant nous sommes capables d'habituer nos volontés à commander, non pas seulement dans la paix des émotions et de la sensibilité, mais dans la mêlée des appétits, dans le heurt des passions, dans la bataille confuse des convoitises. C'est quand le cheval se cabre que l'on reconnaît la solidité du cavalier, c'est quand le champ de combat est plein de coups et de cris, de cliquetis d'armes et de corps à corps, qu'on juge de la valeur du capitaine : c'est dans la convulsion des désirs que l'on distingue l'homme libre.

Sans doute, nous ne sommes pas maîtres d'anéantir notre tempérament pour en assumer un autre. Mais la liberté a reçu la mission de transformer les tendances et les caractères. A quelles profondeurs n'atteint-elle pas, quand elle le veut, ces instincts et ces penchants que nous tenons de nos pères? Il n'est point de passion qui ne se transfigure en une habitude morale sous le traitement et le travail du libre arbitre. Vous qui étiez violents, vous êtes devenus par votre action et votre vouloir forts jusqu'à l'héroïsme; vous qui étiez tendres et sensibles, vous avez ouvert en votre cœur une source merveilleuse de zèle et de dévouement ; dans cette terre ingrate et tourmentée vous avez fait germer les fleurs immortelles des vertus ! O Saul le persécuteur, vos lèvres pleines de menaces sanglantes se sont ouvertes aux accents de l'amour qui ne cède jamais ! O Jérôme, tempérament de fer et de feu, je retrouve dans vos

transports de pénitence et de charité l'intransigeance de vos ardeurs profanes! Augustin, ô fils des larmes et de la tendresse, dans quels sentiers vous aviez tracé votre vie! Que loin vous étiez égaré dans les sentiers de l'oubli, de la volupté! Puis tout à coup, vous avez ressaisi les rênes de votre sensibilité frémissante et, sous l'empire de votre liberté reconquise, tout votre être a rendu des notes de pureté et de sainteté! Vous avez prouvé au monde en quelles adorations et en quel culte du bien les passions pouvaient éclater sous la main de la liberté!

Il est vaste, Messieurs, il est comme infini le champ de la liberté. Il n'est, pour ainsi dire, pas un élément de notre nature ou de notre activité qui lui échappe. La liberté jaillit à l'intérieur. Elle accumule dans la volonté un trésor inépuisable d'énergies invincibles et de constance indomptable, elle y provoque une activité grandiose d'amour, elle y crée l'habitude de décider avec force et avec facilité, de s'attacher au bien ou au mal d'une manière continue. Elle remue le monde profond de la pensée, elle pousse l'esprit dans son labeur et dans ses recherches, elle le fait monter d'étape en étape, de cime en cime, l'obligeant, malgré la fatigue et malgré l'épuisement, à s'élever plus haut dans la sphère de la vision, à dilater toujours l'étendue de son regard et l'immensité de son horizon; c'est sous la pression

de la liberté que l'intelligence fouille les secrets de la matière et de l'âme, qu'elle multiplie ces révélations de sagesse et ces inventions de génie qui jettent à bon droit le monde dans l'admiration et dans l'extase, de sorte que l'on se demande si c'est la science qui rend le plus de services à la liberté, ou la liberté qui rend le plus de services aux initiatives de la science et à la contemplation. Du domaine de l'esprit l'effort libre passe dans la sensibilité, corrigeant les tempéraments et les caractères, recherchant ou fuyant les objets qui émeuvent, prévoyant les passions, pour les exciter, les prévenir ou les modérer. Il descend jusqu'aux fonctions de la plante, gouvernant indirectement les phénomènes de la nutrition, de l'assimilation, de la génération, arrivant à les activer ou à les tuer, devenant en quelque sorte maître de la vie et de la mort des individus, de l'avenir des races et des peuples.

La liberté dispose ensuite des mouvements extérieurs de l'homme, elle ouvre les yeux et les lèvres, elle fait agir les mains et les pieds. Par l'intermédiaire de ces facultés elle communique avec la nature qu'elle plie à ses desseins, qu'elle modifie et qu'elle transfigure, ajoutant aux merveilles dont le monde est rempli les créations de notre art et de notre industrie ; elle interpelle les autres hommes par l'entremise du regard, de la parole, du geste; elle leur suggère des idées et des sentiments, elle sollicite leur volonté, impressionne leur vie et leur acti-

vité. Que dis-je ! elle fait sortir l'esprit et le cœur du monde qui se voit; elle nous transporte dans l'empire de Satan que nous servons ou que nous combattons; elle nous conduit au palais des anges qu'elle loue ou qu'elle outrage ; elle mène notre pensée et notre amour jusqu'aux portes du Très-Haut que nous appelons à travers les ombres, que nous adorons ou que nous blasphémons sans le voir. Là, au plus haut point de son domaine, elle attend que l'Infini se montre pour s'extasier dans son sein, combler ainsi ses désirs et en même temps affermir à jamais son pouvoir sur le créé et sur le fini. Quel royaume que celui qui va du temps à l'éternité, de la terre au ciel! La liberté est la plus riche héritière de Dieu, elle participe à sa puissance; elle en est l'image, la ressemblance, la fille la plus glorieuse.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA RÈGLE MORALE DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Division de la conférence, p. 159-160.

I

a) Comme tout être et toute faculté, la liberté a une règle qui préside à son mouvement, p. 160. *b*) Cette règle morale ne se confond pas avec la loi physique, p. 160-161. *c*) Erreur du libéralisme absolu, p. 161-162. *d*) Attaques injustes contre le *Syllabus*, parce qu'il met des limites à la liberté physique, p. 162-165. Les loges, les hérésies, les parlements mettent une borne morale à l'exercice de la liberté, p. 165-166.

II

a) Il y a une faculté dans l'homme qui détermine les limites dans lesquelles doit se mouvoir la liberté, p. 166-167. *b*) Ce n'est pas la puissance sensible. Raisons, p. 167. *c*) Ce n'est pas le sens moral, p. 167-168. *d*) Ce n'est pas le sentiment, p. 168. *e*) C'est la raison. Preuve, p. 168-171.

III

a) Cette règle n'est pas la raison toute nue. Erreurs de Luther et de Kant. Lutte en Allemagne sur ce sujet, p. 171-174. *b*) Sur la liberté la raison a l'autorité de l'objet qu'elle présente à la volonté, p. 174. *c*) A quoi reconnaître la valeur d'un objet? Ce n'est pas d'après le jugement commun ou l'opinion; absurdité de ce système. Ce n'est pas d'après la loi positive; erreur de Hobbes; la conception moderne de la loi est fausse. Ce n'est pas la volonté de Dieu qui décide qu'une chose est bonne ou mauvaise, p. 174-179. *d*) C'est dans les êtres tels qu'ils sont que la raison doit saisir le bien existant; le bien en eux se prend du rapport qu'ils ont avec le bien absolu et la fin dernière, p. 179-182.

IV

a) La loi suprême de la liberté, c'est la loi éternelle et la raison divine, p. 182. *b*) Explication de cette affirmation. L'ordre des choses est dans l'idéal divin avant d'être dans les choses, d'où il suit que la raison divine est la règle des choses, les choses sont la règle de la raison, et la raison est la règle immédiate de la liberté, p. 182-185.

Accord merveilleux que cette doctrine met dans l'homme, entre le monde et l'homme, entre les individus et les sociétés, entre les créatures raisonnables et Dieu, p. 185-187.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA RÈGLE MORALE DE LA LIBERTÉ

Éminence (1),
Excellence (2),
Messieurs,

La liberté, dans sa marche vers le bien suprême qui est Dieu, conduit à sa suite toute l'activité humaine. Elle mène la pensée ; elle commande au vouloir ; elle dispose de nos gestes extérieurs ; elle imprime leur élan aux appétits et aux passions ou elle les tient en bride ; elle descend jusque dans les profondeurs de la vie végétative ; elle cherche des secours et des alliances en Dieu, dans les anges, dans les autres hommes, dans la nature même ; elle renverse les obstacles venant du monde ou du démon ; en un mot, elle se sert de tout pour réaliser ses desseins et conquérir la béatitude, elle écarte

(1) Son Ém. le cardinal Richard, archevêque de Paris.
(2) Son Ex. Mgr Lorenzelli, nonce apostolique.

tout ce qui serait capable de la faire échouer. En cette multitude d'actes qu'elle tire d'elle-même ou qu'elle impose aux autres facultés, la liberté est-elle guidée par une règle morale qui détermine le terrain d'où elle ne doit pas sortir, ou bien le hasard et le caprice sont-ils les seules lois de ses évolutions? Si elle a une règle, quelle est-elle? Voilà pour aujourd'hui l'objet de notre effort.

I

La liberté, Messieurs, a une règle d'après laquelle doit s'exercer son activité. Toute substance, toute faculté, tout être, en effet, a l'obligation, pour arriver à sa perfection, de vivre, de se mouvoir, de se développer dans un sens et dans une sphère déterminés. Les métaux se désagrègent s'ils sont mis en contact avec certains éléments ennemis de leur nature, les plantes et les animaux s'étiolent et meurent s'ils n'ont le climat, l'air, la chaleur, l'alimentation qui leur conviennent. Dieu lui-même, dans sa vie immuable, est soumis à une loi en vertu de laquelle se produisent ses actes à l'intérieur et à l'extérieur. Il est impossible qu'il n'en soit pas ainsi de l'homme, envisagé dans son évolution physique, intellectuelle ou volontaire.

Cette règle n'est pas déterminée par la liberté physique. Elle en restreint le domaine absolu, autrement la loi physique se confondrait avec la loi

morale : tout ce que nous pourrions faire matériellement serait bon, non point seulement parce que nous l'aurions jugé tel, mais en soi. Je sais bien, Messieurs, que l'on n'a pas reculé devant cette assertion monstrueuse et que l'on a osé prétendre que notre pouvoir moral s'étendait aussi loin que notre pouvoir physique, que nous avions le droit de faire le bien et le mal, que notre liberté était mortellement blessée si on la retenait dans la limite du bien. On n'a pas réfléchi que dans cette théorie Dieu ne serait qu'à moitié libre, que c'est une infirmité de la liberté créée de pouvoir faire le mal, comme c'est une infirmité de la raison d'être susceptible de se tromper, qu'essentiellement faite pour le bien, la volonté se perfectionne par la règle morale qui la retient au moment où elle va se précipiter dans le crime et dans le néant. La nature tout entière proteste contre cette théorie. Nul n'ignore que d'une part les êtres, rigoureusement, peuvent être transplantés du sol qui leur convient dans un sol qui ne leur convient pas, que, de l'autre, cette opération ne s'effectue qu'au détriment grave ou mortel de ces êtres. Les arbres, opulents aux tropiques, végètent et succombent sous nos cieux refroidis, et l'instinct nous apprend avec une force invincible que si rien ne nous empêche matériellement de tuer notre père ou notre mère, tout, moralement, nous le défend. Les mouvements qu'il est en notre faculté d'imprimer aux

objets ne sont pas nécessairement dans les bornes qui leur conviennent; et, par conséquent, le champ du permis ne se confond en aucune façon avec le champ du possible, bien qu'il y soit contenu.

Je n'ai pas besoin de vous dire, Messieurs, que c'est une doctrine que l'on n'abandonne point sans cesser d'être chrétien. Si notre vie libre, dans toutes les sphères où elle se meut, n'était pas gouvernée par une règle, nous n'aurions qu'à jeter au feu nos Évangiles, à faire fi de nos sacrements, à renverser nos temples, nos autels, l'Église elle-même, car tout cela a une même fin : indiquer à l'homme la loi qu'il doit suivre. Ce n'est pas seulement la doctrine du christianisme, c'est pratiquement la doctrine de toutes les écoles, de toutes les institutions, de tous les partis, de toutes les nations, et je vous défie d'apporter la moindre exception à cette affirmation générale... Les sectes ne cessent pas de pousser des cris de fureur contre ce qu'elles appellent l'étroitesse et l'intransigeance du *Syllabus*. Les vociférations sont parfois si étourdissantes que des fidèles qui trop souvent n'ont lu ni les propositions condamnées par Pie IX, ni les documents dans lesquels ce grand pontife les réfute et les juge, ni les encycliques glorieuses qu'a écrites Léon XIII pour expliquer et confirmer les enseignements de son prédécesseur, s'effraient de ce tumulte soulevé.

Habituons-nous donc, Messieurs, à nous fier à la

sagesse de l'Église et de nos pontifes, de quoi qu'il s'agisse, n'élevons jamais nos prétentions jusqu'à vouloir substituer notre jugement au jugement sans défaillance et sans passion du Vicaire de Jésus-Christ. Que celui-ci se nomme Pie, Léon ou Grégoire, peu importe, il reçoit d'en haut la même assistance dès qu'il s'agit de l'enseignement et du gouvernement des peuples; je suis avec lui toujours, car où est le pape est l'Eglise, où est l'Eglise est Dieu, c'est-à-dire la vérité. Mais si ma foi ne m'apprenait pas que les oracles émanés de la bouche sacrée des pontifes de Rome descendent de la Vérité inaccessible aux ombres et aux erreurs, ma raison me convaincrait encore qu'ils sont imposés par les principes de la plus haute sagesse. Ah! s'il me fallait justifier les maximes que l'on répand dans le monde au nom de la science, du progrès, de l'esprit, je veux dire de la fausse science, du progrès trompeur, de l'esprit boiteux, je serais dans l'impossibilité de le faire, tant le bon sens et la logique y sont outragés. Au contraire, les doctrines de l'Eglise sont pleines au dedans et revêtues au dehors de telles clartés que les intelligences vigoureuses, maniées par des âmes loyales, doivent toujours être satisfaites. Cette chaire a été créée pour dissiper les erreurs et combattre les préjugés d'autant plus directement et fièrement qu'ils ont plus de succès auprès des ignorants et des faibles, et qu'ils sont des instruments plus

puissants aux mains des pervers et des forts; personne n'a le droit de me reprocher de remplir ma mission avec une sincérité de conviction à laquelle, je l'espère, vous rendrez justice.

J'affirme donc avec vous que le *Syllabus*, comme tous les enseignements venus de la religion depuis le commencement du monde, impose une limite à la liberté physique. Mais vous serez étonnés qu'il ne condamne une règle que parce qu'elle est trop étroite et pour lui en substituer une autre qui accorde beaucoup plus à la liberté. Ce jugement, Messieurs, je ne l'émets pas à la légère, je me fais fort de le prouver en prenant les unes après les autres les propositions frappées par le *Syllabus:* qu'il me suffise de vous en citer une. Pie IX a censuré le principe suivant: « L'État, comme étant l'origine et la source de tous les droits, jouit d'un droit qui n'est circonscrit par aucune limite. » (39e proposition condamnée le 9 juin 1862 dans l'allocution *Maxima quidem*) (1). Faut-il vous expliquer, Messieurs, que cette maxime anéantit la liberté individuelle, la liberté du foyer, la liberté des sociétés particulières, et qu'il est difficile d'établir une règle d'une tyrannie plus violente? C'est que, Messieurs, il y a dans la création un équilibre que nous ne pouvons pas changer, l'on ne peut élargir d'un côté que pour rétrécir de l'autre; et si

(1) Append., N. 1, p. 396.

l'on exagère le champ d'une liberté, c'est pour diminuer le champ de l'autre. C'est pourquoi les règles qui paraissent larges, ne le sont que par un aspect, elles sont étroites et oppressives par l'autre.

En réalité, les loges maçonniques, les hérésies, les parlements, les systèmes philosophiques ne contredisent les *Syllabus* de l'Eglise que pour nous imposer les leurs. Après tout, qu'a fait le pape Pie IX, ou plutôt qu'ont fait tous les papes en affirmant une vérité plus vieille que le monde, car elle était en Dieu avant d'être dans la créature et dans l'homme, sinon assigner une borne morale à la liberté physique de penser, de vouloir, de parler, d'agir, une bonne morale à laquelle sont soumis les Etats comme les individus, les gouvernements comme les peuples? Mais que font nos assemblées, sinon multiplier les lois qui établissent des limites à la liberté des enfants, des parents, des patrons, des ouvriers, des docteurs? Que disent les sociétés des plus libres penseurs, que signifient les excommunications et les anathèmes dont elles s'accablent les unes les autres, sinon que l'homme n'a pas le droit de dépasser certaines frontières? La fameuse *Déclaration des Droits de l'homme* elle-même, que j'accuse de manquer de véritable largeur et de véritable libéralisme, n'a pas un article qui ne contienne une restriction du pouvoir du souverain ou du citoyen. Je ne reproche pas aux partis, ni aux régimes, ni aux sectes, d'avoir leur code de lois; ce que je

leur reproche, c'est d'établir des règles plus intolérantes pour le vrai et pour le bien que jamais l'Eglise n'en a établi pour les fauteurs de l'erreur et du mal (1).

II

Donc, il faut confesser, et tous, bon gré mal gré le confessent, il y a une règle morale des êtres libres. Mais chaque être possède une force d'attraction ou de répulsion en vertu de laquelle il s'assimile naturellement les éléments qu'exige sa nature pour son développement progressif, complet, et rejette avec effort ceux qui entravent son perfectionnement. C'est ce principe intérieur, homogène, immédiat, qui est la règle prochaine de ses mouvements. Il existe dans les minéraux qui, grâce à leurs facultés et à leurs affinités électives, choisissent entre mille les principes en harmonie avec leur substance ; il existe dans les végétaux qui distinguent dans le sol, dans l'eau, dans l'air, la nourriture, les sucs, les breuvages propres à leur accroissement ; il existe dans les animaux si irrésistiblement poussés par leur instinct vers les plantes ou la chair dont leurs espèces se nourrissent, si bien armés de toutes pièces pour saisir avec efficacité ce dont ils ont besoin pour se défendre contre tout objet qui leur serait nuisible.

(1) Append., N. 2, p. 398.

Quelle est dans l'homme la faculté ou l'autorité qui déterminent et nous révèlent les limites dans lesquelles se doit renfermer notre liberté ?

Vous ne direz pas, Messieurs, avec Helvétius, Locke ou Condillac, que c'est la puissance sensible, car vous n'acceptez pas que les joies des sens soient la fin dernière de l'homme ; ni que « les choses ne soient bonnes ou mauvaises que par rapport au plaisir et à la douleur (1) ». La morale de l'homme ne différerait en rien de celle des animaux (2), puisque les sens qui règlent leur vie régleraient aussi la nôtre ; elle n'aurait aucun caractère fixe, car le goût des sens varie selon le temps et les dispositions de chacun ; le mal consisterait uniquement à contrecarrer les appétits et la concupiscence, tandis que très souvent il consiste à les suivre, tandis que les actes héroïques de la morale et de la vertu ne vont point d'ordinaire sans les sacrifices des aspirations les plus violentes de la sensibilité.

Vous ne soutiendrez pas, après Reid et Jouffroy, que nous sommes initiés à la notion du bien et du mal, à la distinction des actes bons ou mauvais par je ne sais quel sens moral, je ne sais quel instinct aveugle distinct de la raison, je ne sais quelle faculté innée en chacun de nous ; car rien ne prouve l'existence de cette puissance *irrésistible*, et si la vie morale s'établissait sur cette base obscure, elle se

(1) Locke, *Essais*, liv. II, chap. 1er.
(2) Append., N. 3, p. 399.

déploierait entièrement dans les ténèbres, alors que, nous l'avons dit, elle est essentiellement faite de vision et de vouloir (1).

Enfin, comment oser avancer que la règle morale nous soit indiquée par le sentiment, par les courants de sympathie ou d'antipathie qui nous emportent naturellement vers un objet ou loin de lui, puisque la mère des Macchabées s'élevait au sommet du bien et de la morale quand elle disait avec véhémence au dernier survivant de ses enfants : « *Je t'en conjure, mon enfant, regarde le ciel et la terre, vois tout ce qu'ils contiennent, et sache que Dieu les a créés de rien et que la race des hommes est arrivée ainsi à l'existence. Ne crains pas ce bourreau, mais sois digne de tes frères au temps de la miséricorde* (2) »? Nous voilà loin des attendrissements de Rousseau, des fades et mièvres émotions du XVIII^e^ siècle, des sentimentalités maladives de Tolstoï, et de cette école toujours en larmes plus qu'en action (3).

Qui donc osera dire que cette femme suivait en parlant ainsi sa sympathie et son cœur ? Elle mettait en lambeaux le sentiment le plus vivace que la puissance de Dieu ait incarné dans une créature, le sentiment maternel. Elle suivait sa raison, Messieurs, la règle intérieure, homogène, immédiate à laquelle il

(1) Append., N. 4. p. 399.
(2) *II Macchabées*, VII, 27.
(3) Append., N. 5, p. 400.

appartient de déterminer le domaine moral de la liberté.

Remarquez, en effet, que dans chaque être la faculté destinée à le conduire au terme de sa perfection, c'est sa faculté la plus haute, celle par laquelle il s'élève au-dessus des créatures inférieures. Or, dans l'homme, cette puissance, c'est la raison : c'est par la raison seule que d'ailleurs il se connaît lui-même, qu'il connaît la fin à laquelle il est appelé, qu'il peut diriger sa vie propre, car les sens ont le don de nous présenter ce qui flatte la chair et les penchants, ils n'ont pas la faculté de deviner ni de révéler ce que réclame la vraie vie humaine. La raison, voilà donc la véritable loi intérieure, la seule loi, pourrait-on dire, car rien ne saurait nous imposer un précepte, nous dicter un acte sans son intermédiaire. C'est ce qu'a voulu exprimer le P. Lacordaire par cette parole profonde qui résume l'enseignement catholique : « La loi et la raison sont une même chose (1). » C'est ce qui inspirait à saint Paul de traiter d'*infâmes* les *passions* dont la raison ne règle pas l'usage, d'accuser de folie ceux qui, possédant la lumière de l'intelligence, plongent leur cœur dans les ténèbres : *obscuratum est insipiens cor eorum*, de comparer aux bêtes les hommes si haut placés dans la hiérarchie des êtres et qui ne vivent pas sous l'empire de la raison (2). Telle

(1) *Conférences de Toulouse*, p. 305-306.
(2) *Rom.*, I. 21 ; *Ps.*, LVIII, 21.

est pour la foi catholique l'autorité de la raison que la liberté doit la suivre même quand elle se trompe, pourvu que ni directement, ni indirectement, la raison ne soit coupable de sa propre erreur, pourvu qu'elle n'ait rien omis de ce qu'elle devait faire pour découvrir la vérité. Et c'est ici, pour le dire en passant, que la doctrine catholique reconnaît ses droits légitimes à la sincérité de la raison individuelle et ouvre largement la porte à la tolérance. J'ajoute même cette précision, afin que vous sachiez combien est vaste l'horizon de la vérité : si grave que soit l'erreur de la raison, si capital que soit le point sur lequel elle se trompe, la liberté pèche toutes les fois qu'elle se met en contradiction avec elle. Saint Thomas n'a pas craint d'incarner cette philosophie dans un exemple de nature à vous montrer toute la portée de ce que je vous enseigne. « En soi, dit-il, croire dans le Christ est nécessaire au salut, et pourtant, si la raison, sans qu'il y eût de sa faute, tombait dans l'erreur au point de se persuader à elle-même que cette foi est coupable, la volonté serait obligée de vivre dans l'incrédulité à ce sujet. » C'est par ce côté encore, que l'âme de l'Église est immense au point de contenir tant d'esprits loyaux qui ne partagent pas toutes nos croyances. Aucune école, en tout cas, n'a confié à la raison une pareille royauté, et il est étrange que l'ignorance et la passion aient l'impudence de nous accuser d'obliger à l'abdication cette puissance à

laquelle nous remettons le sceptre dans le gouvernement de notre liberté.

III

Ne vous trompez pourtant pas, Messieurs, sur le sens de mes affirmations, et ne confondez pas ma doctrine avec les théories du subjectivisme et de l'immanence venues du protestantisme, et qui entraînent si loin de la vérité. Quand nous disons que la raison est la loi de la liberté, nous n'entendons pas que tout ce qui est déclaré juste et saint par elle le soit en effet par cela même, ni que la raison toute nue, ou, si vous le voulez, la raison *pure*, dégagée de toute relation et de tout commerce avec l'extérieur, soit la norme de la vie. La raison, en effet, ne possède point incarné et inné en elle le bien, elle le connaît et elle le promulgue, elle saisit le vrai et l'être, elle n'en est point la créatrice.

A ce sujet, la pensée de Luther produisant ses derniers fruits a conduit à la philosophie de Kant (1). En Allemagne surtout, une lutte formidable s'est engagée entre ce que j'appellerai la morale humaine traditionnelle et la morale de la Réforme. Un de nos plus glorieux et plus purs docteurs, saint Alphonse de Liguori, a été pris violemment à partie, et l'éclat de cette querelle pendant plusieurs années a rempli

(1) Append., N. 6, p. 400.

les revues, les livres, les universités et même les assemblées parlementaires d'outre-Rhin. Le moine apostat, dont un savant de premier ordre vient de dévoiler la vie et les maximes cyniques (1), avait déjà octroyé à la pensée une étrange indépendance en la soustrayant en grande partie à toute autorité extérieure ; Kant, logique d'ailleurs en ses procédés, Kant que ses compatriotes ont justement appelé le *philosophe du protestantisme* (2), a déclaré la raison entièrement autonome, tirant d'elle-même et d'elle seule l'autorité qu'elle exerce sur nos actes, sans aucun concours du dehors établissant le devoir et l'imposant *catégoriquement* à la liberté. Ce subjectivisme radical, faisant jaillir l'obligation du fond de la personnalité humaine, cache l'idolâtrie de l'esprit créé, confère à l'homme la dignité de législateur suprême, attribut qui n'appartient qu'à Dieu, nous tient en adoration devant nous-mêmes. Sacrilège et païenne dans ses résultats cette théorie est absurde dans ses principes, et l'autonomie absolue de la raison est condamnée par la raison. Comment voulez-vous en effet qu'un esprit vide puisse peser sur la volonté au point de lui imposer un précepte ? Verriez-vous jamais le cœur s'émouvoir en face du néant ? Et toutes les idées et les formes de Kant ne sont-elles pas essentiellement vides si elles sont sans rapport avec la réalité exté-

(1) R. P. Denifle, *Luther*.
(2) Dr Paulsen.

rieure? Qui donc se soumettra à ce *code inné, inscrit dans notre tête* (1), mais étranger à la vie? Qui donc écoutera cette voix qui nous commande *dictatoriellement* sans nous montrer aucun bien? Qui donc consentira à *sauter* par cette fenêtre *ouverte sur un gouffre inconnu*, dans lequel *nous ne voyons rien* (2)? Qui donc s'arrêtera devant ce cadre où manque le tableau? La raison, pour peser sur le vouloir, doit être pleine d'un objet, et cet objet doit être réel, ou du moins nous apparaître comme tel, car l'âme n'est prise que par la réalité, elle a soif d'être et non pas de fantômes.

Il serait temps, Messieurs, de juger à son vrai mérite cette sagesse vaine, de ne point confondre les ténèbres avec la profondeur, d'exiger de ces prétendues sciences, qui mêlent à leurs révélations tant d'affirmations et tant d'hypothèses sans appui, des preuves, de la rigueur dans les procédés; de ne point accepter sans un contrôle impartial ce que l'hérésie produit dans l'histoire, dans l'exégèse, dans la critique, dans la philosophie, alors que l'on discute avec tant d'âpreté, tant d'acharnement, tant de dédain, et avec un si manifeste désir de les trouver en défaut, les sentences de l'orthodoxie; de préférer le temple harmonieux et immortel bâti par un génie dont la lumière n'a pas encore pâli, le génie de la Grèce

(1) *Critique de la raison pratique.*
(2) Fouillée, *Systèmes de morale*, p. 181.

et de Rome, aux forêts noires des génies barbares (1).

Quelle bizarre manie nous avons d'aller emprunter au dehors les doctrines les plus désastreuses, quel incompréhensible engouement pour des erreurs d'*origine étrangère et protestante*, comme disait Léon XIII ! La vérité n'a point de patrie ; prenons-la partout où nous la trouvons, mais défions-nous de ces théories qui jettent parmi nous tant de malaise, tant de divisions, et dont les plus funestes, selon la récente parole d'un évêque distingué, n'ont point germé en notre sol. C'est bien assez d'avoir à nous débattre contre les erreurs qui naissent en nos âmes françaises ; loin de nous rallier à celles qui viennent d'outre-mer ou d'outre-Rhin et qui nous corrompent, bannissons-les.

Pour conclure, Messieurs : la raison a de l'autorité sur la liberté, mais elle tient cette autorité de l'objet qu'elle présente. La valeur de celui-ci décide du pouvoir de l'esprit sur la volonté.

D'où vient aux objets leur valeur ? Et à quoi la raison pour régler la volonté, reconnaîtra-t-elle qu'une chose est bonne ou mauvaise et que nous devons la vouloir ou la repousser ?

Trois erreurs se sont produites à ce sujet.

La première consiste à déclarer honnête ce que l'opinion, le consentement commun et la coutume proclament tel. Cette aberration jouit d'une grande

(1) Append., N. 7, p. 401.

fortune parmi nous, elle jette dans nos mœurs, dans notre vie politique ou sociale des troubles et une confusion inouïs. Elle accorde à la raison collective ce qu'elle refuse à la raison individuelle, elle change en actes de vertus les forfaits les plus monstrueux. Elle suppose que les jugements de la multitude modifient à leur gré la nature de l'homme ou la nature des objets, comme si l'existence du soleil dépendait de ce que pense ou ne pense pas la foule ; elle fait de la morale une chose relative, puisque la masse se prononce dans un sens en deçà des Pyrénées et dans un autre sens au delà, une chose changeante, puisque les idées populaires tournent comme le vent ; elle oblige l'âme à suivre le courant et ce que l'on a bien osé appeler le progrès des temps, que ce courant et ce prétendu progrès conduisent au mieux ou au pire, à la perfection ou à la décadence, à la vie ou à la mort (1).

Qui donc aurait l'audace de soutenir de pareilles théories, s'il réfléchissait un instant, ou s'il faisait le moindre appel au bon sens? Mais alors, quand les assemblées d'Israël acclamaient Jésus et qu'elles chantaient ses qualités de Prophète, de Messie, de Fils du Très-Haut, elles avaient raison ; et quand avec des vociférations, elles traitaient ce même Prophète, ce même Messie, ce même Fils du Très-Haut de malfaiteur, elles avaient encore raison; alors,

(1) Append., N. 8, p. 402.

quand des fidèles sans nombre se pressaient ici avec enthousiasme et se prosternaient devant l'autel du Dieu vivant, il était bon d'adorer; et quand la statue vivante de la prostitution attirait à elle les foules en délire, le blasphème devenait sacré; alors, quand nos traditions nous imposent le soin de nos enfants ou le respect de nos parents, il faut leur obéir; et quand la coutume des sauvages leur ordonne d'abandonner, de tuer, de manger leur père ou leur mère, ils sont tenus de lui obéir, quelles que soient la protestation intérieure de leur raison ou la révolte de leur cœur; alors l'idée de patrie est morale quand elle est en faveur, et infâme quand elle est réprouvée? Quelle est, Messieurs, la légèreté de l'esprit humain pour suivre des principes qui aboutissent à de pareilles conséquences! Quelle diminution la vérité n'a-t-elle pas subie parmi nous, pour que des hommes réputés sages, auxquels il appartient du moins d'être philosophes et théologiens, aient le courage de dire que le gouvernement de l'âme et de la société doit se régler d'après le flux ou le reflux capricieux de l'opinion publique!

Est-il plus juste de soutenir que la raison est obligée de régler ses jugements sur la loi positive? Non, Messieurs, nous n'acceptons pas cette idolâtrie de l'État, de la loi, du commandement. Ce qui plaît au prince, au chef, au législateur, de quelque nom qu'il s'appelle, dans quelque champ qu'il exerce son

autorité, quoi qu'en ait dit Hobbes, ne devient pas nécessairement le bien et l'honnête, n'oblige pas nécessairement la volonté. S'il en était autrement, la désobéissance serait toujours un crime : saint Pierre eût enseigné une erreur quand il disait qu'il valait mieux se soumettre à Dieu qu'aux hommes ; nos martyrs eussent trahi le devoir quand ils refusaient de brûler l'encens devant les idoles ; et si un jour un maître ou un précepte venait à nous ordonner de blasphémer le Très-Haut, de cracher sur le Christ, d'arracher du tabernacle et de fouler aux pieds les hosties vivantes, d'être parjure, de renier notre sacerdoce ou notre baptême, les pires abominations et les plus odieux sacrilèges deviendraient des actes de vertu! Et ne dites pas, Messieurs, que le sujet n'est pas responsable, qu'il n'est qu'un instrument. Personne, ni sur la terre, ni dans le ciel, n'a le droit de gouverner l'homme comme une machine purement passive, et l'homme n'a pas le droit d'obéir comme un instrument purement matériel ; celui qui est physiquement libre de son acte en est moralement responsable (1).

Ici paraît toute la fierté de la doctrine catholique : plus haut que la voix du peuple qui n'est pas toujours la voix de Dieu, plus haut que la loi, plus haut que la prière et l'autorité, nous plaçons la vérité.

Dieu me garde de dire un mot qui ressemble à un

(1) Append., N. 9, p. 402.

encouragement à la révolte illégitime ; je n'ai pas non plus à vous enseigner comment un précepte même injuste peut obliger. Ce que je tiens à affirmer aujourd'hui, c'est qu'un acte ne devient pas nécessairement bon et obligatoire parce qu'il est prescrit par un chef ou par une loi.

Nous savons, hélas ! comment parfois se fabriquent les lois humaines. Souvent elles sortent monstrueuses, et révoltantes, non point de la sagesse sublime d'un Socrate, d'un Platon, d'un Aristote, mais du cerveau détraqué, de la folie sanguinaire d'un Néron, d'un Tibère, d'un Caligula. Et cette folie et cette perversité qui poussent la tyrannie d'un seul à publier des édits de mort et d'iniquité, agitent parfois toute une assemblée ou tout un parlement. De ces têtes paralysées par la peur ou congestionnées par la haine et les furies, ne peuvent provenir que des codes infirmes et des législations radicalement nulles.

Dans la conception moderne de la loi, dans le culte excessif qu'on lui rend, vous reconnaîtrez encore l'influence du protestantisme, vous verrez que la raison du prince, qui est et doit être comme une raison générale, fait la loi à la multitude comme la raison particulière fait la loi à l'individu, sans égard à ce qui est vrai et réel... Et je remarque à nouveau que c'est l'Église, que c'est le catholicisme qui défendent l'indépendance de l'homme contre la tyrannie et l'absolutisme du pou-

voir comme ils l'ont défendue contre la pression de l'opinion.

L'autorité humaine ne peut pas créer le bien plus que l'opinion publique : elle n'a que la mission de l'indiquer. Ses décrets, de si haut qu'ils viennent et si absolus qu'ils soient, ne sont pas capables de changer l'iniquité en justice, ni le vice en vertu. Donc quand elle se trompe, sous l'empire de l'ignorance, de la convoitise, de la méchanceté, ses préceptes ne lient ni la raison, ni la volonté. Ni le droit, ni la liberté ne sont abandonnés à la fantaisie du pouvoir, à la folie ou à la fureur de la tyrannie. La loi tient sa force de la raison, et elle ne peut dicter nos décisions que dans la mesure où elle est dictée par la raison même.

Enfin, Messieurs, le bien moral ne dépend pas de la libre volonté de Dieu. Si par impossible, Dieu était susceptible de caprice, ses ordres ne suffiraient pas à faire que ce qui convient à un être ne lui convînt pas. Les essences des choses ne sont pas, en effet, à sa disposition ; il n'a pas la faculté de faire qu'un homme soit un ange, qu'un cercle soit carré ; ni, en conséquence, que le bien en harmonie avec la nature de l'homme soit en harmonie avec la nature de l'ange (1).

Il faut donc dire, Messieurs, que la raison indivi-

(1) Append., N. 10, p. 403.

duelle, la coutume et l'opinion qui sont comme la raison populaire, la loi civile qui est l'expression de la raison publique, doivent aller prendre leur autorité dans leur conformité à la nature et à l'ordre des essences, car le bien, le mieux et le parfait sont dans les choses. De sorte que les décisions de notre liberté morale doivent se soumettre et se conformer à la valeur intrinsèque des objets. Si, en elles-mêmes, les réalités sont bonnes, l'acte libre qui les atteint est bon, si elles sont mauvaises, l'acte est répréhensible. Le vieil adage : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es », s'applique aux choses autant qu'aux personnes, et l'on en trouve la traduction dans les livres inspirés : *Ils sont allés vers Baal, ils se sont consacrés à l'idole infâme, ils sont devenus abominables comme l'objet de leur amour* (1).

Efforçons-nous de saisir les êtres tels qu'ils sont afin que notre raison y découvre le bien existant et vivant pour le présenter au vouloir. Mais les êtres ne sont pas à l'état abstrait, ils sont plongés dans le monde, revêtus de traits individuels et singuliers, de circonstances ordinaires ou extraordinaires de temps, de lieu, de quantité, de personne ; ils ne sont pas isolés, les moindres d'entre eux, les plus infimes par leur essence sont en relation directe ou indirecte avec l'univers entier ; ils ont une place dans la hiérarchie des créatures, dans l'ordre général, et

(1) *Osée*, x, 9.

leur dignité est proportionnée au degré qu'ils occupent dans l'échelle conduisant au suprême sommet de la vie : Dieu. Ils sont tous bons, meilleurs ou excellents ; pour nous, ils fondent un précepte ou un conseil, selon qu'ils sont des intermédiaires nécessaires ou seulement plus sûrs. Mais comme la fin dernière du monde est surnaturelle, selon la doctrine que nous avons établie l'année passée, les êtres valent dans la mesure où ils nous servent à la conquête de la béatitude suprême. C'est par rapport à ce but ultime qu'est constituée la véritable hiérarchie des choses qui se rangent d'après leur efficacité à nous acheminer vers ce que nous avons appelé la vision face à face du Très-Haut. A cet ordre nous sommes soumis comme nous sommes soumis à la loi de la finalité, et parce que la raison reproduit cet ordre tel qu'il est, nous sommes soumis à la raison. Ainsi la volonté libre est réglée dans son mouvement par droite raison, mais la raison elle-même tient des réalités et de l'ordre des choses la règle qu'elle impose à la liberté.

C'est pourquoi la sagesse véritable prescrit à la volonté de dédaigner comme faux les biens qui, malgré leurs apparences séductrices, ne conduisent pas au bonheur absolu ; c'est pourquoi la raison bien informée nous oblige à accepter comme des grâces précieuses les sacrifices cruels qui mènent à la perfection et à la béatitude. La conquête de l'univers serait vaine, si elle ne servait à notre salut : au

St. Albert's College Library

contraire saint Paul faisait acte de haute intelligence quand il soupirait après la mort comme après un gain qui lui ouvrirait les portes de la vision ; et le Christ s'affirmait comme notre chef dans l'ordre de la raison intégrale, quand il se déclarait tourmenté par le désir véhément de boire au calice de la douleur et du trépas qui devaient assurer à son humanité, à ses amis le triomphe éternel.

IV

Avons-nous atteint la règle suprême de la liberté? Non, Messieurs, le monde ne s'est pas fait tout seul, cet ordre des biens et des créatures ne s'est pas improvisé lui-même, il vient de la raison souveraine qui s'appelle aussi la loi éternelle. A la différence de notre raison, la raison divine est créatrice des êtres et conservatrice de la hiérarchie des êtres; tandis que l'ordre des choses est dans les choses avant d'être dans la raison humaine, il est dans l'idéal de Dieu et dans sa raison avant d'être dans les choses : dans les choses il n'a existé qu'avec le temps, il a vécu dans la raison divine de toute éternité.

En créant les substances, la Sagesse infinie leur a assigné des fins proportionnées, les a douées de facultés capables de les mener à la conquête de ces fins, a mis à leur disposition les objets utiles ou nécessaires à l'exercice des facultés dans leur ascension

vers la perfection. Ainsi la Raison éternelle a établi l'ordre des essences, et en conformité avec l'ordre des essences, l'ordre des fins, puis l'ordre des facultés et des mouvements; puis, répondant à l'ordre des facultés, des mouvements, des natures et des fins, l'ordre des objets et des êtres par lesquels il faut passer, comme par les degrés d'une échelle sacrée, pour arriver à la consommation absolue. C'est donc cet art suprême, cette intelligence souveraine qui décident en dernière analyse du chemin que chaque créature doit prendre pour arriver au but marqué.

D'où il suit, Messieurs, que la raison humaine ne fait la loi à la liberté que dans la mesure où elle promulgue en nous, dans la mesure où elle notifie à notre âme la loi et l'ordre de la Raison éternelle, ordre que par son propre travail, par le secours des intelligences supérieures à elle-même, ou par la révélation de la vérité première, elle découvre dans la réalité naturelle ou surnaturelle qui remplit le monde.

Je ne sais pas, Messieurs, si vous devinez toute la gloire que nous confère cette doctrine. La règle de notre liberté, c'est la raison, mais la raison saine, mais la raison droite, mais la raison d'accord avec ce qui est, c'est-à-dire éclairée par la vérité, la raison, miroir fidèle et resplendissant de cet ordre admirable qui brille dans les choses, la raison présentant le vrai bien qu'elle connaît, et par-dessus

tout, la raison, le vrai, le bien, conformes à cette perfection de bonté, de beauté qui se nomme l'idéal divin. L'idéal divin, voilà la vraie règle qui communique aux autres règles leur autorité, car les autres règles ne commandent que dans la mesure où elles sont un rayonnement de ce pouvoir suprême qui est en Dieu.

Nous voilà donc revenus encore à Dieu, Messieurs. Dans la morale de la sagesse comme dans la morale de l'Évangile, il est impossible de faire un pas sans le rencontrer; il est partout. Si nous cherchons la fin dernière, c'est Lui; si nous cherchons le moteur tout-puissant et souverainement délié de notre liberté, c'est encore Lui; si nous cherchons la loi vivante, c'est toujours Lui. Il est au principe, au milieu et au terme de notre être, comme de nos efforts, de nos vertus et de notre liberté.

Nous nous mouvons de l'Infini à l'Infini, sous la direction de l'Infini, de l'Infini qui nous pousse à l'Infini qui nous attire par l'Infini qui nous maintient dans la sphère du bien que nous devons traverser pour arriver au bonheur. En dehors de lui rien n'est assez puissant pour nous mouvoir, rien n'est assez grand pour nous satisfaire, rien n'est assez haut pour nous commander, car, en dehors de lui, rien n'a été assez grand pour nous créer.

Puisque la raison règle la volonté, puisque les choses règlent la raison, puisque la sagesse éternelle est la règle créatrice des choses; puisque en dernier

ressort notre vie morale et libre n'a de loi que dans la raison suprême, divine, éternelle, la nature, la révélation, la raison individuelle, la loi, ne lient notre liberté que dans la mesure où elles nous traduisent en une expression saisissante cette loi souveraine. Étant, comme tous les êtres, obligés d'accepter une loi, pouvions-nous aller la chercher dans un monde plus haut et plus lumineux que la raison divine, la raison par essence et la sagesse infinie? Il y a une règle; elle a une valeur parce qu'elle est conforme à l'ordre des choses; une valeur éternelle, car les essences sont immuables et éternelles; une valeur souveraine, car elle émane du pouvoir absolu de Dieu.

Oh! Messieurs, quel accord grandiose et quelle ineffable harmonie dans le monde, si nous étions dociles à suivre cette règle souveraine!

Accord parfait dans l'homme, car on verrait disparaître ce heurt de l'intelligence et de la volonté qui tirent l'âme chacune de leur côté, et spontanément l'appétit supérieur se conformerait à l'indication de cette haute faculté créée pour le gouvernement : la raison! Accord parfait entre les sens et l'esprit, car les sens et les passions ne se comporteraient pas comme des puissances séparées, cherchant leur bien sans souci de l'être auquel elles appartiennent; mais comme des puissances subordonnées, qui, sous l'empire de la volonté, mettent leur gloire à servir et à préparer le bien total de l'être

dont elles ne sont que des parties vivant pour le tout.

Accord parfait entre l'homme et le monde, car, au lieu de nous acharner à lutter au risque de nous briser contre l'ordre établi, nous consacrerions tous nos efforts à le reconnaître et à y conformer notre conduite, à donner aux êtres, dans notre esprit et dans notre volonté, la place qu'ils occupent dans la réalité.

Accord parfait entre les individus et les individus, les sociétés et les sociétés, car les relations et les lois seraient fondées non sur le caprice, mais sur ce qui est, sur ce qui apparaît aux regards de la raison individuelle et de la raison publique qui s'appelle l'autorité, l'une et l'autre s'efforçant de baser leurs décisions sur la vérité. Et cette harmonie immense des créatures s'alimenterait à la source d'où découle la hiérarchie des êtres et des mouvements : la sagesse de Dieu. Pas une note discordante dans la vaste sphère de la vie morale ne viendrait briser l'entente suave qui s'établirait de la terre aux cieux. Un concert unanime des créatures et du Créateur célébrerait cette unité que nous avons la passion de voir se réaliser dans le temps avant qu'elle se réalise dans l'éternité; au milieu des labeurs et des souffrances nous connaîtrions déjà cette paix, qui est le fruit de l'ordre et de la tranquillité, et qui nous préparerait à goûter le fruit meilleur, car il sera sans aucun mélange d'amertume, du règne absolu de Dieu. Au lieu de la note déchirante qui traverse

si souvent nos atmosphères, nous entendrions la note mélodieuse et calmante qui retentit dans l'Intérieur de la substance infinie et arrive en échos encore enchantés jusqu'à notre vie et jusqu'à notre cœur.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA COURONNE DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Division. L'acte libre nous rend bons ou mauvais. Il est le principe du mérite ou du démérite, p. 193-194.

I

1. — Il n'y a pas d'actes indifférents en pratique et dans la réalité. Preuves. *a*) Actes essentiellement et spécifiquement bons ou mauvais, p. 194. *b*) Actes spécifiquement indifférents. Comment ils deviennent bons ou mauvais en pratique et dans la réalité, p. 195. *c*) Explication de cette doctrine, p. 195. *d*) Comment les actes libres nous rendent bons ou mauvais, p. 195-197.

2. — Caractère de cette bonté et de cette dégradation : la responsabilité. Nous sommes toujours en morale les fils de nos œuvres. *a*) Explication de la responsabilité, p. 198-202. *b*) Etendue de la responsabilité : effets immédiats de nos actes ; résultats indirects, p. 202-203. *c*) C'est une doctrine consolante, s'il s'agit du bien : terrifiante, s'il s'agit du mal, p. 203-205.

II

1. — Les actes libres sont méritoires ou déméritoires. *a*) Connexion du mérite et de la liberté, p. 206-207. *b*) Confirmation de cette doctrine : par le bon sens, par saint Augustin, par Jésus-Christ, p. 207-209.

2. — *a*) Mérite auprès des hommes, car tout acte libre atteint les hommes et la société, soit directement, soit indirectement, p. 209-211. *b*) Mérite auprès de Dieu, car : 1° nos actes libres atteignent Dieu en lui-même ; 2° dans sa providence et dans ses œuvres, p. 211-214.

3. — Le dernier fleuron de la liberté, c'est la joie ou la

douleur. *a*) Calomnie contre le christianisme que l'on accuse d'être une religion d'intérêt, p. 215-216. *b*) La joie est inséparable du vrai bien, la douleur est inséparable du vrai mal p. 216-217. *c*) Qu'est-ce que c'est que la vraie joie, et comment l'acte suprême de la liberté nous jette dans le bonheur suprême, p. 217-220.

Conclusion de toutes les Conférences. Exhortation à user de la liberté, p. 220-223.

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA COURONNE DE LA LIBERTÉ

Éminence (1),

Messieurs,

Tout être dans son évolution progressive, toute faculté dans son mouvement, tout acte dans son cours, aboutissent à des résultats qui leur servent en quelque sorte de couronnes. L'arbre de la liberté que Dieu a planté dans le sol de notre âme ne dépense pas sa sève immatérielle en des poussées stériles; sur son tronc vigoureux, on voit grandir des rameaux puissants ou rabougris, les rameaux se couvrir de feuilles vivaces ou flétries, des fleurs pures ou souillées s'épanouir parmi les feuilles et donner naissance à des fruits suaves ou gâtés.

L'acte libre est donc pour l'homme une source de richesses ou de misères. Ces richesses et ces misères

(1) S. Ém. le Cardinal Richard, archevêque de Paris.

peuvent se ramener à deux points que nous examinerons ensemble : 1° l'acte libre nous rend bons ou mauvais ; 2° il nous constitue en état de mérite ou de démérite.

I

Toute opération émanée de la volonté délibérée nous rend moralement bons ou moralement mauvais. Quoi qu'en aient dit quelques théologiens, nos actes libres sont sans exception revêtus d'une sainteté ou d'une malice dont personne ne saurait les dépouiller pour les envelopper dans l'indifférence (1).

D'abord, par le fait que nos efforts portent sur certains objets, ils deviennent bons ou défectueux. Il y a des choses que l'on ne peut toucher sans participer à l'honneur ou à la honte qui leur sont essentiels. L'adoration du Très-Haut, l'amour du prochain, le soulagement des misérables, sont intrinsèquement louables ; le service des idoles, l'avarice, la haine de Dieu, le parjure, le mensonge, de quelque façon qu'ils se produisent et indépendamment des circonstances, sont des actes pervers. Nous ne pouvons donc accepter l'opinion prétendant que toutes nos opérations, en elles-mêmes, sont indifférentes et ne dépendent dans leur valeur morale que de l'intention.

(1) Append., N. 1, p. 404.

Il est vrai qu'en spéculation il y a des actes qui, n'ayant aucune relation nécessaire avec la fin dernière, sont dépourvus de moralité. En soi peu importe à la conquête de ma béatitude que je relève une feuille tombée ou que j'aille à la campagne. Mais, en pratique et dans la réalité, toutes nos initiatives et toutes nos abstentions voulues sortent de cette indifférence et passent à droite ou à gauche. Remarquez qu'il est question des opérations libres et réfléchies, car les élans qui proviennent de l'inconscience, de l'imagination, de la distraction, doivent être appréciés autrement. Dès que j'agis librement, j'agis raisonnablement, dès que j'agis raisonnablement, j'agis en vue d'un but ou d'un bien ; ce bien est en harmonie ou en désaccord avec la fin dernière, et, par conséquent, je deviens bon ou mauvais en le voulant, il n'y a pas de milieu. Voyez, Messieurs, la portée sublime que la liberté donne à notre intention, à notre choix ; la moindre de nos paroles, le plus insignifiant de nos gestes atteignant Dieu comme un hommage ou comme une injure, il n'est point donné à notre vouloir de rester suspendu entre le bien et le mal, il faut qu'il penche d'un côté ou de l'autre. « Il serait étrange, dit saint Augustin, que la volonté pût s'arrêter dans une sorte de milieu, aussi loin de la vertu que de l'iniquité. Ou bien, en effet, nous aimons la justice et notre volonté est bonne ; si notre amour grandit la volonté devient meilleure, s'il diminue, notre

volonté devient moins bonne ; ou bien nous n'aimons nullement la justice et notre volonté n'est pas bonne. Qui hésitera à le dire, une volonté qui n'a aucune attache à la justice, non seulement est mauvaise, mais très mauvaise (1) ? »

L'on peut affirmer des actes ce que le Christ a enseigné des hommes : tout homme qui n'est pas pour Dieu est contre Dieu, et tout effort qui ne rassemble pas avec lui les épis moissonnés les disperse. *Qui non est mecum contra me est, et qui non colligit mecum, dispergit* (2). « Vous aimerez le Seigneur, dit encore le Sauveur, de tout votre cœur, de toute votre âme, de toutes vos forces, de tout votre esprit (3). » Donc tout acte de cœur, d'âme, d'esprit, tout jet d'énergie qui ne va pas à ce but est répréhensible.

C'est qu'en effet, Messieurs, il faut parler du bien dans les opérations, comme on parle du bien dans les choses. Mais, dans les choses, le bien se tire de la plénitude d'être qu'elles contiennent, et quant à leur substance et quant à leurs qualités. Il y a une mesure que toute chose doit remplir pour être ce qu'il lui convient d'être, pour réaliser la perfection qui appartient à son genre et à son espèce. Elle pourra s'élever au-dessus de la taille rigoureusement exigée, atteindre au-dessus de la moyenne un

(1) *De Peecat. meritis.*, II, XXIII, 30.
(2) S. Luc, XI, 23.
(3) *Ibid.*, X, 27.

degré d'excellence individuelle, dépasser ainsi le niveau nécessaire, mais si elle ne remplit pas la mesure requise, elle est défectueuse. Ces conditions regardent la substance et le fond, elles regardent aussi les qualités accidentelles et secondaires. Un homme privé de son corps serait un homme substantiellement manqué, et un homme dépourvu d'un bras ou d'une jambe, d'intelligence, de sensibilité, d'imagination ou de mémoire, serait une créature infirme et au-dessous de ce qu'elle doit être. Mais vous le comprenez, Messieurs, on atteint cette mesure ou on ne l'atteint pas, il n'y a pas de milieu.

La même théorie s'applique à ces réalités vivantes qui se nomment nos actes libres. Nos actes possèdent la plénitude d'être qui leur convient et alors ils sont bons, ou ils ne la possèdent pas et alors ils sont mauvais. Mais comme les opérations humaines sont l'union des facultés avec les choses, elles tirent leur valeur en même temps du sujet d'où elles naissent et de la matière sur laquelle elles portent et dont elles nous assimilent la perfection réelle ou apparente. En conséquence, lorsque l'opération libre tient de l'agent d'où elle procède tout l'être qui lui convient, c'est-à-dire quand elle se produit, non point sous la pression d'une force extérieure mais avec plénitude de spontanéité, de connaissance, de volonté ; d'autre part, lorsqu'elle s'attache à un bien réel dans sa substance et dans

les circonstances qui l'enveloppent, à un bien l'orientant vers le bien suprême; en un mot, quand l'acte est conforme à l'ordre de la raison, quand la raison est conforme à l'ordre des choses établi par la loi éternelle, il est bon et il nous rend bons; si, au contraire, un de ces éléments fait défaut, il est mauvais et il nous rend mauvais. Il nous rend bons ou il nous rend mauvais, car nous ne sommes pas seulement les causes de nos opérations, nous en sommes encore les bénéficiers et les réceptacles, pareils aux sources qui recueillent les eaux jaillissant de leur propre sein. Notre vie morale ne va pas se perdre au dehors, comme un fleuve qui s'appauvrit en écoulant ses flots, nous nous enrichissons de ce que nous donnons. Ainsi, nous profitons de ce qu'il y a de bon dans les choses et de ce qu'il y a d'intensité et d'abondance dans notre vouloir, ainsi le phénomène de la nutrition dépend de la qualité des aliments et de la puissance assimilatrice de l'organisme. Lorsqu'une vie se passe dans les actes libres, la bonté pénètre tout notre être intérieur qui s'en imprègne ou, au contraire, le mal envahit toutes les forces de la vie, s'attache à toutes les fibres, s'incarne, si je puis ainsi parler, en chacun des éléments de notre nature. A la décadence extérieure et matérielle s'ajoute la décadence intérieure, ou, au contraire, l'homme du dedans se renouvelle, se rajeunit, grandit pendant que se flétrit et tombe

l'homme du dehors. Sur les ruines de la chair l'arbre spirituel du bien élève sa tige, ses rameaux jusque dans les hauteurs de la béatitude et des cieux, ou bien, dans les débris du corps croît l'arbre du mal, couronné de branches arides et de fruits corrompus.

Ce qui augmente la beauté ou la honte de cette couronne, c'est que nous-mêmes l'avons tressée, c'est que nous sommes responsables du bien ou du mal qui est en nous. Nous avons été dans notre propre sein les artisans de notre grandeur ou de notre déchéance, nous avons produit en nous la richesse ou la misère, c'est par notre effort que nous sommes saints, par notre faute que nous sommes infâmes. Ni Dieu ne saurait nous sauver, ni l'enfer ne saurait nous perdre sans notre coopération et sans nous. C'est une fortune de posséder des tableaux de maîtres, mais c'est une bien plus grande fortune d'en être l'auteur; c'est une gloire d'avoir hérité un nom que les actions héroïques ont rendu illustre, c'est une plus grande gloire d'avoir, par ses hauts faits, donné soi-même l'immortalité à son nom. A bon droit nous sommes fiers d'être les fils de nos œuvres. Dans l'ordre moral, nous sommes tous les fils de nos œuvres et nous ne sommes que cela, nous n'avons de valeur que celle dont nous sommes en nous-mêmes les créateurs, autant que ce mot est susceptible de nous être appliqué. Nous sommes, quand nous faisons mal, cette vigne plus

aimée dont parle la tristesse du prophète, à laquelle le Seigneur avait tout donné pour qu'elle fût à même de produire des raisins (1). Il l'avait plantée sur un coteau fertile, il en avait remué le sol, il en avait ôté les pierres, il l'avait faite d'une souche de choix, au milieu il avait construit une tour, une cuve et un pressoir : rien ne lui manquait, elle pouvait et devait se montrer fertile. Qu'y avait-il encore à faire, que le Seigneur n'eût fait pour elle? Il avait le droit d'attendre des fruits suaves, un vin généreux, elle n'a produit que des baies sauvages, un breuvage aigre et amer. C'est sa faute, elle en doit rendre compte, elle en est responsable.

Et plus nous avons agi de nous-mêmes, c'est-à-dire sous notre propre impulsion, en parfaite connaissance et non par ignorance, sans subir en rien la violence, ni la crainte, ni la concupiscence qui diminuent notre initiative en augmentant la part de la fatalité; plus, en un mot, nous avons été les maîtres absolus de notre action ou de notre abstention, plus nous sommes cause et plus nos œuvres se couronnent de responsabilité (2).

Au contraire nous ne sommes pas responsables si nous ne sommes pas les maîtres de nos actes, les fautes ou les perfections de nos œuvres ne nous sont point imputables si nous n'en sommes pas les

(1) *Isaïe*, v.
(2) Append., N. 2, p. 404.

auteurs. Il serait absolument injuste de s'en prendre à nous de la fausseté ou de la justesse de notre voix, de la démarche gauche ou élégante qui nous est naturelle, de la conformation de nos traits, de la proportion de notre taille, de la couleur de nos yeux, de notre sens de la peinture ou de la musique, à moins que, par notre initiative, nous n'ayons développé ou atrophié ces qualités et ces défauts. La responsabilité est inséparable de la liberté, la première disparaît dès que manque la seconde, et l'on trouve la première dès que s'exerce la seconde. La connexion de ces deux propriétés est telle, qu'aussi longtemps que l'acte libre n'est pas devenu étranger à notre vie par des moyens que je n'ai pas aujourd'hui à vous indiquer, la responsabilité s'attache à notre personne, et nous essayerons en vain d'en secouer le poids, d'en répudier la gloire ou la honte. C'est à l'intérieur d'abord qu'est la liberté, c'est sur l'attention de la pensée, la marche de la délibération, sur le choix, sur l'amour ou la haine du cœur qu'elle porte avant tout; c'est pourquoi Dieu nous demandera compte de nos doutes, de nos regards intellectuels, de nos jugements, comme de nos sentiments et de nos vouloirs. De l'âme la liberté passe dans la conduite de nos passions et de nos émotions sensibles; nous sommes les maîtres de nos convoitises : si nous en sommes devenus les esclaves, on a le droit de nous accuser de leurs excès ; et si nous les avons contraintes à servir le bien, les ver-

tus en lesquelles elles se transfigurent sont tout à notre honneur. Comme nous sommes souvent à même de prolonger ou d'interrompre, par la sagesse ou les excès, la trame de notre existence, l'opinion ne se trompe pas toujours quand elle s'en prend à nous de notre vie et de notre mort. Du domaine de la vie végétative où ainsi elle n'est pas sans action, la liberté s'étend aux mouvements extérieurs de nos yeux, de nos lèvres, de nos mains : la justice a le droit d'accuser ou de louer, comme elle le fait, nos regards, nos paroles et nos gestes. La liberté enfin fait des œuvres dans le monde, elle construit des édifices, elle travaille la terre et le ciel, elle façonne les choses et les hommes, et là encore, la responsabilité suit ses entreprises.

L'influence de nos actes ne se borne pas à la modification immédiate qu'ils causent dans l'âme ou dans le monde. Dieu, à toute créature, substance ou opération, a donné la fécondité.

Quand nous avons communiqué la vie, il n'est plus en notre pouvoir d'en arrêter la propagation qui se perpétue à travers les siècles et les générations. Il n'en est pas autrement de nos actes. Chacun d'eux est une force que nous mettons en circulation, et dont les effets se multiplient à l'infini. Il est impossible, quand nous avons jeté cet élément dans le monde, d'en empêcher l'influence : cette force traverse les différents milieux, travaille les

générations successives, continue sur les siècles son œuvre de moralisation ou de damnation. Tel mot de Voltaire, proféré il y a plus de cent ans, reste dans les entrailles de notre société comme un dissolvant et comme un poison ; telle loi de Joseph II, promulguée dans un âge qui s'est évanoui, nuit encore à l'Autriche. Par contre, les paroles de Jésus transportent toujours les âmes, les fondations des saints sauvent les hommes du mal présent après les avoir sauvés du mal passé; nous sommes responsables et de nos actes et de la conséquence de nos actes. Ayant la plupart du temps la faculté et l'obligation de prévoir la fécondité de nos opérations, nous devenons les auteurs libres et responsables des suites qu'elles entraînent (1).

Cette doctrine est consolante, car le bien issu de notre cœur se propage sur la surface de la terre, et avec le temps prend des proportions grandioses. Le grain de blé produit cent grains pareils à lui, puis cent épis, puis cent gerbes et finit par nourrir des multitudes. Le bien semé par chacun de nous se multiplie et s'accroît avec plus de puissance encore et plus de rapidité, augmentant, à mesure qu'il s'étend, la gloire de celui qui en est l'auteur. Voyez ce qu'est devenu le germe sacré que Jésus-Christ a confié aux sillons immatériels de la pensée humaine et du cœur humain ; un royaume qui a conquis

(1) Append., N. 3. p. 404.

tous les peuples, qui s'emparant de l'esprit et de l'amour résiste aux assauts dont il est l'objet de la part du monde et de l'enfer. Chacun de nous, proportion gardée, par ses bonnes œuvres donne naissance à un royaume semblable dont la paternité et la gloire lui appartiennent.

C'est une doctrine terrifiante aussi, car pas plus que le bien, le mal ne se perd, c'est un torrent qui grossit, dont le lit se creuse, dont l'œuvre de dévastation s'accentue, dont l'effort éclate parfois en d'effroyables catastrophes. Qui porte la responsabilité des malheurs et des ruines accumulées? Celui qui a déchaîné le torrent. Ah! Messieurs, c'est un fardeau que nous ne secouerons pas. L'acte libre n'est pas une fonction que nous ayons le droit d'accomplir à la légère. La raison ne nous a été donnée que pour examiner les choses, scruter l'avenir, peser la valeur des énergies que nous avons la faculté de retenir ou de mettre en mouvement. Notre regard ne doit pas se borner à considérer l'effet immédiat, il doit d'avance envisager tout ce qui peut sortir de notre choix. Et plus notre décision embrasse d'intérêts, plus la délibération qui la prépare réclame de maturité dans la pensée. Si par passion, par négligence, par légèreté, nous avons agi à la hâte, une première responsabilité nous incombe, la responsabilité de n'avoir ni assez réfléchi, ni assez prévu, alors que nous pouvions et devions réfléchir et prévoir, mais elle en entraîne une autre, celle

des maux qui seront le retentissement de notre faute.

Dans un jour de basse jalousie, nous avons attaché une épithète de honte au nom d'un de nos frères, la renommée aux mille échos a publié ce mot. Cette diffamation pèsera sur la destinée de cet homme, de toute sa famille, leur imposant des affronts sans nombre, ouvrant en leur cœur et en leur vie une souffrance cruelle ; nous répondrons de ce déshonneur et de ces larmes. Vous avez lâché la bride aux passions populaires, par une ambition misérable, vous les avez excitées : elles se sont exaspérées en des convulsions qui vous épouvantent, elles ont fait explosion en des colères et en des vengeances qui font trembler le sol ; vous aurez beau dire qu'on dépasse vos pensées et vos intentions, c'est vous qui êtes l'auteur du mal, c'est de la cause que vous avez posée, voulue que tout part et que tout vient. Ni les hommes, ni Dieu ne sauraient s'y tromper. En posant la cause, vous avez voulu les effets ; devant le tribunal implacable de l'Histoire et devant le tribunal de l'Éternité vous porterez le poids écrasant de vos actes, de leurs conséquences, et vous resterez le grand coupable, car ce que vous avez fait vous l'avez fait en toute liberté.

II

Le mérite et le démérite découlent de la responsabilité et de la liberté. Par nos actes nous avons mis en circulation une force pour le bien ou pour le mal, nous avons donc donné ou nous avons ravi quelque chose au monde. Si nous avons donné, nous avons en justice droit à recevoir, c'est le mérite ; si nous avons pris, on est en droit de nous faire rendre, c'est le démérite. Il est manifeste aussi, Messieurs, que le degré du mérite et du démérite ne se mesure pas uniquement à l'importance de l'œuvre matérielle, comme pour la responsabilité il se prend surtout de la dose de volonté et de liberté que nous y avons répandue. Nous possédons en effet quelque chose de meilleur que les êtres extérieurs : c'est nous-mêmes. Nous donnons surtout quand nous nous donnons nous-mêmes, et nous donnons ce qu'il y a en nous de plus précieux quand nous prodiguons notre âme, notre âme qui, à elle seule, vaut plus que l'univers entier. Notre-Seigneur répète à chaque instant que l'on ne donne vraiment que quand on donne son âme. Un jour, *une multitude le suivait, et, se retournant, Jésus lui dit : Si quelqu'un vient à moi et s'il ne hait pas son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, et, de plus, son âme, il ne peut être mon disciple* (1). Donc nous méritons

(1) S. Luc, x, 26.

d'autant plus que nous donnons notre âme davantage.

Mais c'est par la volonté que l'âme se donne, et même qu'elle donne tout ce qu'elle donne. Car c'est sous l'empire de la volonté que l'œil prodigue son regard, que la lèvre émet une parole de bonté ou de méchanceté, que la main prend un objet pour l'offrir à un autre ou le lui ôter. Or la liberté est la faculté par laquelle la volonté se communique le plus, ou, si vous le voulez, ce n'est que par la liberté que nous donnons tout ce que nous donnons et que nous nous donnons nous-mêmes. Car si nous rendons un bon ou un mauvais service, malgré nous, contraints par la nature, par une force du dehors, ce n'est pas nous qui le rendons. Si, au contraire, nous prenons en nous-mêmes toute notre initiative, toute notre raison d'agir, tout le mal ou tout le bien vient de nous, nous crée un droit à une récompense ou nous fait passibles d'un châtiment.

Le bon sens populaire ne s'y trompe pas. Nous tenons le plus grand compte de l'empressement cordial mis à nous rendre service. Quand le prochain vient à notre secours de son propre mouvement et sans y être ni poussé, ni contraint par personne, nous sommes plus touchés du sentiment qui l'inspire que du bien qu'il nous fait.

Saint Augustin enseignait la même vérité lorsqu'il écrivait que, pour juger du mérite, il ne faut pas seulement regarder à la qualité de l'œuvre accomplie ou de la douleur endurée, mais au cœur et à la

volonté des hommes agissants ou souffrants. *Puto quod diversa sint merita facientium, diversa passorum* (1). Il y avait trois croix au même Calvaire, et trois victimes du même supplice. Mais quelle différence entre les mérites des suppliciés : le premier rendait sa torture inutile par la révolte et la méchanceté de son âme, le second préparait son salut par son repentir, sa résignation et ses aveux ; le troisième, qui s'était spontanément livré à la honte, à l'agonie, à la mort, se sauvait lui-même et sauvait le monde. *Quid similius istis crucibus? Quid dissimilius istis pendentibus* (2)? D'où venait cette différence, sinon de ce que le mauvais larron refusait de livrer son âme à la justice, de ce que, à divers degrés, mais sincèrement, Jésus et le bon larron se soumettaient de cœur à ses exigences.

Enfin, Messieurs, le Christ nous a prêché maintes fois cette consolante doctrine bien faite pour rassurer tous ceux qui brûlent de répandre le bien et qui souffrent de ne pouvoir pousser leurs œuvres aussi loin que leurs désirs. Un jour, à l'issue de l'office divin, le Maître s'assit auprès de l'autel des offrandes et regarda passer la foule. En tête marchaient les grands qui, fouillant dans leurs riches escarcelles, jetaient avec ostentation sous les yeux émerveillés de la foule leur or dans le tronc des aumônes. Survint une humble femme ; elle était pauvre et elle

(1) *Epist*, 93, ch. VI, clas. II.
(2) *Ibid.*, 7.

était veuve. Elle déposa deux deniers, valant le quart d'un as, presque rien. C'est elle pourtant que Jésus voulut signaler à l'admiration des siècles, parce qu'en prenant de son nécessaire et de sa pauvreté, elle avait donné de son âme et de sa vie (1).

Donc, Messieurs, le mérite se prend du degré de volonté et de liberté dont nos opérations ont été pénétrées, et il est la seconde couronne de notre liberté.

Mais auprès de qui cet effort d'âme, ce don de soi nous constitue-t-il débiteurs ou créanciers? Auprès des hommes et auprès de Dieu.

La Révolution française, avec cette imprécision, cette solennité déclamatoire qui lui sont propres, et qui trop souvent défigurent son œuvre de législation, a défini la liberté : « le droit de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui (2) ». Elle semble, par ces mots, enseigner que l'on peut se nuire à soi-même sans nuire aux autres. Ainsi interprété du moins, le principe de 1789 serait une erreur. Nous n'avons pas été créés dans la solitude, nous ne sommes pas des individus séparés, nous ne formons qu'un corps, et quelles que soient les divisions opérées entre nous, d'un bout à l'autre de l'humanité nous sommes solidaires les uns des autres. Pas une seule de nos œuvres, pas un seul de nos efforts, pas une seule de nos vertus, pas un seul de nos vices qui ne soient sociaux, qui n'aient

(1) S. Luc, xxi, 1; S. Marc, xii, 41.
(2) Append., N. 4, p. 404.

leur répercussion dans toute la race et qui, par conséquent, ne lient celle-ci vis-à-vis de nous par des obligations de justice ou par des droits de vengeance.

Parmi nos actions, en effet, les unes atteignent directement celui-ci ou celui-là d'entre nos frères, telle ou telle fraction de notre peuple ; elles servent leurs intérêts ou elles les lèsent, elles leur procurent un bien ou elles les frustrent d'un avantage qui leur revenait. Il est manifeste que ceux au moins qui ont été touchés, appauvris ou enrichis par mon intervention, ont le dévoir, en toute justice, de me rendre ce que je leur ai donné, ou le droit d'exiger la restitution ou la compensation de la fortune matérielle, morale ou intellectuelle, que je leur ai ravie. Auprès d'eux, j'ai donc mérité ou démérité. D'autres efforts impressionnent la communauté entière, agissent immédiatement sur un ressort ou même sur tout l'organisme de la vie publique. N'est-il pas parfois au pouvoir d'un homme, d'un gouvernement, d'un parti, d'une caste, de lancer une nation dans la voie de la perdition ou du salut, de faire sa richesse, de promouvoir sa prospérité, ou au contraire de compromettre son honneur, l'intégrité de son territoire, l'unité de sa morale, la sécurité de sa vie ? Quel droit n'a pas acquis cet homme auprès du peuple s'il l'a sauvé ? quelle dette n'a-t-il pas contractée s'il l'a perdu ? Même les actes qui, au premier abord, semblent ne pas sortir de la

sphère individuelle, ne profiter et ne nuire qu'à leur auteur, ne laissent pas que d'exercer une influence sur le public, une influence d'autant plus heureuse ou d'autant plus préjudiciable que la personne joue un rôle plus important dans la société. Si vous êtes la tête, l'œil, les lèvres, le bras du corps social, quel intérêt n'avons-nous pas à ce que vous soyez sain, que ne souffrirons-nous pas si vous êtes blessé, infirme ou dévoré par la gangrène ! *Si votre œil est en bon état,* disait Notre-Seigneur, *tout votre corps sera dans la clarté, si votre œil est en mauvais état, tout votre corps sera dans les ténèbres* (1). Ces paroles, Messieurs, ne s'appliquent pas seulement à l'individu, elles s'appliquent plus encore à la personnalité morale qui s'appelle la société.

D'où il suit que chacun d'entre nous, étant un élément quelconque de cet organisme, ne peut pas faire un mouvement qui ne soit pour tous un bénéfice ou une perte, qui ne lui confère un droit à la récompense ou qui ne lui impose un devoir de restitution.

D'où il suit que toute opération libre mérite ou démérite auprès des hommes et de la société.

Nos actes ont encore une plus haute portée. Ils atteignent Dieu en lui-même et dans sa providence. D'abord, ils atteignent Dieu en lui-même et, autant qu'il est en nous, ils lui gardent ou ils lui ravissent

(1) S. Matthieu, vi, 22.

ce qui lui est dû. Par nature, en effet, et nécessairement, Dieu est notre fin dernière, c'est-à-dire le terme suprême où doivent tendre tous nos efforts. La raison établit cette dépendance, et la Révélation l'exige de nous quand elle nous demande d'aimer le Seigneur de tout notre cœur, de tout notre esprit, de toute notre âme, de toutes nos forces, c'est-à-dire avec toutes les énergies dont nous disposons. Par conséquent, bien que notre culte ne change rien ni à la perfection de Dieu, ni à son bonheur, nous lui offrons une adoration ou nous lui infligeons un outrage, et, de par l'ordre de justice qu'il a établi lui-même et dont il nous a révélé les lois, cette adoration ou cet outrage lui imposent l'attitude de rémunérateur ou de vengeur.

De plus, Dieu est le créateur et le gouverneur de l'univers, il est particulièrement le roi des communautés humaines qu'il régit avec une vigilance plus attentive et un amour plus ému. Quiconque touche au royaume, touche au roi lui-même.

Ne savons-nous pas que le Seigneur est sensible au sort que l'on a fait au lis des champs et au passereau? N'avez-vous pas entendu qu'au jour des terreurs et des allégresses, au jour du jugement, Jésus-Christ n'apportera point d'autre motif à ses sentences que celles-ci : *Venez, les bénis de mon Père..., venez posséder le royaume qui vous a été préparé..., car j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai eu soif, et vous m'avez donné à boire...*

Et les justes diront : *Quand donc t'avons-nous rencontré, Seigneur, ayant faim et avons-nous eu pitié de toi* ? Et le Roi répondra : *Tout ce que vous avez fait au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous l'avez fait.* Puis se tournant à gauche : *Vous maudits, allez au feu éternel que Satan et ses anges vous ont préparé, car j'ai eu faim et vous ne m'avez point donné à manger, j'ai eu soif et vous ne m'avez point donné à boire.* Et les damnés d'interroger : *Quand donc avons-nous refusé de rassasier ta faim ou de désaltérer ta soif?...* Et le Roi de répondre : *Quand vous avez refusé vos secours aux moindres de mes frères, c'est à moi-même que vous les avez refusés* (1).

Or, il n'est pas une de nos pensées, pas un de nos désirs, pas une de nos haines, pas un de nos amours, je dirai pas un de nos regards ou de nos gestes qui n'atteigne le royaume naturel et surnaturel de Dieu, qui, par conséquent n'atteigne Dieu lui-même. Car, Messieurs, nos actes ne favorisent ou n'arrêtent pas seulement la marche du monde vers la fortune, vers la science, vers la vertu, vers la paix et la prospérité terrestres ; ils empêchent ou ils servent le mouvement des êtres vers cette transfiguration et cette félicité dans lesquelles chacun trouvera la perfection et l'apaisement. Même tout le mal consiste à contrarier le royaume de Dieu, tout le bien à le promouvoir ; le

(1) S. Matthieu, xxv.

mal n'est opposé, en résumé, aux intérêts secondaires des individus et des peuples que parce qu'il est opposé à la vaste société de toutes les créatures régie par Dieu ; et le bien ne profite à ces mêmes intérêts que précisément parce qu'il profite en fin de compte à cette même société. C'est pourquoi Jésus-Christ prêchait tout le bien quand il suppliait les hommes de travailler au royaume de Dieu; et il combattait tout le mal quand il jetait Satan hors du monde. C'est pourquoi tout le bien, toutes les vertus, tous les héroïsmes tiennent en un mot : aimer Dieu, et toutes les infamies, tous les crimes et tout le mal en un autre : haïr Dieu. C'est pourquoi il n'est point d'acte qui ne profite ou qui ne nuise au bien universel, qui, en conséquence, ne nous fasse méritants ou déméritants auprès de celui qui en est le Père et la Providence : Dieu. Donc, Dieu est vis-à-vis de nous débiteur ou vengeur à un double titre. Et, Messieurs, remarquez encore ici combien Dieu et la société tiennent compte de la liberté, de la spontanéité avec lesquelles nous les avons servis ou nous les avons lésés. Ils ne se contentent pas de nous rendre l'équivalent matériel de ce que nous leur avons donné, ou d'exiger l'équivalent matériel de ce que nous leur avons pris. De plus, ils veulent nous atteindre pour nous récompenser ou nous punir dans notre personne même. Ce n'est qu'à ce prix qu'ils nous auront rendu ou repris tout ce que nous leur avions donné ou ravi de nous-mêmes ou des choses.

Le dernier fleuron de cette couronne de mérite et de liberté, c'est la joie ou la douleur. La récompense ou le châtiment sont le terme du bien et du mal, de la responsabilité, du mérite ou du démérite produits en nous par notre liberté.

On a souvent accusé le christianisme de travailler pour la récompense, on l'a calomnié. Nous travaillons avant tout pour la perfection et pour la sainteté, c'est la première royauté et le premier diadème que nous ambitionnons. La terre voit avec étonnement les chrétiens plus que tous, souffrant, luttant, blessés, persécutés, mis à mort, pourquoi? Parce qu'ils préfèrent le vrai et le bien au bonheur. Ah! je ne crains pas de le dire, si la Providence avait, par impossible, rendu le vrai et le bien éternellement inséparables de l'angoisse et des larmes, le mensonge et le mal éternellement inséparables de la joie, n'est-il pas vrai, mes frères bien aimés, n'est-il pas vrai, fils de Dieu, que nous consentirions à vivre éternellement avec des cœurs toujours meurtris et toujours déçus, avec des âmes toujours éprouvées, que nous continuerions à nous livrer sans espoir d'allégresse au bien, dût celui-ci nous torturer, que nous préférerions être bons que d'être heureux. Oui, avec la grâce de Dieu, je me sens dans l'âme cette énergie indomptable, d'oublier à jamais, s'il le fallait, ma propre félicité pour servir la cause du bien. Ah! mon Dieu, c'est un amour vaste et irréductible que nous avons pour

vous qui êtes la bonté souveraine, nous vous aimons plus que nous-mêmes.

Mais, nous ne pouvons pas séparer le bien du bien, ni le mal du mal. Je vous l'ai déjà montré, le véritable bien est inséparable de la joie, comme le bon fruit est inséparable de la suavité, comme la vigueur de la jeunesse est inséparable de la fraîcheur. Aussi, toutes les fois que notre liberté nous met en contact avec un bien, nous y goûtons une joie; toutes les fois que nous nous livrons au mal, nous finissons par y trouver une douleur, car la joie est une partie du bien, et la douleur une partie du mal.

Or, tout effort libre est un mouvement de la volonté vers le repos, et il est impossible qu'arrivés au terme que nous nous étions proposé nous ne goûtions pas une allégresse. Une des plus grandes et plus fréquentes joies de la vie, c'est le repos après l'agitation. Le monde est rempli de cette plainte : Je suis lassé, j'ai besoin de me reposer. Et plus l'effort a été long et le mouvement tourmenté, plus le repos est doux. Vous, Messieurs, qui avez déjà vécu, qui avez marché, vous comprenez ce que ce mot de repos contient pour nous de charmes ; vous qui avez veillé, vous qui n'avez pas cessé d'exercer vos membres, vous savez le bonheur que l'on escompte d'avance quand on dit : Je permettrai à mes yeux de dormir, à mes paupières de se livrer au sommeil, à mon corps harassé de s'étendre et de suspendre sa

course épuisante. Il en est ainsi de toutes les activités, et, à chaque étape de son voyage, notre liberté s'épanouit dans la consommation de son labeur et dans l'apaisement de son désir. Puis il y a un jour où la série des actes libres trouve son terme absolu, la volonté est fixée à jamais dans la terre de son choix : c'est le repos éternel que nous souhaitons dans la langue chrétienne à ceux que nous aimons : *Requiem æternam dona eis, Domine.*

Mais ce n'est pas le repos dans le vide, car immédiatement l'inquiétude nous ressaisirait avec le désir et la fièvre de l'action.

Une des terreurs qui font le plus frissonner, c'est la terreur du vide, du néant. *Nous ne voulons pas être dépouillés de ce que nous possédons*, dit en substance saint Paul, *au contraire nous brûlons d'être revêtus de ce que nous ne possédons pas, et nous désirons ardemment voir le vide qui reste en nous rempli par l'être et par la vie* (1). Le repos est donc la tranquillité dans la possession du bien, et par conséquent dans la possession de la joie, car par notre effort libre, nous nous sommes de nous-mêmes donnés au bien, en retour le bien se donne à nous, répandant ses délices jusqu'en la dernière fibre qui en nous le convoite, et consommant dans une étreinte, que nous avons cherchée, l'unité de

(1) II *Cor.*, v, 4.

notre âme avec lui. La joie est proportionnée en même temps à l'intensité de l'acte et à la perfection du bien, de sorte que plus la liberté monte ardemment dans la hiérarchie des êtres, plus son bonheur est complet.

Il arrive un moment où elle se saisit elle-même tout entière, avec ses ressources, sa vie, par un acte d'amour qui épuise sa puissance de vouloir et d'aimer. Le bien suprême répond en se répandant tout entier dans l'âme ouverte par toutes ses portes : Mon Dieu, je vous aime de toutes mes forces; voilà l'acte suprême de la liberté. A cet effort sublime par lequel nous nous donnons à Dieu sans rien réserver, Dieu répond en se donnant à nous. Un phénomène analogue à celui qui se passe à l'endroit où les cours d'eau se jettent dans l'océan se produit entre l'âme et Dieu. Les fleuves portent tous les flots qui leur sont venus de la montagne, toutes les gouttes de rosée qu'ont laissé choir les feuilles et les fleurs, et au moment du reflux, ils semblent se verser eux-mêmes jusqu'au fond dans l'immensité de la mer, laissant leur lit comme à sec et comme désolé. Mais voilà que la mer revient, et, au moment du flux, elle remonte en l'envahissant le lit des fleuves, elle le remplit jusqu'au bord, elle enivre les rives, et tous les êtres qui les habitent sont abreuvés de fraîcheur et de vie. De même, dans l'effort qu'elle fait pour se donner tout entière à Dieu, la liberté prodigue les

énergies dont elle dispose, et au bout de son mouvement elle est comme épuisée, mais voilà que le bien suprême, que le torrent infini de la Divinité envahit l'âme et la baigne de vie et de délices infinies.

Nous ne sommes point arrivés à cette heure des parfaites joies et des suprêmes récompenses, mais les actes sains de notre liberté nous en rapprochent chaque jour. Nous avons jeté dans la patrie de Dieu l'ancre de notre espérance, nous sentons déjà, parvenant jusqu'à nous, la brise réconfortante du ciel et bientôt nous verrons, nous aimerons, nous goûterons, dans une joie qui est la couronne suprême de la liberté et la récompense de son effort, Celui que notre cœur a cherché.

Si l'amour volontaire du bien conduit à la joie, l'amour volontaire du mal conduit à la douleur et ceint notre tête coupable de la sombre couronne que porte le roi du mensonge et du désespoir. A mesure, en effet, que librement nous nous retirons du bien, le bien se retire de nous. Et si dans son égarement et par un acte suprême, la volonté dit au bien : « Va-t'en », le Bien suprême lui répond : *Ite, maledicti. Retire-toi maudit.* Alors le malheureux, par cette rupture définitive avec le bien, tombe dans la cité aux portes de laquelle meurent toute joie et toute espérance. L'enfer est le dernier terme des crimes de la liberté, et le paradis la patrie suprême de ses vertus.

Telle est, Messieurs, en des mots que j'eusse voulus plus précis, en des accents que j'eusse voulus plus ardents, la doctrine de l'Église sur la liberté. La liberté existe, les nécessités de la vie, de la morale, les expériences quotidiennes nous le prouvent; elle existe au point qu'à son existence sont attachées la spiritualité de notre âme et son immortalité. Cette faculté sublime est dépendante de l'esprit comme toutes les libertés, elle est dépendante dans son fonctionnement des états organiques, elle est dépendante de Dieu comme tous les êtres et comme toutes les libertés créées, mais aucune de ces dépendances ne la lie, ni ne la tue. Elle domine chacune de nos idées et elle se soustrait comme il lui plaît à leur autorité ; elle commande à la volonté ses décisions ; elle dispose de nos mouvements extérieurs, de nos passions, de notre sensibilité ; elle règne vraiment sur l'homme et sur le monde. Elle trouve la règle morale de ses évolutions en Dieu, raison suprême et infaillible, qui seul peut lui donner l'impulsion victorieuse et seul aussi peut lui imposer des préceptes souverains. La raison créée, les choses, l'opinion, la loi n'ont de pouvoir moral sur elle que dans la mesure où elles reflètent l'ordre admirable de l'idéal divin. Par ses actes elle nous rend bons ou mauvais, responsables de nos œuvres et de leurs suites, et elle se tresse elle-même la couronne de mérite ou de démérite, de joies ou de douleurs, qui nous assurera une place dans la cité de

Dieu ou nous jettera dans le royaume où l'on pleure éternellement.

J'ai interrogé les religions et les philosophies : je n'en ai point trouvé qui aient défendu la thèse du libre arbitre avec un courage plus irréductible, qui l'aient démontrée avec une raison plus efficace, qui lui aient assigné un domaine plus vaste, qui l'aient réglée par une loi plus haute, qui l'aient conduite à une couronne plus riche. Tout ce qu'a révélé d'incontestable et de lumineux la pensée profane, je l'ai rencontré dans la pensée chrétienne ; et en celle-ci j'ai salué les clartés que n'ont jamais découvertes les esprits profanes. Kant, Descartes, n'apprennent rien de nouveau sur cette matière ; avec les conciles, l'Évangile, saint Augustin, saint Thomas d'Aquin, on apprend toujours quelque chose. Soyons fiers d'être leurs disciples, revendiquons la liberté comme l'Église l'a comprise, comme elle l'a enseignée, comme elle l'a pratiquée, demeurons des hommes de vraie liberté et nous serons des hommes de vérité et des hommes d'action.

Usons, Messieurs, de cette faculté. Entreprenons avec ardeur les œuvres de vertu qui conduisent à son exaltation, je veux dire au bien, au mérite, à la béatitude. Dans les divers milieux que nous habitons, sachons secouer tous les jougs illégitimes qui voudraient s'imposer à nous, joug des passions et des appétits, joug de la mode et de l'habitude, joug de l'opinion ou des lois iniques, joug de la force et

de la tyrannie, n'acceptons pour règle que les trois grandes choses qui doivent commander tout être : la raison, la vérité, la Divinité. C'est ainsi que nous échapperons à l'avilissement ignominieux de la servitude, que nous travaillerons au règne de la justice sans être l'esclave de personne, que nous garderons immaculée notre dignité humaine. Nous vivrons peut-être dans la lutte et dans la contradiction, nous mourrons peut-être dans la solitude et dans l'abandon ; mais nous vivrons et nous mourrons sans avoir jamais supporté qu'aucune main créée effaçât de notre front ou de notre âme ce reflet de lumière et de puissance qui est notre sublime grandeur et que Dieu même y a imprimée : la liberté. Si, Messieurs, indifférents à votre propre dignité et aux franchises de la race dont vous êtes les fils, vous ne preniez pas le droit imprescriptible qui vous appartient, si vous ne le défendiez pas avec une intrépidité indomptable contre tous les attentats, si, par vos efforts et par l'unité indissoluble à laquelle il faut faire tous les sacrifices compatibles avec la conscience, vous n'arriviez pas à obtenir pour le bien, pour l'action de Dieu, la liberté qu'a conquise le mal ; si dans une inertie criminelle vous l'attendiez de ceux qui, selon le mot de saint Paul, ne peuvent la donner, car ils sont esclaves de la corruption, alors tomberait sur vous au nom du Tout-Puissant la terrifiante parole du Prophète : *Vous ne m'avez point obéi en publiant la liberté chacun*

pour son frère, chacun pour son prochain, voici : je publie contre vous la liberté de l'épée, de la peste et de la famine, et je vous rendrai un objet d'effroi pour tous les royaumes de la terre (1). Messieurs, je mets un frein à mes lèvres, je ne veux point jeter ces menaces de malheur, de sang et de mort sur ma patrie : je suis sûr qu'à force d'apostolat, à force de labeur, à force d'or puisé sans compter dans nos bourses, à force de sang pris dans nos veines, à force aussi d'inébranlable unité, nous sauverons, dussions-nous tous en mourir, la cause que je vous ai prêchée, de la sainte liberté. Et la France vivra, car si c'est par leur esprit immortel que les hommes sont libres, c'est par l'usage de la saine liberté que les peuples sont immortels.

(1) *Jérémie*, XXXIV, 17.

RETRAITE PASCALE

LA RÈGLE INTÉRIEURE DE LA LIBERTÉ
LA CONSCIENCE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

ROLE DE LA CONSCIENCE
DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Définition de la conscience. Division du sermon, p. 229-230.

I

La conscience *témoin*. *a*) qui regarde jusqu'au fond des choses, p. 230-232; *b*) qui voit tout, p. 232-233 ; *c*) que l'on ne peut récuser, p. 233-234; *d*) qui tient en échec tous les autres, p. 234-235.

II

La conscience *législateur*. *a*) Autorité de la conscience, p. 234-237; *b*) Elle commande, p. 237-238; *c*) Elle commande d'une manière absolue, p. 238; *d*) Elle oblige, p. 238-240.

III

La conscience *juge et justicier*. *a*) elle justifie, p. 240-241 ; *b*) elle accuse, p. 242 ; *c*) elle condamne, p. 242; *d*) elle récompense, p. 242-243 ; *e*) elle torture, p. 243-245. Conclusion, p. 242.

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION

LUNDI SAINT

ROLE DE LA CONSCIENCE DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

Veritatem dico in Christo, non mentior, testimonium mihi perhibente conscientia mea in Spiritu Sancto.

Je dis la vérité dans le Christ, je ne mens pas, ma conscience m'en rend témoignage dans le Saint-Esprit.

(*Rom.*, IX, 1.)

Messieurs,

Nous avons établi dans notre cinquième conférence que la raison était la règle de la liberté. Lorsqu'elle sort des principes spéculatifs ou de la

pure contemplation des maximes pratiques, lorsqu'elle s'applique aux actes qui se sont produits ou qui se présentent à nous, la raison prend le nom de conscience. De sorte que la conscience est la loi immédiate de la liberté et de la vie morale. Saint Thomas l'a définie très justement, « l'application de notre science à nos actes particuliers ». Vous n'aurez pas de peine à saisir l'importance du sujet que nous abordons pour compléter notre étude des opérations libres, puisque toute la justice ou toute la perversité consistent à vivre d'accord ou en contradiction avec sa conscience personnelle. Aujourd'hui nous étudierons ensemble le rôle de la conscience dans l'activité morale. Ce rôle est si capital que certains philosophes ont cru qu'il était rempli par une sorte d'ange distinct de nous, bien que nous le portions en nous. Trois mots peuvent résumer les hautes fonctions de la conscience dans la vie : la conscience remplit l'office : 1° de témoin, 2° de législateur, 3° de justicier.

I

D'abord, la conscience remplit l'office de témoin. Aidée par la mémoire, elle scrute le passé, et elle nous dit la valeur des actes qui ont existé et qui ont été accomplis par nous. *Ta conscience*, dit l'Ecclésiaste, *sait que souvent tu as maudit tes frères* (1).

(1) VII, 22.

En effet, Messieurs, pendant que nous agissons, et dès que nous agissons librement, la conscience se tient, non pas près de nous, mais en nous ; elle observe ce que nous faisons, elle assiste à toutes les évolutions de nos vouloirs et de nos sentiments, à toute la suite ou à toutes les contradictions de nos desseins, et nous ne pouvons pas échapper à son regard. Nous avons parfois la faculté de fuir loin de tous les yeux créés, de nous retirer dans le désert, de nous plonger dans les ténèbres, de dérober notre secret même à la lumière du soleil ou des étoiles, de nous livrer, dans une solitude absolue, à notre passion du bien ou du mal. Mais où que nous allions, la conscience nous suit, la conscience nous voit. On peut dire d'elle, proportion gardée, ce que le Saint-Esprit a enseigné de Dieu :

... Tu me sondes et tu me connais,
Tu sais quand je m'asseois et quand je me lève,
Tu pénètres de loin ma pensée.
Tu sais quand je marche et quand je me repose,
Et tu pénètres toutes mes voies.
Car la parole n'est pas sur ma langue,
Que déjà... tu la connais entièrement,
Tu m'entoures en arrière et en avant,
Et tu mets ta main sur moi.

Où irai-je, pour me dérober à ton esprit,
Et où fuirai-je pour échapper à ton regard ?
Si je monte aux cieux, tu y es ;
Si je me couche au séjour des morts, t'y voilà,

Si je prends les ailes de l'aurore
Et que j'aille habiter au rivage extrême des flots,
... Ta droite m'y saisira...

Si je dis : au moins les ténèbres me couvriront,
La nuit sera la seule lumière autour de moi.
Les ténèbres ne sont pas obscures pour toi.
Pour toi la nuit brille comme le jour.
Et les ténèbres comme la lumière (1).

C'est donc un témoin auquel nous ne pouvons pas échapper, qui tient toujours et partout son œil ouvert sur nous, ouvert comme l'œil de Dieu même; témoin dont nous ne pouvons nous séparer, car c'est quelque chose de nous-mêmes et c'est nous-mêmes; partout où nous allons, la conscience nous suit. *Non est quo eat, sequitur se* (2).

C'est un témoin qui voit tout, car les autres se rendent compte de nos mouvements extérieurs, ils peuvent saisir nos gestes, l'expression de notre visage, entendre nos paroles, ils assistent à ce qui, au dehors, se trahit de la vie morale, mais le sanctuaire intérieur où elle s'élabore, la source de raison et de volonté d'où elle jaillit, pour eux restent un mystère impénétrable. C'est pourquoi les tribunaux humains n'ont point le droit de juger les pensées; les intentions, les sentiments qui sont pourtant les premières manifestations de la liberté. Au

(1) *Ps.*, CXXXVIII, 1-12.
(2) S. AUGUSTIN, *In Joan. Evang.*, tract. XLI, 4.

contraire, la conscience perçoit tous les éléments qui entrent dans l'acte bon ou mauvais : l'idée par laquelle les choses s'offrent à notre sympathie, l'intention et le désir dans lesquels l'idée triomphe ou succombe; le vouloir et l'action qui éclatent d'abord dans l'âme, puis se traduisent en des œuvres et des entreprises qui ne sont que le rayonnement au dehors du mouvement du dedans. Elle sait si nous étions totalement maîtres de nous-mêmes, les influences que nous avons subies, la tiédeur avec laquelle nous avons pris nos décisions; la persévérance, l'intensité, la passion, la fureur que nous avons mises à vouloir le bien ou le mal. Elle nous redit les circonstances, l'heure, le jour où nous avons agi, la durée de nos emportements insensés et de nos saints transports, le nom des personnes que nous avons atteintes pour les honorer ou pour les outrager, pour les sauver ou pour les perdre, les conséquences que nous avions prévues et voulues, les moyens que nous avons employés pour arriver à notre but. Pas un détail qu'elle n'ait connu, dont elle ne parle, qu'elle ne retrace vivant devant nos yeux.

Souvent nous pouvons récuser les témoins, mais quand la conscience se prononce, que faire ? C'est un témoin oculaire. Elle nous regarde, et elle nous dit avec cette autorité qui nous rassure ou qui nous fait baisser la tête : j'y étais, j'ai tout vu. Elle nous montre, gravées en elle-même, les traces qui ne s'effacent pas de nos actes, *Peccatorum notæ*, dit

saint Thomas, *remanent in conscientia* (1). « Le plaisir a passé, le péché demeure, la jouissance s'est évanouie, la cicatrice reste : *Voluptas transit, peccatum manet, præteriit quod delectabat, remansit quod pungat* (2). » Elle porte la note d'honneur ou le stigmate de honte que chacun de nos vouloirs délibérés imprime en nous. Comment nier des faits dont la noblesse ou l'ignominie apparaît encore dans notre âme?

Ce témoignage est si fort, Messieurs, qu'aucun autre ne saurait lui faire contrepoids. Lors même que le monde entier nous flétrirait, si notre conscience nous absout, personne ne saurait nous convaincre; lorsque tous les tribunaux nous déclareraient étrangers à un acte, si notre conscience nous accuse de l'avoir commis, c'est sa parole qui décide de notre conviction. Le témoignage de notre conscience est si fort, qu'il tient en échec et qu'il déconcerte, quand il jaillit sincère, grave, solennel comme la vérité, les dépositions en apparence les plus sérieuses et les plus capables d'établir la réalité d'un fait. *Qui de vous*, disait Jésus-Christ, *me convaincra de péché*? Et devant ce défi de la conscience, les ennemis sans nombre du Sauveur fuyaient embarrassés. Même au jugement de Dieu, la conscience ne trouvera point de contradicteur, c'est elle qui racon-

(1) *De Veritate*, q. XXV, art. 5.
(2) S. AUGUSTIN, *loco cit.*

tera sa propre histoire, et c'est son récit qui dictera l'avis du Très-Haut. *Nos pensées*, comme le dit saint Paul, *s'accuseront ou se défendront tour à tour. C'est ce qui paraîtra au jour, où selon mon Évangile, Dieu jugera par Jésus-Christ les actions secrètes des hommes* (1). Les jurys de la terre appelleront pour décider de ma valeur morale la foule de ceux qui m'ont connu, Dieu n'invoquera que ma conscience. *Ad Dei vero conspectum sola conscientia* (2).

II

Le second rôle de la conscience dans la vie de notre liberté, c'est le rôle de législateur. C'est par la conscience que toutes les législations nous atteignent, c'est en passant par elle et en s'imprimant en elle qu'elles arrivent à saisir la volonté.

Le rêve du protestantisme et de Kant a été de nous rendre autonomes; nous n'acceptons point cette autonomie absolue dans la conscience, pas plus que nous ne l'acceptons dans notre liberté, car nous ne pouvons faire que notre conscience soit la conscience suprême et première, pas plus que nous ne pouvons faire que notre être et notre libre arbitre soient premiers et souverains; mais Dieu a écrit en nous les principes les plus nécessaires de sa loi éternelle et de sa conscience en traits si lumineux que

(1) *Rom.*, III, 92.
(2) S. Augustin, *Contra Cresconium*, III, 92.

personne ne peut les ignorer, que chacun, bon gré mal gré, au premier éveil de son intelligence, est obligé de les contempler dans une évidence sans ombre et d'y adhérer avec une certitude sans hésitation. Dieu a inscrit cette loi primordiale en traits si profonds dans notre âme que rien ne l'en peut effacer.

Cette loi vient de Dieu, mais nous nous la sommes assimilée; elle nous a été donnée, elle est à nous, elle fait tellement corps avec la raison que beaucoup ont cru qu'elle en était une part essentielle. Si elle n'entre pas dans la substance de notre raison, elle y tient par de tels liens qu'aucun homme ne se connaît sans immédiatement la connaître : on peut ignorer les règlements établis par les autorités terrestres, les préceptes positifs promulgués par Dieu ou par Jésus-Christ, mais nul ne saurait se céler à lui-même cette lumière qui brille en lui pour le diriger en sa vie. Pour ce qui est, en effet, des axiomes fondamentaux de la spéculation ou de la pratique, l'évidence est immédiate et se produit spontanément en tous, sans qu'il soit besoin de recourir au raisonnement ou à la démonstration ; il suffit pour les admettre d'avoir l'intelligence des termes qui les expriment ou même des choses qu'ils représentent.

Cette loi est divine par excellence puisqu'elle est une participation de ce qu'il y a de plus profond en Dieu; par excellence aussi elle est humaine, car aucune n'est plus naturellement ancrée dans l'âme.

Elle nous rend autonomes jusqu'à un certain degré, car elle est en nous, elle est presque nous-mêmes, en lui obéissant, nous nous obéissons à nous-mêmes, et c'est pourquoi saint Paul a dit que nous étions vis-à-vis de nous-mèmes notre propre loi. *Ipsi sibi sunt lex* (1).

Cette conscience primordiale peut et doit être développée selon les facultés de chacun, de même et plus encore que les principes spéculatifs qui sont à la base de la science, mais elle nous montre la substance de tout le bien, comme les maximes spéculatives fondamentales éclairent implicitement tout le vrai. C'est à sa clarté que la raison est capable de voir et de présenter à la volonté les objets et les actes tout à fait indispensables à la conquête du bonheur suprême.

La conscience est donc la première loi de la vie, elle en remplit la fonction, elle est en nous la voix de Dieu.

Comme Dieu, elle commande : lorsque, entre un acte et la félicité, il y a une connexion nécessaire, elle ne nous donne pas un conseil, mais elle nous impose un précepte. Ce précepte nous presse parce que nous ne pouvons pas, sans outrager la raison, sans outrager notre nature et la tendance la plus profondément innée de notre nature, renoncer à notre perfection et à notre bonheur, parce qu'obligés à vouloir cette fin, nous sommes du même coup obligés à vouloir les moyens qui seuls nous y con-

(1) *Rom.*, v. 15.

duisent. Et précisément c'est la conscience qui, non pas d'une manière générale et spéculative, mais d'une manière pratique, chaque jour, à chaque instant, distingue dans les choses et dans les faits ce qui est bon et ce qui ne l'est pas ; c'est elle qui nous contraint à choisir une voie de préférence à l'autre, à invoquer aujourd'hui même notre Dieu, à croire aujourd'hui même en Jésus-Christ, à répandre nos fautes aujourd'hui même aux pieds du prêtre, à boire aujourd'hui même à la coupe sacrée de l'eucharistie, à renoncer aujourd'hui même à la passion qui déshonore et qui attriste notre foyer, à nous consacrer par une démarche, par une série de démarches, avec les influences de notre situation, avec les ressources de notre fortune, le prestige de notre nom, la vigueur de notre esprit et de notre jeunesse, au salut de notre pays.

Elle commande d'une manière si absolue, qu'elle est en nous comme le prince, dit éloquemment saint Thomas, auquel Dieu a délégué un pouvoir dont personne ne peut la déposséder, il faut toujours passer par elle si l'on veut nous imposer une obligation.

Elle oblige au point que, parfois, c'est un devoir pour nous de résister à toutes les lois du dehors pour suivre celle que la conscience nous dicte. Par exemple, si nous nous trouvons entre deux préceptes, l'un qui nous vient du dehors, l'autre qui émane du dedans, l'un inconciliable avec l'autre parce que

celui-ci ordonne ce que celui-là défend; si par une autorité infaillible comme l'Eglise, par une évidence lucide comme celle des premiers principes de la morale, la conscience est sûre que le droit est de son côté, son jugement l'emporte sur tout autre. Certes, Messieurs, il ne faut point user sans prudence d'une pareille doctrine, et gardez-vous bien en semblable matière de donner à ma parole une interprétation que je ne lui donne point moi-même. Il y a des droits que je ne dispute point à ceux qui gouvernent une maison, une cité, un peuple; dans les cas douteux, c'est à la conscience individuelle de céder devant l'ordre du pouvoir qui ne mérite véritablement ce nom que s'il est issu d'une raison et d'une conscience supérieures, en faveur desquelles il y a présomption. Mais d'autre part, si désireux que je sois de sauvegarder en son intégrité le principe de l'autorité, les droits du chef et de la discipline, il ne m'est permis, sous aucun prétexte, de sacrifier les droits imprescriptibles de la conscience individuelle. Si vous voulez que je sois parjure, assassin, blasphémateur, que j'insulte ma mère, que j'outrage le Dieu qui est mon père, mon ami, mon espoir, mon amour, devant vos injonctions ma conscience se cabre; la préférer et la suivre au mépris de vos prétentions et de vos lois devient pour moi le plus sacré des devoirs, tant il est vrai que parfois son autorité domine toutes les autres : tant il est vrai

St. Albert's College Library

aussi que l'Église dont je vous interprète la doctrine, est invinciblement attachée à cette liberté sainement entendue, la liberté de conscience.

III

Troisièmement, la conscience remplit la fonction de juge et de justicier. Elle réunit en quelque sorte dans son sein et pour la vie individuelle le pouvoir législatif, le pouvoir judiciaire et le pouvoir exécutif. En effet, elle connaît la loi divine pour l'avoir promulguée, elle connaît nos actes pour en avoir été le témoin, elle compare ces actes à cette loi, et elle prononce en quoi ils s'harmonisent ou ils se heurtent.

Si un accord parfait a régné entre notre vouloir et le précepte qui le régit, la conscience nous loue, et en quelque sorte, avant Dieu même, elle nous adresse les paroles d'exaltation que nous trouvons dans l'Évangile ; *Euge, serve bone et fidelis*. « C'est bien, courage, bon et fidèle serviteur ! » Elle pèse le degré de perfection que nous avons mis dans nos œuvres : la pureté de l'intention, l'ardeur du vouloir, la véhémence du désir de servir le royaume de Dieu ; la générosité avec laquelle nous avons donné temps, jeunesse, travail, sueurs, sang peut-être ; la persévérance avec laquelle nous avons poursuivi l'exécution, et elle déclare que tout a été saint, pur, désintéressé. Pendant que le monde nous accable, que les témoins extérieurs nous chargent,

que les prétoires humains nous condamnent, que les foules ameutées nous menacent, la conscience nous justifie : *Contra criminationes vestras, eam intrepidam geram*, dit saint Augustin. « A toutes vos incriminations, j'opposerai l'intrépidité de ses jugements » (1). Au dernier jour que d'arrêts seront réformés! Que de lois seront abolies en même temps que leurs auteurs seront frappés! Que de sentences, que de calomnies accumulées contre nous par la légèreté, la méchanceté, la jalousie, que d'interprétations de nos paroles, de nos gestes, de nos intentions seront confondues! Et en revanche, que de réputations surfaites, que de gloires usurpées, que d'entreprises applaudies par les hommes seront réduites par Dieu à leur véritable valeur! Mais les jugements de la conscience sur elle-même seront irréformables. Dieu ne fera que leur donner solennellement devant le monde et publiquement l'autorité qu'il leur avait déjà donnée dans le secret de notre cœur. Ce que la conscience aura absous et délié sur la terre, sera délié et absous dans le ciel, ce qu'elle aura lié et condamné sur la terre, sera lié et condamné dans le ciel, car, selon la parole de saint Augustin, la conscience de l'homme ici-bas et dans l'éternité est le tribunal de Dieu, dont rien ne saurait ébranler les décisions : *Cui sedes*

(1) *Contra Cresconium*, III, 92.

est conscientia piorum, Deus in medio ejus non commovebitur (1).

Elle justifie, elle accuse aussi et elle flétrit, car si aucune nuance de nos bons vouloirs ne lui échappe, aucune des perversités que nous sommes capables d'insinuer dans une œuvre ne lui demeure cachée. Lorsque le succès extérieur couronne notre effort, lorsque l'on nous couvre de louanges, de faveurs, voilà que tout à coup, au dedans, avec une puissance d'accents à laquelle nous ne pouvons nous soustraire, elle nous démasque à nos propres yeux, elle nous confond, elle nous condamne, démêlant tout ce qu'il y a eu de calcul, de visées mesquines en nos procédés, d'arrière-pensée, de retour sur nous-mêmes dans notre charité, de fausseté dans notre honneur, de fiel dans nos rancunes, de violence dans nos antipathies, d'égoïsme dans nos sentiments; et dans le silence elle prononce un arrêt qui nous écrase sous sa justice.

Puis elle nous récompense ou elle nous torture, car c'est à la fois notre juge, notre rémunérateur et notre bourreau. Même si nous sommes abandonnés dans le désert, nous trouvons un refuge dans son approbation. Etre proclamé innocent par sa conscience, c'est une des plus grandes joies que puisse goûter l'homme; joie dans laquelle nous trouvons Dieu,

(1) *Ps.*, XLV, 9.

joie qui nous saisit au dedans, au fond de nous-mêmes, là où nous sommes, où nous vivons; joie qui touche les fibres intérieures les plus pures, les plus sensibles, les plus capables de vibrer sous les émotions et sous les allégresses; bonheur inviolable qui échappe à tous les attentats et aux coups de tous les bourreaux, car il n'y a que Dieu qui soit assez puissant pour mettre la main sur notre âme; bonheur que vient encore augmenter ce sentiment si doux, l'espérance. La bonne conscience, en effet, entend toutes les promesses faites aux volontés droites, aux actions pures et d'instinct elle élève vers le ciel des yeux chargés d'attente, d'une attente qui ne sera point vaine, puisqu'elle est appuyée sur la parole de Celui qui ne trompe jamais ; *In te, Domine, speravi, non confundar in æternum.* Joie divine enfin, qui est vraiment une participation du mystère de félicité qui s'accomplit au sein de l'Etre éternel. C'est en se disant à lui-même sa propre bonté que Dieu est heureux, car il prononce en toute vérité et en toute justice; c'est en nous disant à nous-mêmes, avec sincérité, notre propre innocence que nous partageons dès maintenant la béatitude intérieure du Très-Haut, et saint Augustin n'a pas craint d'appeler la joie de la conscience un paradis : *Lætitia bonæ conscientiæ paradisus est* (1).

Autant les joies de la conscience sont douces,

(1) *De Genesi ad litteram*, XII, 65.

autant ses vengeances sont redoutables. Quand la conscience nous frappe, il n'y a plus en nous un élément qui ne souffre. Blessés à l'extérieur, nous gardons la vie intérieure, la santé du dedans : le fer n'a pas atteint l'esprit. Mais lorsque la conscience nous frappe, elle nous frappe au dedans; son glaive pénètre jusqu'à la division de l'âme et nous sentons un froid mortel envahir les profondeurs dernières de notre être. Contre les traits aigus de la conscience, il n'y a aucun refuge. Si dans le sanctuaire le plus intime de votre vie les tribulations vous attendent, si le tumulte, l'iniquité, le crime, l'ennemi, le bourreau, vous saisissent jusque-là, où trouverez-vous un asile? Chassés de vous-mêmes par vous-mêmes où porterez-vous vos pas? Mais, que dis-je, vous ne pouvez point vous fuir vous-même. Partout le vengeur du bien vous suivra; partout où vous vous traînerez, il vous torturera, car le vengeur, c'est vous, et le condamné aussi c'est vous. « Ah! dit saint Augustin, à qui j'emprunte ces pensées, ce sont des tribulations trop cruelles pour l'homme, trop acerbes, trop profondes : *Ipsæ sunt tribulationes quæ inveniunt hominem nimis* (1). Le désespoir le guette, car le désespoir, c'est la transe affreuse du cœur qui ne trouve de repos ni en

(1) *Ps.* XLV, 9.

soi, ni dans le monde, ni en Dieu. Le remords et le désespoir, c'est l'enfer dans l'âme.

Messieurs, je n'ai point à vous dire aujourd'hui comment on arrive à sauver une situation si lamentable, ni qu'en réalité la miséricorde de Dieu seule est capable de la sauver. Je ne puis pourtant pas laisser vos âmes sous le poids de ces lugubres paroles, je veux vous rappeler que le sang du Christ a fait des miracles pour guérir des maux inguérissables. Sachez donc que le cœur de notre Rédempteur vous est ouvert, et que vous avez par sa grâce le pouvoir de retrouver une bonne conscience. Mais j'espère aussi que vous serez disposés à tout pour échapper au supplice de la mauvaise conscience : à passer par les étreintes de la pénitence, à sacrifier les choses qui tiennent le plus tendrement et le plus tyranniquement à votre âme; à vomir, par l'aveu, dût-il être humiliant au suprême degré, le mal qui est votre véritable bourreau; à obtenir, en un mot, que votre conscience puisse, par ses témoignages, vous rendre la joie et l'espoir qui récompensent la justice du cœur et sa pureté. Ainsi soit-il.

DEUXIÈME INSTRUCTION

MARDI SAINT

DU DEVOIR POUR LA LIBERTÉ D'ÉCLAIRER LA CONSCIENCE

SOMMAIRE

Triple sphère dans laquelle se meut la liberté : 1° la vie individuelle; 2° la vie de famille; 3° la vie publique. Obligation d'éclairer la conscience dans ce triple domaine, p. 251-252.

I

a) Nécessité de connaître ses devoirs intellectuels, moraux, extérieurs vis-à-vis de Dieu, p. 252-254; *b*) Rapports de la conscience individuelle avec les autres hommes. Rapports de justice, rapports de charité. Obligation de s'éclairer sur ce double sujet, p. 254-256; *c*) Devoirs vis à-vis de soi-même, de son corps, de son intelligence, de son cœur, p. 256-257.

II

Nécessité de s'instruire des devoirs familiaux. *a*) Unité, indissolubilité, but du mariage, p. 257-258; *b*) Soin des enfants, p. 258-259; *c*) Relations des maîtres et des serviteurs, p. 259-261.

III

Devoirs de la vie publique. *a*) Obligation grave de se dévouer au bien de son pays, p. 261-262; *b*) Nous sommes tenus de savoir ce à quoi nous sommes obligés par notre vocation, et de faire servir notre vocation au bien public, p. 262-265. Exhortation, p. 265-266.

DEUXIÈME INSTRUCTION

DU DEVOIR POUR LA LIBERTÉ D'ÉCLAIRER LA CONSCIENCE

Studeo sine offendiculo conscientiam habere ad Deum et ad homines.

Je m'efforce d'avoir constamment une conscience sans reproche devant Dieu et devant les hommes.

(*Actes*, XXIV, 16.)

MESSIEURS,

Tout nous a été donné à l'état d'ébauche, et Dieu nous a confié le labeur et la gloire de nous développer nous-mêmes. La conscience est comme le reste de notre être, c'est à nous d'en cultiver le germe précieux, de le conduire à sa perfection, de faire monter cette puissance directrice de la vie à l'apogée de sa grandeur. Et comme elle est un acte ou une fonction de la raison pratique, c'est en cultivant la raison pratique que nous éclairerons la

conscience et que nous l'élèverons au degré qui lui convient. Or la raison pratique, la raison spéculative arrivent à la plénitude de leur vie par la connaissance.

L'une et l'autre ont saisi, à leur premier éveil, des principes resplendissants d'une immédiate clarté, qui s'imposent victorieusement à notre adhésion et qui sont en nous les commencements et les semences fécondes de toutes les sagesses. Tirer de ces axiomes ce qu'ils contiennent de lumière rayonnante et de vérités secondaires pour la direction de la pensée ou pour la direction de l'action, voilà l'œuvre que Dieu nous demande.

Or, la liberté se meut dans la vie individuelle, dans la vie domestique, dans la vie publique : c'est dans ce triple champ qu'il faut illuminer la conscience afin qu'elle puisse y guider tous nos pas.

I

D'abord tout homme est appelé à se mouvoir dans la sphère de la vie individuelle, et dans ce domaine nous avons des obligations vis-à-vis de Dieu, vis-à-vis de nos frères, vis-à-vis de nous-mêmes. Vis-à-vis de Dieu, il y a un courant de pensées, de doctrines, dont nous ne pouvons faire abstraction et auquel nous sommes soumis. Ces vérités forment un ensemble qu'il vous est ordonné de connaître dans la mesure possible, afin que votre esprit ne s'égare

pas dans une foi mutilée ou altérée, mais qu'il s'attache à une foi pure et intégrale ; afin qu'en présence de théories philosophiques, religieuses, politiques, sociales, mondaines, inconciliables avec votre croyance, vous refusiez votre adhésion ; afin que vous ayez tout le bénéfice de l'information à laquelle votre culture peut vous conduire, et que vous ne soyez pas dans votre vie intellectuelle, moitié chrétien et moitié païen, moitié orthodoxe et moitié hérétique, moitié protestant et moitié catholique.

Dieu a aussi des droits sur nos sentiments et sur notre cœur ; il ne nous est point loisible de laisser nos affections prendre à son égard la tournure qui convient à nos passions ou à nos fantaisies. Il a fixé le caractère des désirs et des craintes, des espoirs et des amours dont notre âme devait vivre ; il nous a enseigné par la nature et par la Révélation les défiances, les présomptions, les désespoirs, les haines, les blasphèmes que nous sommes tenus d'éviter ; celui qui, par sa faute et par sa négligence, resterait dans l'ignorance des sentiments qui nous ont été imposés, manquerait à l'obligation qu'il a de former sa conscience.

Mais la vie intérieure se traduit au dehors par des paroles, par des gestes, par des attitudes, par des démonstrations. Les autorités les plus contraires sont d'accord pour ordonner à leurs adeptes des démarches, des manifestations qui soient

l'expression des idées et des affections. Les protestants qui ont tant raillé notre culte extérieur n'ont pourtant pu s'empêcher d'en garder une partie ou de le remplacer par une liturgie de leur choix; et même les sectes les plus ferventes, les plus sincères remettent chaque jour en vigueur les pratiques que leurs pères avaient proscrites; les francs-maçons, qui ne cessent de vomir l'outrage et l'infamie sur nos cérémonies, ont leur profession de foi, et pour liturgie leurs chants de guerre et leurs chants de haine, leurs rites d'initiation et leurs mises en sommeil, leurs mots de passe et leurs triangles, leurs signes de fraternité et leurs signes de détresse. Ils m'accorderont, je pense, que, pour n'être point caché dans le mystère des loges, notre culte n'est pas plus grotesque que le leur. Dieu est le législateur de notre activité extérieure; et la conscience individuelle qui dédaignerait d'apprendre les paroles qui nous ont été imposées, celles qu'il est interdit de proférer, les actes de foi, d'espérance, de piété qu'il faut exprimer au dehors, serait une conscience infirme et mutilée.

La conscience individuelle a des rapports avec les autres hommes, rapports que deux principes règlent principalement : le principe de justice et le principe de charité. L'étude de ces deux principes, des obligations qu'ils entraînent et des droits qu'ils consacrent, éclaire l'âme et lui permet d'agir avec sécurité. C'est un art au courant duquel on ne se met

pas sans méditation, sans effort, sans réflexion, que l'art de décider ce que l'on doit de justice et de miséricorde à son frère. Ah! si nous étions plus instruits, Messieurs, si nous avions eu la préoccupation sérieuse de chercher la vérité en cette matière, que de procédés pleins d'iniquité et de dureté seraient condamnés par la conscience! C'est dans l'atmosphère enfiévrée et malsaine de la Bourse que la lumière se ferait, démasquant ces agissements inavouables, ces coopérations louches aux coups de hausse ou de baisse, ces abus des secrets, ces compromis réciproques, ces marchandages de presse et d'affaires, ces axiomes desquels chacun se croit le droit d'user, car ils sont acceptés par tous, et qui de plus en plus font de cette institution l'enfer de la justice et le mauvais lieu de la société contemporaine! Que de réformes s'imposeraient dans les coulisses ténébreuses de la politique, où, en vertu de contrats tacites et dissimulés, on vend sans scrupule son parti, son concours et sa voix! Que de changements seraient ordonnés dans ces entreprises de courses auxquelles des hommes, plus soucieux des races de chevaux que des mœurs des âmes, ont fini par entraîner le peuple, au risque de lui faire perdre en une heure son gain de la semaine ou même les économies de la vie, et de le jeter dans la misère, dans la révolte, dans le désespoir!

Que de réglementations se feraient dans le commerce ou dans l'industrie, depuis le traiteur et l'épi-

cier du village qui fraudent les substances destinées à l'ouvrier ou au paysan, jusqu'au grand marchand qui exploite toute une cité ou même toute une nation! Que d'égoïsmes qui se sentiraient dangereux, que de charités qui s'apercevraient qu'elles sont insuffisantes, et que, n'ayant aucune proportion avec la fortune possédée, elles n'ont point de chance d'obtenir la miséricorde de Dieu! Que de propos méchants, calomnieux, légers, scandaleux seraient bannis de nos cercles et de nos salons! que de livres, de journaux retranchés de la circulation! que de théâtres obligés de fermer! que de fêtes mondaines supprimées! Car une conscience vraiment informée prononcerait de terribles anathèmes contre toutes ces actions et contre toutes ces œuvres fatales à la justice et à la charité.

Vis-à-vis de nous-mêmes notre conduite aussi est réglée par des principes que la conscience doit connaître pour les appliquer. Fussions-nous seuls, condamnés à vivre dans le désert, nous serions tenus à suivre les principes établis par la morale. Il ne nous est permis de disposer ni de notre santé, ni de notre vie, ni de notre temps, ni de notre esprit, ni de notre cœur selon notre fantaisie ou selon nos caprices. Une conscience instruite nous apprendrait le profit que nous avons à faire de notre jeunesse, le soin qu'il faut accorder à notre corps et le sacrifice de servitude et de mortification auquel il faut le soumettre ; la culture qu'il convient d'assurer à no-

tre intelligence, l'activité dans laquelle on est obligé de l'entretenir, le domaine qui lui est strictement fermé. Que d'ardeurs se ranimeraient au contact de ces avertissements éclairés de la conscience! Que d'existences perdues dans l'oisiveté, dans la futilité, se transfigureraient! Que d'esprits se cultiveraient eux-mêmes et que de concours précieux viendraient soutenir le courage de ceux qui travaillent!

II

La seconde sphère dans laquelle se meut l'activité, c'est la vie de famille. Combien, Messieurs, il serait important que nous eussions la science de nos devoirs dans ce capital domaine, que nous fussions, d'une manière exacte, au courant de ce que la loi de Dieu nous impose, quelle que soit la place que nous occupons au foyer.

L'unité du contrat matrimonial, son indissolubilité, la nécessité pour le cœur qui s'est engagé devant les autels de n'avoir qu'un seul amour, quelles que soient les déceptions de la vie, les épreuves de chaque jour, doivent demeurer dans les âmes chrétiennes des idées inébranlables. Et à chaque fois que la tentation frappe ses coups, la conscience est tenue de protester sur un ton inexorable. Il n'est point en notre pouvoir de changer ces institutions de la Divinité, elles sont immuables et aucun décret humain, aucune habitude, aucun

exemple, de si haut qu'ils viennent, ne sauraient en infirmer l'autorité souveraine. Je plains les consciences chrétiennes qui se laissent ébranler par les appréciations si superficielles du monde, qui, dirait-on, sont tout près de croire que l'on peut à son gré respecter ou violer un engagement et un sacrement.

Le mariage a un but, c'est la propagation de la race humaine. Ah ! Messieurs, comment toucher à cette honte de notre décadence ? Comment expliquer que des chrétiens brisent sans s'inquiéter, sans s'accuser, l'ordre sacré de la Providence ? Comment comprendre qu'ils portent des coups si terribles à la vitalité de leur patrie, à l'honneur et à la moralité de leur foyer, qu'ils étouffent les désirs les plus tenaces de la nature ? Je veux croire qu'ils ne sont point éclairés, et c'est pourquoi je viens les inviter à s'instruire de leurs obligations et à ne point supporter que ce vice de Bas-Empire dégrade plus longtemps leur race et leur maison. Venus à la vie, les enfants ont droit à l'éducation, à l'instruction, à la correction, au bon exemple. Une conscience éclairée sait que le père est tenu de respecter la fortune de ses enfants et de la rendre féconde, qu'il ne lui est point permis de la risquer, de la compromettre, de la perdre dans les spéculations louches de la Bourse et du jeu, de la gaspiller dans les dépenses d'un luxe exagéré, ou dans la satisfaction et l'entretien de passions inavouables.

Elle sait que le soin des enfants incombe aux parents avant d'incomber aux serviteurs ou aux précepteurs, et que nul, fût-il prince, n'est autorisé par la morale à abandonner son enfant à un étranger. Elle sait qu'en les aimant avec tendresse, en se dévouant à eux sans relâche, le père et la mère sont obligés de corriger leurs enfants avec prudence comme souvent de leur pardonner avec miséricorde; de former les filles au sérieux, au culte de la vie modeste et réservée; d'habituer les fils à l'effort, au travail, à la lutte, de leur assurer une carrière qui fasse d'eux des hommes utiles. Qui donc a pu persuader depuis cinquante ans à nos chrétiens que l'idéal était de faire de leurs fils des oisifs et des rentiers? A quel degré ont-ils manqué à leur mission? Quelles catastrophes, quelles amertumes, quelles hontes souvent ne se sont-ils pas préparées! En revanche les enfants ont à l'endroit de leurs parents des devoirs d'obéissance, de respect, d'assistance dont ils ne peuvent jamais s'affranchir! Qu'ils relisent les menaces que Dieu a promulguées contre les fils qui outrageraient ou abandonneraient leurs pères ou leurs mères, et ils s'accoutumeront à environner d'égards et de vénération ceux qui leur ont donné la vie.

La vérité règle aussi les rapports si importants des maîtres et des serviteurs, et impose des devoirs réciproques. La vérité morale ne tolère

point que l'on traite ses serviteurs comme des esclaves, qu'on néglige de payer régulièrement leurs gages, qu'on abuse de leur bonne volonté et de leur force, qu'on les rudoie sans motifs et sans mesure, et moins encore qu'on profite de leur état de sujétion pour les tenter, les corrompre, qu'on les condamne à vivre dans une promiscuité où ils sont exposés à toutes les séductions, qu'on leur ravisse, enfin, ce qui est l'unique fortune de ces êtres humbles, l'honneur et l'innocence.

D'autre part, la sagesse enseigne que les domestiques sont tenus vis-à-vis de leurs maîtres à un service de justice, d'honnêteté, d'attachement. Il y a dans cette classe beaucoup de dévouement, beaucoup de générosité, souvent beaucoup de travail. Pourtant, le nombre des bons serviteurs, des serviteurs consciencieux devient de plus en plus restreint. Que de libertés illégitimes on prend vis à-vis des biens du maître, vis-à-vis de sa cave, de sa bourse, de ses secrets, de sa correspondance ! Que de profits injustes dont une conscience, je ne dis pas délicate, mais honnête rougirait ! Que de propos méchants, diffamatoires, calomnieux on se permet et dont Dieu demandera un compte rigoureux ! Pourquoi donc les relations des maîtres et des serviteurs ne sont-elles pas un échange de justice et de charité, d'autorité et d'obéissance, de respect et de bonté ? Sans doute parce que les passions de l'égoïsme, de la jalousie, de l'intérêt viennent trou-

bler toute notre vie, mais aussi parce que maîtres et serviteurs négligent également d'instruire leur conscience de leurs obligations réciproques.

III

La liberté ne se meut pas seulement dans la vie individuelle ou familiale, elle se meut encore dans la vie publique. Il n'y a point de matière capitale qui, dans ces derniers temps, ait été plus méconnue. Oh ! que je voudrais vous convaincre de la nécessité grave dans laquelle vous êtes de réfléchir sur ce sujet. Une partie des encycliques de Léon XIII ont été consacrées à nous rappeler ce devoir, et nos oreilles demeurent sourdes, nos bras inactifs. Il ne s'agit pas ici d'une question libre, mais d'une obligation certaine. Quiconque néglige de former sa conscience sur ce point est grandement coupable. Comment, Messieurs, lorsque l'homme a géré ses biens avec sagesse, pourvu à l'établissement de ses fils et de ses filles, donné quelques aumônes aux pauvres et aux œuvres, récité quelques prières, assisté à quelques sermons, avoué quelques péchés, fait quelques communions, sa conscience est satisfaite ! Ah ! elle n'est pas exigeante, et si elle est de bonne foi, elle est étrangement ignorante. Il faut que l'amour que nous portons à notre pays soit bien platonique, il faut que les gémisse-

ments que nous ne cessons de pousser soient bien superficiels, pour qu'ayant cinquante, cent, deux cents, trois cents, cinq cent mille livres de rente, nous dépensions des trésors dans les chevaux, dans les fêtes, dans le luxe de toute sorte, et que nous croyions avoir été héroïques si nous avons sacrifié vingt, cent, mille francs au bien public. Nous perdons des heures et des jours sans nombre dans l'oisiveté de nos cercles, de nos salons, de nos plaisirs, et nous n'avons pas un instant à consacrer à notre pays ! Sachons-le, Messieurs, Dieu nous demandera un compte terrible de cette attitude. L'Ange courroucé de la patrie sera près du Très-Haut à l'heure du jugement, pour nous condamner et nous confondre sous l'accent accablant de ses reproches : « Ton pays a eu faim et tu ne lui as point donné à manger ; il a eu soif et tu ne lui as point donné à boire ; il était dépouillé et tu ne l'as point vêtu, enchaîné, tu ne l'as point délivré ; je te renie, va-t'en. »

Dieu me garde, Messieurs, de dire un mot d'injustice, et d'oublier les dévouements admirables qu'on trouve dans tous les milieux et en grand nombre ; mais Dieu me garde aussi de me taire et de cacher l'inqualifiable indifférence de tant d'hommes, qui, pratiquement, ne font rien pour obéir à un devoir si sacré.

La prospérité publique dépend beaucoup de l'inté-

rêt que chacun porte effectivement à son pays, elle dépend beaucoup aussi du fonctionnement consciencieux des différentes professions.

Dans la vie, nous sommes soldats, prêtres, médecins, magistrats, chacun de nous a une carrière et une vocation. A l'accomplissement de ces vocations président des règles qu'il est de notre devoir d'étudier. Il y a une conscience idéale pour le prêtre, pour le soldat, pour le magistrat, pour le médecin. Pourquoi n'y aurait-il pas dans chaque vocation une éducation spéciale qui permît à chacun de soigneusement explorer le domaine moral dans lequel il lui est donné de se mouvoir et d'où il ne doit pas sortir. Beaucoup, il est vrai, ont réussi par leurs seuls efforts. Que d'hommes qui se sont évertués à apprendre ce qu'il leur incombait de savoir pour exercer dans la plus parfaite et la plus chrétienne honnêteté leur profession! Dans nos annales il est de grands noms qu'illustrent non pas seulement les vertus communes, mais la plus stricte observation des devoirs professionnels : l'indépendance, l'intégrité, la science, le dévouement, le désintéressement, l'amour sacré de leurs fonctions. On ne rencontre point sans émotion ces anciens magistrats, si distingués, si épris de la sublimité de leur mission, si informés de son étendue, si scrupuleux dans son accomplissement; ces chefs militaires dont la science technique, la loyauté imperturbable, la bonté, et la prudence ont dirigé tous les commandements!

Mais en revanche, que d'ignorances coupables, que de fautes et que de catastrophes dues au défaut de lumière dans les consciences professionnelles !

Que diriez-vous d'un prêtre qui, oubliant qu'il a été consacré pour être un intermédiaire entre Dieu et les hommes, ignorerait par suite de sa négligence et les vérités qu'il doit prêcher et les explications religieuses qu'on est en droit de solliciter de lui, et l'art de diriger les âmes, et le secret de prévenir les fautes, se livrerait au commerce, à la culture des sciences purement profanes, et ne serait pas arrivé à se convaincre que l'on doit trouver en lui, non point l'homme du monde, non point l'homme de la politique, mais l'homme de Dieu et du salut?

De même que penser d'un médecin qui ne se serait jamais préoccupé des obligations qu'il a vis-à-vis de ses malades, de la nécessité dans laquelle il est de les examiner avec soin, de les surveiller avec assiduité, qui ne se serait jamais instruit des lois régissant l'exercice de sa vocation? Par défaut de savoir technique ou de savoir moral, il jettera celui-ci dans la mort, il donnera à celui-là les conseils les plus contraires à l'honnêteté, il se livrera sur cet autre à des expériences que l'on ne saurait tolérer, il administrera un remède fatal, il tuera sans scrupule des enfants dans le sein de leurs mères; autant de procédés qu'une conscience éclairée réprouvera et évitera toujours.

Comment excuser un magistrat qui, sans avoir

pris l'habitude de scruter le droit, d'approfondir les faits, déciderait des causes et des intérêts les plus graves, de la vie et de la mort des citoyens, de l'honneur et de la fortune des familles, de l'avenir et de la liberté de toute une classe de la société?

Et saurais-je assez déplorer la légèreté des écrivains qui ne se sont jamais demandé ce qu'il leur était permis de publier? Sans s'adresser à eux-mêmes aucun reproche, ils jettent dans le public les idées les plus subversives, les théories de haine, de division, des romans, des tableaux d'une immoralité telle que les mauvais jours du paganisme n'en ont pas connu de pires. Tout, dans ces productions malsaines qui empoisonnent les âmes, est critiqué, révoqué en doute, tourné en ridicule. Ah! je ne puis pas croire que si ces hommes s'étaient convaincus de la sublimité de leur mission et de leur apostolat ils se fussent livrés à ces entreprises de ruine et de perversion. Je ne puis pas croire que, même pour faire fortune, ils eussent consenti de propos délibéré à outrager la vérité, la vertu et la Divinité. Que leur a-t-il donc manqué ? Une conscience éclairée.

Laissez-moi vous le dire en terminant, Messieurs : nous vivons dans une ignorance lamentable de nos devoirs, nous portons en nous des consciences à peine ébauchées, des consciences d'enfants. Nous ne savons trop souvent, ni ce que nous devons à

Dieu, ni ce que nous devons à nos frères, ni ce que nous nous devons à nous-mêmes.

Dans la vie de famille, nous ne sommes point attachés aux principes d'unité et d'indissolubilité que la raison et la foi ont établis de concert ; on viole parfois le but sacré du mariage sans se douter de la gravité du mal ; on traite de bagatelles les attentats les plus vivement réprouvés par Dieu ; on néglige les obligations que l'on a d'instruire, de corriger ses enfants, de leur assurer une carrière. Il semble que l'on ne soit tenu à rien vis-à-vis de son pays, que l'on peut exercer toutes les fonctions sans y être préparé, sans en avoir étudié les devoirs. C'est ainsi, Messieurs, que la décadence saisit tous les éléments du corps social, que les peuples se hâtent vers leur propre ruine. Si nous voulons sauver notre pays et nous sauver nous-mêmes, éclairons nos consciences, apprenons à connaître nos devoirs et à les pratiquer. Ainsi soit-il.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

NÉCESSITÉ POUR LA LIBERTÉ DE SUIVRE LA CONSCIENCE

SOMMAIRE

Division : 1° grandeur que nous trouvons dans la soumission à notre conscience; 2° caractères que doit revêtir cette soumission, p. 271-272.

I

Grandeur de l'obéissance due à la conscience. *a*) Obéir à sa conscience, c'est obéir à sa *raison*, et dans tous les détails, p. 272-274; *b*) Obéir à sa conscience, c'est être *libre*, car c'est agir par soi. Esclaves de la mode, de l'opinion, des partis, des traditions, p. 274-277; *c*) Obéir à sa conscience, c'est faire acte de *loyauté*, car c'est mettre ses actes d'accord avec ses sentiments, p. 277-279.

II

Qualités de l'obéissance due à la conscience. Elle doit être *a*) *généreuse* et nous rendre capables de faire tous les sacrifices à notre conscience, p 279-282; *b*) *totale* et nous soumettre aux témoignages, aux jugements, aux sanctions de notre conscience, p. 282-287. Deux actes commandés par la conscience, p. 288.

TROISIÈME INSTRUCTION

MERCREDI SAINT

NÉCESSITÉ POUR LA LIBERTÉ DE SUIVRE LA CONSCIENCE

Subditi estote, non solum propter iram, sed etiam propter conscientiam.

Il est donc nécessaire de se soumettre, non point seulement par la crainte de la punition, mais par motif de conscience.

(*Rom.*, XIII, 5.)

MESSIEURS,

Ce serait peu de posséder la lumière si on ne la suivait pas, si après avoir éclairé notre conscience nous n'écoutions pas ses témoignages, nous n'obéissions pas à ses décrets, nous n'acceptions pas ses jugements. Aussi, je viens aujourd'hui vous exhorter à être des hommes de conscience, et pour vous aider à être fidèles au devoir qu'elle vous im-

pose, je vous dirai : 1° la grandeur que nous trouverons dans la soumission à notre conscience; 2° les caractères que doit revêtir cette soumission.

I

Obéir à sa conscience, c'est obéir à sa raison, et la grandeur de l'homme consiste à se conduire par sa raison. Nous l'avons dit bien des fois, c'est par la raison, que nous ressemblons aux êtres supérieurs. « L'image de Dieu en vous, dit saint Augustin, est à l'intérieur de vous-mêmes, et non dans votre corps; elle n'est ni dans vos oreilles, ni dans vos yeux..., ni dans votre palais, ni dans vos mains, ni dans vos pieds; elle est là où est votre esprit, votre âme, votre raison; là où est votre foi, votre espérance, votre charité (1). » C'est par la raison que nous nous élevons au-dessus des autres créatures terrestres. Cette ressemblance substantielle que nous avons avec Dieu, cet avantage que nous possédons sur les êtres qui nous sont subordonnés, doit se retrouver dans nos actes. Toute l'activité de Dieu obéit à la direction souveraine de sa sagesse, de sa raison, et aucune trace de raison personnelle ne peut être découverte dans les agents purement matériels. Si donc nous agissons sous l'empire de notre raison, notre action ressemble à l'action divine; si, au contraire, nous

(1) *Enarratio in Ps.* XLVIII, 11.

obéissons à l'impulsion qui nous vient du dehors, nous ne sommes plus qu'une machine, pareille à la pierre qui roule à droite, à gauche, en avant, en arrière, ou au fond des abîmes. Se laisser pousser ainsi, c'est renoncer à sa dignité humaine. Si nous réglons notre vie, sous l'influence de ce que saint Paul nomme les facultés d'ignominie, c'est-à-dire sous l'influence des facultés aveugles qui président à la nutrition et à la génération, nous restons confinés dans la catégorie des plantes, et nous sommes les disciples de cette théorie écœurante de Littré qui fait de nos instincts naturels les plus grossiers la loi de nos opérations. Si nous nous conduisons par la sensibilité, par l'imagination, si les convoitises de nos yeux, de nos oreilles, de nos lèvres décident de nos conseils et de nos vouloirs, nous ne dépassons en rien, dit l'Écriture, la brute qui ne saurait retenir le mouvement fatal de ses appétits et de ses passions. Si enfin nous sommes les tributaires de nos fantaisies, de nos caprices, nous ressemblons aux enfants, aux malades, aux fous qui n'ont que la moitié de leur tête et la moitié de leurs idées. Mais que nous livrions notre vie à notre conscience, que celle-ci décide de nos pensées, de nos projets, de nos démarches, de nos œuvres, de nos passions, de nos affections, de nos haines, alors nous dominons la nature inférieure, nous nous conduisons et nous agissons en hommes. Car la conscience, c'est la raison nous dirigeant non point seulement dans les

grandes lignes de l'existence, mais s'appliquant aux détails, aux expressions de notre physionomie, au langage de nos lèvres, à la nuance de notre parole, nous dictant notre attitude vis-à-vis des choses, des hommes, des partis, de Dieu; c'est la raison nous imposant la manière de servir le Très-Haut, d'aimer nos frères; nous commandant de pardonner à celui-ci, de stimuler celui-là, de prier, de faire pénitence, de travailler, de nous dévouer. C'est la raison tenant du matin au soir les rênes de notre activité. On a cru faire échec à la religion en revendiquant la souveraineté de la raison dans la conduite de nos actions, en répétant à tous les échos que quiconque renonce à sa raison abdique sa dignité humaine; je ne dis pas autre chose. La raison est souveraine vis-à-vis de nous-mêmes, quoiqu'elle ne le soit d'aucune façon vis-à-vis de Dieu. Abandonnons-nous aux ordres de notre conscience, et nous donnerons à toute notre conduite la splendeur qui n'appartient qu'à ceux qui suivent la raison.

Obéir à sa conscience, c'est être libre. Être libre, c'est agir par soi, c'est vivre par soi, c'est penser par soi, c'est vouloir par soi, c'est aimer et haïr par soi, c'est agir, édifier par soi. Être libre, c'est prendre son idée personnelle comme guide de son action. Or, agir par sa conscience, c'est agir par son idée et par sa conviction intérieures. Ce n'est pas, par conséquent, être mu par l'opinion des

autres, par la volonté des autres, c'est se mouvoir par soi-même.

Quel tableau j'aurais à faire, Messieurs, de ce que j'appellerai l'esclavage contemporain, esclavage de la pensée, de l'âme. On ne parle que de liberté, on ne vit que de servitude; et ce n'est pas le travail qui est asservi, c'est l'esprit, c'est la parole, c'est la plume, c'est la vie. Dans tel milieu d'élégance, la mode, le convenu régissent les démarches. On adopte telle forme d'éducation, telle manière de vivre, telle organisation de la journée en murmurant intérieurement : on aurait d'autres idées, on sent que le sérieux en souffre, que l'intimité de la famille y perd, que la fortune et la situation même en seront compromises, que ces mœurs sont plus légères que sérieuses, que ceux qui donnent le ton sont plus répandus qu'estimables. Et pourtant, on ne s'affranchit pas de leur autorité usurpée, on reçoit un journal qui déplaît, on dépense, tous les ans, en futilités, des sommes que l'on aurait voulu employer à des œuvres utiles; on va dans une ville d'eaux, dans une station, dans un cercle où l'on s'ennuie, où l'on gaspille son temps et sa bourse; mais il est de mode d'y aller, et on sacrifie son bon sens, ses convictions, ses principes, sa sagesse pour suivre un courant souvent ridicule, en renonçant à toute initiative et à toute personnalité. On reste esclave de la mode parce que l'on ne se soumet pas à sa conscience.

D'autres sont esclaves de l'opinion, quels qu'en soient les caprices, les évolutions; ils sont à sa remorque quels que soient les hommes pour lesquels elle se prononce, les principes qu'elle défend ou qu'elle combat. On les voit flotter dans tous les sens, ballottés au milieu des flots, échouant tantôt sur une rive, tantôt sur une autre, à gauche, à droite, au centre; capables, sous l'action changeante du vent populaire, de toutes les bonnes œuvres ou de tous les crimes, mais mettant toujours de côté leurs propres sentiments et leurs propres idées. Misérables épaves qui ne portent point en elles-mêmes de gouvernail, et dont le flux et le reflux se jouent à leur gré?

D'autres sont à la merci de leur parti. Certes, Messieurs, je comprends qu'il faille de la discipline, et que l'on fasse à l'unité tous les sacrifices, hormis le sacrifice de la conscience. Lorsque la voie dans laquelle on veut nous entraîner est en manifeste opposition avec la raison, avec les intérêts de l'ordre, de la prospérité publique, si l'on marche quand même, malgré les protestations du bon sens, de la sagesse, du patriotisme, on abdique sa dignité d'homme et son indépendance.

D'autres sont esclaves de la coutume et de la tradition. Beaucoup de traditions sont vénérables, et nous n'avons pas le droit, sans de graves motifs, de les ébranler, car beaucoup ont été établies par la prudence, ont sauvegardé les meilleurs intérêts:

c'est à cause de cela que l'expérience les a consacrées. Mais, à côté des traditions respectables, il y a les routines et les traditions illégitimes dont il est permis ou même obligatoire de s'affranchir lorsque, par exemple, elles offensent la justice. C'est ainsi que, parmi les serviteurs, il est entendu qu'on peut s'attribuer certaines dîmes et certains bénéfices qui, pour être tolérés, n'en sont pas moins répréhensibles; c'est ainsi que, parmi les gens d'affaires et les médecins, on exige des honoraires qui n'ont point de proportion avec le service rendu; c'est ainsi que, dans le journalisme et dans la vie politique, on suit le courant qui autorise à recevoir des présents pour la défense d'une idée ou d'une loi que peut-être même on désapprouve dans son cœur. On gémit secrètement, on est tenté de secouer le joug, de briser ces chaînes, mais on a peur, on n'ose pas. L'homme de conscience s'affranchit de toutes ces servitudes, il se soumet à tout ce qui s'harmonise avec sa conviction. Mais avant tout, il agit par sa propre pensée, par sa propre volonté, il choisit lui-même sa façon de se conduire et, en obéissant à sa conscience, il prend possession de sa personnalité et de sa liberté.

Suivre sa conscience, c'est faire acte de loyauté. La loyauté est une des plus belles qualités de l'homme; la loyauté met dans la vie une admirable unité et une admirable harmonie. Elle accorde les

sentiments avec les idées, les paroles avec les idées et les sentiments, les actes et les œuvres avec les paroles; elle donne à toute la conduite l'aspect d'un édifice dont les pierres et les éléments se conviennent et s'ajustent merveilleusement. La loyauté fonde la confiance parmi les hommes : en sa présence, on est à l'aise et en sûreté; on sait que ce qui apparaît au dehors exprime ce qui est au dedans, que les paroles et les actes servent à traduire la pensée et non point à la dissimuler, qu'on peut s'abandonner à elle comme on s'abandonne à l'honneur et à la vérité.

Au contraire, il n'y a point de vice plus odieux que la déloyauté, plus avilissant pour celui qui s'y livre. La nature a horreur du mensonge. Les plus durs anathèmes de l'Évangile ont été proférés contre l'hypocrisie et contre la duplicité qui est une sorte de mensonge, et vous connaissez les reproches sanglants que le Maître jetait à la face des pharisiens, docteurs, défenseurs et en même temps profanateurs de la loi. Si la déloyauté est flétrie par la religion et par la raison, il n'est point de peuple qui la réprouve avec plus d'indignation que le peuple français. Notre honneur est célèbre dans les annales de l'histoire, et l'honneur consiste par dessus tout dans la loyauté.

Or l'homme de conscience est le type de l'homme loyal, toute sa vie s'oriente dans le même sens; il peut se tromper, mais sous l'empire de sa conscience

il s'efforce de penser conformément à la vérité; il n'est point sans infirmité dans ses vouloirs, mais son idéal est d'imprimer à ses desseins la direction indiquée par son esprit; il n'est pas à l'abri des paroles imprudentes, irritées, mais il a à cœur de les surveiller afin qu'elles soient toujours l'expression de sa conviction intérieure; dans l'action, dans les œuvres, il est sujet à des faiblesses, à des défaillances, mais le champ de ses opérations ne dépasse pas les bornes que lui assigne sa raison; s'il a succombé, le reproche intérieur, le remords, l'aveu extérieur joint aux réparations, viennent rétablir l'harmonie qui, un instant, avait été brisée. Et ainsi, Messieurs, il ne ressemble point à ces hommes qui, d'après Dante, expient par un étrange supplice leur défaut de sincérité. Leurs pieds, dit le grand poète au seizième chant de *l'Enfer*, et leurs têtes ont des mouvements contraires, tandis que, pour l'homme de conscience, les yeux, les pieds, les mains, le cœur, suivent la même voie que la raison à laquelle il appartient d'indiquer à chaque faculté son chemin.

II

L'obéissance que nous devons à notre conscience n'est pas une vague déférence : elle doit présenter des caractères spéciaux.

Le premier caractère de cette obéissance est la *générosité*. La conscience ne nous soumet point à

ses exigences sans nous imposer des sacrifices. Quelle que soit la vertu qu'elle nous prêche, quelle que soit la passion qu'elle nous contraint à modérer, elle nous met en présence d'immolations. Dans la vie individuelle, dans le foyer, dans la vie publique, continuellement elle nous demande des efforts difficiles, des persévérances épuisantes; elle veut que nous renoncions à notre amour du repos, de l'oisiveté, de la distraction; que nous ne reculions devant aucun labeur pour arriver à créer une œuvre, à découvrir une vérité; que nous prenions sur notre temps, sur notre sommeil, sur notre santé; que nous restreignions nos dépenses personnelles, le luxe de notre table, de notre maison, de nos voyages, le cercle de nos plaisirs; que nous mettions de côté, pour la mieux servir, nos projets peut-être les plus caressés; que nous fassions abstraction d'une partie de nous-mêmes et que nous portions avec courage les croix dont la pratique du bien charge nos épaules.

La conscience est parfaite qui est modelée sur l'idéal tracé par Jésus-Christ, mais il est impossible de suivre Jésus-Christ à quiconque ne se renie pas soi-même, c'est-à-dire ne se traite pas soi-même comme un étranger, j'allais dire comme un ennemi.

Il est des occasions où, pour obtempérer aux injonctions de sa conscience, il faut briser sa carrière, quitter sa situation, compromettre sa fortune, s'exposer

à la gêne, à la misère, à la faim, rompre les liens les plus tendres, les amitiés les plus solides, descendre au fond de soi-même, trancher avec un glaive des racines qui ont envahi tout notre cœur et se nourrissent de notre sang. Il est des jours où il faut, par un mot de justice et de vérité, par une séparation éclatante, par une attitude de silence ou de protestation, s'exposer à la colère des castes, à la rancune des partis, à la calomnie, à la diffamation, à la vengeance, braver la violence, l'opprobre, pour garder en soi sa conscience immaculée. Ils ont su faire tous les sacrifices à leur conscience, nos pères, ceux qui ont déposé dans nos entrailles le germe de la foi et de la religion! Ils ont vécu *dans les travaux au-dessus de leurs forces, sous des coups sans nombre, dans les prisons, au milieu de la mort.* « *Cinq fois,* dit l'un d'entre eux, *j'ai reçu des Juifs quarante coups moins un; trois fois j'ai été battu de verges; une fois j'ai été lapidé; trois fois j'ai fait naufrage; j'ai passé un jour et une nuit dans l'abîme. Fréquemment en voyage, j'ai été en péril sur les fleuves, en péril de la part des brigands, en péril de la part de ceux de ma nation, en péril de la part des païens, en péril dans les cités, en péril dans les déserts, en péril sur la mer, en péril parmi les faux frères. J'ai été dans le travail et dans la peine exposé à de nombreuses veilles, à la faim et à la soif, aux privations de toutes sortes, au froid et à la nudité... Et sans*

parler d'autres choses, je suis assiégé chaque jour par le souci de toutes les Églises; qui est infirme que je ne sois infirme avec lui, qui est tenté que je ne sente en moi le feu de la tentation (1)! »

Voilà ce qu'ils enduraient pour obéir à leur conscience, et leur héroïsme allait jusqu'à la mort. Car, si notre conscience peut nous demander notre vie, notre devoir est de la lui donner, et de préférer le trépas à la profanation de notre âme. La conscience est donc une grande puissance qui peut exiger de nous une telle générosité, qui peut disposer de tout en nous, de notre temps, de notre fortune, de nos amitiés, de nos passions, de notre bonheur, de notre sang.

La seconde qualité de notre obéissance, c'est qu'elle doit être *totale*. Je vous ai dit que la conscience est un témoin, il faut écouter ce témoin. S'il est endormi, réveillez-le vous-même, car ce sommeil de l'ivresse et de l'oubli, c'est la mort; ou souffrez qu'on le réveille, qu'on interrompe sa léthargie, dût-on pour cela vous blesser; et ne vous retournez pas contre l'ami, le prédicateur, le confesseur qui aura secoué sa torpeur, contre le médecin qui aura fait couler le sang pour empêcher ce sommeil de vous conduire au tombeau. Dernièrement, dans un de nos hôpitaux de chirurgie, un malade, après une très

(1) *Cor.*, XI, 25-30.

grave opération, restait pendant des heures et des heures sous l'empire du chloroforme. Tout à coup, la religieuse qui le veillait aperçut la pâleur de la mort envahir le visage, la température en même temps baissait rapidement. Immédiatement elle multiplia les injections et les piqûres; quand le patient se réveilla, il était criblé de blessures, mais il était sauvé.

Si la conscience est oisive et se tait, il faut la faire travailler et la faire parler. Obligez-la à projeter sa lumière sur votre vie, à promener son flambeau au milieu de vos pensées, de vos actions, de vos desseins, de vos actes, puis à révéler ce qu'elle a découvert, non pas dans un murmure confus, dans des phrases vagues, mais à haute voix, en des termes précis; qu'elle pousse des cris perçants comme la femme qui enfante, *sicut parturiens loquar*, afin que tous les échos de notre âme soient remués et répètent son témoignage ! Et si, habituée qu'elle est à la timidité, à être étouffée dans la confusion et le trouble, elle refusait de parler nettement, mettez-la à la torture, dit Bossuet, montrez lui l'enfer, faites-la frissonner sous la crainte comme frissonne le condamné sous la main du bourreau. *Adsit accusatrix cogitatio, carnifex timor* (1).

Mais quand elle parle, écoutons son témoignage,

(1) St. Augustin, *In Ps.*, XLIX. 1-11.

sans l'interrompre ; laissons-la nous raconter notre propre histoire.

Laissons-la nous dire le bien que nous avons fait, l'étincelle de bonté que nous avons mise dans nos procédés les plus exécrables. Nous sommes bien misérables, hélas ! Dans cette multitude de pensées, de rêves, de résolutions, d'amours, de haines, d'efforts, que de mélanges, que de fausse tés secrètes, que d'ambitions dissimulées ! Que de misères dans cet abîme de la vie humaine toujours en ébullition, que de mystères peu honorables se cachent en chacun de nous ! Mais l'homme est bon aussi. Même lorsque la nature en lui est le plus avilie, même quand son front ne se lève plus, quand son regard fuit, quand sa lèvre tremble d'ironie, de scepticisme, de voluptueuse avidité, creusez. Parfois l'océan de la corruption paraît insondable ; pour être juste, il faut en dire autant de la bonté. Sous les cendres des villes détruites on retrouve les statues des dieux, les temples, les colonnes de marbre, les vives couleurs des dalles et des fresques. Il en est ainsi de l'homme qui a accumulé lui-même les ruines en son propre sein ; sous les décombres on aperçoit encore des traces de perfection et des vestiges de Dieu. Laissons la conscience témoigner qu'au milieu de nos misères l'image du Très-Haut n'a pas été totalement effacée. Ce témoignage est réconfortant, il empêche le découragement et le désespoir.

D'autre part, lorsqu'elle nous dit nos fautes, ne l'arrêtons pas dans ses récits. N'essayons pas d'attaquer son témoignage, et, si accablant qu'il soit pour nous, ne tentons pas de défendre notre péché, de nous persuader à nous-mêmes que c'est une preuve de valeur de vanter ses crimes comme Sodome : *peccatum suum, quasi Sodoma prædicaverunt* (1). Mais écoutons dans le silence, en baissant la tête, et laissons tomber nos aveux non pas comme Judas devant les grands prêtres, dans le désespoir; non pas comme Saül devant Samuel, dans la réticence ; mais comme David devant Nathan, dans le regret et le repentir.

Le second acte de la conscience, c'est de légiférer. Notre devoir, c'est de suivre ses préceptes, tous ses préceptes. Qu'elle décide, Messieurs, de nos relations avec Dieu, avec notre prochain, avec nous-mêmes; qu'elle règle la vie de famille ou la vie publique; qu'elle fasse porter ses ordres sur nos pensées, sur nos affections ou sur nos actes; qu'elle nous commande des œuvres de foi, d'espérance, de charité, de justice, de prudence, de force, de pureté; qu'elle nous défende l'orgueil, l'avarice, la volupté, ou bien qu'elle nous interdise la mollesse, la colère, la haine, la rancune, la dureté; qu'elle réclame de nous le sacrifice d'un sentiment

(1) *Isaïe*, III, 9.

de sympathie trop vive ou d'une antipathie, il faut lui obéir.

Ne jouons pas notre conscience, comme disait Tertullien, en lui accordant satisfaction sur un point et en le lui refusant sur l'autre ; ne la jouons pas en suivant ses inspirations en une matière qui nous tient peu au cœur, et en les éludant sur la passion qui dévore notre vie et met en danger notre salut. Ce serait nous jouer nous-même, et trahir notre âme. Poussons plus loin la délicatesse et le respect vis-à-vis de notre conscience ; habituons-nous à nous soumettre à ses conseils, afin que l'entente soit parfaite entre elle et notre volonté.

Enfin, Messieurs, la conscience est un justicier. Elle juge : elle absout ou elle condamne, elle récompense ou elle punit. Lorsque votre conscience prononce que vous avez accompli votre devoir, que vous avez été loyal, bon, charitable, reposez-vous dans son jugement, chassez l'inquiétude qui plane parfois sur nos meilleures actions. Goûtez la joie qu'il y a à être sûr de son innocence, à sentir que l'on a été un vrai adorateur, un époux fidèle, un père dévoué, un citoyen actif et généreux toujours au service de sa patrie. Job, au milieu des cruelles souffrances qui déchiraient son corps et son cœur, trouvait dans les justifications de sa conscience son plus solide soutien.

Si, disait-il, j'ai marché dans le mensonge,
Si j'ai couru après la fraude,

Si mes pas se sont écartés du droit chemin,
Si mon cœur a suivi mes yeux,
Si quelque souillure s'est attachée à mes mains,
Si mon cœur a été séduit par une femme,
Si j'ai méconnu le droit de mon serviteur et de ma servante,
Quand ils étaient en contestation avec moi,

Si j'ai refusé aux pauvres ce qu'ils demandaient,
Si j'ai fait languir les yeux de la veuve,
Si j'ai mangé seul mon pain,
Sans que l'orphelin en eût sa part,
Si j'ai mis dans l'or mon assurance,
Si j'ai dit à l'or pur : Tu es mon espoir,

Si en voyant le soleil jeter ses feux,
Et la lune s'avancer dans sa splendeur,
Mon âme s'est laissé séduire en secret,
Si ma main s'est portée à ma bouche en signe d'adoration
Si j'ai été joyeux de la ruine de mon ennemi,
Si j'ai bondi d'allégresse quand les revers l'ont atteint.
... Que le Tout-Puissant me réponde (1).

Mais, si votre conscience vous condamne et vous châtie, supportez ses reproches, les supplices qu'elle vous inflige; plus vous vous remettrez entre ses mains vengeresses, plus vous vous relèverez vous-mêmes. Et lorsqu'elle vous imposera des réparations, si dures qu'elles soient, mettez au-dessus de tout ses impitoyables verdicts, et passez par où elle voudra pour qu'elle proclame enfin la justice vengée et votre personne réhabilitée.

(1) *Job*, XXXI.

En ce moment, Messieurs, votre conscience chrétienne réclame de vous deux actes : le premier, c'est un aveu de ce qui l'a outragée, aveu sincère, aveu total et humilié, afin que, rentrant en paix avec elle, vous rentriez aussi en paix avec Celui dont elle est la voix en vous, Dieu ; afin aussi que vous puissiez, avec une âme innocente, aller boire à la coupe de l'amour et du salut.

Le second, c'est un acte de volonté, grâce auquel, non contents de renier les actes du passé, vous en déracinerez les causes en votre âme et vous préparerez l'avenir.

La fête de Pâques ne produit souvent qu'une paix éphémère de l'homme avec lui-même. L'examen que vous ferez des jours qui ne sont plus, des dangers qui se présenteront encore, des devoirs que vous avez profanés ou négligés, vous amènera à une réconciliation définitive avec votre conscience, et à un accomplissement rigoureux des préceptes qu'elle vous aura imposés. Que Notre-Seigneur Jésus-Christ vous fasse cette grâce, je ne puis vous en souhaiter de meilleure. Ainsi soit-il.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LES QUALITÉS DE LA BONNE CONSCIENCE DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Deux qualités nécessaires à la bonne conscience : 1° la justesse ; 2° la certitude, p. 293-294.

I

Définition de la conscience juste. *a)* Elle suppose la connaissance des préceptes et des conseils, de leur hiérarchie, des éléments divers auxquels ils s'appliquent, des circonstances de personnes, de temps, de lieux, de mesure, p. 294-295. *b)* Elle ne pactise pas avec le relâchement, p. 295-296. *c)* ni avec la rigueur, l'étroitesse, l'esprit pharisaïque, p. 296-299. *d)* Elle évite la bizarrerie et le scrupule, p. 299-301.

II

Définition de la certitude.

a) Nécessité de bannir le doute avant d'agir directement ou indirectement, p, 301-303. *b)* Divers systèmes sur le probabilisme. Exagérations opposées. Doctrine modérée de saint Alphonse et de saint Thomas, p. 303-306. *c)* Application de cette doctrine aux différentes circonstances de la vie, p. 306-308. Culpabilité des fausses consciences. Egarements qui en proviennent, p. 308-313.

Résumé des quatre entretiens précédents, p. 313.

QUATRIÈME INSTRUCTION

JEUDI SAINT

LES QUALITÉS DE LA BONNE CONSCIENCE DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

Confidimus quia bonam conscientiam habemus in omnibus benè volentes conversari.

Nous avons confiance, car nous croyons posséder une bonne conscience, voulant en tout nous bien conduire.

(*Hæbr.*, XIII, 18.)

MESSIEURS,

L'année dernière, en vous parlant du Pouvoir et de la Béatitude, je vous enseignais que le prince mis à la tête d'un peuple est incapable de s'acquitter de sa mission s'il n'est revêtu des qualités supérieures de l'esprit et de la volonté. Dans le mouvement de la vie personnelle, l'autorité et la direction ont été confiées par Dieu à la conscience. Mais si la conscience ne possède pas certaines perfections,

St. Albert's College Library

elle nous perd, comme un gouvernement imprudent ou mauvais mène à la ruine et à la mort la multitude dont il a la garde.

Deux qualités me semblent plus nécessaires dans l'application que l'homme fait de sa science à ses actes ; je les signalerai ce soir à vos méditations : c'est la *justesse* et la *certitude*.

I

La justesse nous donne d'abord l'intelligence exacte des principes qui doivent présider à notre conduite, des préceptes et des conseils auxquels nos actes sont obligés de se soumettre pour aboutir au bien ou à la perfection. Mais ces préceptes et ces conseils ne sont pas isolés, ils forment un corps dont les organes sont reliés entre eux ; ils forment une hiérarchie qui les subordonne les uns aux autres, chacun ayant une importance proportionnée à la place qu'il occupe dans cette échelle sacrée. La conscience juste connaît cet ordre avec précision ; elle ne l'oublie jamais dans la pratique de la vie. Elle distingue ce qui est grave de ce qui est léger, elle ne compte pas pour rien ce qui est léger, elle ne confond pas ce qui est bien et nécessaire avec ce qui est mieux et facultatif, elle fait passer les lois naturelles avant les lois positives, les lois divines avant les lois humaines, les intérêts moraux avant les intérêts matériels, le bien public avant le bien

particulier, les choses de la terre et du temps après les choses du ciel et de l'éternité.

Elle saisit les éléments divers auxquels s'appliquent les vérités.

Elle voit les circonstances de personnes, regardant à leur tempérament, à leurs épreuves, aux difficultés qui enveloppent leur vie, à l'éducation qu'elles ont reçue, au milieu qu'elles habitent, à la vocation qu'elles exercent, à la fortune qu'elles possèdent, à la science qu'elles ont acquise ou à l'ignorance qu'elles n'ont pu dissiper. Elle tient compte des lieux où l'activité se déploie, des courants qui passent à Paris, à Rome, à Berlin, du secret ou de la publicité que revêtent les manifestations de la vie. Elle sait les temps, et elle distingue les jours d'orage pendant lesquels les exercices de l'activité exigent plus de tact, plus de patience, plus de perspicacité, et les jours de soleil et de sérénité qui facilitent tous les essors.

Elle a le sens de la mesure, elle pèse les fardeaux que la prudence peut imposer ou les allégements auxquels il faut consentir, elle possède le secret de s'arrêter à temps et de ne point épuiser l'énergie en un jour.

Elle ne pactise pas avec le relâchement toujours prêt à diminuer l'autorité de la loi et de la responsabilité, à exagérer la valeur des excuses, la part de la fatalité, à profiter de la moindre probabilité, du plus léger prétexte pour esquiver une obligation et ren-

dre le chemin plus aisé, à traiter avec mépris les préceptes positifs, à dédaigner les petites choses, à se réclamer de sa situation pour se dispenser d'un sacrifice, d'un assujettissement, à faire, en un mot, de la *porte étroite* du bien, une brèche par laquelle tout peut passer, à confondre la voie austère et *resserrée* qui mène à la vie avec la *voie large* et facile qui *conduit à la perdition*, à substituer à la morale, que les efforts et les immolations rendent si belle, la doctrine du laisser-aller incompatible avec la vertu.

Par ailleurs, elle sait que la miséricorde tempère la justice, que les volontés sont faibles, que Dieu est bon et père plus encore qu'il n'est juge et vengeur, que dans l'Évangile la suavité de l'amour et du pardon coule à flots. Elle a vu la pitié et la compassion tomber en ondes consolantes sur les âmes éprouvées et meurtries par le mal et par la douleur, Jésus lui-même se reposer au puits de Jacob, se transfigurer au Thabor avant d'agoniser au jardin des Oliviers et d'expirer au Calvaire. A la vertu elle n'enlève rien de son austérité ; mais d'autre part elle lui laisse toute sa douceur et tous ses charmes. Elle est étrangère à cette doctrine rigoureuse et toujours menaçante, qui se prononce invariablement pour la loi contre la liberté, pour les solutions intransigeantes contre les solutions modérées; qui proclame grave ce qui n'est que léger, accentue encore ce qui est déjà grave; qui ne fait grâce d'aucun détail ;

qui transforme en une religion dure la religion de charité, qui fait peser sur notre vie un fardeau intolérable et, qui, au lieu de fixer l'âme dans le bien, la jette dans le désespoir.

L'étroitesse ne répugne pas moins à la conscience juste. L'étroitesse, en effet, attache autant de prix à la forme qu'au fond, estime les pratiques extérieures aussi capitales que les sentiments intérieurs, met sur le même pied les petites choses et les grandes, ne consent pas à sacrifier les pratiques les plus minutieuses de la dévotion, dussent les intérêts graves de la famille, de la miséricorde, les devoirs essentiels de la vie en souffrir. En réalité elle remplace par des règles à courte vue les grands horizons de la vraie morale et les principes si ordonnés de la raison par des maximes méticuleuses, innombrables, qui embarrassent l'âme sans la sanctifier. La conscience perdue dans ces appréciations mesquines rend l'existence fatigante à ceux qui nous entourent et la religion ridicule à ceux qui ne partagent pas notre foi. Le pharisaïsme pousse plus loin l'erreur : il abandonne les préceptes substantiels pour ne songer qu'aux prescriptions matérielles, il fait consister la justice dans des cérémonies qui sont vaines dès lors que les vertus n'en font pas la valeur. Notre-Seigneur Jésus-Christ a parlé avec de terribles accents de la conscience pharisaïque. *Malheur à vous*, criait-il, *qui dites : si quelqu'un jure par le temple, ce n'est rien, mais si quelqu'un jure par*

l'or du temple, il est engagé. Insensés et aveugles, lequel est le plus grand, l'or ou le temple qui sanctifie l'or? Si quelqu'un, dites-vous encore, jure par l'autel, ce n'est rien ; mais si quelqu'un jure par l'offrande qui est sur l'autel, il est engagé. Aveugles, lequel est plus grand, l'offrande ou l'autel qui sanctifie l'offrande?... Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous payez la dîme de la menthe, de l'anis et du cumin, et vous négligez les points les plus graves de la loi, la justice, la miséricorde et la foi... Guides aveugles, arrêtant au filtre un moucheron et engloutissant un chameau. Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites, parce que vous nettoyez le dehors de la coupe, du plat, et au dedans vous êtes pleins de rapine et de souillure [1]*!*

N'offensons-nous pas parfois, Messieurs, d'une manière analogue, la justesse de la conscience, lorsque, nous faisant, et avec raison d'ailleurs, un scrupule de détacher un fruit de l'arbre qui ne nous appartient pas, nous nous engageons dans les affaires qui peut-être outragent d'une manière considérable la justice et les intérêts de notre prochain? Gardent-ils cet équilibre, ces partisans de la miséricorde, de la tolérance vis-à-vis du mal, de l'erreur, de l'hérésie, qui innocentent les persécuteurs et les pires ennemis de la société, pour jeter le

1. S. Matthieu, xxxiii, 16-25.

blâme aux honnêtes gens, aux défenseurs de la vérité, de l'orthodoxie et les accabler sous les paroles et les vexations de la tyrannie? Ne sont-ils pas exposés à entendre ces réprobations du Christ, ces prétendus libéraux qui ne cessent de prêcher la charité pour les ennemis, et qui insultent sans remords leurs frères, leur famille, leurs amis? Se justifier devant la raison et devant le tribunal de Dieu, sera-t-il facile à ces hommes, persuadés dans leur cœur qu'ils peuvent ménager les membres gangrenés, si contagieux pour une institution ou une société? Trouveront-ils grâce ces partisans de l'honneur humain, qui rougiraient de donner un coup à un animal, et qui, esclaves d'un préjugé inexplicable, s'exposent dans les duels à devenir des assassins?

Le jugement d'une conscience juste et saine a d'autres appréciations; il détermine que l'on doit des égards à tous, mais qu'on les doit d'abord aux bons; que l'on est tenu à la charité vis-à-vis des amis et des ennemis, mais que nos plus chaudes sympathies appartiennent à ceux qui partagent notre sang et notre foi; il établit que, avec douleur sans doute, mais avec courage, il faut nous résigner à immoler, quand c'est nécessaire, les personnes à la société, et que si nous nous attendrissons sur la vie des animaux, à plus forte raison devons-nous nous attendrir sur la vie des hommes.

Enfin, Messieurs, la conscience juste est ennemie

de la bizarrerie et elle guérit de cette maladie douloureuse qui s'appelle le scrupule. La bizarrerie donne à toute la conduite une allure étrange, elle inspire des décisions dont le public s'étonne et à bon droit, elle ne mène aux résolutions que par les chemins les plus détournés, elle ne réalise le but que par des moyens compliqués, elle va puiser je ne sais où, pour les projets les plus simples, des principes d'exception, elle est toujours en quête de plans extraordinaires. Sans doute l'on ne se fait pas soi-même et l'on ne naît pas toujours avec la droiture de l'esprit, mais du moins peut-on essayer de se ramener à la simplicité, et de faire les choses comme tout le monde. En confiant au bon sens la direction de nos actes, la conscience juste nous arrache à cette fausseté de jugement et d'interprétation.

Le scrupule est souvent le résultat d'une fatigue physique et, en ce cas, il relève de la médecine plus que de la morale. Souvent, pourtant, il cache des erreurs de la raison. Les souffrances qu'il engendre dans des âmes très élevées et très pures, cette crainte en particulier de mal faire qui obsède le cœur, cette inquiétude perpétuelle, cette émotion violente qu'amène la pensée de Dieu, sont des épreuves bien dignes de pitié. La justesse de la conscience, en nous montrant les choses sous leur véritable jour, en nous attachant à des principes généraux et certains, en gravant en nous l'idée de la bonté de Dieu,

arrache l'âme au tourment du scrupule et au danger qu'il renferme, je veux dire le danger de la lassitude, du découragement ou même du désespoir.

Et ainsi la conscience juste nous fixe loin de tous les extrêmes, dans un milieu et dans un équilibre faits de bonté et de vérité.

II

On appelle certaine la conscience qui, dans une pleine sécurité et sans aucune crainte d'errer, juge qu'un acte est permis ou défendu. Nul n'a le droit d'agir avec une conscience douteuse, car ce serait s'exposer à faire mal, et s'exposer à mal faire c'est déjà mal faire. D'autre part, qu'il s'agisse de témoignage, de précepte, de jugement, de récompense, de châtiment, ces actes de la conscience ne peuvent avoir de valeur que dans la mesure où ils portent sur des objets certains. Quand le doute les pénètre, ils perdent leur autorité sur la volonté, ils n'ont ni le droit de commander, ni le droit de défendre. Ce premier principe, Messieurs, est d'un grand usage dans la vie. Lorsque, au moment de nous décider, nous sommes saisis par la crainte de faire une œuvre contraire à la justice, à la prudence, à la pureté, à la foi, à l'espérance, à la charité, nous sommes tenus de suspendre notre résolution. Ce serait donc se tromper que de s'engager dans le vague et dans le doute. Avant de permettre à sa volonté d'aller de l'avant, il faut se former une certitude.

D'abord, très souvent, il est facile d'arriver à une certitude directe; il suffit de s'instruire par soi-même ou d'interroger des hommes compétents. Il y a dans les esprits une multitude de doutes sur les exigences de l'Évangile, sur les préceptes de Dieu et de l'Église, sur les lois positives qui obligent, les unes sous peine de faute, les autres sous peine de châtiments, sur les devoirs professionnels. Il n'est pas rare, en effet, que nous ayons des hésitations à propos des sujets les plus clairs, que nous supposions l'existence d'un précepte par une imagination que rien n'appuie, ou au contraire que nous doutions d'une loi naturelle, humaine, divine indiscutable. Heureusement, Messieurs, nous ne sommes point plongés dans les ténèbres absolues; c'est à profusion que Dieu a répandu la clarté aussi bien dans l'ordre des théories que dans l'ordre pratique. Il ne tient qu'à nous d'ouvrir les yeux et de voir les sentiers que la vérité nous ouvre ou ceux qu'elle nous interdit.

Si, Messieurs, vous vous ne savez pas où prendre la lumière dont vous avez besoin, si vous ne possédez pas les livres contenant les indications qui vous sont nécessaires, la plupart du temps le plus humble prêtre sera capable de dissiper vos inquiétudes. Il est pourtant des cas plus compliqués, des conflits de droit, de personnes, de situations, que seuls pourront résoudre les spécialistes formés par la science de la morale, par la pratique des hommes et

par l'expérience. Que faisons-nous quand il nous semble que notre santé ou nos intérêts matériels sont en jeu? Nous sollicitons de médecins plus habiles, de jurisconsultes plus au courant du droit et de la procédure des consultations pour régler notre conduite. Pourquoi dans les problèmes embarrassants de la vie morale, n'employons-nous pas les mêmes moyens et n'allons-nous pas interroger un docteur capable de trancher la question?

Mais il est des moments et des occasions où le doute s'attache à notre conscience, sans que directement il soit possible de donner une solution, ou bien parce que les maîtres les meilleurs sont en désaccord, ou bien parce que, pressés d'agir, nous n'avons ni la faculté ni le temps de recourir à leurs lumières. Peut-on avoir la faculté dans un pareil embarras de prendre n'importe quel parti? Non, Messieurs. Il est de toute nécessité de chercher indirectement la certitude qui directement nous fuit, d'invoquer une vérité réflexe qui nous tire de l'hésitation et du doute.

Entre les deux solutions qui se présentent, il est des matières où l'on est obligé de prendre le chemin le plus sûr, par exemple dans l'administration des sacrements, et spécialement des sacrements indispensables comme le baptême. Il est de rigueur d'employer la matière et la forme dont la validité est indiscutable, et plus graves sont les intérêts en jeu, comme la vie des hommes dont les médecins et les

magistrats disposent en quelque manière, plus il est nécessaire de fixer son jugement avant de se prononcer.

Dans les cas où la règle ci-dessus énoncée ne s'impose pas, et où l'on garde la faculté d'user des différents systèmes de probabilité, pratiquement il est requis d'en appeler à un principe qui indirectement mette de la certitude et de la prudence dans notre décision.

Ces principes sont divers selon la diversité des écoles. Deux théories extrêmes se présentent d'abord à nous. La première, très large, enseigne que l'on peut suivre une opinion dès qu'elle est probable. Ses partisans se divisent en deux catégories : les uns exigent une véritable probabilité pour que l'on ait le droit de suivre le sentiment défavorable à la loi et favorable à la liberté. Leur axiome peut s'énoncer : Il est permis de s'attacher à la doctrine la plus large, pourvu qu'elle soit vraiment probable. A ce système adhèrent beaucoup de théologiens dans l'Église. Bien qu'il n'ait point mes préférences et qu'il me semble contraire aux deux grands docteurs de la morale, de saint Thomas et de saint Alphonse de Liguori, il n'a jamais été condamné. Les autres permettent d'adopter une opinion qui n'a qu'une chance très légère d'être vraie. Leur devise est : On peut toujours suivre le principe le plus bénin, pourvu qu'il ait quelque probabilité. L'école qui professe cette maxime a été condamnée

par Innocent XI et Alexandre VII comme conduisant les âmes à la corruption.

Par une exagération opposée, que l'Eglise n'a pas acceptée davantage, les rigoristes veulent que l'on adopte, en pratique, l'opinion la plus sûre. Les jansénistes, au dernier siècle, ont fait à ce système une singulière fortune, au grand détriment des âmes. Alexandre VIII a proscrit les propositions les plus nettes et les plus dangereuses de cette école.

Entre ces deux voies extrêmes, une doctrine modérée a eu la préférence des disciples de saint Thomas et de saint Alphonse de Liguori. Tous n'ont pourtant pas la même nuance dans l'interprétation de ces grands maîtres. Les uns veulent que nous ne puissions suivre un sentiment moins sûr que s'il est plus probable. Les autres se contentent d'une égale probabilité en faveur de la loi, et en faveur de la liberté. Mais, pour qu'il soit licite de se prononcer en faveur de la liberté, ils exigent que celle-ci soit en meilleure posture, et par l'antériorité de son droit l'emporte sur un précepte dont l'existence est douteuse. Au contraire, si l'abrogation de la loi n'est pas certaine, c'est la liberté, qui, dans le doute, est tenue de céder. Cette réserve n'est pas loin de mettre plus de probabilité dans le sentiment que l'on est, en pratique, obligé de suivre, et il serait peut-être difficile de déterminer en quoi diffèrent les deux écoles de saint Alphonse et de saint Thomas.

Quoi qu'il en soit, les principes empruntés à ces

écoles introduisent une certitude indirecte et réflexe qui est exigée et qui suffit à la conscience pour qu'elle possède son autorité dans nos décisions.

Si vous avez, Messieurs, suivi nos raisonnements d'aujourd'hui et de mardi, vous comprendrez, je l'espère, que le grand danger pour nous, c'est d'avoir une conscience mal informée des principes et de leur application. L'ignorance est donc le grand obstacle à la perfection de la conscience, car par elle nous sommes livrés à l'erreur.

La vérité est notre meilleure fortune, et toute la grandeur de l'homme consiste à la connaître et à la vivre ; en revanche, l'erreur est toujours un malheur, car, comme le péché, elle nous ramène vers la négation et vers le néant. Lorsque l'erreur est purement spéculative, elle ne nuit qu'à notre esprit; mais quand elle se mêle à notre conduite, elle trouble et elle égare tout notre être ; elle entraîne nos sentiments dans les voies opposées à la justice et à nos intérêts les plus chers. Connaissez-vous, en effet, rien de plus attristant, de plus menaçant que l'état d'un homme qui, sur un point de sa vie, peut-être capital, ou sur plusieurs points importants, estime bon ce qui est mauvais, mauvais ce qui est bon, recherche ce qu'il faut fuir, aime ce qu'il faut haïr, fait ce qu'il faut éviter? Connaissez-vous un spectacle plus lamentable que le spectacle d'une conscience qui prêche des maximes qu'elle devrait réfuter; qui sert les causes

qu'elle devrait combattre et combat celles qu'elle devrait servir; qui enseigne le doute, l'irréligion, le blasphème vis-à-vis de Dieu, quand elle devrait enseigner la foi, la piété, l'adoration; qui ameute les esprits et les volontés contre l'Eglise alors qu'elle devrait tout entreprendre pour les y amener; qui nie la divinité de Jésus-Christ, la sainteté de la morale, alors qu'elle devrait les affirmer; qui exalte le divorce, l'amour libre, la stérilité du mariage, alors qu'elle devrait glorifier l'indissolubilité du lien conjugal, son unité et le caractère sacré des devoirs qu'il impose; qui donne à l'éducation des enfants, au gouvernement des serviteurs, aux relations sociales une direction contraire à celle qu'elle devrait leur donner; qui a fait siennes les œuvres de destruction, les doctrines de mensonge, de violence, de haine, et s'est donné de fait comme but la ruine de la richesse publique, l'avilissement de l'autorité, du respect, de l'unité, le mépris de la magistrature, de la justice, de l'armée, du sacerdoce, la servitude des âmes, la mutilation du territoire, l'égorgement des libertés, la décadence et la mort de la patrie? Avez-vous pensé sans frémir à ces hommes de plume, de parole, de politique, qui usent de toute leur éloquence, de toute leur influence, de toute la flamme de leur cœur pour répandre le mensonge et accumuler désastre sur désastre, qui multiplient les articles, les livres, les discours et vomissent, sans prendre le temps de respirer, l'infamie sur les prin-

cipes les plus essentiels, sur les choses les plus sacrées? Et pourtant, Messieurs, il en est parmi nous, qui depuis leur enfance ont vécu dans une telle atmosphère de préjugés injustes, qui ont été nourris et imprégnés de telles idées, qu'il leur est comme impossible de rompre avec leur erreur. L'erreur est devenue en quelque sorte la sève de leur pensée, la moelle et l'âme de leur vie; ils l'ont respirée avec l'air et par tous leurs pores; c'est un poison qui a pénétré leur sang, et qui ne cesse d'agir sur eux, sans même qu'ils s'en doutent, et de les pousser à tous leurs actes. J'incline à croire qu'on en trouverait de sincères dans nos milieux soi-disant civilisés à outrance; je suis sûr que beaucoup dans les races inférieures vivent dans une parfaite bonne foi; je laisse à la miséricorde de Dieu le soin de les atteindre, de les éclairer et de les sauver par des moyens dont la sagesse trouvera le secret.

Mais, parmi nous, les consciences fausses sont souvent des consciences coupables de leur erreur. Si nous ne connaissons pas les principes qui ont été révélés à l'humanité pour la guider, si nous n'avons pas appris l'art de les apliquer aux circonstances de chaque jour, aux conditions spéciales de notre vocation et de notre carrière, si, étant chrétiens, époux, pères, serviteurs, citoyens, médecins, avocats, soldats, artistes, littérateurs, hommes politiques, nous ignorons nos devoirs, si nous nous trompons sur l'attitude à prendre dans notre con-

duite vis-à-vis du pape, de l'Eglise, des partis, du pouvoir, du peuple, des institutions, des amis, des ennemis, des malades, des mourants, c'est presque toujours notre faute. Au collège, on mettait à notre disposition une éducation morale et religieuse suffisante pour développer ce que nous connaissons déjà, nous avons concentré tous nos efforts sur quelques leçons de mathématiques, de sciences, de littérature qui devaient nous assurer le succès d'un examen, et nous avons négligé tout ce qui paraissait inutile à ce médiocre résultat. Quand nous avons grandi, il y avait dans nos campagnes un prêtre modeste qui, chaque dimanche, expliquait le catéchisme, c'est-à-dire les grands principes de la vérité et de la morale, mais nous avons pris l'habitude et nous avons donné au peuple le funeste exemple de n'assister qu'à une messe basse. Dans nos grandes villes, nos universités catholiques offrent des cours suivis, nos églises possèdent des chaires réputées, dans lesquelles des hommes informés exposent et justifient la doctrine ; si ces professeurs et ces docteurs n'enveloppent pas leurs enseignements dans un style éclatant, dans les feux de l'éloquence, s'ils refusent de flatter la curiosité par des allusions brûlantes ou tapageuses, ou d'agrémenter leurs leçons de mots plus crus et d'images plus profanes, ils se font entendre dans le désert. Même quand ils ont les qualités extérieures qui attirent, on ne les fréquente pas avec assez de régularité pour recevoir

une formation sérieuse et complète. Il nous reste l'étude personnelle, la lecture des livres, des journaux, des revues. Il n'est pas de question qui, chaque jour, ne soit abordée avec une compétence au moins suffisante, et il ne dépend que de nous de nous éclairer. Que lisons-nous ? Les journaux sérieux et doctrinaux? Non, ceux-là meurent faute d'abonnés. Nous lisons les journaux de modes et de nouvelles mondaines, les récits de chasse, de bal et de réception. Nous lisons les revues légères remplies de contes et de fantaisies. Nous lisons les romans dans lesquels la plupart du temps la licence des tableaux, des scènes et des récits se mêlent au mauvais goût du style et à la fausseté des théories.

C'est dans ces romans légers ou gravement immoraux, dans nos théâtres cyniques où la sainteté du mariage et la fidélité du cœur sont tournées en ridicule, où les passions les plus condamnables sont exaltées comme des fatalités du tempérament et de l'hérédité, que petit à petit nous faussons nos consciences, que nous perdons le sens moral, et que nous finissons par prendre nos principes de conduite.

Ensuite lorsque, par hasard, nous entendons ou nous lisons des doctrines saines, ces doctrines nous semblent insupportables de sévérité et de dureté. Il y a un contraste trop violent entre ce qu'elles enseignent et ce que nous sommes habitués à goûter. Aussi nous ne voulons plus apprendre la

vérité, ni corriger notre erreur. Par les plaisanteries dont nous les couvrons, par les réfutations incohérentes que nous prétendons en faire, nous essayons de ruiner à nos propres yeux et aux yeux des autres l'autorité des maximes les plus certaines. Les vérités primordiales de la religion et de la morale ne trouvent pas grâce à nos yeux. On m'a raconté qu'un prédicateur zélé a dit dans une de ses dernières instructions que non seulement les trahisons extérieures, mais les trahisons intérieures sont des fautes gravement contraires à la loi de Dieu. Et au sortir de l'église, des hommes qui appartiennent, je le suppose, au monde chrétien se plaignaient. Comment! il a condamné une complaisance intérieure, un désir secret! Leur langue employait des mots plus libres qui n'entrent pas dans ma manière. Ignoraient-ils donc le mot de Notre-Seigneur : *Celui qui a regardé une femme avec concupiscence, a déjà commis l'adultère dans son cœur* (1)? Ignoraient-ils donc qu'elle n'est qu'une hypocrisie, la vertu qui n'est pas dans le sentiment, dans l'âme; pensaient-ils qu'il n'y a de mal que dans les actes extérieurs et matériels et que la religion n'est pas avant tout une discipline de l'esprit et des affections?

La vérité, c'est que non seulement on néglige de dissiper ses erreurs, mais on les réchauffe dans son

(1) S. Matthieu, v, 28.

sein, on en devient le complice comme elles-mêmes sont complices de nos passions. Nous ne voulons pas apprendre notre devoir parce que nous ne voulons pas le remplir. Si nous n'allons pas jusqu'à nier les principes qui sont préposés à la direction de notre vie, au fond du cœur nous en sommes les ennemis. Et par des ruses secrètes, par des détours sans fin, nous arrivons à nous convaincre qu'ils ne s'appliquent pas à nous. Que quelqu'un vienne insister et nous dire : c'est à vous qu'il convient de pratiquer cette vérité, on le regarde comme un fâcheux, qui ne comprend rien à nos affaires, ni à nos obligations. Nous ne voulons pas comprendre, dit la sainte Écriture, parce que nous ne voulons pas bien faire. Nous entendons, comme le dit saint Augustin, que tout ce qui nous plaît soit saint. Nous faisons tout pour que notre conscience faussée sur un ou plusieurs points ne puisse pas se redresser. Alors notre vie, en tout ou en partie, marche sous l'empire de l'erreur; notre conscience, fausse parce que nous l'avons voulu, voulu avec obstination, voulu malgré tous les avertissements et toutes les menaces, notre conscience devient un abîme, dit saint Bernard, *conscientia quasi abyssus multa*. Dans cet abîme ténébreux naissent et se multiplient les monstres qui dévorent la vie. *Illic reptilia quorum non est numerus* (1).

(1) *Ps.*, CIII, 25.

Et l'on vit et l'on meurt dans cet état. Car aussi longtemps que la conscience est droite, on garde en soi le principe de la régénération ; mais si la lumière a disparu, d'où peut venir le salut?

Saint Augustin, dit Bourdaloue, est revenu à la sainteté, malgré tous ses désordres, parce qu'il avait gardé pur au fond de son cœur le flambeau de sa conscience.

Le plus grand malheur qui puisse arriver à un individu ou à un peuple, c'est de porter en soi une conscience qu'il a faite fausse ou erronée. Lorsque Isaïe, appelant sur Israël les vengeances de Dieu, cherchait un châtiment digne de ce peuple, il demandait l'aveuglement : *Excæca cor*, aveugle leur cœur, et il seront perdus à jamais (1). L'homme qui ne connaît pas son devoir ne peut pas l'accomplir, mais l'homme qui a négligé de le connaître, qui n'a pas voulu le connaître, est coupable de toutes les fautes causées par son erreur, Dieu lui en demandera compte.

Messieurs, faisons tous nos efforts pour éclairer notre conscience pour apprendre à connaître en pratique notre devoir de chaque instant, puis, demandons à notre volonté de toujours suivre, avec la grâce de Dieu, la voie qu'une conscience droite, juste et certaine nous aura tracée. Ainsi soit-il.

(1) Isaïe, VI, 10.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

L'ACTE LE PLUS SUBLIME DE LA LIBERTÉ
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

SOMMAIRE

Supériorité de Jésus-Christ. Double caractère qui se manifeste en tous les actes de Jésus-Christ, sublimité de la liberté dans le Sauveur. Triomphe de cette faculté dans la Passion, p. 319-321.

I

1. Jésus-Christ a *prévu* d'avance son supplice. *a*) Il l'a connu par sa science incréée, p. 321; *b*) par sa science créée des Écritures, p. 321-322.

2. Il l'a *prédit* d'une manière nette et absolue. Il a annoncé son crucifiement, les opprobres et les souffrances qui lui seraient infligés, le rôle de ses apôtres et de ses ennemis dans ce drame sanglant, p. 322-326.

3. Il l'a *accepté*, *désiré*, *voulu*, d'une volonté qui est à la base de tous ses autres desseins, d'une volonté *impatiente* et *persévérante* qui n'a jamais hésité, p. 326-329.

II

Durant toute sa passion, Jésus-Christ est demeuré maître de souffrir ou d'échapper à son supplice. Preuve par l'examen des trois moments de la Passion, p. 330.

1. *L'agonie*. *a*) Liberté de Jésus-Christ dans l'agonie du jardin des Oliviers. Conciliation du trouble du Maître avec sa volonté de souffrir, p. 330-332. *b*) *L'arrestation*. Jésus se livre lui-même. Ses paroles et ses actes démontrent qu'il commande aux anges et aux hommes, p. 332-334.

2. *Le procès*. *a*) Accusations portées contre Jésus; son enseignement; il a pris le titre de Messie et de Fils de Dieu; Jésus-Christ ne se défend pas, il avoue qu'il a enseigné, et qu'il a pris le titre de Messie et de Fils de Dieu, p. 334-337.

b) Devant Hérode et devant Pilate, il dédaigne de se dé-

fendre, il se proclame roi, rendant ainsi inutiles les efforts du procurateur pour le sauver, p. 337-338.

3. *Le supplice.* Jésus-Christ se livre lui-même aux vengeances de son Père. Il veut passer par l'angoisse affreuse de l'abandon de Dieu, p. 338-340.

Conclusion. 1° Jesus-Christ nous a donné une leçon d'énergie et révélé les ressources de notre liberté ; 2° il a restauré les forces de cette liberté, p. 340-342.

CINQUIÈME INSTRUCTION

VENDREDI SAINT

L'ACTE LE PLUS SUBLIME DE LA LIBERTÉ
PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Oblatus est, quia ipse voluit.
Il a été immolé, parce qu'il l'a voulu.
(*Isaïe*, LIII, 7.)

MESSIEURS,

D'un côté, Jésus-Christ a vécu au milieu de nous comme l'un de nous. Il avait le visage de l'homme, sa voix, son langage, sa démarche, son regard; même on l'a vu épuisé comme nous de fatigue, de soif et de faim, sollicitant un verre d'eau sur les chemins de Samarie. Que dis-je? un jour, il apparut environné d'ennemis, se débattant dans les transes et les frissons de l'agonie, tressaillant douloureusement sous les fouets et sous les coups, tombant de défaillance dans la voie de son supplice,

mourant enfin comme tous les fils d'Adam et du péché.

Tant de faits prouvent à n'en point douter que Jésus-Christ était homme.

D'un autre côté, une supériorité inouïe ne cesse d'apparaître à travers toutes les manifestations de sa personnalité et tous les actes de son humanité, supériorité qui ne se perd pas tout entière dans je ne sais quelle région inaccessible, mais qui a été palpable à tous les témoins de son existence, que l'on ne peut nier, sans nier l'histoire la plus certaine, sans faire fi des aveux mêmes de ses ennemis, des témoignages de ses disciples et de ses bourreaux, des influences qui ont retourné le cœur de notre race, des monuments et des œuvres qui couvrent aujourd'hui la surface de la terre. Quand il passait dans les bourgades, ses mains guérissaient les plaies et les langueurs en les touchant, son regard changeait les âmes, son geste apaisait les tempêtes, sa parole transportait les foules et ressuscitait les morts. Avec son bon sens plus infaillible que la raison malade des faux savants, le peuple disait : *Qui donc est-il? Il commande, et la mer et les vents lui obéissent*, et, subjugués malgré eux, les scribes, venus pour le confondre, ne pouvaient taire leur admiration : *Jamais homme n'a parlé comme cet homme.* Ce témoignage, c'est le témoignage de Matthieu et de Marc, de Luc et de Jean, de Pierre et de Paul, de Jacques et de Jude.

Enlever cette attestation de leurs Evangiles, c'est les vider de tout ce qu'ils contiennent, car ils ne contiennent pas autre chose.

Dans le drame dont nous célébrons aujourd'hui le souvenir, ce double caractère se manifeste en des traits que chaque mot des Livres sacrés fait ressortir.

Nous en étudierons ensemble les différents actes; et rattachant nos pensées au sujet qui nous a occupés pendant le carême, nous verrons la liberté humaine monter en Jésus à une sublimité de vouloir dont l'histoire ne nous a jamais donné le spectacle.

Je pense que je vous aurai prouvé cette proposition, quand je vous aurai montré : 1° que Jésus-Christ d'avance a prévu son supplice et qu'il l'a ardemment voulu ; 2° qu'à tous les instants de sa douloureuse passion, il est demeuré le maître absolu de toutes les causes qui le faisaient souffrir et mourir.

I

Jésus-Christ a connu d'avance la passion à laquelle il devait être condamné. Il l'a connue par sa science incréée à laquelle rien ne pouvait échapper, mais il l'a connue aussi par sa science créée que la proximité de sa Personne élevait à une haute et exceptionnelle vision. Si l'intelligence de Jésus, en effet, n'a profité en rien de son voisinage avec le Verbe, ou pour parler plus exactement de cette union infiniment intime et indissoluble qui s'appelle

l'union hypostatique, pourquoi sa volonté n'eût-elle pas été abandonnée d'une manière analogue ; s'il a partagé nos ignorances, pourquoi ne partagerait-il pas nos péchés ? Et qui donc oserait dire que Jésus a péché ? Les protestants n'ont pas reculé devant cette conséquence, et ils ont eu l'audace de relever le défi que n'avaient point relevé les Juifs. Mais, pas un instant, les Évangiles ne nous permettent une pareille supposition, ni saint Jean, ni les synoptiques. Saint Luc nous raconte qu'à douze ans le saint Enfant stupéfiait les docteurs du temple par sa connaissance des Écritures et par la sagesse de ses interprétations (1). Durant tout le cours de son ministère, Jésus apparaît confondant les scribes, les pharisiens, les sadducéens, les maîtres des diverses synagogues par son intelligence des textes et la supériorité de ses commentaires.

Donc, c'était du moins un grand maître, il savait les livres de la Révélation, et il avait aussi conscience, d'après les critiques les plus exigeants, de sa qualité de Messie. Or les saintes lettres étaient remplies de prédictions sinistres sur le sort du Messie. Les symboles les plus populaires d'Abel, d'Isaac, de Joseph, nous le montraient haï, abandonné, trahi, vendu, mis à mort. Les prophètes avaient décrit, je ne dis pas les grandes lignes de cette tragédie, mais chaque acte dans ses moindres péripéties... En lisant

(1) II, 47.

une seule page d'Isaïe on assistait d'avance à tout le spectacle dont fut témoin Jérusalem. Dans les Psaumes de David, d'un usage si quotidien et si populaire, on entendait de loin, mais d'une manière précise, les soufflets, les fouets, les blasphèmes, les mots des bourreaux, les plaintes de la victime ; on y voyait la trahison des amis et des proches, les dérisions de la foule, les crachats qui couvraient la face sacrée, les vêtements qu'on se partageait et la tunique qu'on tirait au sort ; on y parlait de la soif qui devait brûler les lèvres, du fiel et du vinaigre, des clous destinés à percer les mains et les pieds, de la société de criminels au milieu de laquelle expirerait l'élu de Dieu ; du silence du patient ; l'on allait jusqu'à citer textuellement les paroles de souveraine angoisse et le cri suprême dans lesquels se consommerait l'immolation du Martyr (1).

A peine était-il né qu'immédiatement de sanglants présages avaient retenti sur son berceau. *Un glaive*, disait à Marie le vieillard Siméon, *percera ton cœur de mère* (2).

Jésus-Christ ne pouvait pas ignorer tous ces oracles ; il les ignorait si peu que, durant le cours de son cruel labeur, il se servait des mots que le Saint-Esprit avait mis d'avance dans sa bouche (3).

Mais nous n'en sommes pas réduits à des raison-

(1) Voyez *Ps.*, XXI, ISAIE, LIII, etc., etc.
(2) S. LUC, II. 35.
(3) Append., N. I, p. 405.

nements sur sa science des prophéties, nous avons ses affirmations positives. Durant sa vie publique, Jésus annonce le sort qui l'attend.

Il l'annonce non point comme une possibilité, non point comme une conjecture, non point comme une *probabilité menaçante*, mais dans les termes les plus catégoriques. *Le Fils de l'homme sera livré* (1), dit-il. Ce n'est point à l'heure de ses difficultés, de ses luttes, qu'il était envahi par la sombre pensée de ses douleurs, c'était au milieu de ses triomphes, en descendant des splendeurs du Thabor, au moment où les grands prophètes, Moïse, Elie, venaient de lui rendre hommage, à l'heure où la voix auguste du Père chantait dans la nuée : *Je t'ai glorifié et je te glorifierai* (2), pendant que l'amour sacré de la femme de Béthanie répandait sur sa tête le parfum précieux de l'adoration ; c'est-à-dire pendant que Dieu et les créatures, le présent et le passé, proclamaient sa royauté et sa divinité. Il n'en parlait point d'une manière vague, générale, en termes ambigus, susceptibles de toutes les interprétations ; il désignait le temps de sa souffrance : *Mon heure n'est pas encore venue*, disait-il ; le lieu de son supplice : *Voici, nous allons monter à Jérusalem et l'on verra se consommer tout ce que les prophètes ont écrit du Fils de l'homme* (3). Il énumérait les catégories d'ennemis

(1) S. Marc, ix, 30.
(2) S. Jean, xii, 28.
(3) S. Luc, xviii, 32.

auxquels il serait livré : les Juifs et les gentils, les anciens, les scribes et les princes des prêtres.

Il ne se demandait pas s'il serait lapidé, décapité (1) : la croix, voilà le genre de mort qui l'attend; la croix avec un long et cruel prélude de dérisions, de crachats, de soufflets, de flagellation; la croix d'où il attirera tout à lui; la croix qu'il indique d'avance comme devant être le symbole des souffrances qu'il faudra endurer pour lui ressembler, pour être son disciple, pour le suivre dans sa gloire et dans son royaume. Il lisait comme dans un livre le rôle que chacun jouerait dans le procès : Judas le vendrait, Pierre le renierait trois fois avant le chant du coq, le zèle fougueux de ses apôtres se changerait en une lâche désertion, le conseil du Sanhédrin le ferait arrêter et le jugerait, les Romains l'exécuteraient. Que voulez-vous de plus net? Où trouvez-vous une hésitation sur l'événement futur? Où donc les protestants et les critiques rationalistes ont-ils vu que Judas avait donné « le change à Jésus jusqu'au dernier moment (2) », que le Sauveur se demandait comment il mourrait et qu'il penchait pour la lapidation? Là où ils ont découvert que le traître avait livré son maître par peur, non par cupidité, et qu'il ne s'était point désespéré ni pendu après son forfait. Misérables systèmes qui remplacent par des « on peut supposer, il est permis de présumer »

(1) M. Reville, t. II, p. 341.
(2) Append., N. 2, p. 409.

les affirmations positives et qui créent une histoire fantaisiste au lieu de suivre la véritable ; qui substituent un Christ imaginé de toutes pièces au Christ qui a vécu ; Christ défiguré, Christ infirme, Christ incapable qu'on voudrait nous imposer avec hauteur, mais que nous n'accepterons jamais.

Non seulement Jésus-Christ a prévu sa passion avec certitude, mais il l'a acceptée, il l'a désirée avec ardeur, il l'a voulue avec une persévérance qui ne s'est jamais démentie.

Un jour, les disciples de Jean vinrent au Maître et lui dirent : *Pourquoi les disciples de Jean et des pharisiens jeûnent-ils, tandis que tes disciples ne jeûnent pas? Jésus leur répondit : Les amis de l'époux peuvent-ils jeûner, tandis que l'époux est avec eux? Aussi longtemps qu'il sont en compagnie de l'époux, ils ne peuvent pas jeûner. Mais les jours viendront où l'époux leur sera enlevé, et alors ils jeûneront en ces jours-là* (1).

S'est-il résigné à la mort comme à un événement qu'on ne peut empêcher, comme à un malheur dont on espère en secret qu'il ne se réalisera pas? Non, Messieurs, Jésus-Christ a désiré mourir : *J'irai consommer ma course à Jérusalem, car il ne convient pas qu'un prophète meure hors de son pays* (2). Il l'a désiré d'un désir plein de véhémence : *J'ai désiré*

(1) S. Marc, II, 18-20.
(2) S. Luc, XIII, 31-32.

d'un immense désir manger cette pâque avec vous (1). Il l'a désiré d'un désir impatient, d'un désir qui le tourmentait, qui, pour ainsi dire, ne lui laissait point de trêve, qui traversait ses projets, qui se mêlait à toutes ses pensées : *Il est un baptême dont je dois être baptisé, combien il me tarde qu'il soit accompli* (2). C'était le baptême de sang, pareil à celui dans lequel on plongeait les victimes qu'on immolait dans le temple et sous ses yeux. Il appelait de ses vœux la réalisation de ses désirs, il appelait l'heure de sa souffrance *son heure*, comme s'il n'y avait eu que celle-là qui lui fût précieuse.

Jésus-Christ a voulu mourir, d'une volonté qui a été à la base, dirait-on, de tous ses autres vouloirs, d'une volonté que l'on ne pourrait supprimer de l'Évangile sans supprimer l'Évangile même. Il a voulu mourir, être la grande victime d'expiation que Dieu et le monde attendaient, apprendre à la race humaine, par le coup d'un exemple sans précédent dans l'histoire, que la régénération de tous et de chacun devait s'opérer par le trépas et le sacrifice de ses jours, parce que le malheur de la famille d'Adam avait été consommé par la passion de garder une vie terrestre qui fût pourtant immortelle. Jamais on ne l'a surpris, revenant sur sa décision, jamais il n'a souffert qu'on essayât de l'arrê-

(1) S. Luc, XII, 15.
(2) *Ibid.*, XVIII, 50.

ter dans sa montée vers le supplice. Lorsque le plus grand de ses apôtres, Pierre, entendant le Maître parler de ses humiliations et de sa fin prochaine, lui disait : *Seigneur, ne parlez pas ainsi*, Jésus le menaçait : *Va-t-en loin de moi, Satan; tu ne comprends rien aux choses de Dieu* (1).

Ah ! voilà le mot, Messieurs, qui explique cette passion de mourir qu'avait Jésus. Il brûlait de mourir comme il brûlait de faire de la volonté de son Père son pain de chaque jour ; il brûlait de mourir comme il brûlait de sauver le monde, et de réconcilier dans une étreinte d'amour et de feu l'humanité et la Divinité ; il brûlait de mourir comme il brûlait d'adorer la prédestination de labeur et de gloire qui de toute éternité avait été décrétée dans le sein du Très-Haut.

C'est pourquoi il alla de lui-même à la torture et à la croix, sans y être amené par aucune surprise, sans y être contraint par aucune fatalité. Il n'usa point de sa puissance pour empêcher Judas de réaliser son projet, il savait en allant à Jérusalem et il disait à ses apôtres que la Pâque serait dans deux jours et *que le Fils de l'homme serait livré pour être crucifié* (2). Aucune preuve qu'il ait voulu échapper à ses ennemis, tout ce que la critique affirme sur ce point est pure hypothèse. Il avait choisi l'heure et le lieu de son supplice. Aussi longtemps qu'elle ne fut pas venue,

(1) S. Marc, VIII, 31-33.
(2) S. Matthieu, XXVI; S. Marc, XIV, 1.

il disait : *Nondum venit hora.* Ce n'est pas encore l'heure, et il déjouait les mauvais desseins de la synagogue et du Sanhédrin, tantôt se rendant invisible et se cachant, tantôt s'enfuyant dans le désert, tantôt se réfugiant avec ses apôtres dans la cité d'Ephrem ; vivant aussi longtemps qu'il voulut vivre. Puis l'heure sonna, et, montant à Jérusalem, il dit à son Père qui l'appelait : « Me voici, *Ecce venio* » ; à ses apôtres : *Levez-vous, allons* (1) à la mort (2) ; aux envoyés du Conseil d'Israël : *Qui cherchez-vous ?* — *Jésus de Nazareth.* — *C'est moi* (3). Et il se livra.

II

Etre capable de préférer l'ignominie à la gloire, la souffrance à la joie, la mort à la vie ; de désirer avec ardeur, de vouloir avec constance et sans un instant d'hésitation son propre supplice ; aller où l'injustice et le trépas nous attendent ; offrir ses mains aux chaînes, se livrer soi-même, c'est déjà un acte admirable et un triomphe sublime de la liberté. Mais rester maître de soi dans l'agonie, dominer toutes les causes qni nous torturent et ne point, quand on le pourrait, les empêcher d'agir, être arrêté sans se défendre, être accusé sans se justifier, être renié et retenir sa colère, être frappé

1. S. Matthieu, xxvi, 46.
2. Bossuet, *Méditations.*
3. S. Jean, xxiii, 5.

et ne point se venger, c'est se posséder soi-même au suprême degré et faire un acte de souveraine liberté. C'est ce miracle de grandeur qui apparaît dans tout le cours de la Passion,

Trois moments peuvent nous servir à diviser la tragédie de la Passion : l'agonie et l'arrestation au jardin des Oliviers, le procès, le supplice. Nous suivrons Jésus dans ce progrès douloureux et nous y verrons le Maître y produire cet acte héroïque de sa haute liberté.

Mais voilà qu'aux premiers pas, à peine me suis-je engagé, tendrement attaché à Jésus, dans les sentiers de Gethsémani, que ma thèse semble crouler. J'ai dit qu'il désirait avec ardeur souffrir et mourir ; et voilà qu'il apparaît avant l'heure, ne voulant plus ni souffrir, ni mourir. La pensée de son supplice suffit à le troubler ; cette pensée lui est si douloureuse qu'elle lui est déjà comme une mort : *Tristis est anima mea usque ad mortem, Mon âme est triste à en mourir* (1) ; qu'elle l'accable au point qu'il ne se porte plus lui-même, qu'il demande à trois de ses apôtres de rester près de lui pour l'assister, pour veiller sur lui : *Sustinete hic et vigilate mecum* (2) ; qu'il frissonne de terreur ; *cœpit pavere* (3) ; qu'un indicible écœurement le

1. S. Marc, xiv, 34.
2. S. Matthieu, xxvi, 36.
3. S. Marc, xiv, 33.

saisit : *et tædere* (1) ; qu'il s'effondre à terre comme anéanti ; que vers Dieu, auquel il donne pour l'attendrir les titres les plus doux, il pousse des cris déchirants ; qu'il en appelle, afin de ne pas boire ce calice odieux, dont d'avance il a la nausée, à la puissance souveraine et absolue de son Père, comme s'il demandait à celui-ci de changer tout l'ordre de sa Providence et de ses desseins : *omnia tibi possibilia sunt* (2) ; que sa prière prend un ton impérieux : *Transeat a me calix iste* (3) ; qu'il revient trois fois à la charge pour répéter une supplication qui ressemble à une sommation. Ah ! la critique aura beau jeu contre moi. — Jésus-Christ ne va pas à la mort enivré par l'idée de son sacrifice, mais avec un cœur qui tremble, des genoux qui fléchissent ; il passe par une crise telle qu'une révolution s'opère dans son sang qui se prend à couler par tous les pores et à baigner la terre maudite. Jamais personne n'a éprouvé une plus grande horreur du trépas. — Messieurs, je réponds que pas un instant Jésus ne perd la possession de lui-même. Ce qui le prouve, c'est l'attitude qu'il garde au milieu de son accablement le plus profond. Il ne s'évanouit pas sur le sol comme un homme qui succombe, il s'étend de tout son long comme quelqu'un qui prend la posture qu'il lui con-

1. S. Marc, xiv, 33.
2. *Ibid.*, 36.
3. S. Matthieu, xxvi, 39.

vient de prendre, qui met ses mains et sa face là où il lui plaît de les mettre; qui prie avec effusion, non point à la manière des désespérés, mais de longues heures, et en mêlant à ses accents — les trois synoptiques en témoignent — l'adoration de la volonté suprême; qui se relève et marche ; qui parle à ses apôtres à son gré, avec une liberté assez grande pour leur adresser des exhortations et des leçons; qui, en un instant, retrouve tout son sang-froid et attend ses ennemis, calme et réconforté. Tout cela prouve la vérité de l'explication que saint Thomas et Bossuet ont fournie de ce mystère de l'agonie, à savoir que Jésus a laissé l'angoisse l'envahir dans la mesure où il l'a voulu; qu'il en a usé avec cette tempête comme il en avait usé avec les colères du lac de Génésareth. Un jour, les eaux s'étaient irritées au point que la nacelle des apôtres était, pour ainsi dire, mise à la torture par les flots. Jésus descendit de la montagne et se prit à marcher sur la mer démontée; puis, à l'heure de son choix, le vent cessa et les vagues s'endormirent sous la barque sauvée. Ainsi en agit-il avec sa douleur; il la laissa battre son âme, mais la tempête ne monta pas plus haut, ne dura pas plus longtemps qu'il ne voulut, et quand il lui plut, il lui commanda comme à la mer, comme aux vents, et elle s'apaisa.

Le second événement du jardin des Oliviers, c'est l'arrestation de Jésus. A peine, en effet, après les transes de l'agonie, le Seigneur avait-il cessé de

parler à ses apôtres, que l'on aperçut une troupe portant des armes et des torches. Le Maître s'avança vers elle et dit à ceux qui marchaient en tête : *Qui cherchez-vous?* — *Jésus de Nazareth.* — *C'est moi.* Il n'essaya pas de fuir, il ne demanda pas qu'on le remît en liberté, il ne souffrit pas qu'on le défendît avec l'épée; il ne s'arracha point aux baisers de Judas, et il permit aux lèvres infâmes de toucher ses lèvres immaculées; il se désigna lui-même, il se remit lui-même aux mains de ses ennemis, se laissa lier sans résistance et conduire au grand prêtre. Mais ses paroles en même temps témoignèrent, et ses actes prouvèrent qu'il demeurait maître des personnes, des choses et de la situation, que s'il se laissait arrêter, c'est qu'il le voulait. A son apôtre, en effet, il dit : *Remets ton épée au fourreau, car ceux qui frappent par le glaive périront par le glaive. Ne sais-tu pas que je n'ai qu'à prier mon Père, et il mettra à ma disposition plus de douze légions d'anges* (1)? Aux envoyés du Sanhédrin, il signifie que s'ils ne l'avaient pas arrêté quand il enseignait dans le temple et dans la synagogue, c'est que la faculté ne leur en avait pas été laissée; que si maintenant il s'abandonne à leurs attentats, c'est que cette heure a été concédée par le Père à la *puissance des ténèbres* (2). D'un mot, il les renverse, d'un geste et d'un attouchement de sa main il guérit la

(1) S. Matthieu, xxvi, 53.
(2) S. Luc, xxii, 54.

blessure d'un serviteur, montrant ainsi qu'il garde tout pouvoir sur la terre et dans les cieux, et que s'il boit jusqu'à la lie à la coupe qui lui a été préparée, c'est qu'il veut y boire (1).

Le seconde phase de la passion de Jésus-Christ, c'est le procès. Je remarque d'abord que le Maître ne cherche pas un instant un défenseur, qu'il n'essaye pas d'expliquer ses paroles ou ses actes, de réfuter ou de confondre les faux témoins qui se contredisent sur son compte. Bien plus, aux accusations qu'on profère contre lui devant le Sanhédrin et devant Pilate, il répond par le silence ou par l'aveu. Le premier grief de Caïphe contre Jésus, c'est que celui-ci a enseigné. Sa doctrine, ses leçons aux foules, voilà ce qu'on lui reproche. Oui, répond le Maître, j'ai enseigné dans les synagogues, dans le temple, dans les réunions communes des Juifs ; j'ai enseigné publiquement et jamais en secret ; si vous voulez savoir ce que j'ai dit, interrogez ceux qui m'ont entendu. Les saducéens lui en veulent d'avoir prophétisé contre le temple. Jésus ne répond rien ; son silence est comme une menace continuée et comme une prédiction sinistre à la secte qui vit du culte et du sanctuaire, une menace et une prédiction qui ne peuvent qu'exaspérer la caste rancunière des prêtres et des pontifes.

Les pharisiens lui reprochent de s'être arrogé le

(1) S. Jean, xviii, 2.

titre de Messie et de Fils de Dieu. Loin de se rétracter, le Christ affirme avec plus de netteté que jamais, par deux fois, devant tout le Sanhédrin, la sainteté de son origine et de sa mission. Il s'attribue, sans un instant d'hésitation, tous les caractères qui, d'après les prophètes, appartiennent au Messie. Les fureurs, de Caïphe, les indignations de l'assistance ne l'intimident pas. Ah ! c'est que, Messieurs, pas plus que nous, Jésus n'a le droit de renoncer à son rôle ou à sa mission ; les hommes ne sauraient le relever des fonctions que Dieu même lui a confiées ; il a été créé docteur des peuples et il enseignera, il enseignera publiquement, il enseignera dans le temple, il enseignera dans la synagogue, il enseignera les docteurs mêmes, il enseignera partout, sur la montagne, dans le désert, au bord du lac, dans les bourgades, dans les cités, à Jérusalem ; il fera retentir son Evangile jusqu'aux extrémités de la terre, et c'est lui, lui seul qui sera l'interprète de la loi et des prophètes, malgré César, malgré les assemblées des pharisiens et des saducéens ; essentiellement il est une parole, une doctrine, une bouche, un Verbe, le Verbe de Dieu, de Dieu qui seul a la plénitude de l'enseignement, car seul il a la plénitude de la vérité.

Il réclame le titre de Fils de l'homme qui ne convient qu'au Messie, Fils de l'homme qui a le pouvoir de pardonner les péchés, qui est le maître du sabbat, qui est venu chercher ce qui était perdu,

qui paraîtra dans le ciel, avec tous les anges, assis sur le trône de sa gloire ; tenant à son service les peuples, les nations et les hommes de toutes les langues ; possédant une autorité qui ne passera point, qui ne sera pas détruite.

Il réclame le titre de Fils de Dieu. « Tous lui demandèrent : *Tu es donc le Fils de Dieu ? — Oui, je le suis.* » Et cette parole prend sur ses lèvres une signification pleinement surhumaine. Jésus se déclare le fils unique du Très-Haut, *plus grand que les anges des cieux ; partageant la solitude inviolable et infranchissable de Dieu, ayant des droits sans mesure, héritier de tous les biens du Père, participant à sa toute-puissance pour gouverner le monde, non pas en César mais en Dieu ; regardant les prophètes comme les serviteurs de son Père et les siens,* prétendant à ce titre, non pas *comme à des droits acquis par l'adoption* (1), mérités par la piété ou par le zèle, mais parce qu'avant l'aurore et de toute éternité il est né du Père, et qu'en conséquence il n'a point usurpé, en se proclamant l'égal de Dieu. Voilà comment Jésus-Christ parla devant le Sanhédrin. Mais parler ainsi, c'était aller librement et comme de gaieté de cœur au-devant de tous les coups ; c'était se livrer comme à plaisir à des vengeances implacables ; c'était appeler sur soi-même la plus cruelle de toutes les

(1) R. P. Rose, *Etudes sur les Evangiles*, p. 211, 212, 213.

sentences, et provoquer comme de propos délibéré le cri unanime des sanhédrites : *Reus est mortis.* Nous le tenons par ses propres paroles, il mérite la mort.

Devant le tribunal d'Hérode, il dédaigne silencieusement de faire un miracle qui pouvait le sauver. Devant Pilate, il s'arroge la dignité de roi, continuant à donner un prétexte aux exigences de ses ennemis, se combattant lui-même, déconcertant les bons vouloirs du procurateur et rendant inutiles ses efforts, mais répétant, une fois de plus, qu'il dépend de lui d'appeler pour sa défense des phalanges de serviteurs, et que le ministre de César n'a de puissance que celle qu'il plaît au Père de lui abandonner, au Père qui n'est qu'un avec le Fils. Sous la souffrance de la flagellation, sous les plaies de la couronne d'épines, sous les dérisions des soldats, sous les regards de haine des sanhédrites, sous les clameurs féroces du peuple, en présence de la croix, devant les larmes de sa mère, pendant qu'on l'attache à l'instrument de son supplice, quand son sang coule à flots, quand son cœur bat à se rompre, sa volonté de mourir ne s'ébranle pas un intant. Ah ! Messieurs, vouloir la souffrance de loin, désirer la mort quand on est en sûreté, c'est un acte de libre énergie commune. Mais vouloir la souffrance et la mort quand elles sont là, déchirant la chair, abreuvant l'âme de honte, oppressant la poitrine, étouffant la respiration, arrachant le sang des veines et la vie du cœur;

se dominer soi-même et dominer la désolation de tout son être, au point de ne pas crier grâce, de n'avoir pas un mot de plainte, de colère, de menace, de reproche ; au point de pouvoir consoler ceux qui se lamentent et défaillent sur le chemin, ceux qui agonisent et qui meurent à nos côtés, c'est l'acte d'une souveraineté et d'une liberté sublimes.

Mais voici le dernier mot du supplice et le dernier mot sur la terrre de la puissance et de la liberté. Quand les hommes et les choses eurent torturé Jésus, sans pouvoir vaincre sa volonté ni son courage, Dieu se mit de la partie et, à son tour, exerça sa vengeance sur Celui qu'il considérait comme le bouc émissaire et responsable des crimes de la terre. Un drame dont nous ne comprendrons que dans le ciel le tragique mystère se déroula sur la croix, entre Jésus et son Père. Il nous est impossible de deviner, vous ai-je dit, à quelles profondeurs Dieu est capable de toucher les cordes de notre âme pour les faire vibrer sous d'ineffables transports d'allégresse, mais il est impossible aussi de savoir à quel degré il peut nous atteindre pour nous torturer ; il n'appartient qu'à lui de récompenser nos vertus, mais il n'appartient qu'à lui aussi de *venger ses propres injures* (1). C'est lui qui, en dernier lieu, torture Jésus. Il le torture en l'abandonnant. Comment vous dire le vide, la solitude désespé-

(1) Bossuet, *Sermon sur la Passion.*

rante dans laquelle nous sommes quand nous avons le sentiment de cet abandon ? Il y a des jours où nous avons la crainte que Dieu nous ait délaissés. Qui dira l'angoisse de ces moments où l'âme souffre comme si tout était perdu et comme si elle allait s'effondrer dans le néant ?

Eh bien, Jésus-Christ a connu ce supplice ; une sorte de rupture s'opère entre lui et son Père. Près de lui, et en lui, il ne reste que la justice éternelle dont la main vengeresse le saisit non plus au dehors, mais au dedans ; qui l'atteint à cet endroit profond et inaccessible à la méchanceté des hommes, à cette source où l'esprit naît et se divise de l'âme, aux derniers replis, aux sources suprêmes de la vie, là où nous ne pouvons être blessés que par force souveraine. Mais quand la main vengeresse de Dieu nous frappe là, nous torture là avec sa puissance infinie, une inexprimable douleur nous étreint : *Miseremini mei, quia manus Domini tetigit me* (1) ! Ah ! pitié, disait Job, en se tordant, la main du Seigneur m'a touché là. C'est, pour ainsi dire le tourment de l'enfer : avoir son âme dans la main de Dieu comme dans un étau. Or, précisément, Dieu traite Jésus comme un ennemi, comme le péché, comme la malédiction : il l'étreint avec une dureté implacable au dedans, au fond du cœur et au fond de l'âme. Ah ! cette fois, Jésus-Christ est vaincu ; mal-

(1) *Job*, XIX, 21.

gré ces entraves de fer qui le retiennent à la croix, il fait un effort pour échapper à cette torture d'enfer, il pousse un cri tel d'infinie souffrance que le soleil s'obscurcit, que les ténèbres couvrent le monde, que la terre tremble, que les rochers se brisent, que le voile du temple se déchire, que les morts se réveillent dans leur tombeau. Non, Messieurs, Jésus-Christ n'est pas vaincu; il veut ressentir les transes de cette ineffable douleur, il veut aller jusqu'au bout et jusqu'à la consommation du supplice; il veut endurer la souffrance de l'abandon et de la malédiction du Père; il se soulève sur sa croix, c'est pour prendre son âme entre ses mains sanglantes et la livrer à son Père, afin que Celui-ci la traite comme il l'entendra : *In manus tuas commendo spiritum meum* (1). C'est après avoir tout subi qu'il pousse ce cri de triomphe de sa liberté : *Consummatum est* (2); c'est quand il n'ignore plus aucune douleur, que, maître de lui, il livre son dernier souffle dans un cri de puissance, pour prouver qu'il meurt par sa volonté et non par nécessité : *Oblatus est quia ipse voluit.* Il souffrit et il succomba *quand il voulut, parce qu'il le voulut et comme il le voulut* (3).

Quelle leçon! Messieurs, quelle révélation des énergies de notre volonté et de notre liberté! Le

(1) S. Luc, xxiii, 46.
(2) S. Jean, xix, 30.
(3) S. Augustin.

Christ nous a montré les ressources en quelque sorte infinies, renfermées en nous pour dominer les passions, vaincre les douleurs, vouloir le bien avec une constance indomptable, le poursuivre malgré les troubles intérieurs, malgré les mélancolies, les terreurs qui nous saisissent, malgré les écœurements qui nous prennent. Il nous a enseigné à travailler au règne de la justice sous les accusations et les calomnies des hommes, sous les persécutions des sectes, sous les condamnations des pouvoirs et des tribunaux, sous l'anathème et la malédiction des foules, sous les dérisions des esclaves et des lâches; lorsque nos amis rougissent de nous ou, ce qui est peut-être encore plus révoltant, lorsqu'ils dorment avec indifférence pendant que nous luttons avec héroïsme; il nous a enseigné à rester maîtres de nous-mêmes dans la torture des verges, dans l'affre de l'agonie et du trépas et comme dans le désintéressement et le délaissement de Dieu lui-même, afin que nous prouvions au monde de quelle puissance invincible nous sommes par notre volonté et notre liberté. De plus, par cet effort héroïque, Jésus-Christ a restauré les forces de notre âme et de notre liberté. Sans cesse la valeur de son sang coule, se transfuse de ses veines dans les nôtres, le courage de son cœur passe dans notre cœur, et nous sentons la sève d'une vie nouvelle monter en nous et nous rendre capables des plus grandes victoires sur les violences du dehors, sur les suggestions et les convoitises du

dedans, sur les crises de l'agonie et de la mort. Ce cœur et cette âme débordants de vie sont ouverts : allez y retremper votre vigueur, vous enivrer du breuvage sacré de la volonté et de la liberté. Ainsi soit il.

ALLOCUTION PRONONCÉE

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LE PAIN DE LA LIBERTÉ

SOMMAIRE

Le péché originel et la liberté. L'eucharistie est le fruit de vie et le pain de la liberté, p. 347-348.

1. *a*) Etre libre c'est vivre, mais l'aliment et le breuvage, en dilatant et en augmentant la vie, dilatent et augmentent la liberté, p. 348. *b*) Les meilleurs aliments sont le pain et le vin; le meilleur pain et le meilleur vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ, p. 348-350.

2. La liberté et la vie de l'esprit. La chair et le sang de Jésus-Christ sont une nourriture et un breuvage spirituels. Par l'intermédiaire de l'eucharistie Notre-Seigneur nous infuse sa vie humaine et sa vie divine, il nous fait libres comme des anges et comme des dieux, p. 350-352.

Exhortation à user de la liberté, avec ardeur, persévérance, unité. à faire triompher la cause de la liberté, p. 352-355.

ALLOCUTION PRONONCÉE

A LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LE PAIN DE LA LIBERTÉ

Caro mea vere est cibus, et sanguis meus vere est potus.

Ma chair est vraiment une nourriture, et mon sang est vraiment un breuvage.

(S. Jean, vi, 56.)

Messieurs,

L'attentat de nos premiers parents contre l'autorité de Dieu fut aussi un attentat contre leur propre liberté : en mangeant le fruit défendu ils mangèrent le fruit de la servitude, et ils perdirent une partie du pouvoir qu'ils avaient sur le monde et sur eux-mêmes. La femme fut durement soumise à la domination de l'homme et de la douleur ; l'homme, condamné à l'esclavage de la fatigue et de la mort.

Mais un fruit nouveau a été suspendu à l'arbre de la croix : il est chaque jour cueilli par nos mains sacerdotales, la substance en a été déposée sur nos autels, la liqueur précieuse qu'il contient a été répandue dans nos calices : c'est le corps et le sang de Jésus-Christ offerts pour tous, pain de vie et breuvage de liberté.

I

Être libre en effet c'est vivre : tout ce qui dilate et augmente la vie dilate, augmente la liberté. Mais l'aliment empêche la vie de fléchir, la rajeunit quand elle vieillit, en renouvelle la provision quand elle diminue, la restaure quand le labeur ou la fatigue lui ont fait des brèches, la perpétue quand elle va finir. Le breuvage réveille la vie quand elle s'endort, l'attise quand elle s'éteint, l'exalte quand elle baisse. A la fin du banquet, les visages se raniment et se colorent, les yeux s'enflamment, les voix s'élèvent ; c'est la force qui s'exprime et qui éclate. Dire que l'eucharistie est un banquet, c'est dire que nous y trouvons de la vie.

Mais on ne rencontre pas la même abondance de vie dans tous les banquets, parce qu'il n'y a pas la même substance réconfortante dans tous les aliments, ni le même feu dans tous les calices. L'aliment que Jésus-Christ nous donne est l'aliment nourricier par excellence, le breuvage qu'il nous offre est le plus vivifiant de tous les breuvages.

Il y a en effet à la table sainte du pain et du vin. Le pain n'est pas seulement l'aliment le plus pur et le plus incorruptible, l'aliment qui germe partout, le plus approprié à toutes les espèces d'êtres, celui qui remplace tous les autres et qu'aucun ne remplace ; c'est encore le plus réconfortant et par conséquent le plus capable de produire en nous l'abondance de la vie.

Le vin est le roi des breuvages. Notre art s'est efforcé de verser dans les coupes la chaleur et les délices, mais il n'a pu rien faire de comparable au vin. Quand il boit cette liqueur, l'homme éprouve je ne sais quel frémissement de tout son être, le sang comme renouvelé coule plus chaud et plus vite, afflue au cœur dont il précipite les mouvements, le visage rayonne, les yeux sont pleins d'éclairs et il n'est pas jusqu'à l'âme qui ne soit pénétrée par une excitante flamme.

C'est du pain et du vin que Jésus-Christ nous présente : le dernier morceau de pain du banquet, celui qui achève de rassasier et qui fait déborder la vie, la dernière coupe, celle qui enivre, après laquelle la vie exaltée éclate dans des hymmes d'allégresse, — la coupe de l'alléluia.

Mais il y a différentes sortes de pain et différentes espèces de vin ; il y a le pur froment et les coteaux célèbres. Le pain que Jésus-Christ nous a préparé, le vin qu'il nous a versé, c'est de la chair, c'est du sang, c'est-à-dire du pain et du vin transformés en

vie, c'est-à-dire de la vie : *Caro mea vere est cibus et sanguis meus vere est potus* (1). C'est la chair et le sang de Celui dans lequel la vie humaine a eu toute sa splendeur et toute sa pureté, la chair et le sang de Jésus-Christ qui a pu dire sans mentir : *Ego sum vita* (2). Et par conséquent le corps de Jésus-Christ et son sang sont un aliment et un breuvage de vie.

II

Mais la liberté ne jaillit point de toute vie, elle vient de la vie de l'esprit. Il n'y a que les êtres immatériels qui soient libres, avons-nous dit ; tous sont libres dans la mesure même où ils sont immatériels, et Dieu est la première liberté parce qu'il est le plus pur des esprits. Il n'y a donc que le pain immatériel, il n'y a que le breuvage spirituel qui soient capables de nourrir la liberté.

C'est à l'âme que Jésus-Christ a préparé un banquet. Dans nos ciboires et dans nos calices, la chair et le sang sont à l'état substantiel, c'est-à-dire, d'après l'expression de saint Thomas d'Aquin, non point à la mode des corps, mais à la mode des esprits : *Quodam spirituali modo* (3).

Et comme en Jésus-Christ la chair et le sang sont inséparables de l'âme, de l'intelligence, de la volonté,

(1) S. Jean, VI, 56.
(2) *Ibid.*, XIV, 6.
(3) S. Jean, IV, 24

par l'intermédiaire de l'eucharistie nous mangeons et nous buvons l'âme, la pensée, l'amour de Jésus-Christ, par conséquent la liberté créée la plus énergique et la plus puissante; la liberté que la tentation, la souffrance, les passions, le monde, le démon, n'ont jamais terrassée. Et comme l'humanité de Jésus-Christ est inséparable de sa divinité, à l'autel nous mangeons et nous buvons la Divinité, nous nous engraissons de sa vie. La vie de Dieu c'est l'Esprit même : *Spiritus Deus est*; et l'Esprit souverain est en même temps la Liberté suprême, *Ubi Spiritus, ibi Libertas* (1). De sorte que nous nous désaltérons à la coupe et au torrent de la liberté infinie.

Pour nous, Messieurs, quel mystère d'affranchissement et de gloire ! Jésus-Christ répand la richesse de son sang dans nos veines, alors nos concupiscences s'apaisent et, en se soumettant à la volonté, dilatent le domaine de la liberté. Jésus-Christ, substantiellement présent en nous, au fond de notre âme, respire son Esprit, cet Esprit dont il a dit : *Il vous enseignera toutes choses*, et la vraie science élargit le champ de la liberté : *Docebit vos omnia* (2). Il vous consolera, et en vous consolant il empêchera la douleur de décourager vos âmes, d'énerver vos volontés, de paralyser vos libertés; il vous communiquera la puissance sur les

(1) *II Cor.*, III, 17.
(2) S. JEAN, XIV, 26.

démons, et vous rendra les maîtres de ceux dont vous étiez les esclaves ; il vous conférera la force de parler devant les magistrats et les tribunaux, vous dont la terreur scellait les lèvres et que la vue des supplices rendait muets ou même renégats au point que vous disiez ce que vous ne pensiez pas et ce que vous ne vouliez pas dire ; il vous remplira d'une telle énergie que vous dominerez le monde entier, que vous ferez des œuvres telles qu'elles seront plus grandes que les siennes et qu'on vous prendra pour des dieux. Libres, et forts comme des dieux, vous le deviendrez en effet, car à mesure que vous boirez davantage à la coupe du sang, que vous vous assimilerez plus complétement la substance de la chair, vous sentirez une sève divine monter dans tout votre être, sous la forme de cette grâce et de ces vertus qui vous rendront capables d'éviter tout le mal et de vous mouvoir comme vous l'entendrez dans la sphère immense du bien. Mais être assez grands pour vaincre tout le mal et pour faire tout le bien que l'on veut faire, ce n'est pas être libres comme des hommes, c'est s'élever plus haut et être libres comme des anges et comme des dieux.

Messieurs, vous avez mangé ce pain, vous avez bu ce vin, vous êtes plus affranchis de toutes les puissances des passions, des préjugés, du monde, des démons, des hommes, des milieux, des douleurs ; l'Esprit de Dieu est en vous, vous délivrant et vous

communiquant des énergies surhumaines ; vous ne laisserez pas ces énergies s'étioler dans le silence et dans l'inertie. Vous vous servirez de la liberté surnaturelle et restaurée que vous venez de recevoir ; vous résisterez à vos convoitises ; vous ferez le bien avec ardeur ; vous porterez en vous des volontés que ne pourront réduire ni les difficultés, ni les persécutions, ni les injustices, ni l'agonie, ni la mort même ; vous parlerez avec sagesse, mais sans peur ; vous agirez avec prudence, mais sans relâche ; vous travaillerez à la défense héroïque des foyers, des intérêts publics, des vérités chrétiennes, des droits sacrés de l'Eglise et de la conscience ; sacrifiant sans pitié les susceptibilités personnelles et les ambitions individuelles, vous unirez en une seule liberté toutes vos libertés ; de leurs efforts vous ferez une puissance incomparable dont la Divinité, au torrent de laquelle vous ne cesserez de revenir vous abreuver, sera l'âme ; et grâce à l'harmonie parfaite de vos œuvres et de vos entreprises, après vous être délivrés vous-mêmes, vous délivrerez les autres, et vous rendrez à tous les fils de la France et à tous les enfants de Dieu une large et chaude place au soleil, aujourd'hui voilé mais par vous redevenu resplendissant, de la sainte liberté. Ainsi soit-il.

APPENDICES

I

PRINCIPAUX AUTEURS CONSULTÉS

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LES LUTTES DE LA RELIGION

EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ

Aristote. — *Politique*, I, 2. — *Morale à Nicomaque*, X, 6.

Saint Augustin. — *De Libero Arbitrio*. — *De Libero Arbitrio et Gratia*. — *De Actibus cum Felice*. — *Retractationes*, I, 16. — *Contra Fortunatum Manichæum*. — *Contra Adimantum Manichæum*. — *Contra Faustum Manichæum*. — *Contra Secundinum*. — *De Duabus animis*, XII, 16, etc.

Saint Thomas. — *Polit.*, I, lect. 2, 3, 4. — I^{a} II^{æ}, q. CV, art. 4.

Dom. Soto. — *De Justitia et jure*, IV, 2.

Kraus. — *Histoire de l'Église*.

Gonzalez. — *Histoire de la philosophie*.

Fouillée. — *Histoire de la philosophie*.

Goschler. — *Dictionnaire de théologie catholique*.

Fouard. — *Vie de Jésus-Christ*. — *Saint Paul*. — *Saint Pierre*.

P. Allard. — *Les Esclaves chrétiens*.

Wallon. — *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité.*

A. Cochin. — *L'Abolition de l'esclavage.*

Léon XIII. — *In Plurimis*, 5 mai 1888. — *Libertas*, 20 juin 1888. — *Catholicæ Ecclesiæ*, 20 novembre 1899.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LES ARGUMENTS DE LA RAISON

EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ

Aristote. — *Hermeneia*, chap. ix. — *Morale à Nicomaque*, liv. III, chap. i. — *Grande morale*, liv. I, chap. x, xi, xii, xiii. — *Morale à Eudème*, liv. II, chap. vi, vii, viii.

Saint Augustin. — *De Libero Arbitrio et Gratia*, liv. II. — *La Cité de Dieu*, liv. V, chap. ix-xiv. — *De Actibus cum Felice*, II, 3. — *De Duabus animis*, xiii, xvi, 10.

Saint Thomas. — Iª P., xxxiii. — Iª IIæ, x, xii, 6. — *De Malo*, xxiv. — *De Veritate*, xxiv, 1, 2.

Cajetan. — *Loc. cit.* D. Th., Iª P. et Iª IIæ.

Jean de Saint-Thomas. — *Ibid.*

Gonet. — *Ibid.*

Billuart. — *Ibid.*

Salmanticenses. — *Ibid.*

Goudin. — *Ethica*, q. ii.

Mgr Mercier. — *Psychologie*, IIIe p., 2e section, p. 401.

Zigliara. — *Psychologia*, lib. V, cap. ii, a. 3.

R. P. Folghera, O. P. — *Le Libre Arbitre* (*Revue thomiste*, mai-juin 1903).

L. Noel. — *La Conscience du libre arbitre.*

C. Piat. — *La Liberté.*

Bossuet. — *Traité du libre arbitre.* — *Connaissance de Dieu et de soi-même*, I et III.

Fénelon. — *Traité de l'existence de Dieu*, Ire p., chap. II. — *Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion*, chap. III.

Mgr d'Hulst. — *Conférences de Notre-Dame*, 1891, troisième, quatrième, cinquième conférences.

Fouillée. — *La Liberté et le déterminisme.* — *Critique des systèmes de morale.*

Guyau. — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction.*

Bergson. — *Essai sur les données immédiates de la conscience.*

TROISIÈME CONFÉRENCE

DÉPENDANCES DE LA VOLONTÉ

CONCILIABLES AVEC LA LIBERTÉ

Saint Augustin. — *Confessions*, III, 8. — *La Cité de Dieu*, liv. V, 2.

Saint Thomas. — I^a II^æ, q. IX, art. 2-3 ; q. X, art. 3 ; q. LXXVII, art. 1. — *De Veritate*, V, 10 ; XXII, 9, ad 3^um et 6^um.

Cajetan. — *In sum.* D. Th., *loc. cit.* et I^a P, q. LXXXII, art. 2.

Jean de Saint-Thomas. — *Ibid.*, q. X, disp. 5, art. 4.

Billuart. — *Dissert.* II, a. 5.

Zigliara. — *Summa philosophica.* — *Psychologia* (51) VII.

Farges. — *Loco cit.*

Bossuet. — *Traité du libre arbitre.*

Fénelon. — *Locis cit.*

Mgr d'Hulst. — *Conférences de Notre-Dame*, 1891, troisième conférence, p. 114, et app., p. 373.

L. Noel. — *La Conscience du libre arbitre.*

Fouillée. — *Systèmes de morale contemporains.* — *La Liberté et le déterminisme.*

Ribot. — *Les Maladies de la volonté*, p. 10, 11, 12.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

L'EMPIRE DE LA LIBERTÉ

Aristote. — *De Anima*, II, 3. — *Politique*, VI, 12. — *Morale à Nicomaque*, I, fin. — *De Animalium motione*, 11.

Saint Augustin. — *Confessions*, VIII-IX. — *De Libero Arbitrio*, III, 7. — *Retractations*, I, 22,

Saint-Thomas. — I^a P., q. LXXXI, art. 3, ad 2^um; q. CXII, art. 1. — I^a II^ae, q. IX-X; q. XVII. — *De Veritate*, XV, 4, ad 5^um; XXV, 4. — *De Malo*, q. XII, 3, ad 5^um; VII, 2, ad 15^um.

Bossuet. — *Connaissance de Dieu et de soi-même.*

Ribot. — *Les Maladies de la volonté.*

Payot. — *L'Éducation de la volonté.*

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA RÈGLE MORALE DE LA LIBERTÉ

Saint-Thomas. — I[a] II[æ], q. xviii, xix, xx. — *De Malo*, q. ii.

Billuart. — *In sum.* D. Th., *loc. suprà cit.*

Salmanticenses. — *Ibid.*

Jean de Saint-Thomas. — *Ibid.*

Zigliara. — *Summa philosophica.* — *Ethica*, lib. II, chap. i.

Fouillée. — *Systèmes de morale contemporains.* — *Histoire de la philosophie.*

Mgr d'Hulst. — *Conférences de Notre-Dame*, 1891.

M. Van Roey. — *Récentes controverses de morale* (*Revue néo-scolastique*, mai et novembre 1902).

R. P. Roure. — *Anarchie morale et crise sociale.*

St. Albert's College Library

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA COURONNE DE LA LIBERTÉ

Saint Augustin. — *De Peccat. meritis*, II. xviii. 30. — *Epist.*, 96, 6. 7, Classis ii.

Saint Thomas. — I^{a} II^{æ}, q. xviii-xxi. — *De Malo*, q. ii, 2 ad 7^{um}, 4^{um} et 5^{um}.

Billuart. — *In sum.*, D. Th., *loc. sup. cit.*

Cajetan. — *Ibid.*

Fouillée. — *Systèmes de morale contemporains.*

Guyau. — *Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction.*

II

NOTES EXPLICATIVES

SUR

LES CONFÉRENCES

PREMIÈRE CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 26.

Le dualisme.

1. *Les saducéens.* Les saducéens contestèrent, du moins implicitement, le libre arbitre, car « les doctrines épicuriennes trouvèrent accès auprès d'eux », et ils nièrent l'immortalité de l'âme, intimement connexe avec sa spiritualité et sa liberté. (M. Fouard, *Vie de Jésus-Christ*, I, p. 9, 6e édition.)

2. *Simon le Magicien.* Il est difficile de connaître avec précision la doctrine de Simon le Magicien sur la liberté. Pourtant, il paraît bien que cet adversaire de saint Pierre ait accepté le dualisme des gnostiques. Il admettait un Dieu unique qui aurait créé des esprits : ceux-ci, à leur tour, après avoir créé la nature, auraient emprisonné dans son sein la *pensée* émanée de Dieu, et auraient ainsi assuré le triomphe du mal. Ce qui prouve que Simon n'acceptait pas la liberté, c'est que pour lui, il n'y avait ni vices, ni vertus. (Kraus, *Histoire de l'Eglise*, t. I, p. 107-109.)

3. *Les gnostiques.* Parmi les principes communs aux gnostiques, il faut compter la négation du libre arbitre. Ces hérétiques enseignaient que la matière est identique au mal et l'esprit identique au bien. D'où il suit que les *hyliques* sont fatalement voués au mal, et les *pneumatiques* fatalement voués au bien. Entre les deux, les *psychiques* sont capables de la foi et ne peuvent aller plus loin dans le bien. Parmi les gnostiques, il y en eut à tendances catholiques, qui, conservant l'idée des deux principes, remplaçaient cependant la nécessité fataliste par un certain libre arbitre. Marcion de Sinope fut le plus célèbre de ces derniers, et sa secte se perpétua jusqu'au ve siècle.

4. *Les manichéens.* Les disciples de Manès et Manès lui-même eurent des relations avec les gnostiques. Il est

même assez probable que Manès fut d'abord un élève des elcésaïtes. Il remplaça le dualisme des principes mâle et femelle, par le dualisme du bien et du mal. Saint Augustin, qui avait été manichéen, combattit la secte comme un des pires adversaires de la liberté.

5. *Les euchites et les priscilliens.* Les euchites ou messaliens en Syrie et en Arménie, les priscilliens en Espagne semblent bien s'être rattachés aux manichéens. Cependant le docteur Schepss a découvert en 1885, dans un codex de l'Université de Wurtzbourg, onze traités de Priscillien. Dans cet écrit Priscillien, loin de se rallier au manichéisme, paraît anathématiser ceux qui ne condamnent pas Manès. (Kraus, *op. cit.*, t. I, p. 397, notes.)

6. Les *enfants du Soleil* et les *pauliciens* au VII^e^ siècle continuèrent en Orient la propagation du manichéisme. Constantin, le père des pauliciens, sous prétexte de faire revivre la pure doctrine de saint Paul, servait en réalité les erreurs de Marcion. « Ils ont été vraiment le trait d'union, dit Kraus, entre les gnostiques de l'antiquité et ceux du moyen âge. » (*Op. cit.*, t. II, p. 93.)

7. *Mahomet.* La formule : *Il n'y a pas d'autre Dieu que Dieu*, a un sens beaucoup plus étendu qu'on ne le croit généralement en Europe. Non seulement elle nie d'une manière absolue et sans réserve toute pluralité de nature ou de personne dans l'Etre premier, mais, dans la langue arabe et pour les Arabes, ces mots impliquent que Dieu est aussi le seul agent, la seule force, la seule action qui existe, et que tous les êtres créés, matière ou esprit, sont purement passifs. (Palgrave. Une *année de voyage dans l'Arabie centrale.* Cité par Kraus, *op. cit.*, t. II, appendice, p. 520.)

8. — Les *bogomiles*, descendants des pauliciens, disaient que Dieu a deux fils : Satan le premier né, père du mal, et le Christ. Après l'invasion turque, les bogomiles passèrent au mahométisme. (*Ibid.*, p. 211.)

9. *Gottschalk*, moine de l'abbaye de Fulda, enseigna la prédestination au bien et la prédestination au péché. Toutes les sectes dualistes tenaient plus ou moins clairement pour cette double prédestination qui supprime la liberté. Mais Gottschalk et ses partisans mirent cette erreur en un nouveau relief. Il furent condamnés par le

concile de Mayence en 848 et par le concile de Kiersy-sur-Oise en 849.

10. — Les *cathares* ou *albigeois* remontent directement aux sectes des gnostiques, des manichéens, des priscillianistes. Il est plus certain encore qu'ils durent leur origine aux bogomiles et aux pauliciens venus de Bulgarie. De là le nom de bulgares ou de boulgres qui leur fut souvent donné. Dans leur doctrine le bon principe a créé le monde invisible des esprits essentiellement bons, et le mauvais principe, la matière essentiellement mauvaise. On sait les efforts des ordres religieux au XII^e^, au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle, pour combattre cette secte qui spécialement en Languedoc menaçait aussi bien la religion que la tranquillité publique. Saint Dominique et son institut eurent dans cette lutte une part plus décisive, M^gr^ Douais, aujourd'hui évêque de Beauvais, a fait plusieurs importants travaux sur les albigeois. Voyez spécialement *Les Albigeois, leurs origines*.

11. *Jean Wiclef* (1324-1384), entre autres erreurs, publia que la création n'était qu'une émanation, « d'où, dit Kraus, nécessité de tout ce qui est et de tout ce qui arrive; d'où encore prédestination éternelle et nécessitante ». (*Op. cit.*, t. II, p. 464-465.) *Deus necessitat creaturas singulas activas ad quemlibet actum suum*. Tel était un de ses principes. Le concile de Londres (1382) et le concile de Constance condamnèrent Jean Wiclef.

Mais *Jean Huss* (1369 1415) reprit ses hérésies. Parmi les propositions de Jean Huss qui furent réprouvées par le concile de Constance, plusieurs entrainent la suppression de la liberté, celles-ci, par exemple :

« Les prévus ne font point partie de l'Eglise, vu qu'aucun membre de l'Eglise ne peut finalement se perdre.

« Le prévu n'est jamais membre de l'Eglise, le prédestiné le demeure toujours.

« Lorsque l'homme est vertueux, il agit toujours vertueusement; quand il est vicieux tout ce qu'il fait est vicieux. »

12. *Les protestants*. C'est dans un sens très large, bien entendu, qu'il faut comprendre la parenté du protestantisme avec les hérésies que nous venons d'énumérer,

mais les réformés eux-mêmes se réclament de cette parenté. On sait qu'ils nomment précurseurs la plupart des hérétiques qui les ont précédés, qu'ils furent souvent les alliés de ce qui restait au XVI^e^ siècle des manichéens et des vaudois, que Neander appelle Marcion un « vrai protestant[1] », qu'ils considèrent Gottschalk, Jean Wiclef et Jean Huss comme des martyrs, qu'ils se rattachent eux-mêmes, par conséquent, aux hérésies les plus lointaines.

Luther ruinait la doctrine du libre arbitre par deux côtés, et par l'idée qu'il avait du péché originel, lequel, selon lui, avait rendu l'homme absolument mauvais, et par son système sur la volonté divine ou sur la prédestination. La volonté divine, d'après Luther, était la seule volonté qu'il y eût au monde ; elle seule agit dans la créature et ainsi il ne peut être question ni de liberté, ni de loi obligatoire pour l'homme. Sa théorie de la justification s'accorde avec ce double principe. L'homme ne peut arriver à aucune justice propre, réelle, intérieure, personnelle. Dieu nous donne une justice toute faite, qui nous est étrangère, que nous n'avons besoin que de nous attribuer et qui, par cette imputation, devient notre propriété. On voit ce qui reste de notre activité individuelle et de la personnalité dans ce système; la liberté n'est pas seulement subordonnée, elle disparaît totalement devant la volonté de Dieu.

La Vie de Luther par le P. Denifle a eu en Allemagne un immense et bien juste retentissement : le caractère et les idées du fondateur du protestantisme y apparaissent dans un relief que les partisans de l'hérésiarque eux-mêmes ont dû reconnaître véridique, malgré quelques contestations de détail : c'est là qu'il faut puiser pour avoir le vrai sens de l'œuvre de la Réforme.

La traduction de M^gr^ Pâquiez (Picard, éd.), permet aujourd'hui aux écrivains de langue française de profiter des immenses résultats de cet ouvrage capital.

Calvin. Dans son livre de *Servo Arbitrio*, en particulier, Luther avait ruiné le dogme de la liberté. Calvin ne

1. Dictionnaire de Goschler, *Marcion*

fit qu'accentuer l'idée luthérienne sur ce point. D'après lui, « Dieu, auteur du bien et du mal, a de toute éternité rejeté, réprouvé une partie des créatures raisonnables, et les a destinées à des peines éternelles pour manifester en elles sa justice, tandis qu'il a prédestiné au salut une autre portion de ses créatures, d'une manière également absolue ». (Alzog. Dictionnaire de Goschler, *Calvin*.)

Mélanchton fut le principal soutien de Luther : Théodore de Bèze le disciple de Calvin.

13. *Jansénisme*. Le jansénisme « est, avant tout, une invasion en plein catholicisme du calvinisme hollandais, avec son puritanisme outré, avec sa doctrine inflexible de la grâce et de la prédestination ». (Kraus, *op. cit.*, t. III, p. 241.) Jansénius, dans son livre *Augustinus*, paru seulement en 1640, deux ans après la mort de l'auteur, enseigna plusieurs propositions qui furent condamnées par Innocent X, le 31 mai 1653. Voici celles qui ont trait à notre question et qui résument sur la liberté la doctrine janséniste. « La grâce intérieure, dans la nature déchue, est irrésistible. Pour mériter ou démériter dans l'état de nature déchue, il n'est pas besoin que l'homme soit libre de nécessité ; il suffit qu'il soit libre de contrainte. La grande erreur des semi-pélagiens était de croire qu'on peut résister à la grâce. »

Le jansénisme confondit le volontaire avec la liberté. Tout acte libre est volontaire, mais tout acte volontaire n'est pas libre. L'acte libre exclut la violence et la nécessité, le volontaire n'exclut que la violence. L'acte par lequel nous aimons le bien en général est volontaire, il n'est pas libre.

14. *Le libéralisme*. La *thèse* du libéralisme, si on la pousse à bout, conduit à une sorte de manichéisme, car en accordant en *principe* les mêmes droits au bien et au mal, au vrai et au faux, elle suppose qu'objectivement le bien et le mal sont sur le même rang de dignité. Et l'on est bien près, en conséquence, d'accepter un dieu bon et un dieu mauvais. Nous avons dit la *thèse* du libéralisme, car le libéralisme par *hypothèse* s'est toujours imposé à divers degrés dans la pratique.

NOTE 2, *p.* 37.

1. *Platon.* Il est très difficile de savoir ce que Platon a pensé du libre arbitre. Il n'est pas douteux d'un côté que, dans le livre X de *la République* auquel nous avons fait quelques emprunts, le grand philosophe enseigne que l'homme est maître de ses actes ; il est une foule d'autres paroles qui confirment ce passage.

D'autre part, en maints endroits, en particulier dans le *Protagoras,* dans le *Ménon*, etc., Platon professe que la vertu est un présent des dieux et qu'elle est involontaire comme le vice.

2. *Aristote,* au contraire, affirme et prouve très nettement ce privilège de l'homme. Dans le chapitre IX de l'*Hermeneia*, le philosophe explique longuement que tout ce qui arrive n'est pas nécessaire, et que beaucoup de choses sont laissées à notre libre arbitre.

Dans la *Morale à Nicomaque*, III, 1 ; dans la *Grande morale*, I, 10, 11, 12, dans la *Morale à Eudème*, II, 6, 7, 9, 10 ; *Topiques*, IV, 5 ; *Rhétorique*, I, Aristote analyse avec le plus grand soin la nature et les actes de la liberté, ses rapports avec la raison et avec la volonté, son rôle dans les actes louables ou peccamineux.

3. *Epicure.* Gassendi, dans son livre, *Syntagma Philosophiæ Epicuri*, parle ainsi de la liberté : Sans le libre arbitre, la raison serait inactive, et sans la raison le libre arbitre serait aveugle. »

4. *Ecoles arabes.* Les partisans du Koran et du fatalisme se nommèrent *djabarites* et les partisans du libre arbitre *kadarites* d'abord (*puissants* par la liberté), puis *motazalès* ou *dissidents.* Plus tard on tenta une conciliation entre ces deux systèmes, mais il est difficile de voir par quelle subtilité la prédestination telle que la comprennent les Arabes s'accorde avec la liberté.

(Voyez Gonzalez, *Histoire de la philosophie*, t. II; Goschler, *Islam, Fatalisme ;* Fouillée, *Histoire de la philosophie.*)

5. *Pythagore.* On ne sait guère ce que pensaient au sujet de la liberté les premiers philosophes grecs. On croit en général que Pythagore lui réservait quelque place

dans son système. Mais il paraît certain que Thalès, Héraclite et Démocrite asservissaient la liberté au destin que d'ailleurs ils expliquaient diversement.

6. *Les stoïciens.* Ces philosophes ne voyaient dans le monde qu'un enchaînement de causes et d'effets soumis à une nécessité invincible. Ce qu'ils nommaient liberté n'était qu'une spontanéité naturelle, exclusive de la contrainte extérieure mais dépendante de la fatalité intime. Ce système a beaucoup de rapport avec le déterminisme contemporain et aussi avec la thèse des protestants et des jansénistes.

7. *Malebranche* et *Leibniz*, malgré leur volonté de sauver le libre arbitre, ont émis des principes inconciliables avec son existence. En supprimant toute causalité dans le monde créé, l'occasionalisme du premier supprime l'activité dans l'homme, comme dans les autres êtres. « Il est certain, dit le cardinal Gonzalez, en parlant du second, que sa théorie sur les rapports logiques et nécessaires, qui existent dans la théorie des actes et des manifestations de l'activité de chaque nomade, conduit au fatalisme et au déterminisme. » (*Op. cit.*, t. III, p. 312.)

8. *Kant.* Le même éminent auteur établit d'une manière très claire que la philosophie du subjectivisme s'est mise par ses théories de la *raison pure* et de la *raison pratique* dans l'impossibilité de prouver la réalité de la liberté et qu'elle ne peut pas en sortir. (Ibid. p. 475.)

9. *Déterministes.* Pour ce qui regarde les théories de la liberté au XIX^e^ siècle, on peut dire qu'il y a un désarroi absolu. Un très grand nombre de philosophes et de savants nient le libre arbitre et trop souvent ceux mêmes qui défendent notre thèse invoquent des principes qui la minent. M. l'abbé Piat a étudié dans son ouvrage : *la Liberté*, l'évolution et l'opposition des divers systèmes qui se sont partagé les esprits. Dans la seconde partie de son premier volume le savant professeur de l'Institut catholique de Paris montre que la science dans la première moitié du XIX^e^ siècle semblait condamner toute théorie de la liberté au nom de deux principes : « 1° au nom du principe de causalité ; 2° au nom

du principe de la conservation de la force vive ; et de là sont sorties trois espèces de déterminisme : 1° un déterminisme *scientifique,* où l'on induit des lois de la matière aux lois de l'esprit ; 2° un déterminisme *psycho-physiologique*, où l'on déclare les phénomènes de la pensée absolument passifs, et par là même soumis aux lois de l'organisme ; 3° un déterminisme *psychologique,* qui se fonde sur les lois de l'esprit lui-même pour nier la liberté. » (t. II, p. 121.) M. Piat examine ce triple déterminisme dans le positivisme de Comte et de Stuart Mill, dans la métaphysique d'Herbert Spencer, dans les systèmes de Bain, de Taine, de Paulhan, dans les criminalistes et dans la théorie de M. Fouillée sur le rôle de l'idée dans les actes volontaires. On trouvera dans ce livre l'histoire et la réfutation du déterminisme et aussi impartialement concédé que par plusieurs côtés les différents positivismes ont rendu des services à la philosophie.

10. *Néo-critiques*. Le principal d'entre eux est M. Renouvier, lequel admet la liberté non pas comme un fait de conscience ou d'expérience, mais comme un fait de croyance.

NOTE 3, *p.* 42.

Aristote et l'esclavage. Il serait inexact de dire qu'Aristote a soutenu l'esclavage d'une manière absolue. Il s'est trouvé en face d'un fait universellement pratiqué et il en a donné la seule explication qui pourrait le légitimer. D'abord le philosophe (*I Polit.*, II, 16) n'accepte pas que la loi de guerre et de la conquête donne le droit d'asservir, « parce qu'il est horrible que le plus fort, par cela seul qu'il peut employer la violence, fasse de sa victime son sujet et son esclave ».

Mais *s'il* est un homme « inférieur à ses semblables autant que le corps l'est à l'âme, la brute à l'homme... pouvant comprendre la raison quand un autre la lui montre, mais ne la possédant pas en lui-même (*Ibid.*, I, 2), absolument privé de volonté et de vertus morales (*Ibid.*, 5), incapable de bonheur (*Morale à Nicom.*, X, 6)

comme d'amitié (*Ibid.*, VIII, 11), cet homme est, par nature, partout et toujours esclave (*Polit.*, I, 2).

Cet homme existe-t-il ? Aristote ne le décide pas, il penche plutôt par moments vers le contraire. « Si on suppose ces vertus aux esclaves, où sera leur différence avec les hommes libres ? Si on la leur refuse, *la chose n'est pas moins absurde ;* car ils sont hommes et ils ont leur part de raison. » *Ibid.*, 5.)

NOTE 4, p. 43.

Saint Thomas et l'esclavage. Si Aristote n'est point absolument partisan de l'esclavage, saint Thomas en est nettement l'adversaire, et il est vraiment incompréhensible que des hommes comme M. Fouillée osent accuser le Docteur angélique d'enseigner une pareille pratique. Dans son *Commentaire sur la morale et sur la politique d'Aristote*, saint Thomas ne prend nullement à son compte la doctrine du Philosophe, il ne fait que l'exposer. Quand il parle en son nom, le saint docteur repousse constamment la servitude. Premièrement, il ruine le principe sur lequel s'est appuyée de tout temps la théorie de l'esclavage : l'inégalité de nature dans les hommes. *Omnes homines natura pares* (II[a], II[æ], CIV, 5), répète-t-il sans cesse. Secondement, il enseigne d'une manière absolument positive que l'esclavage de l'âme est toujours illicite : *Servitus, qua homo homini subjicitur, ad corpus pertinet non ad animam quæ libera manet* (*Ibid*, 6, ad 1[um]). Mais le véritable esclavage est l'esclavage de l'âme. Troisièmement, saint Thomas accepte le servage qui consiste à mettre à la disposition d'un maître son travail matériel, *in his quæ exterius per corpus sunt agenda* (*Ibid.*, 5). Même ce service corporel a des limites ; par exemple, en ce qui concerne la conservation de l'individu et la propagation de l'espèce, saint Thomas déclare le servage illégitime. *In his quæ pertinent ad corporis sustentationem et prolis generationem* (*Ibid.*). Ainsi, saint Thomas combat le droit païen sur le mariage des esclaves.

NOTE 5, *p.* 47.

L'esclavage et l'Eglise. M. Havet a écrit dans son livre : *e Christianisme et ses origines* (t. I, introduction, p. XXI) : « Il n'y a pas de plus grand exemple des illusions que peuvent se faire les croyants, que leur obstination à faire honneur au christianisme et à l'Eglise de l'abolition de l'esclavage ; quand il est certain que l'esclavage antique a subsisté dans l'empire chrétien comme dans l'empire païen, qu'il a duré assez dans le moyen âge.... que l'esclavage des noirs s'est établi sous le règne de l'Eglise... et qu'à l'heure qu'il est, la papauté, qui condamne si facilement et si imprudemment tant de choses, n'a pu encore se résoudre à le condamner. L'Eglise a régné dix-huit cents ans et l'esclavage, la torture, l'éducation par les coups, bien d'autres injustices encore, ont continué tout ce temps, de l'aveu de l'Eglise et dans l'Eglise : la philosophie libre n'a régné qu'un jour, à la fin du XVIII^e^ siècle, et elle a tout emporté, emporté presque d'un seul coup. »

Voilà ce que peut inspirer la passion antireligieuse à des esprits distingués par plus d'un côté. Qu'il nous suffise de dire que Adrien I^er^, Alexandre III, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Pie II, Léon X, Paul III, Urbain VIII, Benoît XIV, Pie VII, Grégoire XVI, Léon XIII, Pie X, et nous en passons, n'ont pas cessé par leurs bulles, leurs lettres, leurs œuvres, de combattre l'esclavage. Harnack, dans son dernier ouvrage, *l'Expansion du christianisme*, défend la thèse que MM. Cochin, Wallon et Allard ont établie d'une manière si irréfutable. Ajoutons que la philosophie du XVIII^e^ siècle n'a point emporté l'esclavage qui règne encore aujourd'hui.

DEUXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 58.

La preuve morale de la liberté a été mise en relief, peut-on dire, par tous les philosophes et tous les théolo-

giens défenseurs de notre thèse. Platon et Aristote l'invoquent à chaque instant. Saint Augustin l'étudie dans la Bible et dans la philosophie (*De Actibus cum Felice*, II, 5), les scolastiques l'expliquent à mesure qu'ils passent en revue les différentes notions fondamentales de la morale, bien ou culpabilité, mérite ou démérite, récompense ou châtiment, etc. Le XVII^e^ siècle a beaucoup usé de cette démonstration, et de notre temps c'est le principal argument dont se sont servis les spiritualistes depuis Kant jusqu'à MM. Secretan, Renouvier, Ravaisson, etc. (Voyez M. Piat, *la Liberté*, vol. I, *Méthode morale*.)

C'est dans son traité *De Malo* que saint Thomas explique le plus au long cette première preuve de la liberté. Voici ce texte :

« Hæc autem opinio est hæretica : tollit enim rationem meriti et demeriti in humanis actibus. Non enim videtur esse meritorium vel demeritorium quod aliquis sic ex necessitate agit quod vitare non possit. Est etiam annumeranda inter extraneas philosophiæ opiniones : quia non solum contrariatur fidei, sed subvertit omnia principia philosophiæ moralis. Si enim non sit liberum arbitrium aliquid in nobis, sed ex necessitate movemur ad volendum, tollitur deliberatio, exhortatio, præceptum et punitio, et laus et vituperium, circa quæ moralis philosophia consistit. Hujusmodi opiniones quæ destruunt principia alicujus partis philosophiæ dicuntur positiones extraneæ, sicut nihil moveri, quod destruit principia scientæ naturalis.

« Ad hujusmodi autem positiones ponendas inducti sunt aliqui homines, partim quidem propter proterviam, partim propter aliquas rationes sophisticas, quas solvere non potuerunt ut dicitur IV Metaphys. » (*De Malo*, q. VI, 1, ad 16^um^ et *VI Met.*, com. IV et X.)

NOTE 2, *p.* 59.

La preuve morale de la liberté a été combattue *directement*, et elle l'est encore par la plupart de nos universitaires. Citons MM. Fouillée, Guyau, Payot, etc. Pour

eux la morale sans la liberté n'est pas une *morale d'êtres libres*, mais c'est une morale. Ils passent en revue les notions fondamentales de devoir, de responsabilité, etc., et ils tentent de prouver que ces idées sont parfaitement séparables du concept du libre arbitre. Parmi les catholiques nous ne connaissons que M. Fonsegrive qui ait accepté que l'idée de devoir est sans connexion avec l'idée de liberté.

Il n'y a vraiment rien de nouveau sous le soleil : d'après les *Salmanticenses* cette théorie eût été soutenue comme probable par deux théologiens, Arauxo et Lorca. On a même attribué cette erreur à Capreolus (2 sent., disp. 40, a. 3) ; c'est à tort, car ce docteur ne parle que des actes qui préviennent la parfaite délibération, mais sont libres *interpretative*. Il est aussi inexact de dire que Cajetan (I^{a}, II^{a}, q. XXXIV, art. 3) et Ferrariensis (*III C. C.*, c. 26) ont défendu cette thèse, car ces deux auteurs parlent de la moralité objective. Voyez *Salmanticenses*, tract. XI, disp. 1, dub. 1, dub. 1^{um}.

NOTE 3, *p.* 61.

Les équivalents du devoir. M. Guyau a substitué au devoir comme nous l'entendons cinq équivalents :

« 1° La conscience de notre pouvoir intérieur et supérieur ;

« 2° L'influence exercée par les idées sur les actions ;

« 3° La fusion croissante des sensibilités et le caractère toujours plus social de nos plaisirs et de nos douleurs ;

« 4° L'amour du risque dans l'action ;

« 5° L'amour de l'hypothèse métaphysique, qui est une sorte de risque dans la pensée.

« Ces divers mobiles réunis sont pour nous tout ce qu'une morale réduite aux seuls faits et aux hypothèses qui les complètent pourrait mettre à la place de l'ancienne obligation catégorique. » (*Esquisse d'une morale*, préface, p. 6 et 7.)

Au milieu de réflexions plus intéressantes que neuves, qui ne voit que M. Guyau brouille toutes les no-

tions. Ses équivalents du devoir peuvent avoir des relations avec le devoir ; ni séparément, ni tous ensemble ils ne sauraient le remplacer.

Le besoin de vivre et d'agir que nous avons appelé le besoin de béatitude sert de fondement au devoir, mais ne se confond nullement avec lui.

L'idée nous éclaire sur notre devoir et peut nous influencer à divers degrés pour son accomplissement ; mais que d'idées qui nous influencent sans nous imposer une action?

Le progrès social, l'attrait du risque sont capables aussi très souvent de nous exciter à la pratique du devoir, mais dans une foule de cas, ce progrès et cet attrait, loin de nous imposer un devoir, n'ont même pas de relation directe avec le devoir.

M. Fouillée dit que le devoir est un *idéal*. Cette pensée ne diffère guère de celle de Guyau, elle n'est pas plus juste. Tout devoir contient un certain idéal, mais pour que l'idéal nous oblige à un acte, il faut qu'il ait une connexion nécessaire avec le bien absolu que nous voulons nécessairement.

NOTE 4, *p.* 61.

Indirectement, d'autres philosophes ont combattu la preuve morale de la liberté, en soutenant que rationnellement les principes que nous invoquons comme fondamentaux dans la morale ne sont pas évidents à la raison, qu'historiquement ils sont de date récente et le résultat de l'évolution intellectuelle. Ces deux raisonnements s'appuient l'un l'autre.

Dans la *Revue philosophique* (janvier 1901 et février 1902), M. Brochart a réuni des aperçus très justes, très clairs, auxquels les philosophes catholiques pourront emprunter des critiques précieuses, en ce qui touche, par exemple, la morale éclectique et kantiste, mais il y ajoute quelques affirmations plus que contestables, celles que : la notion du devoir, 1° ne s'impose pas à la raison ; 2° est de date récente.

Le savant professeur concède expressément que l'idée

du précepte divin et du devoir est contemporaine des religions, mais au point de vue rationnel il affirme que « le principe du devoir » ne peut être présenté « avec clarté et défini avec précision » que par la religion et particulièrement par la religion révélée. Sans accepter la théorie de Kant qui fait de l'idée de devoir un concept *a priori*, une catégorie, une sorte d'idée innée, il faut convenir que la raison établit d'une manière absolue l'idée de devoir et de précepte, par le fait qu'elle prouve que l'homme a une fin dernière, et qu'elle nous commande de vouloir et de réaliser cette fin dernière par les moyens qui ont avec celle-ci une connexion nécessaire. La raison établit encore par ses propres forces qu'il y a un Dieu, une Providence et un *ordre* descendu de l'intelligence divine dans les choses et des choses dans la connaissance de l'homme. Cet ordre entraîne une subordination des êtres, des fins et des opérations, et par conséquent l'idée de devoir, d'obligation et d'obéissance. Ainsi la *morale de l'obéissance* fait partie de la *morale philosophique*. Même les théologiens rattachent l'idée du devoir à cet ordre et à cette nature des choses, et non point à la seule volonté divine, ce qui serait transporter la théorie kantiste dans la théologie. Le concept de bien, de bonheur, d'ordre, de divinité, de providence précède le concept de devoir, et en cela nous sommes de l'avis de M. Brochart et nous nous séparons de Kant; mais ce concept impose celui du devoir, et en cela nous nous séparons du docte écrivain de la *Revue philosophique*.

Sur la question historique, M. Brochart ne s'est pas moins égaré. Dans la philosophie aussi bien que dans la religion la notion de devoir est vieille comme le monde, et elle est commune chez tous les peuples. Chez les maîtres Grecs, en particulier, on trouve non seulement des conseils mais des lois morales et des commandements, non seulement des *optatifs*, mais des *impératifs*. Aristote, pour ne citer que lui, à chaque instant parle de la loi d'une manière formelle, et dans ses théories générales il la suppose constamment. Quelle que soit, en effet, l'origine étymologique du mot νόμος invoqué par M. Brochart, quelle que soit la part de l'es-

thétique dans la morale du Philosophe qui parle d'un état de bonté et de beauté supérieur à ce qui est rigoureusement requis, il n'est pas douteux qu'Aristote use expressément et fréquemment de mots qui entraînent l'idée du devoir.

D'abord, comme le fait remarquer M. Farges dans une excellente note (*la Liberté et le devoir*, p. 335), le mal moral est strictement interdit. « Il y a, dit le Stagyrite, telle action, telle passion qui emporte, aussitôt qu'on en prononce le nom, l'idée du mal et de vice. Ainsi la malveillance ou disposition à se réjouir du mal d'autrui, l'impudence et l'envie ; et en fait d'actions, l'adultère, le vol, l'assassinat ; car toutes ces choses et toutes celles qui leur ressemblent sont déclarées mauvaises et criminelles uniquement par le caractère affreux qu'elles offrent... Il n'y a donc jamais dans ces choses moyen de bien faire ; on n'y peut commettre que des fautes;... d'une manière absolue, faire l'une quelconque de ces choses, c'est commettre un crime. » (*Morale à Nicomaque*, liv. II, chap. VI, p. 18. Traduction B. Saint-Hilaire.) Le mot ἁμαρτάνειν, ἁμαρτάνεται, employé ici pour désigner le mal, était traduit par les anciens *peccatum* ; c'est le mot même de saint Paul : ἁμαρτια, ἁμαρτῆσομεν. (Rom., VI, 1-15).

Plutôt que de consentir au mal, il faut tout endurer, même la mort. Ενια δ' ἴσως οὐκ ἔστιν ἀναγκασθῆναι, αλλὰ μᾶλλον ἀποθανετέον παθόντι τὰ δεινότατα. Καὶ γὰρ τὸν Εὐριπίδου Αλκμαίωνα γελοῖα φαίνεται τὰ ἀναγκάσαντα μητροκτονῆσαι. (*Morale à Nicomaque*, liv. II, chap. I.) On ne voit pas bien comment il pourrait y avoir une nécessité morale plus absolue que celle qui nous oblige à mourir. Platon soutient la même doctrine dans le *Gorgias*.

S'il s'agit du bien moral à accomplir nous trouvons dans Aristote le même *impératif*. Sans cesse on rencontre le mot δεῖ, το δέον, τὰ δεοντα, ὡς δεῖ, ὥσπερ δέον. Or le verbe δεῖ entraîne l'idée de nécessité qui lie, qui enchaîne, et par suite l'idée de devoir, s'il s'agit du monde moral.

Bien plus, en parlant de la loi écrite ou naturelle, le Philosophe emploie le mot de puissance nécessitante : Ὁ δὲ νόμος ἀναγκαστικήν ἔχει δύναμιν, ce que l'édition de

Berlin traduit : *Lex autem vim habet ad cogendum valentem* (*Ibid.*, X) ; et la raison de cette nécessité, ce n'est pas la peine ou le châtiment, c'est que la loi provient d'un homme prudent. *Cum sit ratio ab aliqua prudentia menteque perfecta* (*Ibid.*).

Plus on étudie Aristote et plus on s'aperçoit que saint Thomas en a été l'exégète exact, et c'est bien en ce sens que le Docteur angélique traduit : *Lex habet vim coactivam... et est sermo procedens ab aliqua prudentia et intellecta dirigente ad bonum.* (*Ibid*, lect. 14.)

La force coercitive de la loi vient de la nécessité morale de l'acte qu'elle impose. Il n'est donc pas douteux pour nous que les Grecs et Aristote ont eu très précise l'idée du devoir, et il est regrettable que M. Brochart n'ait pas répondu aux objections que le R. P. Sertillanges et Mgr Farges lui ont faites sur sa thèse.

NOTE 5, *p.* 68.

Beaucoup de modernes mettent en doute le témoignage de la conscience. Ce témoignage de la conscience en ce qui regarde la liberté est contesté par M. Fouillée : « Par malheur, dit-il, rien n'est plus obscur que cette conscience admise par l'école spiritualiste et il est tout d'abord impossible de dire si l'on a affaire à une réalité ou à une idée. Autant il est clair que nous existons, notre existence ne fût-elle que celle d'un simple phénomène, d'un simple fait de conscience, autant il est peu clair que nous donnions l'existence à des actions qui ne seraient pas l'effet nécessaire de notre propre caractère et du milieu ambiant selon les lois universelles de la raison et de la nature. Dans l'affirmation de l'existence, la conscience ne sort pas de soi ; le sujet et l'objet, l'apparence de la pensée et la réalité de la pensée se confondent. Au contraire, l'affirmation de la liberté nous entraîne à la fois hors de nous mêmes et au plus profond de nous-mêmes, car elle porte : 1° sur la relation fondamentale qui existe entre moi et les autres êtres, entre moi et l'univers ; 2° sur le fond même de mon exis-

tence, non plus sur une apparence ou une manière d'être de ma conscience... La liberté a donc deux conditions qui entrent dans sa définition même : sous son aspect négatif, elle est l'*indépendance* par rapport à toute autre cause et même par rapport à l'univers entier, car il faut que l'acte libre, en tant que libre, ne soit l'effet d'aucune des causes extérieures dont l'ensemble forme l'univers ; sous son aspect positif, elle est *spontanéité absolue*, activité se donnant à elle-même sa direction et sa loi. Maintenant, la conscience peut-elle saisir sur le fait ces deux conditions, comme le croient les spiritualistes ? C'est ce que nous avons à examiner. » (*Morale contemporaine*, p. 284-285.)

Quant à la théorie générale, elle dit trop ou pas assez, car si nous ne pouvons avoir conscience de notre liberté qui est une partie de notre être, nous ne pouvons avoir conscience ni de notre existence, ni de notre conscience qui ne sont pas plus en nous que notre liberté.

Et si pour être sûr de mon indépendance « par rapport à toute cause étrangère », il fallait que je connusse toutes les causes qui sont capables d'agir sur moi, il faudrait dire encore que, pour connaître une cause, il serait nécessaire de connaître toutes les autres causes, ce qui serait nier toute science qui ne serait pas absolue et universelle.

Sous son aspect positif de *spontanéité absolue*, la liberté n'apparaît pas davantage, selon M. Fouillée, au regard de la conscience. Nous expliquons, dans notre troisième conférence, ce qu'il faut entendre par cette spontanéité absolue. Puis, quand M. Fouillée dit (p. 287) : « Pour être certain d'être libre, il faudrait que je fusse entièrement l'auteur de moi-même, de mon être comme de mes manières d'être et que j'en eusse l'entière conscience. En d'autres termes, il faudrait que j'eusse l'existence absolue, comme la conscience absolue, il faudrait que je fusse Dieu », il y a équivoque et erreur.

Nous ne disons ni que nous sommes la *liberté première et absolue*, ni que nous sommes la conscience ou l'existence *premières et absolues*. Mais si nous n'avons pas besoin d'être l'existence ni la conscience absolues pour être certains de notre existence, nous n'en avons pas

besoin davantage pour être certains de notre liberté. Nous touchons d'ailleurs cette difficulté dans la troisième partie de notre troisième conférence.

La preuve de la liberté par la conscience est supposée continuellement par les anciens philosophes, elle est supposée plus qu'expliquée. Saint Augustin, au contraire, l'a mise dans un puissant relief et il a montré que la conscience de la liberté est si profondément marquée en chacun de nous, que ceux mêmes qui nient le libre arbitre ne cessent pas de parler et de vivre comme s'il existait. En réfutant les manichéens, le grand docteur s'exprime ainsi :

« Esse autem liberum arbitrium, atque inde peccare quemque si velit, non peccare si nolit, non solum in divinis Scripturis, quas non intelligitis, sed etiam in verbis ipsius Manichæi vestri probo. Circumclusus enim videt potentiam veritatis, contra quam conatus fuerat aliam naturam quam non fecit Deus, inducere contra Deum, non solida veritate, sed inani phantasmate; tamen ad confitendum verum de libero arbitrio, plus in eo valuit natura humana in qua cum Deus effecit, quam fabula sacrilega quam sibi ipse confinxit.

« Audi ergo jam quemadmodum Manichæus ipse tam perversus, tam superbus, ut aliam introducens naturam, se æqualem Deo faceret, Deum ad seipsum deponeret, confessus sit tamen esse liberum arbitrium : in Thesauro vestro, cui tale nomen ad decipiendos homines indidistis, certe sic loquitur, quod et tu ipse cognoscis : *Hi vero qui negligentia sua a labe prædictorum spirituum purgari se minime permiserint, mandatisque divinis ex integro parum obtemperaverint, legemque sibi a suo liberatore datam plenius servare noluerint, neque ut decebat, sese gubernaverint.*

« Vide in his verbis confirmatum esse, etiam a nesciente quid loqueretur, liberum arbitrium. Qui enim servare legem non vult, in potestate ejus est, si velit. Non enim dixit, non potuerint sed « noluerint ». Hoc certe quod nolunt servare legem, non a gente tenebrarum coguntur : si enim coguntur, non nolunt, sed non possunt; si autem nolunt, non utique coguntur ut non faciant, sed voluntate sua nolunt. Hoc ergo quod in

eorum voluntate est ut nolint, peccatum et certe sine aliqua necessitate gentis tenebrarum. Hoc agnosce esse peccatum sine necessitate gentis tenebrarum : et inde vides unde veniantomnes culpæ, unde merita culparum, unde distributiones pœnarum. » (*De Actibus cum Felice*, II, III, 5.)

Bossuet, dans le traité de la *Connaissance de Dieu et de soi-même* et dans le *Traité du libre arbitre*, Fénelon dans le *Traité de l'existence de Dieu*, chap. II, et dans ses *Lettres sur la Religion*, chap. III, ont tiré un grand parti de la doctrine de saint Augustin. Ils ont spécialement montré comment dans tous les hommes la conscience rend un témoignage en faveur du libre arbitre.

Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, la preuve psychologique de la liberté à été reprise et longuement méditée par Maine de Biran, Cousin et Jouffroy. Voyez M. Piat. *la Liberté*, t. I.

NOTE 6, *p.* 75.

La preuve métaphysique de la liberté a été fort négligée de notre temps. Même plusieurs catholiques qui se sont occupés de la question s'abstiennent de la mentionner.

Quoi qu'il en soit, cet argument est fondamental, et seul il explique l'existence de la liberté que la morale et l'expérience attestent.

Qu'il nous suffise de donner un double appui d'autorité à notre affirmation.

Premièrement, saint Thomas reproduit dans tous ses traités et expose longuement cette démonstration, tous les scolastiques commentent le saint docteur et font de son raisonnement la pièce capitale de leur thèse.

Secondement, Léon XIII, dans son encyclique *Libertas*, n'invoque guère que cette preuve. Dès les premiers mots il nous dit que la liberté est « l'apanage exclusif des êtres doués d'intelligence ou de raison ». Puis il expose ainsi cette preuve : « Cette liberté (naturelle), qui certainement est pour nous la voix de la nature, le jugement et le sens commun de tous les hommes ne la reconnais-

sent qu'aux êtres qui ont l'usage de l'intelligence ou de la raison, et c'est en elle que consiste manifestement la cause qui nous fait considérer l'homme comme responsable de ses actes. Et il n'en saurait être autrement ; car tandis que les animaux n'obéissent qu'aux sens et ne sont poussés que par l'instinct naturel à rechercher ce qui leur est utile ou à éviter ce qui leur serait nuisible, l'homme, dans chacune des actions de sa vie, a la raison pour guide. Or la raison, à l'égard des biens de ce monde, nous dit de tous et de chacun qu'ils peuvent indifféremment être ou ne pas être, d'où il suit qu'aucun d'eux ne lui apparaissant comme nécessaire elle donne à la volonté le pouvoir d'option pour choisir ce qui lui plaît.

« Mais si l'homme peut juger de la *contingence*, comme on dit, des biens dont nous avons parlé, c'est qu'il a une âme simple de sa nature, spirituelle et capable de penser ; une âme qui, étant telle, ne tire point son origine des choses corporelles pas plus qu'elle n'en dépend pour sa conservation, mais qui, créée immédiatement de Dieu et dépassant d'une distance immense la commune condition des corps, a son mode propre et particulier de vie et d'action ; d'où il résulte que, comprenant par sa pensée ces raisons immobiles et nécessaires du vrai et du bien, elle voit que ces biens ne sont nullement des biens nécessaires. Ainsi prouver pour l'âme humaine qu'elle est dégagée de tout élément mortel et douée de la faculté de penser, c'est établir en même temps la liberté naturelle sur son plus solide fondement. »

Dans ce document Léon XIII insinue la pensée que nous avons émise, à savoir que la preuve morale et la preuve expérimentale s'appuient et s'expliquent par la preuve métaphysique. Pourquoi, en effet, le devoir par exemple ne nécessite-t-il pas la volonté physiquement, alors qu'il l'oblige moralement, sinon parce que le devoir nous montre un bien contingent, limité, devant lequel la volonté, d'une capacité universelle, demeure libre. C'est la même raison qui rend compte de la liberté dans l'attention et dans la délibération, etc.

TROISIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 88.

L'importance du sujet que nous avons traité dans la troisième conférence est capitale. Il nous semble que toutes les erreurs commises en cette matière comme toutes les objections que l'on nous a soumises par écrit ou de vive voix viennent de ce que l'on a une fausse idée de la liberté *humaine*. La liberté humaine, en effet, est une liberté créée et non pas incréée, secondaire, dérivée et non pas première : elle ne se confond donc pas, comme on le croit si facilement, avec l'indépendance absolue. De plus, la liberté humaine n'est pas la liberté angélique, c'est-à-dire la liberté d'un pur esprit, mais la liberté d'un esprit qui est la forme d'un corps et qui a besoin pour ses opérations intellectuelles du secours du corps et des sens.

NOTE 2, *p.* 89.

Il y a, au sujet de l'influence des idées, de la connaissance sur les sentiments, deux théories extrêmes, l'une qui prétend qu'il y a des états *affectifs purs, c'est-à-dire vides de tout élément intellectuel, de tout contenu représentatif, qui ne sont liés ni à des perceptions, ni à des concepts* (Ribot). *Psychologie des sentiments*, (p. 6-7) ; l'autre qui, au contraire, voit dans toute idée, dans tout concept, dans toute sensation un commencement et une source nécessitante d'émotion et de sentiment.

Les faits invoqués pour soutenir la première opinion ne nous paraissent nullement conclure, car aucun n'exclut une *conscience vague* et cette conscience vague suffit dans la détermination des sentiments.

La seconde opinion, si on la poussait à bout, conduirait à la confusion des facultés connaissantes et des facultés affectives ou appétitives.

Entre ces deux extrêmes et profitant de ce qu'ils con-

tiennent de vrai, il ne nous semble pas douteux que la théorie scolastique soit la vraie. Avec le second système, elle tient qu'il n'y a pas d'émotion sans une connaissance au moins confuse. Avec le premier, elle concède qu'il y a une distinction entre les facultés affectives et les facultés connaissantes.

Pour les scolastiques, la connaissance n'est pas la *cause*, mais la *condition* de l'émotion affective car la présence de l'objet est nécessaire à l'exercice de l'appétit, et c'est la connaissance qui rend cet objet présent à l'appétit. Cet objet lui-même n'a pas une puissance *effective* ou *formelle* sur le sentiment. En sa présence la faculté appétitive se détermine *nécessairement* si l'objet a une ampleur égale à l'ampleur de la faculté, librement si la faculté est d'une ampleur supérieure à celle de l'objet.

Saint Thomas a exprimé cette pensée en deux mots : « Intellectus movet voluntatem sicut præsentans ei objectum suum. » (I^{a}, II^{æ} q. IX, art. 1.)

En ce qui regarde l'influence de l'idée sur le jugement ou sur le choix de la liberté, remarquons d'abord que la difficulté si brillamment mise en relief par M. Fouillée, et devant laquelle M^{gr} d'Hulst a hésité (*Conférences de Notre-Dame*, 1891, p. 21), a été dès longtemps soulevée par la philosophie. En faisant consister la vertu dans la science, l'école socratique et platonicienne enlève à la volonté une part de son domaine et conduit au déterminisme intellectuel. De longues discussions se sont produites entre les thomistes, les scotistes, les suaréziens sur la question de savoir si le dernier jugement pratique nécessitait la volonté. Peut-être, comme le remarque le P. Liberatore, y a-t-il dans cette discussion plus de malentendu que de divergence Quoi qu'il en soit, saint Thomas (I^{a}, II^{æ}, q. IX et X ; *De Veritate*, XXII, art. 6; *De Malo*, q. VI, l. a largement et profondément traité ce problème.

L'intelligence n'a sur la volonté que l'influence de l'objet qu'elle lui présente, par conséquent il faut parler de l'influence de l'intelligence sur la volonté comme on parle de l'influence de l'objet sur celle-ci, et si la volonté est libre comme l'expérience nous l'apprend vis-à-vis

de tous les biens ou objets particuliers, elle est libre vis-à-vis de toutes les idées qui représentent ces objets. Il est bien évident que jamais la volonté ne se détermine sans objet, mais il est manifeste qu'elle ne se détermine nécessairement vis-à-vis d'aucun bien qui n'est pas universel. Et ici-bas, aucun bien concret, même Dieu, ne nous apparaît comme universel.

La détermination produite par l'objet n'est pas une détermination d'efficience ou d'exercice, mais une détermination objective ou de spécification. Et par lui-même aucun objet ne détermine nécessairement la volonté *quoad exercitium*, mais en vertu de sa nature, en présence des objets la volonté se détermine nécessairement ou librement elle-même selon la valeur des objets. Nul n'a plus complètement analysé cette doctrine que Cajetan (I[a], II[æ], q. x, art. 2) : « Aliud est dicere : Voluntas necessario movetur ab objecto ad exercitium actus; et dicere : Voluntas sic disposita necessario movetur ad exercitium actus. Primum enim denotat efficaciam objecti supra voluntatem, quod scilicet et sic efficacis est naturæ, quod potest voluntatem ad exercitium actus necessario ducere. Et hoc negatur in præsenti conclusione, dum asseritur, quod nullum objectum ut sic, et quantum est ex sua efficacia, potest naturali necessitate compellere voluntatem ad exercitium actus. Secundum vero denotat naturam voluntatis, de qua dictum est quod habet quemdam motum naturalem, et quod non habet semper illum actu, sed quando est in certa dispositione, et hoc prædictum est vere. Et ex hoc provenit quod voluntas Deum clare visum necessario amat; est enim tunc in dispositione tali, quod ex natura sua actu provenit amor et delectatio talis objecti. Et similiter in primo actu voluntatis, quem habemus naturaliter, velle illud non habet necessitatem exercitii ab objecto, sed a natura existente in tali dispositione, quod ad eam naturali necessitate sequitur velle. Unde quandocumque voluntas necessario movetur ad exercitium, necessitas illa, nunquam ab objecto, sed a natura, et naturæ Datore... Recolito supradictorum, scilicet quod voluntas quoad exercitium tres habet tantum motores, scilicet seipsam, suam naturam, et Deum, ut agentem, non ut

objectum. Ex hoc enim patet, quod modus exercitii non aliunde est. Unde sive libere, sive necessario voluntas exerceat suum actum, nunquam ex parte objecti causa requirenda est, sed agentis, ut dictum est triplicis, et in hoc quiescat intellectus tuus. »

Cette distinction, si profonde et si clairement exposée par Cajetan, est capitale dans la question. C'est pour ne l'avoir point suffisamment scrutée, que M. Fouillée est tombé dans le déterminisme psychologique. Et il nous semble que Mgr d'Hulst n'eût pas été déconcerté comme il l'a été par l'objection de M. Fouillée, s'il avait accordé plus d'importance à cette distinction.

Il est toujours inexact, en effet, de dire que la volonté est déterminée par un objet, un motif, une idée, qu'il s'agisse de détermination nécessaire ou de détermination libre. C'est toujours la volonté qui *se détermine elle-même, quoad exercitium,* et même qui détermine les autres facultés, sans excepter l'intelligence. Mais elle se détermine elle même, et elle détermine les autres puissances, tantôt nécessairement, tantôt librement : nécessairement si l'objet présenté est absolu et nécessaire, librement si l'objet est contingent. Elle ne se détermine pas sans motif, c'est-à-dire sans que l'objet ne passe et ne soit présenté par l'idée, autrement elle serait aveugle, mais elle ne se détermine pas nécessairement si l'objet n'a pas une dimension égale à l'ampleur de sa capacité. La volonté dans la détermination libre tire de son fond un élément qui grossit la valeur objective du motif, parce que la volonté, dit très justement Mgr Mercier (*la Liberté d'indifférence et le déterminisme* | *Revue néo-scolastique*, février 1904, p. 11]), « peut vouloir son acte pour lui-même, comme l'intelligence est capable de penser sa pensée. »

NOTE 3, *p.* 103.

Nous savons que les sensualistes et les matérialistes ont assujetti la liberté aux états organiques, aux passions, aux dispositions héréditaires, etc. Les actes de la volonté sont, d'après eux, des fonctions du cerveau qui sont déterminées par la fatalité physiologique.

Tous les faits qu'on invoque, et dont beaucoup semblent exacts, prouvent que, pour être libre, l'âme exige certaines conditions physiques, parce que la volonté dans ses mouvements dépend de l'intelligence, et que les actes d'appréhension et de jugement dans l'intelligence ne peuvent se produire d'une manière normale si les sens et le cerveau sont troublés ou lésés.

Les modernes ont analysé et étudié minutieusement les cas physiologiques, mais les conclusions ont dépassé les prémisses, quand ils ont prétendu que les états organiques ou passionnels atteignaient directement la volonté.

Les expériences qu'ils ont faites s'accordent merveilleusement avec la doctrine générale que saint Thomas a enseignée sur la composition substantielle de l'homme et sur notre mode propre de connaître.

Le Docteur angélique enseigne d'abord que *directement* les passions, les états organiques, etc., sont incapables d'avoir prise sur le vouloir intellectuel libre ou nécessaire. C'est en ce sens qu'il faut entendre les passages où le grand docteur paraît avoir concédé une action directe de l'appétit sensitif sur l'appétit intellectuel. Mais *indirectement*, les émotions, la sensibilité jouent un très grand rôle dans nos sentiments volontaires. L'appétit sensitif a une influence *indirecte* et *objective*. Des dispositions physiques dépend, en effet, en grande partie l'impression que les objets extérieurs font sur notre sensibilité. Mais les images des sens sont la matière de l'acte intellectuel, et si cette matière est grossie, ornée de fausses couleurs, confuse, l'appréhension et le jugement deviennent difficiles ou impossibles. Le trouble des puissances sensibles, dit saint Thomas, a sa répercussion dans la puissance intellectuelle, et le trouble de la puissance intellectuelle a sa répercussion dans la puissance volontaire. *Intellectus enim naturaliter movetur vi sensitiva apprehensiva motiva, per modum quo objectum movet potentiam ; quia phantasma se habet ad intellectum sicut color ad visum. ut dicitur in III, de Anima, comm. XXXV; et ideo perturbata vi sensitiva inferiori, de necessitate perturbatur intellectus...* (*De Veritate*, q. v, art. 10.) Mais l'influence de l'appétit sensitif

se ramène à l'influence de la raison et des idées sur la volonté et sur la liberté, laquelle influence est purement objective.

NOTE 4, *p.* 105.

Les anciens se préoccupaient beaucoup de la puissance des corps célestes. Dans les rapports de ceux-ci avec la liberté, ils concluaient qu'ils n'agissaient sur notre volonté que par l'intermédiaire de la sensibilité. On peut appliquer aux conditions de tempérament, de caractère, d'hérédité ce que les anciens disaient de l'appétit sensitif, et aux conditions de sol, de climat, de ciel, ce qu'ils enseignent des corps célestes. Et ainsi l'intelligence, les sens, les appétits inférieurs, les dispositions de tempérament, les milieux, agissent *objectivement* sur la volonté.

NOTE 5, *p.* 107.

Deux erreurs se sont produites par rapport aux relations de Dieu avec la liberté. Les uns (manichéens, mahométans, protestants, jansénistes, occasionalistes, etc.), pour sauvegarder l'absolutisme de l'action divine, nient la liberté ; les autres (pélagiens, libéraux, etc.), pour sauvegarder la liberté, l'ont faite indépendante de Dieu même.

La doctrine catholique se tient entre ces deux excès. Elle confesse que, rien ne pouvant se produire ou exister sans Dieu maître, conservateur, créateur de tout, l'acte libre n'échappe pas à la souveraineté du Très-Haut. D'autre part elle enseigne que Dieu, créateur de la liberté, concourt à l'acte libre sans l'empêcher d'être libre.

La liberté de l'homme n'est donc ni absolue, ni illimitée, ni indépendante en tout ; et cela n'empêche pas qu'elle soit une liberté. C'est pourquoi, dans ces questions, il nous semble de toute nécessité de distinguer entre la liberté première et absolue qui n'existe qu'en Dieu, et la liberté seconde et créée que l'on trouve dans les anges et dans l'homme.

M. Fouillée, par exemple, a prouvé péremptoirement — et nous nous sommes appuyé sur son autorité — que l'homme n'a pas la liberté absolue, sans quoi il serait Dieu; nous n'y contredisons pas. Mais il n'a nullement prouvé qu'une liberté dépendante de Dieu n'est pas une liberté.

On dira que cette dépendance est inconciliable avec cette liberté. A cela nous répondons avec les catholiques : 1° que possédant deux vérités certaines : l'existence de la liberté et la dépendance de la liberté vis-à-vis de Dieu, nous n'avons pas le droit, sous prétexte que nous ne pouvons pas concilier ces deux vérités, de nier l'une ou l'autre; 2° que la difficulté est commune à toutes les actions qui viennent à la fois de Dieu comme cause première et des créatures comme causes secondes. Saint Thomas a fait cette réponse, en la particularisant aux êtres vivants qui se meuvent eux-mêmes et qui sont mus par Dieu ; 3° nous ne voyons pas, pour répondre aux difficultés qu'aucun système n'évite, d'autre moyen que de recourir à la puissance transcendante de Dieu qui meut les êtres selon un mode proportionné à la nature même de ces êtres. C'est ce que répond saint Thomas, c'est ce que répond Bossuet, en cette matière fidèle interprète de saint Thomas. A tout prix, il faut accepter cette transcendance : autre chose est de la comprendre, mais si elle dépasse notre raison, elle ne la contredit pas.

QUATRIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 128.

Il est difficile de vouloir ce qui est opposé aux habitudes, car les habitudes créent une sorte de nécessité qu'il est très malaisé de rompre. Mais les actes de l'habitude sont virtuellement libres, puisque c'est la volonté même qui a créé cette habitude et qui s'est imposé à elle-même ces chaînes. *Quippe ex voluntate perversa facta est libido*;

et dum servitur libidini, facta est consuetudo; *et dum consuetudini non resistitur, facta est necessitas* (*Confessions,* VIII, 5).

Pourtant cette nécessité même peut être dominée par la liberté. C'est une des supériorités de l'homme sur les animaux. « Presque tous les autres animaux, dit Aristote, ne sont soumis qu'à l'empire de la nature; quelques espèces, en petit nombre, sont encore soumises à l'empire des habitudes : l'homme est le seul qui joigne la raison aux mœurs et à la nature... ; souvent la raison combat la nature et les mœurs, quand elle croit meilleur de secouer leurs lois. » (*Polit.*, IV, 12.)

NOTE 2, p. 137.

Bossuet a montré que la liberté est une cause des inventions humaines. « Du principe de réflexion qui agit en nous, naît une seconde chose : c'est la liberté, nouveau principe d'invention et de variété parmi les hommes. » (*Connaissance de Dieu et de soi-même*, V, 8-9.)

NOTE 3, *p.* 137.

Nous pouvons accepter beaucoup de choses dans le rôle que M. Ribot attribue au sentiment sur l'attention. Voyez *les Maladies de la volonté*, chap. III.

NOTE 4, p. 143.

Il ne faut pas confondre les actes de la vie végétative, comme la digestion, l'assimilation, etc., avec les actes de la sensibilité, comme le désir, la délectation, etc., qui sont ordonnés aux actes de la vie végétative. Les premiers, directement du moins, échappent à l'empire de la liberté. Il n'en est pas ainsi des autres.

NOTE 5, *p.* 144.

Aristote pose en principe que si certaines fonctions de la vie végétative ne sont point soumises à la raison ni à la volonté, c'est parce que les puissances d'où elles émanent sont comme « un animal séparé » : *Ex illo etenim* (scil. *membro genitali*) *tanquam animal quoddam genitalis seminis virtus prodit* (*De Animalium motione*, 11). Cette raison a été répétée bien des fois, et la science moderne l'a confirmée par la découverte des spermatozoïdes.

NOTE 6, p. 147.

La belle doctrine d'Aristote, affirmant que les actes sont d'autant plus nobles et plus soumis à la raison qu'ils sont plus immatériels, sert de principe pour déterminer dans quelle mesure les différentes puissances de l'âme sont sujettes de la liberté.

C'est parce que les puissances végétatives ne sont ni raisonnables par elles-mêmes, ni raisonnables par participation, qu'elles sont indépendantes de la raison. Et c'est parce que les affections de la sensibilité participent de la raison, qu'elles sont soumises à la raison. Mais elles sont sonmises à la raison, comme le fils, dit Aristote (*Morale à Nicom.*, I, fin), est soumis à son père : ce qui signifie qu'elles gardent un certain pouvoir de résistance. Le philosophe reconnaît encore que l'empire de la raison sur l'irascible et le concupiscible n'est pas absolu ni despotique, mais politique (*Polit.*, liv. I, chap. III).

Bossuet, dans la *Connaissance de Dieu et de soi-même*, a traité de cette question avec une grande précision.

CINQUIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 164.

Pour se rendre compte des condamnations portées par l'Eglise contre les propositions contenues dans le *Syllabus*, il faut se reporter aux documents, c'est-à-dire aux lettres, aux encycliques, aux allocutions dans lesquelles ces propositions ont été condamnées. Toutes, en effet, contiennent des erreurs, mais qui ne sont pas graves au même degré et qui n'ont pas été frappées par les mêmes censures.

De plus, pour donner toute leur valeur aux sanctions portées par l'Eglise, il importe de prendre ces maximes dans le sens qui les a fait censurer et avec la signification que leur donnait leur auteur.

Ainsi, cette proposition, la dernière du document pontifical : *Le pontife romain peut et doit se réconcilier et transiger avec le progrès, le libéralisme et la civilisation moderne*, serait en partie du moins très acceptable, s'il s'agissait du véritable progrès et de la véritable civilisation auxquels l'Eglise n'a jamais été hostile. « Qu'on rende aux choses leur véritable nom, dit Pie IX (allocution *Jamdudum cernimus*, 18 mars 1861), et le Saint-Siège paraîtra toujours constant avec lui-même. En effet, il fut perpétuellement le protecteur et l'initiateur de la vraie civilisation ; les monuments de l'histoire l'attestent éloquemment à tous les siècles, c'est le Saint-Siège qui a fait pénétrer dans les contrées les plus lointaines et les plus barbares de l'univers la vraie humanité, la vraie discipline, la vraie sagesse. »

Mais que désigne-t-on dans nos journaux, dans nos leçons, dans nos parlements par ce mot de *civilisation*, de *progrès?* « Un système, continue le pontife, inventé précisément pour affaiblir et peut-être même pour renverser l'Eglise. » Quelle est, en détail, l'œuvre de cette prétendue civilisation moderne? Pie IX, dans cette même allocution, la définit avec autant d'énergie que de préci-

sion : « Tandis que cette civilisation moderne favorise tous les cultes non catholiques, tandis qu'elle ouvre l'accès des charges publiques aux infidèles eux-mêmes, et les écoles catholiques à leurs enfants, elle s'irrite contre les congrégations religieuses, contre les instituts fondés pour diriger les écoles catholiques, contre un grand nombre de personnes ecclésiastiques de tout rang même revêtues des plus hautes dignités et dont plusieurs trouvent misérablement leur vie dans l'exil ou dans les prisons, et même contre des laïques distingués, qui, dévoués à Nous et à ce Saint-Siège, ont défendu courageusement la cause de la religion et de la justice. Pendant qu'elle accorde des subsides aux institutions et aux personnes non catholiques, cette civilisation dépouille l'Eglise catholique de ses possessions les plus légitimes, et emploie tous ses efforts à amoindrir l'autorité salutaire de cette Eglise. Enfin, tandis qu'elle donne liberté entière à tous les discours et à tous les écrits qui attaquent l'Eglise et quiconque lui est dévoué de cœur, tandis qu'elle excite, nourrit et favorise la licence, en même temps elle se montre réservée et peu empressée à réprimer les attaques, violentes parfois, dont on use envers ceux qui publient d'excellents ouvrages, et elle punit même avec la dernière sévérité les auteurs de ces ouvrages, lorsqu'ils paraissent dépasser le moins du monde les bornes de la modération. » (*Ibid.*)

Tel est le sens de cette proposition, une de celles qui ont été le plus discutées. Qui donc osera soutenir qu'ainsi entendue, ce n'est pas une maxime odieuse et de tout point condamnable ? Qui donc, d'autre part, osera prétendre que ce n'est pas là la signification que l'on donne tous les jours à ces mots de civilisation, de progrès, de libéralisme ?

Alors pourquoi s'étonner que Pie IX ait dit : « Non, jamais le Saint-Siège et le pontife romain ne pourront s'allier avec une telle civilisation. » (*Ibid.*)

On a souvent insinué pour diminuer l'autorité du *Syllabus*, que Léon XIII avait négligé ce document et même promulgué des enseignements peu d'accord avec ce qu'il contient. C'est une erreur absolue. Dans ses

lettres et dans ses encycliques Léon XIII a souvent invoqué le *Syllabus*, et l'on peut ajouter qu'une partie des leçons du dernier pontife ont été consacrées à combattre de nouveau les doctrines condamnées par son prédécesseur.

Il est donc regrettable que dans nos Chambres françaises, en particulier, nos orateurs catholiques, informés du contenu et du sens du *Syllabus*, ne l'expliquent pas et ne le défendent pas avec plus d'assurance contre les attaques dont il est constamment l'objet.

NOTE 2, *p.* 166.

Tout n'est pas faux dans la *Déclaration des droits de l'homme* telle qu'elle a été promulguée par l'Assemblée constituante de 1789. On peut dire des *Droits de l'homme* ce que Léon XIII a dit des *Libertés modernes ou Principes du droit nouveau :* « Il faut soigneusement distinguer l'élément de vérité, que ces principes contiennent, des doctrines altérées que les passions humaines ont pu y introduire : tout ce qu'ils contiennent de bon, en effet, est aussi ancien que la vérité, et l'Eglise l'a toujours admis et approuvé. »

Mais le grand défaut de cette fameuse déclaration, c'est d'être susceptible de toutes les interprétations, sans compter d'ailleurs qu'elle contient des choses inacceptables. Le jugement de Taine (*Origines de la France contemporaine*, t. II, p. 41), duquel se rapproche beaucoup le jugement de M. Faguet (*le Libéralisme*), contient une note assez juste bien qu'un peu sévère : « Dans la déclaration de l'Assemblée constituante, la plupart des articles ne sont que des dogmes abstraits, des définitions métaphysiques, des axiomes plus ou moins littéraires, c'est-à-dire plus ou moins faux, tantôt vagues et tantôt contradictoires, susceptibles de plusieurs sens et susceptibles de sens opposés, bons pour une harangue d'apparat et non pour un usage effectif, simple décor, sorte d'enseigne pompeuse, inutile et pesante qui, guindée sur la devanture de la maison constitutionnelle

et secouée tous les jours par des mains violentes, ne peut manquer de tomber bientôt sur la tête des passants. »

NOTE 3, *p.* 167.

Pour *Helvétius*, « la vraie morale n'est que la *physique des mœurs*. Au fond il n'y a pas de morale proprement dite, mais simplement une branche supérieure des sciences naturelles qui enseigne les moyens de procurer le plus grand bonheur possible, soit à l'individu, soit à la société. « (Fouillée, *Histoire de la philosophie.*) « S'il n'est de vrais plaisirs et de vraies peines, dit ce philosophe, que les plaisirs et les peines physiques... il s'ensuit que l'amitié, ainsi que les autres passions, est l'effet immédiat de la sensibilité physique... Les peines et les plaisirs des sens sont le germe productif de tout sentiment. » (*De l'Esprit*, II.) *Locke* tient que « les choses ne sont bonnes que par rapport au plaisir et à la douleur. Nous nommons bien tout ce qui est propre à produire ou à augmenter en nous quelque douleur, ou à diminuer quelque plaisir que ce soit, ou à nous causer du mal, ou à nous priver de quelque bien que ce soit. » (*Essai*, liv. I, x.)

Condillac. Condillac va plus loin que Locke et « fonde, dit M. Fouillée, un sensualisme plus radical... Pour lui, le principe des connaissances est la sensation, et tout s'explique en nous par la sensation transformée. » (*Op. cit.*, p. 355.)

Bentham. Pour Bentham, « tout plaisir est, *prima facie*, un bien et doit être recherché... La tâche du moraliste est donc d'amener dans la religion de la peine ou du plaisir toutes les actions humaines, afin de prononcer sur leur caractère de propriété ou d'impropriété, de vice ou de vertu. » (*Id.*)

NOTE 4, *p.* 168.

Le *sens moral* tel que l'entendent Reid et Jouffroy est une sorte d'instinct, qui nous donne la notion du bien

et du mal, et nous fait reconnaître que telle action est bonne et que telle autre est mauvaise.

Cette faculté a quelque rapport avec ce que les anciens appelaient l'intelligence des premiers principes.

NOTE 5, *p.* 168.

Adam Smith (1723-1790) et Frédéric-Henri Jacobi (1743-1819) établissent la moralité sur le principe de sympathie. Smith est un disciple de Locke; Jacobi, « philosophe profond et original », dit le cardinal Gonzalez (*Histoire de la philosophie*, t. III, p. 483-484), persuadé, par la théorie de Kant, qu'il n'y a pas dans la raison de puissance capable de connaître et de démontrer l'existence objective des choses, conclut qu'il doit y avoir un sentiment interne inhérent à notre nature qui nous donne la connaissance des vérités morales.

NOTE 6, *p.* 171.

L'agitation à laquelle nous faisons allusion ici a eu un grand retentissement. M. Grassmann s'est livré à de telles attaques contre saint Alphonse de Liguori qu'en Italie, spécialement à Nocera, on a protesté par des fêtes publiques. La controverse, d'abord limitée entre protestants et catholiques, a fini par mettre aux prises les catholiques entre eux. Mgr. Keppler, entre autres, le P. Lehmkuhl, Mgr Simar, etc., ont pris part à la dispute, les uns, naturellement, défendant les méthodes traditionnelles; les autres, concédant que les reproches que nous font les protestants sont fondés en partie, et nous exhortant à abandonner la méthode casuistique pour nous occuper davantage des « exigences de la science et de la vie modernes ».

On pourrait peut-être dire que, durant le dernier siècle, la casuistique a eu trop de part dans l'enseignement de la théologie morale et cela aux dépens de la morale spéculative ; mais d'autre part la méthode casuis-

tique est liée à la méthode spéculative, ce serait une erreur de les séparer.

Quoi qu'il en soit, la lutte s'est surtout poursuivie entre protestants et catholiques, les premiers s'attachant de plus en plus à la doctrine morale purement subjective de Kant et traitant d'absurde la théorie catholique qui admet dans l'acte moral un élément matériel et objectif, les autres continuant à soutenir l'union de l'élément subjectif et de l'élément objectif. M. Fouillée (*Systèmes de morale contemporaine*) a montré combien est vide la méthode morale de Kant ; le R. P Roure, S. J. (*Anarchie morale et crise sociale*), a bien résumé et réfuté cette même erreur. Enfin on lira avec intérêt et profit deux articles de M. E. Van Roey, dans la *Revue néo-scolastique* et intitulés : *Récentes controverses de morale* (mai et novembre 1902). M. Van Roey fait en particulier ressortir l'harmonie qui existe entre le protestantisme et le kantisme, et combien il est juste d'appeler Kant le *Philosophe du protestantisme,* comme l'a fait le docteur Paulsen.

NOTE 7, *p.* 174.

Taine a signalé l'influence néfaste de la philosophie anglaise sur les philosophes français du XVIII^e^ siècle (*Origines de la France contemporaine*, t. II, p. 77-79 et *passim*). Le kantisme a dans ce moment-ci une étrange fortune parmi nous, et le protestantisme s'introduit dans nos méthodes et dans nos procédés scientifiques par son intermédiaire. Le malheureux Dœllinger a dit de Luther ce que nous pourrions — proportion gardée — appliquer à ceux qui ont fait le succès du kantisme en France. « Enfin Luther avait pour alliés... deux puissantes classes d'hommes. C'étaient d'une part les humanistes, les philosophes, les savants, tels qu'ils étaient principalement sortis de l'école d'Érasme, et dans les dernières années, de celle de Mélanchton... Tous ces érudits voyaient dans Luther un des leurs, un promoteur de leur action littéraire, un défenseur de leurs intérêts, puisque Luther attribuait en partie la ruine de la pure doctrine à la négligence du grec et du latin et qu'il

promettait de fonder la nouvelle théologie et la nouvelle Église sur l'étude des langues anciennes. »

« C'était d'autre part une classe bien plus nombreuse et plus ardente encore ; c'était toute la génération nouvelle, celle des écoles, celle des jeunes hommes à peine entrés dans la pratique de la vie. Tous ces esprits enthousiastes et novices admiraient et honoraient en Luther le héros du jour, la personnalité la plus imposante dont l'Allemagne eût à se glorifier alors..., le génie qui propageait les idées nouvelles, le progrès et la lumière, tandis que l'Eglise catholique et ses apologistes étaient les représentants des idées surannées et de la réaction, sous quelque nom, d'ailleurs, qu'on désignât ce retour à un passé détesté. » (Goschler, *Dictionnaire de la théologie catholique* : *Luther*, p. 10.)

NOTE 8, *p.* 175.

Saint-Lambert (1717-1803) met dans *l'opinion* de la multitude la règle objective de la morale. D'où il suit qu'une action est bonne ou mauvaise selon qu'elle est approuvée ou réprouvée par l'opinion publique. La philosophie de Lamennais qui établit le consentement universel comme critérium suprême de la vérité est d'accord avec la théorie de Saint-Lambert. Cette doctrine n'est pas nouvelle. Lactance rapporte (*Institutions*, V, xvi) que Carnéade l'enseignait déjà. *Jura sibi homines pro utilitate sanxisse*, disait-il, *scilicet varia pro moribus, et apud eosdem pro temporibus sæpe mutata ; jus autem naturale esse nullum.*

C'est souvent l'interprétation que l'on donne au suffrage universel.

La cinquantième proposition condamnée par le *Syllabus* se rapproche de cette erreur. La voici : « L'autorité n'est autre chose que la somme du nombre et des forces matérielles ».

NOTE 9, *p.* 177.

Hobbes, entres autre erreurs, soutient que les lois positives et l'autorité du prince sont la norme du bien et

du mal, du juste et de l'injuste. Tout ce qu'ils ordonnent, fût-ce un parricide, par cela même qu'ils l'ordonnent, devient juste. Ils font le vrai et le faux : ce qu'ils déclarent vrai devient vrai. Ils disposent de la conscience religieuse et morale des citoyens, de leurs personnes, de leurs biens, de leur vie

Un mot à la mode résume cette doctrine de tyrannie et d'immoralité : *La loi, c'est la loi*. Parmi nos journaux, *le Temps*, si constamment ennemi de l'Eglise, sous sa fausse apparence de modération, répète sans cesse cette maxime et en tire les conclusions qu'elle contient, à savoir : que l'on est toujours obligé de se soumettre aux lois positives, quelles qu'elles soient. Et l'on oublie ce principe fondamental de la morale humaine et catholique, c'est qu'il y a un bien et un mal objectivement et en soi, auquel les lois ne peuvent rien changer. Ce qui est mal est mal, et les lois ne peuvent le transformer en bien, car les lois pour mériter ce nom doivent se conformer à l'ordre des choses. Il est extrêmement délicat de décider en pratique quand il y a lieu, droit ou devoir, de se révolter contre les lois positives. Cependant il existe une raison valable de refuser l'obéissance au pouvoir : « C'est le cas, dit Léon XIII, où il prescrirait une chose *manifestement* contraire au droit naturel ou divin ; car s'il s'agissait d'enfreindre, soit la loi naturelle, soit la volonté de Dieu, le commandement et l'exécution seraient alors également injustes. » (*Libertas.*)

NOTE 10, *p.* 179.

Puffendorf tenait que, en elles-mêmes, les actions humaines sont indifférentes, qu'elles ne sont bonnes ou mauvaises que par la *libre volonté de Dieu*. Cette opinion s'appuie sur l'idée de Descartes, lequel prétend que les *essences* des choses dépendent de la volonté de Dieu comme leur existence.

SIXIÈME CONFÉRENCE

NOTE 1, *p.* 194.

Sur l'indifférence des actes humains, il y a un certain nombre de principes qu'il faut retenir.

1° Tous les actes humains ne sont pas *spécifiquement* indifférents, il y en a qui sont par eux-mêmes et essentiellement bons, d'autres essentiellement mauvais.

2° Il y a des actes qui *objectivement* et *spécifiquement* sont indifférents, comme se promener. Les théologiens sont d'accord sur cette seconde conclusion.

3° Dans l'ordre surnaturel, il y a des actes qui sont indifférents — *in individuo* — parce qu'ils ne procèdent pas de la grâce (Billuart, *Dissert.* IV, art. 6).

4° Dans l'ordre moral naturel les actes individuellement pris peuvent-ils être indifférents? Avec la grande majorité des théologiens nous avons soutenu la négative. Scot et Vasquez se prononcent pour l'affirmative.

NOTE 2, *p.* 200.

On voit que la morale catholique n'est ni purement objective, ni purement subjective : elle tient de l'objet et du sujet, car l'acte humain est en quelque sorte un milieu entre la puissance du sujet et la qualité de l'objet.

NOTE 3, *p.* 203.

La thèse du volontaire indirect que nous supposons ici et qui entraîne la responsabilité non seulement vis-à-vis des actes, mais vis-à-vis des conséquences de nos actes, joue un rôle capital dans la vie morale.

NOTE 4, *p.* 209.

Cette définition est encore défectueuse par d'autres côtés. Il y a, en effet, des choses que l'on peut faire et

qui nuisent à autrui, et d'autres qui sont prohibées bien que directement elles ne nuisent pas à autrui.

SERMON SUR LA PASSION

NOTE 1, *p.* 323.

Au sujet de la science du Christ, les auteurs modernes se perdent en beaucoup de confusions.

Les théologiens distinguent quatre sciences dans le Christ : 1° la science divine; 2° la science bienheureuse; 3° la science infuse; 4° la science acquise.

Nier la première qui est incréée, qui est inséparable de la personne du Verbe, c'est nier la divinité de Jésus.

La *science bienheureuse* ou *vision béatifique* est une science créée, résidant dans l'intelligence humaine de Jésus. Il est de foi que le Sauveur a possédé cette seconde science correspondant à la vision qu'ont les élus dans le ciel.

La *science infuse*, que les théologiens attribuent généralement au Christ, est distincte de la science bienheureuse, qui nous montre les choses dans le Verbe, tandis que la science infuse nous les montre en elles-mêmes. Elle se distingue aussi de la *science acquise*, d'abord parce que la science acquise est engendrée par l'effort du savant, tandis que la science infuse est produite par l'intervention d'un agent extérieur, sans coopération de la part de celui qui la reçoit. Secondement, par un ou plusieurs côtés, la science infuse revêt une perfection inaccessible à la science acquise. La science acquise vient de l'effort et de l'industrie de celui qui la possède. Les théologiens sont encore unanimes à accorder cette science au Christ.

A quoi s'étendent ces diverses sciences ?

La première se confond avec la science divine et s'étend à tout.

La seconde contemple dans le Verbe tout ce qui a été, est ou sera.

La troisième ne s'étend pas à tous les possibles, mais elle comprend la connaissance de tout ce que peut connaître l'intelligence humaine instruite par la révélation divine. Par exemple cette science pénètre les secrets des cœurs et les futurs contingents.

La quatrième va aussi loin que peut aller l'intelligence humaine laissée à ses propres forces, avec cette supériorité que le Christ n'a point eu de maître, qu'il est *autodidacte*. Celle-ci ne fut pas parfaite dès le premier jour, mais elle fut soumise à la loi du progrès.

Tel est, en résumé, l'enseignement de saint Thomas sur l'objet de ces quatre sciences.

Il est capital, si l'on ne veut pas tomber dans l'erreur, de tenir un grand compte de ces distinctions.

Ce n'est point une erreur de dire que le Christ par sa science *acquise* ne connut pas les événements futurs, c'en est une d'affirmer d'une manière absolue qu'il ne les connut pas, car il les savait par sa science divine et par sa science bienheureuse et par sa science infuse.

Les agnoètes attribuèrent des ignorances, des incertitudes au Christ. Saint Irénée au second siècle combattit des hérétiques qui soutenaient que l'âme du Christ était soumise à l'ignorance. Les ariens, Théodore de Mopsueste, Nestorius, plus tard Calvin, Zwingle, Bucer, Théodore de Bèze, etc., tombèrent dans la même erreur.

Renan l'a vulgarisée parmi nous, beaucoup de protestants, comme A. Réville, Stapfer, Godet, Sabatier, Harnack l'ont défendue.

M. l'abbé Loisy a aussi embrassé cette thèse, en particulier dans *Autour d'un petit livre*, p. 138-147. C'est un des points sur lesquels il a été condamné par la congrégation du Saint-Office. Dans ces pages, M. l'abbé Loisy a attribué aux théologiens bien des choses qu'ils n'ont point enseignées. Ils n'ont jamais dit que le Christ eût comme homme « la science de Dieu ». Ils n'ont jamais dit qu'il eût comme homme une science, « illimitée », « sans bornes ». Ils ont distingué soigneusement entre ce qu'ils appellent la science incréée du Christ considéré comme Dieu, et la science créée, surnaturelle ou naturelle, du Christ considéré comme homme.

Et comment, pour soutenir sa théorie, M. l'abbé Loisy

a-t-il pu invoquer des raisons comme celle-ci : « Il (le critique) ne pourrait lui attribuer une science sans bornes que dans une hypothèse historiquement inconcevable et déconcertante pour le sens moral, en admettant que le Christ, comme homme, avait la science de Dieu (?) et qu'il a délibérément abandonné ses disciples et la postérité à l'ignorance et à l'erreur sur quantité de choses qu'il pouvait révéler sans le moindre inconvénient. Une conjecture déshonorante pour l'homme de génie qui en serait l'objet ne se recommande pas à l'historien quand il s'agit du Christ. Le théologien peut s'y complaire, s'il la croit indispensable. Il peut se représenter le Sauveur dissimulant son savoir infini et entretenant son entourage dans l'ignorance »? (*Op. cit.*, p. 138 et 139.) Cette page est mauvaise, elle est plus qu'étrange et d'une fausseté qui frise le blasphème : 1° L'objection que M. l'abbé Loisy fait contre le Christ serait encore beaucoup plus forte contre Dieu. 2° Est ce à nous ou à Dieu et à Jésus-Christ de juger ce qu'il convient de nous révéler? 3° Jésus-Christ et Dieu ne nous ont-ils pas donné l'exemple de ce que nous faisons tous les jours? Tous les jours nous sommes obligés de taire des vérités, dont nous sommes certains, inspirés par les motifs les plus divers. La sagesse la plus élémentaire et le plus simple bon sens nous en font une obligation, obligation à laquelle s'est soumis bien des fois M. Loisy.

En attribuant au Christ les sciences *créées* que nous avons mentionnées plus haut, les théologiens ont invoqué deux sortes de preuves. Contrairement à ce que dit M. Loisy, ils prétendent trouver dans le Nouveau et dans l'Ancien Testament la preuve que Jésus-Christ connaissait les mystères, les secrets des cœurs et de l'avenir et qu'il prophétisait, etc. Voilà leur argument d'autorité. Il est vrai que M. Loisy nie l'authenticité historique des textes sur lesquels s'appuient les Pères et les théologiens. A-t-il jamais démontré que sa négation était fondée? Nous ne le pensons pas. En second lieu, les théologiens ont estimé que la science bienheureuse du Christ, et sa science infuse, et la *perfection* de sa science acquise ou expérimentale, découlaient *nécessairement* de la grâce d'union. Les plus modérés d'entre eux, comme Petau

(*De Incarnatione*, lib. XI, CL, n° 8), ont dit que l'opinion contraire était sinon hérétique, du moins *toute voisine de l'hérésie*, que nier cette science supérieure bien que créée dans le Christ, qu'on la divise en deux ou trois sortes de sciences, ou qu'on la prenne en bloc, c'était nier la divinité de Jésus-Christ. De fait chez les agnoètes d'à peu près tous les temps, ces deux négations sont allées de pair.

Il est vrai que M. Loisy traite ces conceptions de « construction mécanique et artificielle ». Mais d'abord, c'est vraiment parler avec trop de dédain et trop de légèreté de cette phalange de Pères et de Docteurs dont la raison et le génie doivent en imposer à tout esprit sérieux. Secondement M. Loisy n'a-t-il pas fait sortir la conscience qu'avait Jésus de sa vocation messianique, de son union avec Dieu? (*L'Eglise et l'Evangile*, p. 49, 50-51, 53, 56.) N'est-ce pas en appeler à un argument *analogue* à celui dont se servaient les saints Pères? Et pourquoi ces arguments sans valeur sous la plume des docteurs en prendraient-ils sous celle de M. l'abbé Loisy?

Quoi qu'il en soit, l'Eglise s'est prononcée sur cette doctrine, non point par une mesure « de haute police », comme a bien osé l'écrire M. l'abbé Loisy, mais par une décision doctrinale. Elle l'a condamnée « autant qu'elle-même le croit », et plus que ne semble le croire M. l'abbé Loisy.

La déconcertante interprétation que M. l'abbé Loisy a donnée du document qui le concerne dans sa lettre du 8 janvier 1904 à M. Barley Saunders sert à mettre en un nouveau relief l'étrange procédé employé par le savant exégète, qu'il s'agisse de faits et de textes présents ou passés.

Quoi qu'il en soit encore, M. l'abbé Loisy s'est plaint que l'on n'eût pas « assez peur de scandaliser les savants ». La vérité est que si ses livres ont troublé les ignorants, c'est surtout dans les milieux intellectuels laïques ou ecclésiastiques que le scandale s'est produit, c'est là que trop souvent on a vu diminuer et chanceler la foi. Il semble bien que les fruits engendrés par ces théories soient généralement des fruits de mort. Voilà,

du moins, ce que nous avons entendu répéter par ceux qui fréquentent non seulement les livres, mais les âmes, et l'on comprend le mot attribué à M. Fouard au sujet d'un ouvrage de M. Loisy : « Si j'avais écrit un pareil livre, je ne m'en consolerais jamais. »

A de pareils résultats, les approbations de quelques protestants, enregistrées avec complaisance, sont une faible compensation. Encore convient-il de remarquer que beaucoup de protestants, en Angleterre et même en France, se sont insurgés contre les doctrines de M. l'abbé Loisy. Voici ce que dit M. Maury, dans la *Revue de théologie*, organe protestant (1er mars 1904) : « En vérité la plume tombe des mains, quand on transcrit de semblables fantaisies exégétiques ! Dès qu'un texte gêne, on le déclare ou interpolé, ou influencé, ou en tout cas sans valeur. » On dit que M. Loisy s'est résolu à ne plus enseigner et à ne plus écrire, c'est beaucoup. Quand on s'est rendu compte de son état d'esprit, on comprend que cette décision a dû lui coûter et on ne peut qu'être profondément ému en pensant à sa personne; mais cette charité ne saurait nous faire oublier la gravité des questions et le nombre des autres âmes qui sont en jeu (1).

Sur la prévision que Jésus-Christ avait de sa passion, les protestants et l'école qui s'est mise à leur remorque enseignent que le Sauveur n'avait que des craintes et des conjectures. Il faut voir à quelles suppositions, à quelles inductions, à quelles interprétations on se livre pour arriver à de pareilles conclusions.

NOTE 2, *p.* 325.

Dans le livre de M. A. Réville, *Jésus de Nazareth*, nous avons relevé (t. II, texte et notes) de la page 342 à la page 349, près de vingt expressions comme celle-ci : *On est tenté de se demander... Il est permis de présumer...*

(1) Nous écrivions ces pages en 1904, en 1913 nous ne pouvons que déplorer douloureusement que les événements aient souligné si fortement la gravité que ces questions avaient alors pour M. Loisy et les âmes entraînées à sa suite.

Il est probable... C'est probablement... On pourrait soutenir... Il semble pourtant... On est très tenté d'admettre... C'est déconcertant.

Et où donc M. Réville — et nous pouvons en dire autant de M. Stapfer — a-t-il pris ses affirmations sur le caractère de la trahison de Judas, sur les craintes et les tergiversations intérieures auxquelles Jésus a été en proie, sur le supplice que prévoyait Jésus?

Heureusement une réaction se produit chez nous contre la faveur accordée aux systèmes protestants. Et c'est au nom de la science et de la critique même que l'on attaque toutes ces constructions subjectives. De tous les côtés on demande à leurs auteurs compte de leurs affirmations, et l'on n'admet plus que des informations de détail suffisent à justifier des erreurs qui renversent aussi bien les principes de la science que les principes de la foi. Le P. Denifle a mis en pleine lumière les contradictions colossales et les déloyales élucubrations du fondateur de la Réforme et de ses disciples ; et il a trouvé parmi les luthériens mêmes des hommes loyaux qui n'ont pas craint de dire : « Ce livre est un éclair éblouissant et brutal qui fait apparaître des dessous dont beaucoup niaient l'existence. » (Dr Seeberg.) Cette querelle pourrait bien se terminer par l'application aux exégètes et aux interprètes protestants de la Bible d'un mot que le P. Denifle a prononcé de Harnack, commentateur de saint Thomas : « Harnack est un aveugle qui parle de couleurs, et c'est ce que son langage prouve d'une manière convaincante. »

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE DE S. E. LE CARDINAL MERRY DEL VAL. 5
PRÉFACE DE L'AUTEUR. 7

PREMIÈRE CONFÉRENCE

LES LUTTES DE LA RELIGION

EN FAVEUR DU DOGME DE LA LIBERTÉ

Resumé des Conférences de 1903 sur la *Béatitude*. — Rapport de la liberté avec la béatitude ; la liberté tient les rênes de l'activité dans le chemin qui mène à la béatitude. — Enumération des sujets qui seront traités pendant le carême de 1904. — Première question : l'homme est-il libre? — Deux voies pour la résoudre : La Révélation et la raison. — La première conférence sera consacrée à raconter les principales péripéties de la lutte que la religion a engagée en faveur du dogme du libre arbitre 1° contre l'hérésie, 2° contre la fausse sagesse. 17-21

I

1. *a*) Presque toutes les hérésies ont nié le libre arbitre directement ou indirectement : Arius, Apollinaire, Eutychès, monophysites, monothélites, p. 19. *b*) La grande ennemie du libre arbitre c'est l'hérésie des deux principes. — Divers pays qu'elle a envahis ; divers noms qu'elle a pris : gnostiques, manichéens, euchites, priscilliens, enfants du Soleil, pauliciens; catharres, albigeois; wiclefites, hussites, protestants, jansénistes; libéraux, p. 21-22. *c*) Diverses expli-

cations invoquées pour soutenir le dualisme : un seul Dieu promoteur du bien et du mal; deux divinités, le dieu bon et le dieu mauvais ; deux anges ; deux astres ; deux âmes et deux volontés ; l'esprit et la chair ; la grâce et le péché originel, p. 22-24. *d*) Divers textes et divers faits de la Bible et de l'histoire sacrée appelés en témoignage pour prouver que l'homme est soumis en tout à la nécessité, p. 24-25. *e*) Vanité de ce système. 25-26

2. Lutte de la religion contre l'hérésie du dualisme. Premières révélations des Livres saints pleines du dogme du libre arbitre. — Les inspirés et les prophètes comme les personnages historiques enseignent la même chose. — Jésus-Christ ajoute à cette doctrine le poids de son autorité. — L'Eglise tient tête à l'hérésie par l'explication des textes, la réfutation des fausses exégèses et des fausses interprétations ; elle combat chaque manifestation du dualisme : Jésus-Christ contre les saducéens ; saint Pierre et saint Jean contre Simon le Mage ; saint Ignace, saint Irénée, Clément d'Alexandrie, Origène contre les gnostiques ; saint Augustin contre les manichéens ; saint Léon le Grand et les conciles d'Espagne contre les priscilliens ; les patriarches de Constantinople contre les pauliciens et les bogomiles ; les croisades contre Mahomet ; les papes et saint Dominique contre les albigeois ; le concile de Trente contre les protestants ; Innocent X, Alexandre VII, Clément XI contre les jansénistes. 26-33

II

I. 1. *a*) Philosophes partisans du libre arbitre : Aristote, Platon, Epicure ; Arabes *dissidents*, modernes. . . . 33-34

b) Philosophes ennemis du libre arbitre : Ceux qui le nient : écoles d'Ionie : contradictions de Platon ; moyen âge : Amaury de Chartres, David de Dinan, Guillaume Occam ; modernes : Voltaire, Diderot, Spinoza, Darwin, Herbert Spencer, Littré, Taine, etc. Ceux qui y croient en soutenant qu'on ne peut en prouver l'existence. Ceux qui le confessent en adoptant des systèmes inconciliables avec lui : Malebranche, Leibniz. 34-37

2. Lutte de l'Eglise contre la philosophie ennemie du libre arbitre. *a*) Elle affirme le libre arbitre, p. 37. *b*) Elle affirme que c'est une vérité accessible à la raison, p. 38. *c*) Elle

prouve son assertion, p. 39-40. *d*) Elle réfute les objections des stoïciens, des sensualistes, du fatalisme théologique. 40-41

II. 1. Lutte de l'Eglise contre les institutions de la raison pratique opposées au dogme de la liberté : l'esclavage. Ce qu'est l'esclavage, explication qu'on en donne : deux catégories d'hommes, les uns doués de la liberté intérieure, les autres qui en sont privés. 41-43

2. Opposition de l'Eglise à la doctrine et à l'institution de l'esclavage. *a*) Ancien testament, p. 43-44. *b*) Saint Paul proclamme immédiatement l'égalité essentielle des hommes, p. 44-45. *c*) De la liberté intérieure, l'Eglise conclut un droit à la liberté extérieure, p. 45. *d*) Effort de l'Eglise pour abolir l'esclavage sous l'empire romain et du XVI[e] au XX[e] siècle. 45-48

Conclusion. 48

DEUXIÈME CONFÉRENCE

LES ARGUMENTS DE LA RAISON

EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ

Extrémités dans lesquelles tombe l'esprit humain, tantôt exagérant ses forces et prétendant pouvoir tout connaître et tout prouver, tantôt se décourageant au point de dire que tous les chemins de l'évidence nous sont fermés. — Il y a des mystères, mais tout n'est pas mystère. — L'existence de la liberté est une des vérités les plus évidentes et les plus indiscutables. — Trois arguments : argument moral, argument d'expérience, argument de métaphysique. 53-56

I

1. Une doctrine qui renverse une notion nécessaire au jeu de la vie humaine est fausse. 56

2. La loi morale est évidente à l'esprit et nécessaire à la marche de la vie individuelle ou sociale. — Evidence de la loi morale que tous les peuples admettent. — Texte de Kant.

Nécessité de la loi morale prouvée par l'effroi que nous éprouvons tous en la voyant succomber parmi nous et par l'effort de tous pour la restaurer. 56-59

3. Connexion indissoluble de l'idée de liberté avec l'idée de morale. Cette connexion apparaît dans trois notions fondamentales ; *a*) *Notion du devoir* qui renferme un élément de nécessité morale et de liberté physique, car la nécessité imposée par le devoir vient de la cause finale et non de la cause efficiente, p. 59-62. *b*) *Notion de responsabilité*, car on n'impute pas à quelqu'un un acte ou un résultat dont il n'a pas été le maître. — Il ne suffit pas qu'un événement se passe en moi, pour que j'en sois responsable, — il faut encore que j'en sois l'auteur, — ayant eu la possibilité de le produire ou de ne pas le produire. — Les procédés de la justice humaine s'appuient sur cette théorie, p. 62-64. *c*) *Notion de sanction*. La récompense et le châtiment supposent que volontairement on a mis de soi dans son acte. Degré de châtiment ou de la récompense proportionné au degré de liberté. — Les trois éléments de la peine inséparables de la liberté. — Témoignage du bon sens populaire en face d'un acte héroïque et pervers. Le même principe régit la justice éternelle. 64-66

Conclusion : *l'acte moral et l'acte libre ne font qu'un*. . 66

II

1. *Preuve par l'expérience*. J'ai l'expérience que mon acte sort de moi, — que j'en suis le maître. 67-68

Cette expérience porte sur tout le procédé de l'acte libre : *a*) *sur l'attention* en vertu de laquelle je m'arrête dans la considération d'un objet où je passe, p. 68-69 ; *b*) sur la *délibération* qui enferme une indétermination et une indécision ; *c*) *sur le jugement et le choix*, p. 69 ; *d*) sur l'*exécution* — que je puis omettre ou interrompre, p. 69 ; *e*) sur la joie ou le remords d'avoir bien ou mal fait. 69-70

2. Cette expérience, nous la faisons tous. — Ceux mêmes qui nient la liberté la confessent malgré eux. Texte de Fénelon. — Exemple de Manès cité par saint Augustin. . 70-74

III

Preuve métaphysique. L'homme est libre parce qu'il est intelligent, p. 75. *a*) Connexion de la liberté et de l'intelligence,

p. 75-76. *b*) L'homme est intelligent, c'est-à-dire dégagé dans son âme des liens de la matière, p. 76. *c*) Il en résulte qu'il a dans son esprit et par suite dans sa volonté la capacité de l'universel. — Preuve par un texte de Bossuet que la puissance de l'homme est en quelque sorte infinie, p. 76-78. *d*) Mais une puissance universelle ne peut être dominée par un bien particulier; or, dans le monde, il n'y a que des biens particuliers vis-à-vis desquels la volonté reste souveraine et libre. 79-80

Solidité de ces trois arguments. — Il n'y en a pas d'autres en faveur de la liberté. — Dans les objections qui se font contre la liberté, il faut se tenir loin du scepticisme et de la crédulité, la vraie science n'a point trouvé d'objection efficace contre la liberté. 80-82

TROISIÈME CONFÉRENCE

DÉPENDANCES DE LA VOLONTÉ

CONCILIABLES AVEC LA LIBERTÉ

Résumé. — Triple dépendance de la liberté vis-à-vis de l'*intelligence*, du *corps*, de *Dieu* 87-88

I

1. Dépendance de la volonté vis-à-vis de l'intelligence : *a*) dans son essence, p. 88; *b*) dans son acte 89-91

2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) La liberté dépend de l'intelligence comme de son objet. — Divers objets de la volonté : les uns la nécessitant, les autres la laissant libre, p. 91; *b*) Objection, p. 92-93; *c*) Preuves de la thèse, par le raisonnement, par la science positive, par l'expérience 93-96

II

1. Dépendance de la liberté vis-à-vis du corps. *a*) Importance de cette dépendance, p. 96-99. *b*) Il est certain que par-

fois les états organiques lient la volonté de la liberté, p. 99-100
2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) Directement ce qui est matériel ou sensible ne peut atteindre la liberté, p. 100. *b*) Indirectement par l'intermédiaire des sens et de l'intelligence les états organiques peuvent atteindre la liberté. Cette atteinte est en rapport avec le trouble qu'ils jettent d'abord dans les sens, puis dans l'intelligence; si le jugement est lié, la liberté succombe, s'il est entravé, la liberté diminue, p. 100-103. *c*) Mais à l'état normal, la volonté n'est pas dominée par la sensibilité, même aux heures de tempête, elle peut rester maîtresse d'elle-même, dans les maladies, dans l'agonie. 103-105

III

1. Dépendance de la liberté vis-à-vis de Dieu. *a*) Cette dépendance est absolue, p. 106-107. *b*) Preuves : du côté de Dieu, de sa science, de sa providence, de sa puissance, p. 107-111; du côté de l'homme 111
2. Conciliation de cette dépendance avec la liberté. *a*) Principe capital dans la question, il ne s'agit pas de la liberté première, mais d'une liberté seconde et créée, p. 113-. *b*) Si l'accord de ces deux vérités, la liberté et la toute-puissance divine, est pour nous mystérieux, ce n'est pas une raison pour rejeter l'une ou l'autre, p. 113. *c*) Ce mystère se retrouve à propos de toutes les causes créées, p. 114. *d*) Explication de saint Thomas 115-119
Conclusion 119-120

QUATRIÈME CONFÉRENCE

LE DOMAINE DE LA LIBERTÉ

Double champ de la liberté. — 1° Le champ de la vie intellectuelle. 2° Le champ de la vie matérielle et sensible . 125

I

Principe qui sert à toute l'explication de la thèse : Plus les actes sont immatériels, plus ils sont soumis à l'empire de la

raison. Deux courants dans la vie intérieure, courant volontaire, courant intellectuel. 126

1. Domaine de la liberté sur la volonté. *a*) Actes *nécessaires* de la volonté, p. 126. *b*) Actes libres, p. 126-128. Objection. Rien n'est moins soumis à la volonté que la volonté. Réponse de saint Augustin : *Non ex toto vult, ergo non ex toto imperat.* *c*) Liberté de vouloir ou de ne pas vouloir, de vouloir le bien ou de vouloir le mal. 130-133

2. Domaine de la liberté sur l'intelligence. Actes nécessaires de l'intelligence. — Actes libres de l'intelligence. *a*) Raison pour laquelle l'intelligence est soumise à la volonté, p. 133. *b*) Liberté de penser ou de ne pas penser, de considérer la science comme un bien ou comme un mal, de choisir le champ de notre labeur, p. 135-136. *c*) Rôle de la liberté dans l'acquisition de la science 136

II

1. Domaine de la liberté sur les actes extérieurs. *a*) Nous pouvons à notre gré regarder, marcher, travailler, etc, p. 137-140. *b*) Jusqu'où va cette liberté extérieure, p. 140-141. *c*) C'est par les membres extérieurs que la liberté atteint le monde, p. 142. *d*) Deux limites à la liberté extérieure : l'infirmité, la violence 143

2. Domaine de la liberté sur les fonctions végétatives. *a*) *Directement* la volonté n'a pas d'empire sur les fonctions de la vie végétative. Trois raisons de cette affirmation, p. 143-145. *b*) *Indirectement* nous pouvons agir sur la vie végétative par la réglementation de notre alimentation, de notre hygiène. Comment nous sommes les maîtres de notre vie et de notre mort. 145-146

3. Domaine de la liberté sur la sensibilité. *a*) Après l'esprit, es passions et les émotions des sens sont les facultés les plus soumises à la volonté. Trois raisons de cette subordination : 1° puissance de la raison sur l'objet présenté par les sens; 2° puissance de la volonté sur l'appétit sensitif; 3° puissance d'arrêter l'explosion de la passion au dehors, p. 146-150. *b*) Limite de cet empire de la liberté sur les facultés sensibles. Moyens de reculer toujours ces limites. Transformation du tempérament et du caractère. Saint Paul, saint Jérôme, saint Augustin 150-151

Immensité du royaume gouverné par la liberté. — Récapitulation des éléments soumis à la volonté 151-153

CINQUIÈME CONFÉRENCE

LA RÈGLE MORALE DE LA LIBERTÉ

Division de la conférence. 159-160

I

a) Comme tout être et toute faculté, la liberté a une règle qui préside à son mouvement, p. 160. *b*). Cette règle morale ne se confond pas avec la loi physique, p. 160-161. *c*) Erreur du libéralisme absolu, p. 161-162. *d*) Attaques injustes contre le *Syllabus*, parce qu'il met des limites à la liberté physique. p. 162-165. — Les loges, les hérésies, les parlements mettent une norme morale à l'exercice de la liberté. . . . 165-166

II

a) Il y a une faculté dans l'homme qui détermine les limites dans lesquelles doit se mouvoir la liberté, p. 166. *b*) Ce n'est pas la puissance sensible. Raisons, p. 167. *c*) Ce n'est pas le sens moral, p. 168. *d*) Ce n'est pas le sentiment, p. 168. *e*) C'est la raison. Preuve. 168-171

III

a) Cette règle n'est pas la raison toute nue. Erreurs de Luther et de Kant. Lutte en Allemagne sur ce sujet, p. 171-174. *b*) Sur la liberté la raison a l'autorité de l'objet qu'elle présente à la volonté, p. 174. *c*) A quoi reconnaître la valeur d'un objet ? Ce n'est pas d'après le jugement commun ou l'opinion ; — absurdité de ce système ; ce n'est pas d'après la loi positive ; — erreur de Hobbes ; la conception moderne de la loi est fausse ; ce n'est pas la volonté de Dieu qui décide qu'une

chose est bonne ou mauvaise, p. 174-179. *d*) C'est dans les êtres tels qu'ils sont que la raison doit saisir le bien existant; — le bien en eux se prend du rapport qu'ils ont avec le bien absolu et la fin dernière. 179-182

IV

a) La loi suprême de la liberté, c'est la loi éternelle et la raison divine, p. 182. *b*) Explication de cette affirmation. L'ordre des choses est dans l'idéal divin avant d'être dans les choses, d'où il suit que la raison divine est la règle des choses, les choses sont la règle de la raison, et la raison est la règle immédiate de la liberté. 182-185

Accord merveilleux que cette doctrine met dans l'homme, entre le monde et l'homme, entre les individus et les sociétés, entre les créatures raisonnables et Dieu. 185-187

SIXIÈME CONFÉRENCE

LA COURONNE DE LA LIBERTÉ

Division. — L'acte libre nous rend bons ou mauvais. — Il nous constitue en état de mérite ou de démérite. . . 193

I

1. Il n'y a pas d'actes indifférents *in individuo*. Preuves. *a*) Actes essentiellement et spécifiquement bons ou mauvais, p. 194. *b*) Actes spécifiquement indifférents. Comment ils deviennent bons ou mauvais *in individuo*, p. 195. *c*) Explication de cette doctrine, p. 195. *d*) Comment les actes nous rendent bons ou mauvais. 195-197

2. Caractère de cette bonté : la responsabilité. — Nous sommes toujours en morale les fils de nos œuvres. *a*) Explication de la responsabilité, p. 198-202. *b*) Etendue de la responsabilité : effets immédiats de nos actes ; résultats indirects, p. 203. *c*) C'est une doctrine consolante, s'il s'agit du bien; terrifiante s'il s'agit du mal. 203-205

II

1. Les actes libres sont méritoires ou déméritoires. *a*) Connexion du mérite et de la liberté, p. 206-207. *b*) Confirmation de cette doctrine : par l'opinion, saint Augustin, Jésus-Christ. 207-209

2. *a*) Mérite auprès des hommes, car tout acte libre atteint les hommes et la société, soit directement, soit indirectement, p. 209 211. *b*). Mérite auprès de Dieu, car 1° nos actes libres atteignent Dieu en lui-même; 2° dans sa providence et dans ses œuvres. 211-214

3. Le dernier fleuron de la liberté, c'est la joie ou la douleur. *a*) Calomnie contre le christianisme que l'on accuse d'être une religion d'intérêt, p. 215-216. *b*) La joie est inséparable du vrai bien, la douleur est inséparable du vrai mal, p. 216-217. *c*) Qu'est-ce que c'est que la vraie joie et comment l'acte suprême de la liberté nous jette dans le bonheur suprême. 217-220

Conclusion de toutes les Conférences. Exhortation à user de la liberté. 220-223

RETRAITE PASCALE

PREMIÈRE INSTRUCTION — LUNDI SAINT

ROLE DE LA CONSCIENCE

DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

I

Définition de la conscience. Division du sermon, p. 229.

La conscience *témoin a*) qui regarde et l'on ne peut pas échapper à son regard, p. 230-232; *b*) qui voit tout, p. 232-233; *c*) témoin que l'on ne peut récuser; *d*) témoin qui tient en échec tous les autres. 234

II

La conscience *législateur*. *a*) Autorité de la conscience, p. 234-237. *b*) Elle commande, p. 237. *c*) Elle commande d'une manière absolue. *d*) Elle oblige. 238-240

III

La conscience *juge et justicier* : *a*) elle justifie, p. 240-241 ; *b*) elle accuse, p. 242 ; *c*) elle condamne, p. 242 ; *d*) elle récompense, p. 242-243 ; *e*) elle torture, p. 243-245. Conclusion. 246

DEUXIÈME INSTRUCTION — MARDI SAINT

DU DEVOIR POUR LA LIBERTÉ D'ÉCLAIRER

LA CONSCIENCE

Triple sphère dans laquelle se meut la liberté : 1° vie individuelle ; 2° vie de famille ; 3° vie publique. Obligation d'éclairer la conscience dans ce triple domaine. 251-252

I

a) Nécessité dans laquelle nous sommes de connaître nos devoirs intellectuels, moraux, extérieurs vis-à-vis de Dieu, p. 252-254. *b*) Rapports de la conscience individuelle avec les autres hommes. Rapports de justice, rapports de charité. Nous sommes tenus de nous éclairer sur ce double sujet, p. 254-256. *c*) Devoirs vis-à-vis de nous-mêmes, de notre corps, de notre intelligence, de notre cœur. 256-257

II

Nécessité de nous instruire des devoirs familiaux. *a*) Unité, indissolubilité, but du mariage, p. 257-258. *b*) Soins des enfants, p. 258-259. *c*) Relations des maîtres et des serviteurs. 259-261

III

Devoirs de la vie publique. *a*) Obligation grave dans laquelle nous sommes de nous dévouer au bien de notre pays, p. 261-262. *b*) Nous sommes tenus de savoir ce à quoi nous sommes obligés par notre vocation et de faire servir notre vocation au bien public, p. 262-265. Exhortation. 265-266

TROISIÈME INSTRUCTION — MERCREDI SAINT

NÉCESSITÉ POUR LA LIBERTÉ

DE SUIVRE LA CONSCIENCE

Division : 1° grandeur que nous trouvons dans la soumission à notre conscience ; 2° caractères que doit revêtir cette soumission. 271

I

a) Obéir à sa conscience, c'est obéir à sa *raison*, et dans tous les détails, p. 272-274. *b*) Obéir à sa conscience, c'est être *libre*, car c'est agir par soi. Esclaves de la mode, de l'opinion, des partis, des traditions, p. 274-277. *c*) Obéir à sa conscience, c'est faire acte de *loyauté*, car c'est mettre ses actes d'accord avec ses sentiments. 277-279

II

Caractères de l'obéissance que nous devons à notre conscience. *a*) La *générosité* qui nous rend capables de faire tous les sacrifices à notre conscience, p. 279-282. *b*) la *totalité* qui nous soumet aux témoignages, aux jugements, aux sanctions de notre conscience, p. 282-287. Deux actes commandés par la conscience. 288

QUATRIÈME INSTRUCTION — JEUDI SAINT

LES QUALITÉS DE LA BONNE CONSCIENCE

DANS LE GOUVERNEMENT DE LA LIBERTÉ

Deux qualités nécessaires à la bonne conscience : 1° la justesse; 2° la certitude. 293

I

Définition de la conscience juste. *a*) Elle suppose la connaissance des préceptes et des conseils, de leur hiérarchie, des éléments divers auxquels ils s'appliquent, des circonstance de personnes, de temps, de lieux, de mesure, p. 294-295. *b*) Elle ne pactise pas avec le relâchement, p. 295; *c*) ni avec la rigueur, ni avec l'étroitesse, ni avec l'esprit pharisaïque, p. 296-299. *d*) Elle évite la bizarrerie et le scrupule. 299-301

II

Définition de la certitude.
a) Nécessité de bannir le doute avant d'agir, directement ou indirectement, p. 301-303. *b*) Divers systèmes sur le probabilisme. Exagérations opposées. Doctrine modérée de saint Alphonse et de saint Thomas, p. 303-306. *c*) Application de cette doctrine aux différentes circonstances de la vie, p. 306-308. Culpabilité des fausses consciences. Égarements qui en proviennent. 308
Résumé des quatre entretiens précédents. 313

CINQUIÈME INSTRUCTION — VENDREDI SAINT

L'ACTE LE PLUS SUBLIME DE LA LIBERTÉ

PASSION DE NOTRE-SEIGNEUR

Supériorité de Jésus-Christ. Double caractère qui se manifeste en tous les actes de Jésus-Christ, sublimité de la liberté

dans le Sauveur. Triomphe de cette faculté dans la Passion. 319-321

I

1. Jésus-Christ a *prévu* d'avance son supplice. *a*) Il l'a connu par sa science divine, p. 321, *b*) par sa science humaine des Ecritures. 321

2. Il l'a *prédit* d'une manière nette et absolue. Il a annoncé son crucifiement, les opprobres et les souffrances qui lui seraient infligés, le rôle de ses apôtres et de ses ennemis dans ce drame sanglant. 322-326

3. Il l'a *accepté*, *désiré*, *voulu*, d'une volonté qui est à la base de tous ses autres desseins, d'une volonté *impatiente* et *persévérante* qui n'a jamais hésité. 326-329

II

Durant toute sa passion, Jésus-Christ est demeuré maître de souffrir ou d'échapper à son supplice. Preuve par l'examen des trois moments de la Passion. 330

1. *L'agonie*. *a*) Liberté de Jésus-Christ dans l'agonie du jardin des Oliviers. Conciliation du trouble du Maître avec sa volonté de souffrir, p. 330-332. *b*) *L'arrestation*. Jésus se livre lui-même. Ses paroles et ses actes démontrent qu'il commande aux anges et aux hommes. 332-334

2. *Le procès*. *a*) Accusations portées contre Jésus ; son enseignement, il a pris le titre de Messie et de Fils de Dieu. Jésus-Christ ne se défend pas, il avoue qu'il a enseigné, et qu'il a pris le titre de Messie et de Fils de Dieu. 334-337

b) Devant Hérode et devant Pilate, il dédaigne de se défendre, il se proclame roi, rendant ainsi inutiles les efforts du procurateur pour le sauver. 337-338

3. *Le supplice*. Jésus-Christ se livre lui-même aux vengeances de son Père. Il veut passer par l'angoisse affreuse de l'abandon de Dieu. 338-340

Conclusion. 1° Jésus-Christ nous a donné une leçon d'énergie et révélé les ressources de notre liberté ; 2° il a restauré les forces de cette liberté. 340-342

ALLOCUTION

POUR LA COMMUNION GÉNÉRALE DES HOMMES

DIMANCHE DE PAQUES

LE PAIN DE LA LIBERTÉ

Le péché originel et la liberté. — L'eucharistie est le fruit de vie et le pain de la liberté. 347

1. *a*) Etre libre c'est vivre, mais l'aliment et le breuvage en dilatant et en augmentant la vie dilatent et augmentent la liberté, p. 348. *b*) Les meilleurs aliments sont le pain et le vin ; le meilleur pain et le meilleur vin sont le corps et le sang de Jésus-Christ. 348

2. La liberté et la vie de l'esprit. La chair et le sang de Jésus-Christ sont une nourriture et un breuvage spirituels. — Par l'intermédiaire de l'eucharistie Notre-Seigneur nous infuse sa vie humaine et sa vie divine et nous fait libres comme des anges et comme des dieux. 350-352

Exhortation à user de la liberté, à agir librement, avec ardeur, persévérance, unité, à faire triompher la cause de la liberté. 352-355

APPENDICES

I

AUTEURS PRINCIPAUX CONSULTÉS. 357

II

NOTES EXPLICATIVES. 366

PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.

12849 252 J15

12849 252 J15

Janvier, Le P. M. Albert.

AUTHOR

Conferences de N. D. de Paris.

TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	DATE RETURNED

St. Albert's College Library